

DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance du lundi 14 mai 2012

CONSEIL MUNICIPAL



Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au dispositif législatif limitant les possibilités de vente à la découpe et de congé vente. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif. <u>Vœu</u> déposé par le groupe PCF/PG relatif aux ventes immobilières de l'entreprise "GECINA". <u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif à la vente lot par lot d'immeubles d'habitation de la société "GECINA". <u>Vœu</u> déposé par le groupe PSRGA relatif à la situation de l'immeuble, 25-31, rue Pradier (19e). <u>Vœu</u> déposé par le groupe PCF/PG relatif à la situation de l'immeuble, 25-31 rue Pradier (19e). <u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif à la vente à la découpe des 203 logements, rue Pradier (19e) par la société "GECINA".	22
Condoléances.....	3	Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'espace vert, 40, rue de la Chapelle.	28
Félicitations aux Parisiens.....	3	Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la réalisation de logements sociaux pour les personnels de l'A.P.-H.P. sur les terrains de Sainte Périne.	28
Adoption de comptes rendus.....	4	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la parcelle située 11-13, rue Henri-Heine et 25, rue Jasmin (16e).	28
Félicitations.....	4	Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au porte-avions Charles-de-Gaulle.	29
2012, DU 150 - Autorisation de signer une promesse de vente tripartite Ville de Paris, RFF et SEMAVIP pour la cession des terrains situés rue Gaston Tessier (19e).....	4	Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à "La Forge de Belleville".	32
Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au déclassement des circulations horizontales et verticales du Forum des Halles.....	5	Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'avenir de l'éducation populaire et de l'action associative dans les quartiers parisiens.	33
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la végétalisation de la zone de fret de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".....	5	Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au théâtre Paris-Villette. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	34
2012, SG 146 - Aménagement des berges de Seine (4e). Signature avec le Port Autonome de Paris d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de réaménagement des berges en rive droite. <u>2012, SG 147 - Aménagement des Berges de Seine (1er et 4e). Signature avec Ports de Paris d'un avenant à la superposition de gestion des terrains nécessaires à la construction d'une voie de circulation sur la basse berge rive droite, entre la place du Louvre et la rue Agrippa d'Aubigné.</u>	7	Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au projet d'établissement public des musées parisiens.	36
2012, DU 35 - Lancement de la consultation en vue de la cession d'une emprise pour la réalisation d'un programme de bureaux, gymnase et salles de sports 2 à 6, rue Gerty Archimède (12e).....	16	Vœu déposé par le groupe C.I. relatif à la situation de Ioulia TIMOCHENKO.	38
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la dénomination "La Lison" pour une nouvelle voie du secteur Saussure.....	17	2012, DA 18 - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande de prestations de traiteur destinées aux services de la Ville et du Département de Paris en 5 lots séparés et des modalités de lancement et d'attribution des marchés correspondants.	39
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'attribution du nom du Président Léopold Sédar Senghor à une voie du futur quartier "Clichy-Batignolles".....	18	Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au soutien à la revue "60 millions de consommateurs".	41
2012, DLH 81 - Transfert au profit de la S.A. d'HLM "France Habitation" des garanties d'emprunt initialement accordées par la Ville de Paris aux sociétés anonymes d'HLM "Tradition et Progrès", "Les Logements Familiaux" et "La Lutèce" pour le financement de divers programmes dans les 1er, 13e, 15e, 18e, 19e et 20e arrondissements.....	20	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un chantier d'insertion "Propreté" sur les périmètres de La Fourche-Guy Môquet. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	42
2012, DLH 88 - Réalisation par "Coopération et Famille" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 1 logement PLUS, 8, avenue de Choisy (13e). <u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif au conventionnement de logements de la Tour Rimini par la société d'HLM "Coopération et Famille".	21	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'élaboration d'un Plan de la politique salariale pluriannuel pour Paris. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif	

au coût de l'absentéisme au sein des administrations parisiennes. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'utilisation du Compte épargne Temps. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un audit sur les conditions de recrutement des directeurs, sous-directeurs et personnels encadrants de la Ville.	43	I - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relative au logement à Paris : situation et perspectives.	66
2012, DDEEES 71 - Charte de partenariat avec le Crous de Paris.	47	II - Question d'actualité du groupe E.E.L.V.A. concernant la gouvernance de Paris et de la métropole. <u>III - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants</u> sur l'avenir de la gouvernance du Grand Paris.	77
2012, DVD 11 - Convention de financement avec S.N.C.F. "gares et connexions", Réseau ferré de France et le Syndicat des transports d'Ile de France concernant les études d'esquisse et d'avant-projet pour l'aménagement du parvis et des espaces publics aux abords de la gare Saint-Lazare (8e et 9e).	49	IV- Question d'actualité du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relative à la prise en charge des mineurs isolés étrangers.	71
2012, DVD 127 - Signature avec la R.A.T.P. de l'avenant n° 4 à la convention d'affectation du domaine public viaire du 14 octobre 2003.	51	V - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au fichage des locataires de "Paris Habitat".	73
2012, DVD 31 - Principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Pont de Grenelle-Maison de la Radio (16e). Lancement de la consultation et accomplissement de tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation. <u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif à la réservation d'emplacements dans le parc "Pont de Grenelle-Maison de la Radio". <u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif à l'aménagement de la terrasse du parc "Pont de Grenelle-Maison de la Radio".	52	Suspension et reprise de la séance.	76
<u>Vœu</u> déposé par le groupe PSRGA relatif à l'insertion du service de transport "Imagine'R" dans la carte étudiant.	53	2012, DPE 17 - Subvention (15.200 euros) à l'association de mon assiette à notre planète pour la réalisation d'une étude sur le gaspillage alimentaire dans deux écoles parisiennes volontaires (11e et 19e). <u>Vœu</u> déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au gaspillage alimentaire.	76
<u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif à la station de métro La Fourche.	54	<u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la collecte sélective au Forum des Halles.	77
<u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif au stationnement des deux-roues motorisés sur le boulevard Beaumarchais.	55	<u>Vœu</u> déposé par Mme POIRAUT-GAUVIN relatif à l'attribution de logements sociaux à des membres de la famille d'élus parisiens en fonction.	78
<u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif au réaménagement du parking avenue de la Porte Brancion.	57	<u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif aux études de valorisation du patrimoine d'Eau de Paris.	81
2012, DVD 25 - Programme 2012 de mise en accessibilité des autobus aux usagers en fauteuil roulant et demande des subventions correspondantes.	58	2012, DUCT 52 - Communication du bilan de la Commission parisienne du débat public.	82
2012, DVD 110 Approbation des modalités de l'organisation de la concertation préalable pour le projet de tramway Paris-Orly sur la RD5. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au prolongement du tramway Paris Orly sur la RD5.	60	<u>Vœu</u> déposé par le groupe EELVA relatif à l'affichage d'opinion et à la publicité des associations.	83
2012, DEVE 70 - Subvention (3.000 euros) à l'association Pour une Réglementation des Implantations d'Antennes Relais de Téléphonie Mobile (10e) pour son action sur le territoire parisien.	61	<u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif à la généralisation des fiches d'évaluation des risques financiers et juridiques des associations.	84
<u>Vœu</u> déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux coupures à répétition de l'alimentation électrique dans le périmètre, 52 avenue de Choisy (13e).	64	<u>Vœu</u> déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la multiplication des incendies de deux-roues.	85
Dépôt de questions d'actualité.	64	<u>Vœu</u> déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la demande d'interdiction des prières de rue organisées par le groupement intégriste "SOS tout-petits".	88
Suspension et reprise de la séance.	65	<u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'extension des zones interdites à la mendicité.	90
		2012, DPP 3 - DVD 98 - Subvention (300.000 euros) à l'Association des promoteurs et exploitants de parkings (APEP).	92
		2012, DASES 8 - Participation (31.234,64 euros) et subvention d'investissement (47.921,42 euros) dans un cadre conventionnel avec l'association "Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur de Paris" (10e). <u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif à la subvention de l'association "Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur de Paris" (10e).	93

2012, DASCO 85 - Convention relative à l'occupation de locaux scolaires municipaux par les services de l'Académie de Paris.	95	Clôture de la séance.	119
2012, DPA 58 - Indemnisation de la société "S.R.C." dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension du service de restauration de l'école élémentaire, 34, rue du Faubourg Saint-Denis (10e).	95	Liste des membres présents en Commission.	119
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'aide à la scolarisation des enfants dans les pays en voie de développement.	96	Liste des membres présents.	120
Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au maintien de toutes les classes de l'école Neuve Saint-Pierre.	97	Votes spécifiques.	120
Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au financement des classes de découverte. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	98	Vote spécifié.	122
2012, DJS 364 - Mise en place du Pass Jeunes. <u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif à la mise en place du Pass jeunes. <u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif à la mise en place du Pass jeunes (bilan de l'opération). <u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif à la mise en place du Pass jeunes (conditions d'accès au chéquier).	99	Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	122
Vœu déposé par Mme KUSTER et M. DUBUS relatif au Centre d'animation de la Jonquière (17e).	104	Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.	143
2012, DFPE 341 - Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion et à l'exploitation de trois établissements de petite enfance situés dans les 2e, 9e et 17e arrondissements.	106	Questions du groupe U.M.P.P.A. QE 2012-11 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au parvis de l'Hôtel de Ville et au parking situé en sous-sol.	143
2012, DFPE 349 - Approbation afin de percevoir une subvention de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie dans le cadre du marché à procédure adapté relatif au diagnostic et à la formation à l'application des pratiques environnementales dans les établissements d'accueil de petite enfance de la Ville de Paris.	106	QE 2012-12 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au changement de sens de circulation de voies parisiennes.	143
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la construction d'une crèche rue Olivier de Serres.	108	Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.	144
2012, DPA 35 - Autorisation de déposer toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme notamment les demandes de permis de démolir, de construire, d'aménager et de déclaration préalable pour la reconstruction de vestiaires et d'un TEP sur le stade Georges Hébert (16e).	109	Annexe n° 3 - Tableau des votes des groupes politiques.	151
Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la création d'une piscine de 50 mètres pour les habitants des 17e et 18e arrondissements.	113		
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au stade du Saut du Loup. <u>Vœu</u> déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif aux conséquences de l'incendie au stade du "Saut du Loup" et à l'avenir de l'ACBB rugby.	115		
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.	118		
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	118		

La séance est ouverte à neuf heures dix minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mme Marie-Laure HAREL, MM. Gauthier CARON-THIBAUT et Bruno JULLIARD, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le Conseil de Paris a appris avec tristesse la disparition de M. Patrick de Saevsky.

(Les Conseillers se lèvent).

M. de Saevsky entra au Conseil de Paris comme élu du 14^e arrondissement en 1975, à la suite de la démission de M. Fortin.

Elu en 1977 sur la liste du Rassemblement Pour la République, il devient conseiller d'arrondissement du 13^e arrondissement en 1983.

M. de Saevsky fut vice-président du Conseil de Paris en 1976 et 1977 et conseiller délégué du Maire de Paris pour le 13^e arrondissement. Par ailleurs, il fut élu conseiller régional en 1976.

Ses obsèques ont été célébrées en la cathédrale orthodoxe Saint-Alexandre-Nevsky à Paris.

Au nom du Conseil de Paris, en mon nom personnel, je salue sa mémoire et j'exprime à l'ensemble de sa famille les condoléances de notre Assemblée.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Félicitations aux Parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, avant d'adresser des félicitations à certains d'entre nous, je voudrais féliciter les Parisiens, parce qu'une fois de plus ils ont donné la démonstration de leur attachement à la démocratie.

Lorsque l'on regarde le monde et l'intervention des citoyens dans la vie démocratique, je crois que l'on peut se dire que, dans notre pays, les citoyens sont actifs et les Parisiens en particulier qui, lors de cette élection présidentielle, ont voté à 83 %, ce qui a été d'ailleurs deux points de plus que la participation nationale.

Pour nous tous, quelles que soient nos opinions, cette participation des Parisiens à la vie démocratique est une fierté.

Je voudrais aussi, à l'occasion de ce scrutin qui a eu lieu, remercier toutes les personnes qui ont contribué à son bon déroulement. Je pense aux présidents de bureaux de vote, je pense aux assesseurs, à beaucoup d'élus et de bénévoles.

Je pense aussi au personnel de la Ville de Paris qui a été vraiment exemplaire, une fois de plus, à plusieurs directions autour du Secrétariat général qui ont vraiment très bien fait leur travail et notamment une chose que je leur avais demandée avec insistance et qui, je crois, nous réjouit tous : tous les bureaux de vote de la Capitale étaient totalement accessibles aux personnes handicapées.

Je n'ai pas de commentaire à faire sur les résultats. Ils sont ce qu'ils sont, c'est la démocratie.

Je voudrais simplement saluer en notre nom le Président de la République qui termine son mandat demain, que j'avais accueilli avec respect et cordialité il y a cinq ans et, bien entendu, adresser mes félicitations au nouveau Président de la République que nous accueillerons demain, dans le respect des traditions démocratiques, avec le souci du rassemblement de tous, parce que c'est un moment de démocratie, un moment dédié à la République et pas du tout à la politique partisane.

Je voulais, en ouvrant cette séance du Conseil de Paris, faire ces quelques commentaires rapides.

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 19 et mardi 20 mars 2012 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal officiel.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Vous n'en avez pas ? Ils sont adoptés.

Félicitations.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Plus souriant, je voudrais adresser nos chaleureuses félicitations et les miennes à Mme DUMAS et à M. MANSAT qui ont été nommés au grade de Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.

Puis à Mme MACÉ de LÉPINAY et Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT qui ont été promues au grade d'Officier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.

Enfin, à M. Richard STEIN qui a été promu au grade d'Officier dans l'Ordre national du Mérite.

2012, DU 150 - Autorisation de signer une promesse de vente tripartite Ville de Paris, RFF et SEMAVIP pour la cession des terrains situés rue Gaston Tessier (19e).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons donc à l'examen de beaucoup de projets de délibération. Cette séance est tout à fait importante, je remercie tous les présidents de groupe de l'avoir préparée avec beaucoup d'attention.

C'est une séance où il y a quand même 600 projets de délibération, dont certains sont tout à fait essentiels pour la vie quotidienne de nos concitoyens et avec d'ailleurs pas mal de choses innovantes, dont nous allons débattre.

Dans un premier temps, je vous propose d'examiner le projet de délibération DU 150 sur lequel l'amendement n° 1 a été déposé par l'Exécutif.

Je donne la parole à Mme la première adjointe chargée de l'urbanisme.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un amendement technique qui en fait correspond à une information de dernière minute concernant un mur de soutènement qui retient les voies ferrées au bord de l'immeuble, qui fait l'objet d'une analyse un peu différente de ce que nous avons vu précédemment, mais le projet de délibération concerne un accord donné à la S.E.M.A.V.I.P. pour signer avec la S.O.D.E.A.R.I.F. dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C. "Clichy Batignolles", donc amendement technique de l'Exécutif.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 1 est donc adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 150 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DU 150).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au déclassement des circulations horizontales et verticales du Forum des Halles.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération, mais qui sont bien de la 8e Commission.

Le vœu n° 2 relatif au déclassement des circulations horizontales et verticales du Forum des Halles a été déposé par le groupe E.E.L.V.A.

Monsieur BOUTAULT, vous voulez vous exprimer.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire, je vous en remercie.

Effectivement, nous avons déposé une question écrite pour avoir quelques informations concernant le déclassement des circulations horizontales, c'est-à-dire des allées intérieures du Forum, côté rue Berger et rue Rambuteau sur trois niveaux, qui ont été privatisées suite à la vente de ces allées à Unibail. Or, il n'y a pas eu, à ma connaissance, d'enquête publique pour affecter ce déclassement qui devait intervenir en décembre 2012. C'était l'interrogation que nous portions et notre question écrite. La vente sera différée pour permettre à l'enquête de se dérouler nous a-t-on indiqué.

La réponse nous ayant été transmise quelques jours avant le Conseil de Paris, le vœu est retiré. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce débat.

Merci pour votre attention.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Donc le vœu est retiré.

Madame HIDALGO veut-elle faire un commentaire ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Oui.

Je voudrais remercier Jacques BOUTAULT de son information. Sur le retrait du vœu, c'est vrai que la réponse a été un peu tardive. J'en suis désolée. Nous avons déposé cette réponse juste avant la 8e Commission. Pour autant, bien sûr, je m'engage, comme je l'ai fait dans la réponse écrite, à vous tenir informés pas à pas de ces déclassements.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

C'est une occasion pour moi de rappeler à tous les adjoints et à l'administration qu'il ne faut pas perdre du temps pour donner les réponses, surtout quand on les a. Quelquefois, c'est un peu de négligence et je préfère que l'on réponde très vite à toutes les questions qui sont posées par les élus.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la végétalisation de la zone de fret de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il y a un vœu n° 3, relatif à la végétalisation de la zone de fret de la Z.A.C. "Clichy Batignolles", qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pense que c'est un vœu sur lequel nous devrions tous pouvoir nous retrouver, puisqu'il rentre dans le cadre du plan de biodiversité, qui a pour objet, je le rappelle, de créer 7 hectares nouveaux de toitures végétalisées d'ici 2020.

Nous avons une opportunité intéressante, en effet, sur la zone de fret dans la Z.A.C. "Clichy Batignolles", puisque cette zone va devoir être couverte et que la végétalisation de ces toitures améliorerait évidemment la qualité

de la vie et l'environnement, non seulement grâce évidemment à l'isolation thermique et phonique, l'absorption de CO², la gestion des eaux de pluie et une meilleure pérennité de l'étanchéité.

Et surtout parce que cette zone de fret se trouve aux abords de la Cité judiciaire, donc du Tribunal de grande instance, qui prévoit lui-même de grandes terrasses végétalisées. Il y aurait là évidemment une logique dans ce quartier que nous avons tous voté comme devant être un éco-quartier.

Monsieur le Maire, nous vous demandons que, dans le cadre des objectifs du plan de biodiversité, cette zone soit définie comme prioritaire pour être végétalisée.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire du 17^e arrondissement, vous savez que nous avons une grande ambition en matière de développement durable, et tout particulièrement sur cette Z.A.C. "Clichy Batignolles", qui sera un éco-quartier et que la végétalisation des toitures fait partie de ces objectifs.

Pour autant, votre vœu me paraît sans objet. En effet, la base de fret que vous évoquez est située au Nord de la Z.A.C., entre le futur Palais de justice et le réseau ferré à l'Ouest et, d'ores et déjà, il est prévu que le cahier des charges de la consultation qui sera lancé par la S.N.C.F., pour désigner un opérateur, intègre cette demande.

Cette réponse, d'ailleurs, vous a été faite lors d'un comité de coordination de la Z.A.C. le 15 mars dernier. Je ne vois pas en quoi ce vœu apporte quelque chose, puisque cela fait déjà parti du cahier des charges. Mais, par ailleurs, il nous faut tout de même regarder sérieusement, puisque cette piste de la végétalisation doit être compatible avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture.

Je vous demanderai donc de retirer votre vœu, si vous en étiez d'accord. A défaut, je demanderai de voter contre parce qu'il est sans objet.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame KUSTER, le maintenez-vous ? Vous me dites si vous le maintenez, brièvement.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - J'ai compris que vous étiez pressé aujourd'hui, Monsieur le Maire. Je le maintiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, je ne suis pas pressé, mais il y a simplement des règles et je les fais appliquer gentiment.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je le maintiens mais, dans la réponse de Mme HIDALGO, il y avait une incohérence puisqu'elle indique que cela est déjà écrit dans le cahier des charges, ce qui n'est pas le cas, et parle de photovoltaïque. C'est juste une petite incohérence et je maintiens bien sûr ce vœu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bien. Vous n'êtes pas d'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 3 avec l'avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

2012, SG 146 - Aménagement des berges de Seine (4e). Signature avec le Port Autonome de Paris d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de réaménagement des berges en rive droite.

2012, SG 147 - Aménagement des Berges de Seine (1er et 4e). Signature avec Ports de Paris d'un avenant à la superposition de gestion des terrains nécessaires à la construction d'une voie de circulation sur la basse berge rive droite, entre la place du Louvre et la rue Agrippa d'Aubigné.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons aux projets de délibération SG 146 et SG 147 : c'est l'aménagement des berges de Seine. Il y a deux projets de délibération. Il y a là pas mal d'inscrits et je vous demande de respecter vos temps de parole, qui sont de 5 minutes chacun. Soyez sympathiques de respecter vos propres règles.

Chut...! Je comprends que vous soyez tous de bonne humeur et dynamiques, et je l'apprécie.

Je donne la parole à Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Ces deux projets de délibération SG 146 et SG 147 mettent en discussion la signature avec Port de Paris d'un avenant et d'une convention dans le cadre de l'aménagement des berges de Seine, et précisément de la rive droite.

Ce projet de reconquête des deux rives du fleuve, qui est l'un des plus importants et emblématiques que porte la Ville, a été voté ici même...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il y a un bruit de fond et qui est pénible, y compris pour la personne qui intervient.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Ce projet a été voté ici même au Conseil de Paris et validé par un avis favorable d'une commission d'enquête. Il a été arrêté net en février, par l'ex-Premier Ministre, dans une lettre inacceptable, aussi bien dans sa méthode que son contenu et son principe même, puisque François FILLON remettait en cause la légitimité de notre assemblée, pour décider de l'aménagement de notre ville.

Alors, pour revenir sur le fond, pour les élus de mon groupe, il est primordial de ne pas réduire le débat concernant l'aménagement des berges à la seule circulation automobile, mais de raisonner en terme de mobilité globale et soutenable, notamment en inscrivant la réflexion dans une échelle métropolitaine.

Il est donc nécessaire, et c'est ce que font ces deux projets de délibération, sur la rive droite, dans l'état actuel du projet, de créer des traversées piétonnes protégées qui favoriseront l'accès au fleuve, à cette belle promenade entre l'Hôtel de Ville et le bassin de l'Arsenal, dont nous souhaitons, pour notre part depuis longtemps, qu'elle se développe sur un parcours beaucoup plus long, pour qu'à terme, entre les deux bois de Vincennes et Boulogne, soit créé un véritable corridor écologique.

La piétonisation doit aussi intégrer le réaménagement des quais hauts et le renforcement d'une offre de transports en commun diversifiée. C'est pourquoi il est nécessaire aussi que soit aménagée une desserte fluviale complémentaire de la création de lignes de bus à haute qualité de service, ou d'un tramway sur les quais hauts, ainsi que l'amélioration des transports souterrains actuels.

C'est donc avec une grande satisfaction que nous voterons ces deux projets de délibération, qui permettent de penser que le projet va pouvoir, malgré hélas le retard pris à cause de l'intervention du Gouvernement précédent, entrer dans sa phase de travaux et de réalisation.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Aujourd'hui, nous avons espoir, puisqu'on tourne nationalement une page importante, nous avons grand espoir que les oppositions, hier autoritaires, enfin ne puissent plus avoir lieu et que ce projet d'aménagement des voies sur berges puisse vraiment poursuivre son cours jusqu'au bout.

C'est un projet de délibération important...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Attendez une seconde !

Que ce soit chez les invités ou parmi les élus, ne mettez pas les sonneries de vos portables !

Madame SIMONNET...

Mme Danielle SIMONNET. - Bien.

Que ce soit... Excusez-moi, j'en perds le fil.

Nous allons enfin pouvoir faire aboutir ce projet jusqu'au bout et c'est extrêmement important qu'il puisse y avoir une appropriation sociale, collective, citoyenne de l'espace public pour les piétons. Nous savons l'importance de pouvoir, autour de ce projet aussi, développer les transports en commun. Les questions sociales et écologiques sont extrêmement liées ; il est toujours important de les penser de manière concertée, dans l'intérêt général.

Maintenant, nous avons, au niveau du groupe Communiste et éluEs du Parti de Gauche, une interrogation ou un regret en ce qui concerne le travail du Port autonome de Paris, par rapport aux infrastructures qui vont être développées sur ces voies.

Vous savez, nous sommes généralement tous d'accord, au niveau des groupes de la majorité, pour dire qu'il faut absolument soutenir l'économie sociale et solidaire, le commerce équitable, les entreprises d'insertion. Il me semble qu'au niveau du Port autonome de Paris, sans doute tout n'a pas été fait pour permettre que les projets de cafés-restaurants, de bars qui seront des supports de sociabilité fort utiles pour l'ensemble des Parisiens et Parisiennes, puissent tous relever de structures de l'économie sociale et solidaire, relever d'une démarche à la fois coopérative et en faveur des circuits courts. Il me semble, peut-être, que nous aurions dû plus insister dans nos exigences vis-à-vis d'eux pour que ces appropriations sociales de l'espace public ne se transforment pas en un renforcement de structures privées lucratives sur ces espaces.

Je vous remercie.

Le groupe votera pour ce projet de délibération, malgré cette remarque qui, j'espère, permettra aussi de faire évoluer le débat et les autres projets par la suite.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviendrai, bien sûr, simultanément sur ces deux projets de délibération : d'une part, pour souligner une contradiction et, d'autre part, évoquer une inquiétude.

En ce qui concerne la contradiction, Monsieur le Maire, vous présentez souvent la Seine comme étant une ressource d'avenir pour le transport des personnes, par exemple, avec un Voguéo renouvelé, sur lequel nous aurons d'ailleurs certainement à revenir après l'appel d'offres du S.T.I.F., car les problèmes apparaissent au grand jour.

Dans le même temps, différents partenaires évoquent la Seine comme le Port de Paris, et insistent volontiers sur le transport des marchandises, avec une véritable vision d'axe pour développer ce transport à une grande échelle qui dépasse, et de loin, le bief parisien.

En effet, inutile de dire à quel point toutes ces initiatives sont intéressantes puisqu'elles permettent d'éviter significativement le transport par camions et semi-remorques et également, bien sûr, d'éviter les pollutions qui accompagnent ce mode de transport routier.

Enfin, différentes expériences s'organisent aujourd'hui en bord de Seine pour effectuer des livraisons et ensuite relayer le dernier kilomètre avec des modes doux.

Mais voilà, la contradiction nous y sommes : avec ce projet de délibération, nous sommes très loin, nous allons même dans la direction opposée. En effet, que nous est-il proposé ?

Un bateau-bar qui propose de courtes croisières avec boissons. Pourquoi avec boissons ? Je ne sais pas ! Jusqu'à quelle heure ? Je ne sais pas ! Y aura-t-il des nuisances sonores pour les riverains ? Je ne sais pas non plus ! Mais ce que je sais, c'est que c'est dans un bras de Seine qui est extrêmement étroit.

Mais le principal n'est pas là : il est proposé aussi des petits bateaux de promenade destinés à être pilotés évidemment par des personnes sans aucune expérience de la navigation, là où le trafic est déjà intense, notamment

en raison du passage régulier et cadencé des bateaux-mouches et vedettes touristiques. Pourquoi pas des pédalos ?

Les flux sur la Seine sont appelés à se développer, c'est ce que je disais en commençant et c'est vraiment l'intérêt de tous. Comment imaginer alors une telle cohabitation ?

J'ai donc questionné en 3e Commission les services présents. La réponse obtenue est, je cite : "Ces sujets nous échappent." Alors, quelle belle réponse ! Il y a fort à penser qu'elle risque de nous rattraper dangereusement.

Cela, c'était pour la contradiction.

Maintenant, pour l'inquiétude : je voudrais évoquer le problème de la circulation et je rappelle que nous avons proposé un projet alternatif à celui-ci. Pourquoi ? Parce que nous considérons qu'il y a des priorités. Les berges de la Seine, c'est 20 kilomètres dans chaque sens. Il y a de nombreux endroits avec des aménagements possibles ; nous les avons répertoriés, pour faire des propositions à caractère environnemental, ludique, économique, sans toucher à la circulation routière sur une artère à caractère régional.

Qui ne pourrait souhaiter dans l'avenir que la totalité des voies sur berges ne soient rendues à la promenade ? Personne ! Mais pas à n'importe quelles conditions, pas dans cet ordre et pas avant d'avoir procuré aux utilisateurs de ces voies une alternative en termes de mobilité : le développement des transports collectifs.

Tel n'est pas le cas aujourd'hui.

La rive droite va être transformée en boulevard urbain. Très bien ! Que va-t-on faire des 25 % de trafic qu'elle ne supportera plus ? Ils ne vont pas s'évaporer, tant qu'il n'y a pas de nouvelles infrastructures pour assurer le report. Il y a un risque indéniable d'embolisation sur les quais hauts : sur le boulevard Saint-Germain, sur le pont de la Concorde, pour ne citer que ces voies. Le fait d'installer un nombre significatif de feux sur la voie basse va évidemment ralentir fortement le trafic. C'est inévitable. Cela va provoquer des problèmes d'immobilisation des véhicules sur les quais bas et sur les rampes de remontée ; il y en a déjà aujourd'hui.

Même interrogation, mais cette fois-ci peut-être encore plus critique, sur la diminution de la largeur des files. En effet, elles vont être réduites à 2 mètres au lieu de 2,50 mètres. A quoi sert aujourd'hui l'emplacement central, avec ces 2,50 mètres ? Eh bien, il sert aux deux-roues motorisés à passer entre les files. Effectivement, ils le font beaucoup et les motards ne renonceront pas à la raison pour laquelle ils ont choisi le mode des deux-roues motorisés, à savoir d'aller vite d'un point à un autre. Alors, dans quelles conditions vont-ils dépasser effectivement les files de voiture ? Au coup par coup ? Voiture après voiture ? En se rabattant chaque fois ? En multipliant les dangers ? Là encore, je n'obtiens pas de réponse, à une question de sécurité pourtant bien réelle.

Alors, ne nous trompons pas, cette intervention n'a pas pour but d'évoquer une opposition systématique mais, au contraire, d'alerter sur des dangers qu'une expérimentation de six mois, comme nous l'avions demandée, aurait permis d'éviter à coup sûr. Malheureusement, vous l'avez refusée.

Mon intervention ne vise pas non plus à tirer un trait sur tout aménagement des voies sur berges, ainsi que je l'ai indiqué. Nous sommes tous à la recherche d'espaces en ville ; nous sommes tous motivés par le désir d'organiser des lieux de rencontre et de loisirs. Mon intervention affirme, au nom de mon groupe, des priorités, dans l'intérêt de tous, tout en prenant date pour l'avenir.

Nous voterons contre ces deux projets de délibération.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Je demande vraiment à tous les conseillers...

Je laisse le temps des applaudissements, mais je demande vraiment à tous les conseillers d'écouter parce que c'est perturbant pour les intervenants d'avoir ces bruits de fond à côté, que cela vienne d'un endroit ou d'un autre.

La parole est à M. Vincent ROGER.

M. Vincent ROGER. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Monsieur le Maire, j'ai un scoop pour vous !

Ce n'est pas l'élu de l'opposition qui vous parle, mais le porte-parole de Mme la Maire du 4e arrondissement, le porte-voix du Conseil d'arrondissement, en fait le porte-drapeau de la démocratie participative dans le 4e arrondissement.

Pourquoi une telle mission m'échoit-elle ? Tout simplement parce que les deux projets de délibération que vous nous proposez d'adopter ce matin concernant l'aménagement des voies sur berges dans le 4^e arrondissement sont en totale contradiction avec les déclarations faites par la Maire de l'arrondissement lors du conseil de quartier des Îles le 18 janvier et des Conseils d'arrondissement des 30 janvier et 4 mai derniers.

Ces deux projets de délibération sont évidemment liés, le deuxième étant la conséquence du premier. Ils ont fait l'objet d'un vif débat lors de notre dernier Conseil d'arrondissement.

Quant à la délibération concernant l'aménagement des berges entre le pont Louis-Philippe et le pont Marie, lors de ce Conseil, Mme la Maire du 4^e arrondissement ne l'a pas soumise au vote ; elle l'a tout bonnement retirée. Le Conseil d'arrondissement n'a donc pu se prononcer. Il est évident que notre Conseil aurait voté à l'unanimité contre cette délibération, tant elle est en opposition avec les engagements de la Maire de l'arrondissement, les positions des associations de riverains, les conclusions du conseil de quai, les souhaits du conseil de quartier et l'expression de la majorité des riverains, notamment lors de l'enquête publique.

Il est donc particulièrement choquant, Monsieur le Maire, que ce projet de délibération soit maintenu à l'ordre du jour de notre Conseil.

En effet, d'un côté, votre majorité municipale se prépare à voter ce projet de délibération et, de l'autre, dans l'arrondissement concerné, elle refuse de se prononcer afin de ne pas être en contradiction avec ses engagements auprès des habitants dudit arrondissement.

De qui se moque-t-on, Monsieur le Maire ?

En adoptant ce projet de délibération, votre majorité confirmera son mépris à l'égard des riverains, des associations et des conseils de quartier qui ont cru en la démocratie participative dont se gargarise en permanence Mme la Maire du 4^e arrondissement.

Au lendemain du vote relatif au lancement du projet sans concertation préalable avec les Parisiens au Conseil de Paris le 6 juillet 2010, la mairie du 4^e arrondissement s'est glorifiée de la création d'un Conseil de quai.

Les conclusions de ce Conseil, Monsieur le Maire, ont été aussi simples que limpides. Premièrement, limiter à deux le nombre de barges et, deuxièmement, éviter l'installation de bars et restaurants.

Le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui acte la création de cinq barges, de surcroît il annonce la création d'un bateau-bar et celle d'un restaurant biologique.

A cela s'ajoute que l'on ne connaît toujours pas le projet final concernant la Maison Rouge du quai des Célestins. Les visuels présentés par la Ville lors du lancement du projet étaient très explicites. Ils sont à nouveau dans "Le Parisien" de ce jour.

Ils annonçaient la création d'un autre bar, de même, "quid" d'une cinquième barge dont l'objet n'a pas encore été défini ? Est-ce, Monsieur le Maire, le bateau mystère de votre projet ?

Les berges du 4^e arrondissement n'ont pas vocation, Monsieur le Maire, à devenir "Buvetteland". Il en va du respect des engagements de la Maire du 4^e arrondissement et surtout, Monsieur le Maire, de la tranquillité des riverains.

Cette situation ubuesque n'est que le résultat d'un cafouillage permanent entre la mairie centrale et la mairie d'arrondissement, elle constitue la conclusion d'une mascarade en matière de concertation avec les habitants de l'arrondissement, elle est enfin la conséquence d'un projet bâclé, que le groupe U.M.P. au Conseil de Paris et son président Jean-François LAMOUR ne cessent de dénoncer depuis plus de deux ans.

Pour mémoire, Monsieur le Maire, le projet de la majorité municipale d'aménagement des voies sur berges n'a tenu aucun compte, ou si peu, des remarques de l'opposition, des réserves de la Préfecture de police, des recommandations de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, des inquiétudes de la R.A.T.P. et des nombreuses interrogations de la Commission d'enquête publique.

En votant ce projet de délibération, votre majorité parachèverait son œuvre de dédain en matière d'écoute et de concertation. Il faut dire, Monsieur le Maire, que, sur ce sujet, vous ne vous entendez plus entre élus socialistes, alors comment pourriez-vous écouter les Parisiens ?

Fort de ces différents constats, Monsieur le Maire, il est urgent de retirer ce projet de délibération par respect des habitants du 4^e arrondissement et de leur Conseil d'arrondissement.

Au nom des habitants de mon arrondissement, par avance, je vous en remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur ROGER, je vous remercie de votre intervention.

Je tiens à vous féliciter pour la promotion que vous nous avez annoncée. Par les temps qui courent, je suggère de ne pas s'autopromouvoir, mais chacun fait ce qu'il veut. Cette remarque ne vous était pas particulièrement adressée.

Deuxièmement, je vous remercie de me demander d'être attentif aux demandes des Parisiens. Je n'avais pas l'impression que j'étais le plus coupé des Parisiens dans les temps actuels, mais on n'en fait jamais assez pour essayer de les comprendre.

Je vous assure...

M. Vincent ROGER. - Il y a des Parisiens de Droite.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bien sûr, il y a des Parisiens de Droite.

Troisièmement, je veux vous rassurer ou vous inquiéter, je tiendrai toujours le plus grand compte de ce que pensent les habitants du 4e arrondissement et notamment de leur Maire légitime, puisque désignée par le suffrage universel.

Je veux vous dire à quel point nous travaillons bien ensemble et, bien sûr, je tiendrai compte de ses avis.

Enfin, je voudrais dire à nos collègues de l'opposition municipale que je respecte parfaitement leur désaccord (c'est normal, c'est la démocratie), mais j'avoue que je ne le comprends pas totalement.

Les projets de délibération que l'on vous soumet aujourd'hui sont la conséquence du travail avec Port de Paris qui, à ma connaissance, est un organisme d'Etat, sous la responsabilité de l'actuel Gouvernement, car je n'ai pas encore perçu un changement de Gouvernement.

Nous ne sommes pas encore sur la rive gauche, cela viendra plus tard, où j'espère qu'il y aura des changements. Nous sommes sur la rive droite où ce que nous vous proposons est strictement le résultat du travail, si j'ose dire, avec les instances de l'Etat sous la responsabilité du Gouvernement de François FILLON.

Je donne maintenant la parole à M. LEBEL.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Je vous remercie.

Je serai très bref, Monsieur le Maire. Je voulais simplement, pour que nul n'en ignore et que ce soit inscrit dans les tablettes de l'Hôtel de Ville, vous manifester simplement quelques points qui marquent une nette opposition sur votre projet, issu d'une concertation bâclée, permettez-moi de vous le dire, concernant également les conditions dans lesquelles vous nous avez imposé - et je ne doute pas que vous allez nous l'imposer, puisque vous avez la majorité - cette affaire qui est beaucoup plus grave que ce que l'on peut penser, même pour le 8e arrondissement, alors même qu'aucun aménagement n'y est prévu.

Il est évident que les ralentissements que vont provoquer les aménagements prévus, en particulier dans le 4e arrondissement (permettez-moi de vous dire que je suis un maire tout aussi légitime que le maire du 4e arrondissement) auront des répercussions graves...

Le maire, oui, et le maire du 7e arrondissement aussi.

... auront des conséquences graves sur la circulation, en particulier sur le Pont de la Concorde, la place de la Concorde, les Champs-Élysées et que tout ceci, cumulé avec d'autres aménagements en cours, comme celui qui est en train d'être organisé rue de la Pépinière ou place Gabriel Péri, bientôt, va définitivement bloquer le centre actif de Paris, c'est-à-dire en gros ce que l'on appelle communément le triangle d'or.

D'ailleurs, toutes les instances économiques parisiennes l'ont bien noté.

C'est donc à mon avis - et de l'avis même de beaucoup de Parisiens actifs - un aménagement destiné à conforter la place de Paris comme une sorte de Venise sans la mer, destinée aux touristes et aux bobos que l'on peut voir d'ailleurs les samedis et les dimanches, en ce moment, parce qu'il fait beau, dans le centre de Paris.

C'est faire perdre à Paris sa vocation de ville européenne, de possible capitale européenne des affaires et lui laisser une vocation touristique de ville-musée, c'est très dommage.

Finalement, c'est financièrement que nous en verrons les conséquences dans quelques années, lorsqu'il n'y aura plus, pour votre successeur, Monsieur le Maire, que la taxe d'habitation pour pourvoir aux dépenses nécessaires à la Ville de Paris et que les entreprises l'auront définitivement quittée.

Je m'arrête là. D'autres maires d'arrondissement, le maire du 7e arrondissement en particulier, sont beaucoup plus concernés que moi, mais laissez-moi vous dire que, au total, tout ceci semble être un mauvais coup pour l'avenir de Paris et, par conséquent, pour l'avenir de la France.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur LEBEL, mais la description que vous faites de la situation économique de Paris ne me paraît pas tout à fait correspondre à la réalité.

Je vous parle du présent, cela fait 11 ans que cette majorité est en place à Paris. Malheureusement pour vous, les Parisiens ne m'ont pas encore donné mon congé !

La parole est à Mme la Maire du 7e arrondissement, Madame DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, concernant les projets de délibération sur l'aménagement des berges de la rive droite, je vais revenir vraiment sur des propos, je ne vais pas être polémique, purement technique. Cela va vous faire plaisir.

La Commission d'enquête publique notait dans son rapport l'absence réelle d'offre alternative de transports collectifs et les reports de circulation qui demeurent une question pendante.

Elle notait également que le dossier ne souligne pas suffisamment les inconvénients potentiels. Ce qu'elle a énoncé par ces mots reste vrai, même pour un projet limité à la rive droite.

En effet, la transformation de la voie expresse rive droite en boulevard urbain va réduire sa capacité de 25 % en passant de 4.000 véhicules par heure à 3.000.

Il est prévu un report de 1.200 véhicules par heure sur d'autres axes, notamment 250 véhicules par heure sur le boulevard Saint-Germain.

Or, comme vous le savez, il suffit d'un très faible nombre de véhicules supplémentaires pour transformer une circulation fluide en un embouteillage, pour ne pas dire un bouchon vraiment réel. C'est ce qui risque de se produire sur de nombreux axes parisiens, sur les deux rives du fleuve.

Aussi, je souhaite me faire le relais des inquiétudes persistantes de nombreux Parisiens qui se sentent effectivement sacrifiés. En effet, Monsieur le Maire, vous n'avez pas entendu les Parisiens même si sans doute - je vais être sympathique -, parfois vous les représentez sans doute plus que d'autres - je vous le concède - qui se sont exprimés...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - ... qui se sont exprimés à plus de 78 % contre la totalité de votre projet, et pas seulement contre le projet de la rive gauche.

Car ce projet, à ce stade, n'est pas un projet métropolitain ni un projet environnemental, et encore moins un projet économique, comme vient de le faire remarquer François LEBEL. Ceux qui en feront les frais seront évidemment les Parisiens à travers leurs impôts, et plus particulièrement ceux des quartiers centraux des deux rives, qui supporteront en plus de la pollution, le bruit et les embouteillages.

La commission d'enquête vous avait recommandé de poursuivre la concertation avec l'ensemble des acteurs des transports collectifs de la métropole afin de renforcer dans les plus brefs délais l'offre de service.

Depuis le vote du projet en décembre dernier, rien n'a été fait sur ce sujet.

Le bus 69, qui dessert les quartiers contigus au projet, est toujours aussi peu performant. D'ailleurs je vous ai officiellement saisi en juin 2011 des problèmes que rencontre cette ligne très importante pour ces territoires, et aucune amélioration n'a été réalisée par le S.T.I.F. que vous aviez sollicité suite à mon intervention.

Ce projet n'a donc fait l'objet d'aucune évaluation économique, et c'est un peu comme si l'on souhaitait que Paris conserve éternellement son statut peu envié de ville la plus embouteillée d'Europe.

Encore une fois, la commission d'enquête publique souligne pourtant que les aspects économiques, en particulier en cette période de crise, demeurent un facteur dimensionnant de l'acceptabilité sociale du projet. Donc il y a encore des réserves.

Plus inquiétant encore : en bloquant la circulation, c'est aussi les transports publics, les bus, les taxis et tout particulièrement les véhicules d'intervention d'urgence comme les pompiers, le Samu ou la police qui en subiront les conséquences.

Je formule à nouveau le souhait que vous fassiez réellement preuve de sagesse, et même de sens de l'intérêt général, surtout si vos fonctions viennent à évoluer, Monsieur le Maire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame DATI, je ne saurais, moi, contester votre légitimité à parler au nom des habitants du 7^e arrondissement : c'est normal, vous êtes légitime en tant que Maire de cet arrondissement, et nous avons des désaccords profonds sur ce dossier, je le sais.

Mais je ne peux que vous répéter, chère Madame, que ces projets de délibération que nous présentons sont le produit, et même la demande du Port de Paris, que nous approuvons évidemment, qui est une instance de l'État sous l'autorité du Gouvernement qui cessera ces fonctions demain, et dirigé par votre collègue M. François FILLON. Voilà. Je respecte notre contradiction. Elle est légitime en démocratie, d'autant que moi, Madame DATI, je ne conteste pas votre légitimité à vous exprimer au nom des habitants du 7^e : c'est tout à fait normal.

La parole est à Mme GIAZZI.

Mme Danièle GIAZZI. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les deux projets de délibération qui nous sont présentés s'inscrivent donc dans le projet de réaménagement des berges de la Seine, qui prévoit une fermeture à la circulation rive gauche entre le musée d'Orsay et la Tour Eiffel et rive droite, la transformation de la voie Georges Pompidou en boulevard urbain, avec l'aménagement de traversées piétonnes et la pose de feux tricolores.

Ces deux projets de délibération sont donc l'occasion, Monsieur le Maire, de vous redire ici solennellement notre opposition à ce projet, et souligner les graves conséquences qui pourraient en découler sur la vie quotidienne, non seulement de nombreux Parisiens, mais également et plus généralement des Franciliens, tellement l'impact de ces modifications nous semble dépasser le simple cadre de la Ville de Paris.

Ces aménagements risquent par ailleurs de porter gravement atteinte à l'activité économique en pénalisant les nombreux professionnels pour qui la question des déplacements à Paris est vitale, vous le savez, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, nous regrettons franchement que malgré l'opposition manifeste des riverains, malgré les réserves émises par la Préfecture de police et les grandes inquiétudes des représentants du monde économique, vous vous obstiniez dans votre projet.

Les études d'impact réalisées nous semblent totalement insuffisantes, que ce soit en termes d'impact sur l'activité économique, ou en termes de gestion des nouveaux espaces.

Tout d'abord, la question des reports de circulation a été traitée, nous en sommes convaincus, de façon à minimiser les effets de ce projet. Que ce soit la fermeture de la rive gauche ou l'installation des feux tricolores que vous voulez mettre rive droite.

Ainsi rive droite, les retenues de circulation qui ne manqueront pas de se créer à chaque cycle de feu ne seront pas absorbées, vous le savez bien, Monsieur le Maire, aux heures de pointe, faisant peser un risque de thrombose de ce nouveau boulevard urbain.

On nous avait expliqué en son temps, d'ailleurs, souvenez-vous-en, que les aménagements du boulevard Magenta n'auraient qu'un effet limité ou que la requalification du boulevard Saint-Marcel ne posait aucun problème. Vous avez vu le résultat, Monsieur le Maire.

Dans le même temps, la Ville concentre ses efforts, et à quel prix, sur un tramway circulant qui ne permet en rien de soulager les lignes irriguant le centre de Paris. Le projet des voies sur berges ne fera qu'aggraver cette situation.

En ce qui concerne notre arrondissement, le 16^e, au-delà du risque de thrombose de la voie sur berge, nous sommes extrêmement inquiets de voir se reporter la circulation des berges sur les voies de l'arrondissement, comme

toute l'avenue de Versailles ou le quai Louis Blériot. Ces axes déjà chargés aux heures de pointe risquent à leur tour l'engorgement, pénalisant ainsi toute la vie de quartier. Sans compter que de nombreux reports sont prévisibles vers des voies secondaires, créant ainsi des itinéraires dits "malins", empruntant des voies absolument pas adaptées à l'absorption de ce nouveau trafic.

Les études produites par la Ville ne nous ont pas du tout rassurés en ce point. Elles ont même montré des reports assez inattendus, jusque sur le périphérique et des axes bien éloignés des quais comme la porte de Colombie ou l'avenue Henri Martin. C'est dire à quel point vous avancez dans l'inconnu total, Monsieur le Maire, des effets possibles de votre projet. Vous le savez très bien : votre stratégie consiste en fait visiblement à créer l'irréversible en espérant que l'intendance suivra.

Malheureusement, l'intendance, ce sont les Parisiennes et les Parisiens mais aussi, une fois de plus je voudrais y revenir, les Franciliens, pour qui cet axe de circulation qu'ils empruntent quotidiennement est stratégique. C'est à ces citoyens que je pense avant tout, et je regrette que vous n'y pensiez pas autant que nous.

Quelle alternative leurs proposerez-vous ? Il n'est pas certain que la perspective d'usages ludiques de ces nouveaux espaces suffise à leur faire oublier l'enfer que vous proposez de leur faire vivre chaque jour.

Pourtant, d'autres possibilités d'aménagement plus pragmatiques, dont nous n'avez jamais voulu tenir compte, vous ont été proposées notamment par notre groupe.

C'est en ce sens qu'avec mon groupe, nous voterons contre les deux projets de délibération qui nous sont soumis.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Mme Anne HIDALGO pour répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour ce débat et vos interventions qui reflètent les débats que nous avons déjà eus ici dans cet hémicycle.

Quelques mots pour dire que ce grand projet de reconquête des voies sur berges est un projet urbain, un projet métropolitain : travailler avec la métropole, travailler avec les habitants, avec toutes les autorités publiques, qu'elles dépendent de l'État, de la Région ou de la Ville.

C'est un projet qui s'inscrit aussi totalement dans notre vision d'une ville de l'écologie urbaine, et qui part effectivement du principe qu'il faut reconquérir des espaces, en l'occurrence des espaces magnifiques classés au patrimoine de l'Unesco, les reconquérir sur l'usage, qui est essentiellement un usage lié à la voiture.

Oui, nous confirmons le fait qu'à travers ce projet, nous souhaitons diminuer le trafic automobile à Paris, et Annick LEPETIT y reviendra : tout le développement des transports collectifs dans lequel nous nous inscrivons, qu'il s'agisse des bus, des métros, RER ou du tramway, ou encore d'Autolib', sont des alternatives à la voiture individuelle polluante qui accompagnent l'ensemble de notre politique et qui accompagnent ce projet des voies sur berges. Là, il s'agit de parler de la rive droite. Je rappelle que nous avons eu beaucoup de débats ici, qu'à la suite notamment de l'avis favorable du commissaire enquêteur avec deux réserves que nous avons levées, la question de la rive droite et de la rive gauche est traitée différemment.

Sur la rive gauche, vous le savez, je ne refais pas l'histoire, un ancien Premier Ministre, M. FILLON, a bloqué de façon assez intempestive le projet.

Nous espérons bien sûr reprendre le dialogue dans une confiance et un travail en commun avec les nouvelles autorités qui seront prochainement désignées, mais là, aujourd'hui, il s'agit de la rive droite. Il se trouve que la rive droite n'était pas du tout concernée, y compris par la lettre de M. FILLON.

M. FILLON n'évoquait absolument aucune réticence ni réserve sur la rive droite, et par ailleurs, ce travail que nous avons conduit sur la rive droite est un travail que nous avons fait en étroit lien avec le Port de Paris.

Je voudrais d'ailleurs remercier l'ensemble des services, notamment le Secrétariat général de la Ville, qui a coordonné ces travaux intenses avec les services de l'État, et notamment avec le Port de Paris. Il se trouve que les propositions qui trouvent place dans les deux projets de délibération que nous examinons ce matin sont des travaux qui ont été affinés avec le Port de Paris et qui tiennent compte d'une part, bien sûr de notre volonté de transformer la rive droite en boulevard urbain, c'est-à-dire en boulevard de promenade en y faisant des aménagements, notamment à partir de feux tricolores qui vont ralentir la circulation, d'autre part, du schéma stratégique de développement du

Port de Paris voté en conseil d'administration du Port de Paris, qui considère comme nous d'ailleurs, que le port doit à la fois connaître une évolution et une affirmation industrielle. Le port doit continuer à être un lieu pour, par exemple, des chargements de marchandises mais aussi pour le transport de voyageurs.

Nous sommes totalement favorables et accompagnons le Port de Paris dans cet objectif, mais le Port de Paris, comme nous, dans ses objectifs stratégiques a aussi affirmé la vocation de promenade, de lieu pour le loisir, etc. de ces futures voies sur berges.

Et donc, ceux ou celles qui comme Mme DOUVIN ont vu des contradictions, je les renvoie vraiment aux conclusions du schéma de développement stratégique du Port de Paris, et à nos propres conclusions.

Vous verrez qu'il n'y a absolument aucune contradiction. Au contraire, nous travaillons ensemble.

Pour reprendre rapidement les deux projets de délibération, l'un le SG 146 vise à conférer l'organisation de la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux du réaménagement des berges de Seine rive droite à la Ville de Paris, qui sera le maître d'ouvrage unique de l'opération. Cela veut dire que la Ville assurera pour le compte de Port de Paris, la réalisation de la desserte de tous les réseaux (l'eau, l'électricité, l'assainissement, le téléphone), mais aussi les postes d'amarrage qui seront nécessaires.

Le deuxième projet de délibération vise, lui, par un avenant, à prendre acte justement de la volonté du Port de Paris de faire évoluer ce site avec des activités sur le fleuve ou sur les berges notamment sur les espaces du domaine public fluvial.

Ces deux projets de délibération sont extrêmement importants.

Je vous rappelle que sur la rive droite, le projet comprend des interventions par exemple sur l'avenue de New York au droit de la passerelle de Billy où nous devons créer une traversée piétonne indispensable.

Aujourd'hui, vous ne traversez pas à cet endroit tant c'est dangereux et tant les voitures circulent vraiment avec une très grande vitesse. Sur le quai des Tuileries, au niveau de la passerelle Léopold Sedar Senghor, là aussi il s'agit de créer une double traversée piétonne. Sur la voie Pompidou, entre l'Hôtel de Ville et le port Henri IV, il s'agit de créer des traversées protégées par des feux tricolores.

Voilà pour l'essentiel, les opérations prévues.

Je voudrais répondre notamment à ma collègue Danielle SIMONNET, en disant que oui, il sera bien sûr proposé des activités de restauration, de café, etc., je crois qu'elles sont attendues.

En ce qui concerne l'économie sociale et solidaire, c'est un sujet très important. Vous savez que Paris est l'une des capitales de l'entrepreneuriat social, et pour nous il s'agit bien sûr de pousser aussi en ce qui concerne les aménagements rive gauche et rive droite à ce qu'il y ait une place importante pour l'entrepreneuriat social, ou l'économie sociale et solidaire.

Je vous remercie, mes chers collègues.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 146.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, SG 146).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 147.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, SG 147).

2012, DU 35 - Lancement de la consultation en vue de la cession d'une emprise pour la réalisation d'un programme de bureaux, gymnase et salles de sports 2 à 6, rue Gerty Archimède (12e).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 35 sur lequel l'amendement n° 4 a été déposé par le groupe E.E.L.V.A. Il s'agit de la consultation en vue d'une cession d'entreprise pour un programme de bureaux, gymnase et salle de sport dans le 12e arrondissement.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération vise à céder une emprise foncière dans le quartier de Bercy pour la réalisation d'un programme de bureaux, d'un gymnase et d'une salle polyvalente sur le site de la rue Gerty Archimède.

Il faut rappeler ici que lors de la réalisation de la Z.A.C. "Bercy" dans les années 1990, la création d'équipements publics de proximité a été quelque peu oubliée, et ce fut le cas notamment d'une école pour les nombreuses familles du quartier. L'élection de la nouvelle majorité municipale en 2001 a permis d'infléchir le cours des choses avec l'ouverture de l'école tant attendue, sur le terrain dit Baron-Le-Roy devenu aujourd'hui rue Gerty Archimède.

Lors du débat sur l'élaboration du plan local d'urbanisme en 2005, la majorité municipale du 12e arrondissement a déposé un amendement pour que le terrain Baron-Le-Roy accueille en plus de l'école, un gymnase et une bibliothèque de quartier.

Ces équipements ont été demandés lors de la concertation par le conseil de quartier, il est donc indispensable de saisir cette opportunité foncière pour réaliser les équipements publics de proximité tant attendus.

Dans le PLU, le périmètre du terrain Baron-Le-Roy a ainsi obtenu comme destination d'accueillir, je cite : "un équipement sportif et/ou culturel".

Par ailleurs, lors du Conseil de Paris de décembre 2007, un vœu de l'Exécutif était adopté pour, je cite : "que l'étude prévue pour la création d'un gymnase sur le terrain Baron-Le-Roy intègre l'hypothèse d'une bibliothèque de quartier compatible avec le projet initié".

Le besoin d'une bibliothèque de quartier à Bercy est manifeste. J'en veux pour preuve le succès rencontré par le Comptoir de prêt ouvert temporairement dans l'ancienne école Gabriel Lamé.

Nous souhaitons vivement que la mairie de Paris se saisisse de cette opportunité foncière pour répondre au besoin d'un équipement culturel de proximité à Bercy à côté du gymnase prévu.

Rappelons que Bercy est le quartier qui compte le plus de familles et le plus de jeunes dans le 12e arrondissement.

Nous avons déposé un vœu au Conseil du 12e arrondissement qui a été adopté afin que le programme d'aménagement de l'emprise de la rue Gerty Archimède intègre une bibliothèque. C'est aussi le sens de l'amendement au projet de délibération que nous proposons aujourd'hui.

Les besoins en équipements publics sont importants à Bercy, la demande des habitants du quartier est ancienne, nous souhaitons que la Ville se saisisse de cette opportunité pour réaliser les équipements qui sont attendus par les habitants du quartier et ne souhaitons pas que soit renvoyée à plus tard, à un calendrier incertain, la réalisation de cette bibliothèque de quartier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez rappelé l'historique de cette parcelle. Je rappellerai aussi la mobilisation très forte de la maire du 12e arrondissement et de l'ensemble de son équipe pour qu'il y ait des équipements suffisants. La première de vos batailles, de celles de Michèle BLUMENTHAL, fut pour l'école, et cette école existe aujourd'hui. Aujourd'hui, le choix de la Ville s'est orienté, pour cette opération, vers la réalisation d'un gymnase, d'une salle polyvalente, parce que les

besoins en équipements sportifs sont particulièrement importants et que les contraintes qui grèvent la parcelle, ne permettent pas d'installer dans de bonnes conditions une bibliothèque.

En revanche, la Ville ne s'interdit pas de rechercher, avec la Maire du 12e arrondissement, dans un site qui pourrait à moyen terme accueillir un petit équipement culturel de proximité, comme une bibliothèque. Je pense, par exemple, au site de "Bercy Charenton". Mais la programmation de ces équipements doit être aussi étudiée en complément de l'équipement culturel majeur, qui a été aussi arbitrée pour le 12e arrondissement, je pense bien sûr au nouveau conservatoire du 12e arrondissement, qui sera livré début 2014.

Nous travaillons à cela. En revanche, j'émet un avis défavorable aujourd'hui sur l'amendement présenté, parce qu'il ne s'inscrit, ni dans une programmation réaliste que nous pourrions assumer, ni même dans une occupation des parcelles existantes qui nous permette d'envisager de façon réaliste le développement de cette bibliothèque dès aujourd'hui.

Mais on va travailler avec Michèle BLUMENTHAL et toute son équipe à ce que ces besoins en lecture publique puissent être également comblés dans ce secteur du 12e arrondissement.

Je vous demanderai, si vous en étiez d'accord, de retirer votre amendement, ou alors j'émettrais un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ces arguments sont très convaincants, ainsi que le fait que la Maire du 12e arrondissement, Michèle BLUMENTHAL, est la mieux placée pour trouver la synthèse entre ces équipements sportifs et culturels.

Est-ce que cela entraîne le retrait de votre amendement, Monsieur NAJDOVSKI ?

Oui ou non, et pas plus.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Non, Monsieur le Maire, je maintiens l'amendement pour une question de cohérence avec ce qui avait été dit lors de la concertation sur le P.L.U. Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'accord, vous maintenez l'amendement.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 4 avec l'avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 4 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 35.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DU 35).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la dénomination "La Lison" pour une nouvelle voie du secteur Saussure.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération. Le vœu n° 5 est relatif à la dénomination "La Lison" pour une nouvelle voie du secteur Saussure.

Je donne la parole à M. Richard STEIN.

M. Richard STEIN. - Monsieur le Maire, il s'agit d'une initiative du Conseil d'arrondissement Pereire-Malesherbes qui, voyant venir une nouvelle rue dans le secteur Saussure, a souhaité prendre l'initiative de lui

proposer un nouveau nom. Différents noms ont été proposés par la population et nous avons procédé à un petit référendum local, avec les habitants du voisinage. A été retenu donc le nom de "La Lison", compte tenu que nous sommes dans le secteur des Batignolles et que cette locomotive, immortalisée par Jean Gabin au cinéma, trouvait tout à fait naturellement sa place dans ce secteur.

Donc nous avons émis le vœu de proposer que cette nouvelle voie du secteur Saussure se nomme "La Lison".

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur.

Mme Anne HIDALGO a la parole pour vous répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur STEIN, le rail, vous l'avez rappelé, est un élément très important du paysage parisien, de l'imaginaire, de l'histoire industrielle. C'est aussi un symbole du travail des femmes et des hommes qui ont fait notre ville et "La Lison" est aussi un morceau de notre histoire littéraire et cinématographique.

Néanmoins, je voudrais vous rappeler que nous avons en attente une longue liste de personnalités qui ont fait l'histoire de Paris, des femmes et des hommes artistes, politiques, citoyens, citoyennes de Paris et nous préférons honorer ces personnes en priorité aux locomotives.

Donc j'émettrais un avis défavorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 5 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'attribution du nom du Président Léopold Sédar Senghor à une voie du futur quartier "Clichy-Batignolles".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant au vœu n° 6 relatif à l'attribution du nom du Président Léopold Sédar Senghor à une voie du futur quartier "Clichy-Batignolles". Je signale que je donnais le nom d'un pont, et pas n'importe lequel, qui va des Tuileries à la Rive gauche, justement. Il y a donc un pont Léopold Sédar Senghor à Paris. Je ne sais pas à quelle ruelle vous pensez, mais cela sera difficile de faire mieux que le pont, qui est magnifique en plus.

La parole est à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, de me donner votre avis avant même que je ne me sois exprimée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne connaissais pas votre préoccupation mais elle m'a surpris.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Tant que je pourrai vous surprendre, Monsieur le Maire, je serai rassurée.

Alors, concernant ce vœu, en fait, Monsieur le Maire, je comprends votre surprise, néanmoins c'est l'émanation d'un souhait du conseil de quartier et de plusieurs personnes du 17e arrondissement pour rendre hommage à cette personnalité, qui a habité le 17e arrondissement.

Le poète Léopold Sédar Senghor a vécu et habité dans notre arrondissement. Il a résidé square Tocqueville durant une vingtaine d'années et a continué à y demeurer après avoir été élu Président de la République du Sénégal.

Son attachement est resté très fort avec notre arrondissement. Nous lui avons d'ailleurs rendu un grand hommage en 2006.

Considérant tout ce qu'il a apporté à notre arrondissement, bien sûr mais surtout au-delà à la langue, à la culture française et à la francophonie, nous souhaitons - c'est une demande qui émane, je le rappelle, de plusieurs personnes - que le 17^e arrondissement puisse l'honorer.

Comme dans la Z.A.C. "Clichy Batignolles", il y a concertation dans différents conseils de quartier pour donner des noms de rues, le nom de Léopold Sédar Senghor est apparu comme une évidence.

C'est pourquoi je maintiens ce vœu.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Vous avez apporté les éléments de réponse. J'émettrais un avis défavorable bien sûr. D'abord parce qu'il y a cette très belle passerelle, construite par Marc MIMRAM, qui est un lieu où passent chaque jour des milliers de Parisiens et des visiteurs du monde entier.

Pour une personnalité, comme le Président Senghor, je crois que c'était le lieu qui convenait.

Il est toujours très difficile que deux lieux dans Paris portent le nom d'une même personnalité. Cela introduit beaucoup de confusion et de difficultés.

Je pense que le Président Senghor est honoré d'être au cœur de la ville, dans laquelle il a vécu, et que même s'il a vécu dans le 17^e arrondissement, c'est le patriotisme parisien qui doit jouer plus que le patriotisme de quartier ou d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je voudrais faire une petite remarque quand même, parce que j'ai beaucoup de respect pour les conseils de quartier et pour leurs demandes, mais Paris est une ville. A partir du moment où l'on donne un lieu très emblématique de Paris, pour une immense personnalité comme Senghor, l'idée qu'il pourrait y avoir des malentendus ou des sortes de compétitions pour rajouter une rue, cela me dérange un peu.

J'ai beaucoup de respect, mais je vous le dis franchement, vraiment sur ces sujets-là, et je suis quand même élu de Paris depuis longtemps, on recherche d'abord le consensus. Si on se met à avoir des querelles, même avec des bonnes intentions des conseils de quartier, sur des sujets où c'est déjà réglé... C'est-à-dire que si l'on n'avait pas déjà donné le nom de Senghor à un site de Paris, je comprendrais.

Il y avait des personnalités - je pense à Pierre Mendès France - qui n'avaient pas été honorées. J'ai cherché le consensus pour faire une avenue Pierre Mendès France. Là, si on n'avait rien fait pour Senghor, je trouverais cela tout à fait normal, même qu'on nous rappelle à l'ordre.

Un magnifique pont de Paris. Je ne conteste pas la bonne foi des personnes qui demandent cela, mais j'aimerais bien quand même qu'on ait assez d'esprit de consensus. Pour des sujets comme ceux-là, essayez de ne pas être en compétition. Ce n'est pas très... Je le regrette un petit peu, mais je n'en fais pas non plus une affaire.

Donc ce vœu est maintenu, si j'ai bien compris ?

Oui, Madame KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Monsieur le Maire, il n'est évidemment pas question de faire une compétition, mais d'être les porte-parole d'un désir d'honorer dans notre arrondissement une personnalité qui a marqué cet arrondissement.

Il n'y a pas de compétition, c'est juste un désir. Je pense que cette passerelle que l'on connaît tous très bien n'a peut-être pas non plus assez marqué comme portant le nom de Léopold-Sédar Senghor.

Je prends acte de ce que vous dites, mais sachez que plusieurs lieux dans Paris portent parfois le même nom, ne serait-ce que dans un même arrondissement : nous avons ainsi le boulevard de Courcelles, la rue de Courcelles dans le 17^e arrondissement et je pense que, au sein d'un même arrondissement, il peut y avoir également plusieurs fois le nom d'une même personnalité.

J'ai entendu votre propos, Monsieur le Maire, mais, par rapport aux personnes qui ont porté ce projet, vous me permettrez de maintenir ce vœu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous entends et je ne cherche pas du tout une polémique avec vous.

D'abord, boulevard de Courcelles, rue de Courcelles, si c'était à refaire, peut-être que l'on ne mettrait qu'un nom, les uns comme les autres. Cela a été fait il y a longtemps.

Deuxièmement, ce que je veux vous dire, chère Madame, c'est que, quand il s'agit de grandes personnalités de l'envergure de Senghor, mieux vaut essayer de rechercher le consensus.

Honnêtement, Senghor n'avait pas été fait. C'est moi qui l'ai fait et qui l'ai voulu, cela n'avait pas été fait !

Dans la mesure où je l'ai fait avec un lieu somptueux en plein cœur de Paris, c'est vrai que je préfère que l'on recherche, que l'on essaie de rechercher le consensus, mais ce n'est pas grave.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 6 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé, mais ce n'est pas Senghor qui est repoussé !

2012, DLH 81 - Transfert au profit de la S.A. d'HLM "France Habitation" des garanties d'emprunt initialement accordées par la Ville de Paris aux sociétés anonymes d'HLM "Tradition et Progrès", "Les Logements Familiaux" et "La Lutèce" pour le financement de divers programmes dans les 1er, 13e, 15e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je passe maintenant au projet de délibération DLH 81, sur lequel l'amendement n° 7 a été déposé par l'Exécutif.

Je propose à M. MANO de nous en dire quelques mots.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Amendement totalement technique, lié à l'introduction dans la délibération initiale d'un arrondissement qui n'est pas concerné par l'opération. Nous vous proposons simplement de supprimer le 13e arrondissement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 7 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 81 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DLH 81).

**2012, DLH 88 - Réalisation par "Coopération et Famille" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 1 logement PLUS, 8, avenue de Choisy (13e).
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au conventionnement de logements de la Tour Rimini par la société d'HLM "Coopération et Famille".**

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant au projet de délibération DLH 88 sur lequel il y a un vœu n° 8 déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Monsieur Patrick TRÉMÈGE, vous avez la parole.

M. Patrick TRÉMÈGE. - Monsieur le Maire, merci.

Mes chers collègues, ce projet de délibération est un nouveau conventionnement PLUS d'un logement de la tour Rimini dans le 13e arrondissement.

En 2010, Monsieur le Maire, vous avez institué un droit de préemption urbain renforcé sur cet immeuble de grande hauteur.

En 2011, vous avez autorisé le conventionnement de 91 logements PLUS qui appartenaient auparavant à l'assureur "Allianz" et, en 2012, vous avez cédé à la société H.L.M. "Coopération et Famille" de nouveaux lots préemptés.

Cependant, dans cet arrondissement qui compte déjà plus de 32 % de logements sociaux S.R.U., ces préemptions et ces conventionnements suscitent de l'inquiétude, de l'incompréhension et des difficultés pour les copropriétaires et les locataires de cet immeuble de la tour Rimini.

La vente lot par lot des logements appartenant à l'assureur "Allianz" permettait à des familles de classe moyenne d'accéder ainsi à la propriété. Les préemptions et les conventionnements en logements sociaux suppriment de façon arbitraire toutes ces opportunités qui s'offraient à ces locataires.

Monsieur le Maire, vous avez entre les mains des outils très puissants en matière d'urbanisme, vous ne devez pas oublier qu'avec ces outils vous avez une influence considérable sur l'environnement et la vie des Parisiennes et des Parisiens.

Il m'apparaît tout à fait regrettable que, par manque de dialogue et de concertation, ces outils deviennent des armes qui blessent, qui empêchent les copropriétaires et les locataires de la tour Rimini d'accéder à la propriété.

Ce que je vous demande, à travers ce vœu, c'est d'utiliser ces outils avec raison et surtout avec justice.

Les habitants de la tour Rimini sont légitimement attachés à la notion de mixité sociale. Ils sont également très sensibles, tant à la qualité de vie dans leur immeuble qu'à la valeur - et vous le comprendrez - de leurs biens.

Monsieur le Maire, revenez sur votre décision et acceptez de dialoguer avec les copropriétaires et les locataires pour envisager des possibilités d'accession à la propriété.

Bien sûr que l'existence d'un parc locatif est une chance pour le 13e arrondissement, mais l'accession à la propriété fait partie d'une légitime aspiration et vous ne devez en aucun cas la bloquer.

Monsieur le Maire, acceptez de dialoguer avec eux avant de déterminer de façon arbitraire quel type de logements conviendrait le mieux à leur immeuble. Pourquoi uniquement des PLUS ? Des locataires et des copropriétaires ne pourraient-ils pas donner leur avis sur les programmes de logements sociaux ?

Cela permettrait à l'évidence de mieux faire accepter les programmes de logements sociaux, les copropriétaires et les locataires en général et ceux de la tour Rimini en particulier méritent, autant que les autres, votre écoute et votre compréhension lors de l'élaboration de programmes urbains.

Je compte, Monsieur le Maire, sur votre esprit et sur votre sens de l'intérêt général.

Je vous remercie.

(M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur TRÉMÈGE.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - M. TRÉMÈGE intervient sur l'acquisition d'un appartement dans une tour, qui est la queue de comète d'une opération beaucoup plus large décidée l'année dernière, en 2011, en concertation totale avec les élus du 13e arrondissement, avec les locataires et les copropriétaires voisins concernés (dans le cadre de réunions d'information à la mairie du 13e arrondissement), avec la municipalité du 13e arrondissement, avec le groupe "Allianz" et le bailleur "Coopération et Famille" et nous-mêmes.

Tout ceci a été l'objet d'une stratégie acceptée de façon globale par l'ensemble des locataires concernés.

Il y a un paradoxe, Monsieur TRÉMÈGE, dans votre demande. A la même séance, les membres de votre groupe nous demandent de racheter énormément de logements pour permettre aux personnes de rester locataires dans des sites qui leur conviennent. Vous, au contraire, nous demandez de laisser acheter par le locataire en question son appartement pour lui permettre de rester en place.

Il y a là un peu une contradiction. Je sais bien que nous sommes très pragmatiques à la Ville de Paris et que nous menons une politique extrêmement ambitieuse en matière d'habitat, mais je crois que ceci est le fruit, dans la tour Rimini proprement dite, d'une action déterminée de la Ville de Paris en accord avec le groupe "Allianz" et "Coopération et Famille" en vue de permettre de pérenniser du logement locatif accessible, y compris dans le 13e arrondissement.

C'est pourquoi je rejeterai votre vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 8 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 88.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DLH 88).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au dispositif législatif limitant les possibilités de vente à la découpe et de congé vente.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux ventes immobilières de l'entreprise "GECINA".

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la vente lot par lot d'immeubles d'habitation de la société "GECINA".

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la situation de l'immeuble, 25-31, rue Pradier (19e).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la situation de l'immeuble, 25-31 rue Pradier (19e).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la vente à la découpe des 203 logements, rue Pradier (19e) par la société "GECINA".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération, les vœux n° 9, 9 bis, 10, 11, 12, 13 et 14 concernant les ventes à la découpe effectuées par la société "GECINA".

Le vœu n° 9 a été déposé par le groupe E.E.L.V.A., les vœux n° 10 et 13 par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, les vœux n° 11 et 14 par le groupe U.M.P.P.A., le vœu n° 12 par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et le vœu n° 9 bis naturellement par l'Exécutif.

La parole est à M. René DUTREY pour une minute.

M. René DUTREY. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec les ventes à la découpe, le logement est devenu vraiment un simple produit financier où certains grands investisseurs, grands prédateurs du capitalisme mondialisé, jouent au Monopoly sur le territoire parisien.

Sous ces coups de boutoir de la spéculation, les locataires, le petit peuple de Paris, les classes populaires, les classes moyennes sont évincées, c'est ce que l'on a appelé la grande centrifugeuse : plus vous êtes pauvres et plus vous partez loin en banlieue.

C'est le sujet d'aujourd'hui : les ventes à la découpe.

Mon groupe a effectivement déposé ce vœu, il est très précis car les ventes à la découpe ne datent pas d'hier à la Ville de Paris, cela fait maintenant une bonne quinzaine d'années.

Je vous rappelle pour mémoire - et je rappellerai d'ailleurs à mon collègue de l'U.M.P. M. GIANNESINI - que les ventes à la découpe ont été déclenchées par un amendement U.M.P. au Sénat qui défiscalisait ce type d'opération, ce qui a lancé la première vague de ventes à la découpe, ce sera la première chose à changer dans votre vœu, Monsieur, votre groupe en a été le déclencheur à l'époque.

Cette vague de ventes à la découpe a fait des malheurs à Paris, la Ville de Paris avait un seul outil pendant des années pour lutter contre ces ventes, c'était le droit de préemption.

Certains immeubles ont pu être rachetés, d'autres non, des locataires se sont retrouvés sur le carreau.

C'est pour cela que mon groupe demande une intervention législative, seul moyen pour empêcher les ventes à la découpe à Paris. Il y a "GECINA" aujourd'hui, il y en aura d'autres demain. Nous devons encourager le futur nouveau Gouvernement à légiférer pour mettre un terme à ces opérations de spéculation scandaleuses.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. LHOSTIS pour une minute.

M. Alain LHOSTIS. - Nous avons déjà évoqué au Conseil de Paris la question des ventes à la découpe du groupe "GECINA". Le vœu que j'ai déposé a été adopté par la majorité du Conseil du 10^e arrondissement et il porte sur le droit de préemption qui, malheureusement, n'a pas été exercé en bloc au moment de la mise en vente à la BNP Paribas mais que nous souhaitons voir s'engager par appartement comme moyen de pression pour permettre aux locataires qui n'achèteraient pas de rester dans les lieux.

Enfin, je rejoins ce qui vient d'être dit par le représentant du groupe E.E.L.V.A. sur le fait qu'il faut que la nouvelle majorité aille vers un amendement législatif nécessaire au renforcement de la protection des locataires, afin d'envisager de taxer lourdement ce type d'opération spéculative.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

M. Jean-François LAMOUR devait prendre la parole. Est-ce que quelqu'un du groupe U.M.P.P.A. la prend à sa place ?

Monsieur GIANNESINI ?

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, le vœu qui a été déposé demande surtout qu'une réflexion soit engagée par le Maire de Paris sur les dispositions susceptibles d'encourager le retour des investisseurs institutionnels sur le marché locatif privé parisien, notamment sur le logement intermédiaire, au regard de tous les considérants, puisque, effectivement, la société "GECINA" cède actuellement 11 immeubles d'habitation à Paris, soit environ 1.800 logements et il est clair que la vente lot par lot est aussi la conséquence du retrait des investisseurs institutionnels du marché locatif privé depuis plusieurs années.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. François DAGNAUD pour une minute.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Merci.

Ce vœu des élus socialistes du 19e a rassemblé l'ensemble du Conseil d'arrondissement, sur un enjeu qui déborde d'ailleurs largement une situation locale, même si le premier message de ce vœu s'adresse aux résidents du 25 Pradier, que je salue. Oui, vous le savez, la mairie du 19e et la Mairie de Paris sont à vos côtés : nous nous battons jusqu'au bout et les engagements pris seront tenus.

Le deuxième message s'adresse à "GECINA" et, au-delà, à l'ensemble des investisseurs tentés de se désengager du locatif pour réaliser leur "business plan" : non, nous ne vous laisserons pas jouer avec la vie des gens ! Non, le logement n'est pas un business comme les autres !

Le troisième message dresse les unes après les autres les digues indispensables pour empêcher ce tsunami de la dérégulation du marché immobilier organisé par la Droite. Cela passe par le renforcement de la pression sur "GECINA" pour qu'il renonce à cette vente à la découpe. Nous devons favoriser une solution de vente en bloc à un bailleur avec loyers encadrés. La Ville ne renonce à aucun moyen d'intervention, y compris des préemptions, pour aboutir.

En dernier lieu, nous souhaitons que de nouveaux dispositifs législatifs encadrent les ventes à la découpe pour mieux protéger les locataires. C'est l'objet de ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ pour une minute.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci.

Je partage ce qu'a dit M. DUTREY, mais je ne pense pas qu'un amendement législatif soit suffisant. Effectivement, il faut cet amendement législatif mais je pense aussi que la Ville peut être active sur son territoire ; donc c'est ce que je souhaite qu'elle fasse.

Pour des raisons strictement spéculatives, le groupe financier immobilier "GECINA" a pris la décision de vendre un nombre important d'immeubles situés sur le territoire parisien. C'est donc dans ce cadre que cette entreprise a annoncé vouloir engager une procédure de vente à la découpe de l'immeuble du 25-31, rue Pradier dans le 19e arrondissement. Cela a créé une très grande inquiétude chez de nombreux locataires quant à leur possibilité de maintien dans les lieux.

C'est pourquoi nous avons déposé ce vœu et j'ai partagé le vœu du 19e arrondissement, mais j'avais fait des remarques que je ne retrouve pas forcément dans le vœu de l'Exécutif.

Je souhaite que l'on recherche un bailleur social ou privé encadré, comme c'est le cas du vœu du 19e, mais je ne souhaite pas que ce soit un investisseur, comme on le dit, "à long terme". D'ailleurs, je ne sais pas ce que veut dire "un investisseur à long terme". Je ne crois pas que la BNP, par exemple, soit un bailleur social à même de faire des prix convenables.

Enfin, je ne retrouve pas dans le vœu de l'Exécutif ce qui me semble être de bon sens, c'est-à-dire que la Ville exige de "GECINA" que le prix de vente proposé aux locataires avant décote n'excède pas ceux que pratique "GECINA" sur les ventes en bloc ou le prix de la préemption à la Mairie. Effectivement, cela me semble de bon sens et je souhaite que ce soit repris dans le vœu de l'Exécutif.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à nouveau à M. GIANNESINI mais cette fois-ci sur un autre vœu, pour une minute.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit avant. Qu'il faille un amendement législatif, sûrement, mais pour l'instant il faut répondre à une question qui devient urgente pour les habitants, que je salue aussi, ici présents, les habitants du 25-31, rue Pradier.

En fait, nous demandons au Maire de Paris qu'il utilise les rentrées liées aux droits de mutation, rentrées qui ont atteint près de 1 milliard d'euros l'an dernier, pour développer une politique du logement juste à Paris, en particulier dans le 19e, en laissant de la place aux classes moyennes et en investissant dans le logement intermédiaire.

Que le Maire de Paris aussi n'utilise pas les droits de mutation pour compenser la gestion approximative du budget de certains projets.

Et que le Maire de Paris augmente le plafond des prêts à taux zéro dans le cadre de cette opération pour aider les locataires qui le souhaitent à acheter leur logement et qu'il préempte au cas pas car, le moment venu, les logements des locataires du 25-31, rue Pradier qui souhaitent rester dans les lieux mais ne peuvent se porter acquéreurs du logement qu'ils occupent.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce dossier est d'importance et anime nos débats des Conseils de Paris depuis un certain nombre de séances ; je le comprends, compte tenu de la nouvelle vague extrêmement importante de vente à la découpe sur le territoire parisien, notamment par une société qui, qu'on le veuille ou non, a décidé d'arbitrer presque 2.000 logements. Au-delà des 1.400 connus dans une opération mixte BNP CARDIF, il y a également des ventes directes par le même organisme, de l'ordre de 500 logements.

Pour avoir une idée des enjeux financiers, il faut quand même savoir que la société "GECINA" attend de ces différentes opérations plus de 400 millions d'euros. Je dis cela pour que les uns et les autres soient bien conscients des possibilités ou pas de la Ville de Paris.

Néanmoins, comme nous l'avons fait depuis de nombreuses années, nous avons un regard très particulier et très actif sur ce type d'opération, puisque, vous le savez sans doute, depuis 2001, ce sont 12.000 logements - 12.000 logements ! - qui ont été rachetés aux différents institutionnels et sociétés foncières sur le territoire parisien, permettant de pérenniser du patrimoine locatif long terme à vocation sociale dans sa diversité de produits et permettant aux Parisiens d'aujourd'hui et de demain d'avoir le bonheur d'habiter notre ville-capitale.

Je note d'ailleurs à ce sujet, parce que j'écoute M. GIANNESINI, que je suis surpris de voir avec quel élan il demande à la Ville de Paris d'intervenir pour acheter, alors que, pendant 12 ans, l'U.M.P.P.A. s'est battue contre nous, disant clairement que cette politique d'acquisition ne correspondait à rien, ne servait pas les Parisiens, que c'était de l'acquisition factice de logements sociaux sur le territoire parisien, et vous avez voté systématiquement contre toutes les délibérations en ce sens !

Voilà la réalité des faits ! Que tout le monde le sache, y compris d'ailleurs les habitants de la rue Pradier.

Au-delà, où en sommes-nous aujourd'hui ? Les choses sont toujours compliquées sur le plan juridique. Je note quand même qu'au cours de ces dernières années, la mobilisation des habitants a permis une évolution réglementaire, dans les combats des années 2005-2006 contre une société américaine qui faisait de la vente à la découpe sauvage, la société "WESTBROOK". Une loi a été votée et elle l'a été suite à la mobilisation des habitants, ce qui a permis d'obtenir un certain nombre de garanties, insuffisantes sans aucun doute mais des avancées ont été faites.

Aujourd'hui, en ce qui concerne l'immeuble proprement dit de la rue Pradier, la mobilisation des locataires est extrêmement importante et je les en félicite. J'ai dit clairement les choses : si la mobilisation continue, il est possible, je ne suis pas dans la peau de "GECINA", mais il est possible qu'il y ait un revirement de positionnement de la société "GECINA" qui pourrait éventuellement nous faire envisager d'autres solutions.

La Mairie de Paris a les moyens d'agir. Elle le démontre. Nous avons des négociations effectivement assez dures avec ces institutionnels ou ces sociétés foncières, mais la mobilisation des habitants est indispensable.

Néanmoins, aujourd'hui, nous avons à la fois dans ces immeubles, à notre connaissance, des personnes qui sont très attachées au maintien de leur situation de locataire, et je les comprends, et également des personnes potentiellement acquéreuses de leur logement.

Suite à la proposition de M. VUILLERMOZ, je dis clairement les choses : que ceux qui souhaitent éventuellement acheter les logements se regroupent pour essayer d'avoir une action de groupe comme interlocuteur vis-à-vis de l'opérateur. À eux de voir quel sera le but de leur négociation, mais je le dis aussi clairement : je pense que la Ville ne serait pas dans son rôle de faire l'intermédiaire immobilier. Je pense que les choses seraient un peu plus compliquées et nous rentrerions dans un rôle un peu difficile. Mais l'action de groupe étant toujours efficace et

l'achat en bloc, par groupe, ayant une certaine force, me semble-t-il, c'est une voie pour ceux qui éventuellement veulent acheter un logement.

Et pour ceux qui ne le souhaitent pas, qui ne le veulent pas, qui ne le peuvent pas, et je sais qu'ils sont nombreux, un certain nombre de garanties nous ont été apportées par "GECINA" à notre demande. À ma connaissance, les locataires du groupe de la rue Pradier ont dû recevoir en fin de semaine un courrier retraçant la totalité des engagements de la société "GECINA" à leur égard, notamment au-delà des réglementations, puisque la société "GECINA" s'engage à ne pas signifier de congé-vente à l'ensemble des locataires qui sont au-dessous du plafond P.L.I.

Pour que les choses soient claires dans notre Assemblée, je donne comme information qu'une famille de deux personnes correspond à un revenu annuel de 60.000 euros, un couple avec deux enfants correspond à un revenu annuel de 86.000 euros. On voit de par le type de population qu'il y a aujourd'hui dans ces immeubles qu'énormément de personnes seraient protégées par cet engagement du groupe "GECINA".

Deuxièmement, "GECINA" s'est engagée également à proposer dans d'autres bâtiments leur appartenant, éventuellement des logements pour ceux qui le demanderaient aux mêmes conditions de loyer aujourd'hui pratiquées et payées par les locataires.

Il y a là des garanties qui vont assez loin. Évidemment, ce n'est jamais suffisant. C'est pourquoi la Ville de Paris a fait savoir à "GECINA" qu'en cas de difficultés importantes, elle pourrait entreprendre des négociations, via un bailleur social ou un bailleur de logement intermédiaire, en vue de l'acquisition en bloc de tous les logements qui ne pourraient pas être achetés par les locataires.

Je renouvelle devant notre Assemblée l'engagement pour que "GECINA" l'entende bien et ce sera au compte-rendu. Là-dessus, nous restons extrêmement déterminés, mais je ne désespère pas non plus d'avoir une position beaucoup plus globale de vente en bloc à un opérateur de l'ensemble du groupe et sur ce point, je le répète, la détermination des locataires est essentielle.

Le vœu de l'Exécutif a essayé de retracer la totalité des engagements de la Ville et bien sûr, la demande que nous faisons à l'État, demain, et au nouveau Gouvernement sans doute, d'avoir une réglementation plus précise et protectrice pour les locataires en cas d'arbitrage immobilier qui existera en tout état de cause, mais avec des protections renforcées pour les locataires.

Je propose donc à l'ensemble des intervenants de voter le vœu de l'Exécutif, et je leur demanderai d'avoir l'amabilité de retirer les vœux qu'ils ont pu déposer.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Très bien. Merci.

Pour prolonger l'appel de M. MANO, je pose aux présidents de groupe la question de savoir s'ils maintiennent les vœux.

Monsieur GAREL... Monsieur DUTREY, s'agissant du groupe E.E.L.V.A. pour le vœu n° 9 ?

M. René DUTREY. - Je vais ajouter un mot.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur le Président, je ne vous demande pas d'ajouter un mot mais de dire si vous le retirez ou pas.

M. René DUTREY. - Je vais le faire quand même très rapidement : je ne rouvre pas une intervention.

Rapidement, j'ai bien entendu le constat, et on est tous d'accord aujourd'hui pour dire que la Ville de Paris mettra tout en œuvre pour que personne ne se retrouve sur le carreau à Pradier et dans les autres immeubles.

Après, nous sommes face un tsunami spéculatif. Nous écopons avec un verre d'eau. Nous ne pourrions pas, sans une nouvelle loi, bloquer ce phénomène. Aujourd'hui, c'est GECINA ; demain, ce sera d'autres. C'est tout ce que je voulais dire.

Je rejoins le vœu de l'Exécutif.

Je finirai en disant qu'au sein de cette Assemblée, il y aura des personnes qui rejoindront l'Assemblée nationale, le Gouvernement : qu'ils n'oublient pas les locataires de Pradier, de Jemmapes, du 12e, du 10e, de Fontenay, de Saint-Mandé, de Lyon, de Marseille et tous les autres à venir.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur le Président BROSSAT, est-ce que le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche retire les vœux n° 10 et n° 13 ?

M. Ian BROSSAT. - Nous retirons le vœu n° 10 mais pas le n° 13, parce que deux éléments ne sont pas malheureusement présents dans le vœu de l'Exécutif.

D'abord, comme le disait effectivement Jean VUILLERMOZ, sont mentionnés dans le vœu de l'Exécutif des investisseurs à long terme qui n'ont pas grand-chose à voir avec des bailleurs sociaux.

Deuxièmement, nous pensons qu'il faut effectivement penser aussi à ceux des locataires qui souhaitent acquérir leur appartement. Je ne vois pas en quoi la Ville sortirait de son rôle en intervenant sur les prix de vente pratiqués par GECINA.

Par conséquent, nous maintenons le vœu n° 13.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur DAGNAUD, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés maintient-il le vœu n° 12 ?

M. François DAGNAUD, adjoint. - Je veux remercier Jean-Yves MANO d'avoir pointé les contradictions, pour ne pas dire le double discours de l'U.M.P. sur ce sujet, et je retire le vœu du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés au bénéfice du vœu de l'Exécutif qui s'inscrit dans la même démarche et la même cohérence.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur GIANNESINI, retirez-vous les vœux n° 11 et n° 14 ?

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Non, Monsieur le Maire, on ne retire pas le vœu n° 11 et le n° 14, je n'ai pas entendu M. MANO prendre un engagement de préemption au cas par cas si GECINA allait jusqu'au bout de sa démarche. Apparemment, d'après M. MANO, GECINA remplit ses fonctions, et bien ses fonctions. C'est assez intéressant de l'entendre.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 68).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 13 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Le vœu est rejeté.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 14, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'espace vert, 40, rue de la Chapelle.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons le vœu n° 15, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif à l'espace vert 40, rue de la Chapelle.

La parole est à Mme la présidente FOURNIER, pour une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - En mars 2009, un collectif de six artistes a occupé une parcelle au 40, rue de la Chapelle, parcelle acquise en 2007 par "Paris Habitat".

Ce collectif y a développé un certain nombre d'activités. Des activités artistiques, bien évidemment, des concerts en plein air dans le jardin notamment mais aussi en intérieur, des activités de sensibilisation écologique.

Ce collectif a créé des liens avec quantité d'associations locales, le conseil de quartier et les habitants ont pris l'habitude de venir profiter de cet espace vert.

C'est pourquoi dans ce vœu, nous demandons au Président de "Paris Habitat" d'orienter le projet d'aménagement actuellement à l'étude concernant les deux parcelles en question de telle sorte que l'espace vert ne soit pas exclusivement réservé aux futurs locataires de cette future construction, mais qu'il conserve une ouverture sur le quartier, notamment par exemple par la création d'un cheminement entre la rue et l'espace vert, qui pourrait être distinct de la parcelle où seront construits les logements.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Ces demandes sont aujourd'hui intégrées dans la réflexion de "Paris Habitat", et je répondrai favorablement au vœu qui nous est présenté par l'ensemble des élus du 18e arrondissement et de E.E.L.V.A.

D'autre part, il faudra aussi être conscient qu'il faudra prendre quelques précautions par rapport aux conditions de sécurité, d'heures d'ouverture et de fermeture, mais ceci est aujourd'hui intégré dans la discussion avec "Paris Habitat", et c'est donc un avis favorable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 69).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la réalisation de logements sociaux pour les personnels de l'A.P.-H.P. sur les terrains de Sainte Périne.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Le vœu n° 16 déposé par le groupe PCF/PG est retiré.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la parcelle située 11-13, rue Henri-Heine et 25, rue Jasmin (16e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 17 relatif à la parcelle située 11-13, rue Henri-Heine, et 25, rue Jasmin, déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à M. AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Conseil du 16e arrondissement et son maire, M. Claude GOASGUEN, ont voulu attirer l'attention du conseil et notamment de M. MANO sur un feuilleton qui dure depuis 2006.

Cette parcelle située comme vous le disiez au 11-13, rue Henri-Heine et 2-5, rue Jasmin a fait l'objet d'un permis de construire en 2008 et depuis bientôt 10 ans reste en friche et cela donne lieu à une attente des habitants.

Alors aujourd'hui, même si nous savons que ce dossier est complexe avec des ramifications internationales, nous souhaiterions voir évoluer cette situation et engager une procédure de déclaration en état d'abandon manifeste, enfin obtenir l'expropriation de son propriétaire.

Par ailleurs, pour conclure, comme nous souhaitons tous libérer des terrains, cette parcelle permettrait alors de réaliser des logements et des aménagements pour la petite enfance dont le 16e arrondissement a bien besoin. Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Ce terrain est bien connu des habitants du 16e arrondissement et il y a quelques années de cela, dans mes fonctions, j'ai reçu les représentants du propriétaire, qui en leur temps envisageaient la construction d'une résidence hôtelière. Les aléas ne leur ont pas permis d'aboutir à ce projet et nous devons constater hélas que cette parcelle est laissée à l'abandon.

C'est pourquoi je demanderai un avis favorable au vœu proposé par la mairie du 16e arrondissement sur l'état d'abandon manifeste ayant au moins l'avantage sans doute de faire bouger les propriétaires et éventuellement d'engager une négociation d'acquisition, si nous le pouvions.

Monsieur le Maire, c'est donc un avis favorable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 70).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au porte-avions Charles-de-Gaulle.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu qui ne se rapporte à aucun projet de délibération, le vœu n° 18 relatif au porte-avions Charles de Gaulle, déposé par le groupe Centre et Indépendants.

La parole est à M. le sénateur POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

J'ai eu récemment l'occasion de me rendre à bord du porte-avions Charles-de-Gaulle avec la Commission des Affaires étrangères et de la Défense, présidée par un socialiste, M. CARRERE. Nous avons été très impressionnés par cette visite et avons vu que le Charles-de-Gaulle, fleuron des forces aéronavales françaises, comme vous le savez, a été engagé dans le cadre de l'opération "Harmattan" au large de la Libye du 20 mars au 12 août 2011.

Ce bâtiment a été décoré de la croix de guerre avec palme le 11 novembre 2011. Il a pour ville marraine comme beaucoup de bateaux français depuis le 9 octobre 2001, la Ville de Paris. Vous connaissez le dynamisme du réseau français des villes marraines présidé par le député-maire d'Issy-les-Moulineaux, André SANTINI.

Je voudrais souligner les nombreux sacrifices consentis quotidiennement par l'équipage du Charles de Gaulle pour réaliser les missions qui lui sont confiées dans le cadre du lien armée nation, je crois qu'il serait souhaitable de pallier l'absence d'hommage rendu par la Ville de Paris à l'équipage du Charles de Gaulle après les opérations militaires de l'an dernier.

Je propose donc que le Conseil de Paris et le Maire de Paris rendent un hommage solennel aux marins et aux pilotes du Charles-de-Gaulle pour leur action essentielle au sein des forces françaises et alliées durant l'opération "Harmattan", au cours de l'année 2011, sous mandat de l'ONU, en application de la résolution 1973 du conseil de sécurité de l'ONU. Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme Odette CHRISTIENNE.

Mme Odette CHRISTIENNE, adjointe. - Merci Monsieur le Maire.

Ce vœu relatif à une intervention militaire achevée en août 2011 suppose l'absence de lien avec le porte-avions depuis cette date, et traduit sans doute une connaissance limitée des relations étroites que notre Municipalité entretient avec des composantes des forces armées.

Aussi, brièvement, je voudrais signaler d'entrée certains points. Il est vrai que les Parisiens aiment l'armée de la Nation et lui marquent leur intérêt en toute occasion, et bien sûr, quand nous organisons des rencontres entre civils et militaires. Il est vrai que la marine tient à Paris une place particulière avec le vice-amiral Jean-Louis VICHOT, commandant de la marine à Paris. Et nous avons remarqué l'attrait exercé sur les jeunes Parisiens par l'enseignement spécialisé dispensé dans trois établissements de notre ville dits lycées marine.

Notons aussi que la classe de terminale C1 du lycée municipal Suzanne Valadon dans le 18^e arrondissement, lycée qui crée actuellement une classe défense, recevra le 24 mai le premier prix du concours civisme de sécurité défense organisé par la Ville de Paris.

Un attachement privilégié lie le bâtiment fleuron de la marine française et notre Municipalité. Le 9 octobre 2011 a eu lieu à bord du porte-avions Charles de Gaulle une cérémonie d'inauguration de la plaque commémorative du parrainage de la Ville par le capitaine de vaisseau Richard LABORDE, commandant du porte-avions, et Bertrand DELANOË, Maire de Paris.

Depuis, des échanges diversifiés ont resserré les liens entre l'équipage et les Parisiens. Rappelons l'extraordinaire exposition sur le Charles-de-Gaulle en escale à Paris entre mai et juin 2008, jusqu'à 1640 visiteurs en une journée à l'invitation conjointe du Maire de Paris et du chef d'état-major de la marine, Pierre-François FORISSIER, exposition qui selon l'amiral Alain OUDOT de DAINVILLE donnait au parrainage une force particulière.

Cette exposition nous paraissait importante, et en particulier à M. le Maire pour notre Municipalité très attachée à approfondir les liens qui unissent la Nation aux forces armées.

En 2008, le capitaine de vaisseau BOIVIN commande le porte-avions, les membres de l'équipage accueillent à l'Hôtel de Ville les visiteurs. Cette exposition n'a pas fait d'ailleurs que le bonheur des classes entières, elle a offert l'opportunité pour le lieutenant-colonel SALA, d'organiser pour 50 jeunes gens et jeunes filles de 18 à 25 ans une JAPD très impressionnante à l'Hôtel de Ville.

Ces liens de Paris se sont matérialisés en 2009 par l'installation sur la base navale de Toulon devant les sièges de l'état major de la force navale et de l'état major de l'aéronautique du modèle réduit exposé, c'était un modèle au huitième du porte-avions devenu monument cadeau de la Ville de Paris.

Le 21 septembre 2010, sur le bâtiment à quai cette fois, le Maire de Paris et le commandant ont dévoilé des plaques attribuant aux coursives du navire des noms de rues, d'avenues et de places de Paris marquant la pérennité de ces liens.

Concernant les jeunes Parisiens, par l'intermédiaire des correspondants défense, les élus chargés des affaires scolaires de chaque arrondissement sont informés sur les échanges possibles des classes avec les bâtiments de la royale dont le Charles de Gaulle.

Certes les élèves sont plus facilement embarqués sur des bâtiments plus modestes et nous savons que les opérations de la deuxième chance, telle l'armada de l'espoir révèlent l'efficacité de leur formation reçue à bord lors d'un court séjour.

Mais la visite du porte-avions Charles-de-Gaulle est possible pour les élèves même si elle est rare. Cette année, en 2012, avec l'accord du Recteur des universités elle constitue le premier prix du concours de la résistance et de la déportation. Même sans embarquement, une autre forme de relation s'établit entre les élèves et les équipages. Grâce à la maîtrise par les élèves des technologies de communication, les échanges se développent pendant les missions des bâtiments et cela est possible bien sûr avec le Charles-de-Gaulle.

En 2012, le 27 mars, a eu lieu une importante cérémonie réunissant Ville de Paris et marine avec la remise du drapeau du régiment blindé de fusillés marins au commandant de la marine à Paris. Le chef d'état major de la marine, Bertrand ROGEL, avait prévu une prise d'arme sur le parvis et, signe fort, le Maire de Paris a agrafé lui-même des fourragères sur les uniformes des élèves d'une promotion de fusillés marins.

Lors de cette cérémonie, bien sûr le Charles de Gaulle était représenté par l'un de ses anciens commandants.

En 2012 encore, en février, dès que cela fut possible, le Maire de Paris a reçu à l'Hôtel de Ville le nouveau commandant du porte-avions, le capitaine de vaisseau Olivier LEBAS - il l'est depuis le 1er août 2011 - avec lequel ont été étudiés de nombreux échanges entre l'équipage et les populations scolaires entre autres.

Ainsi vous constatez la continuité des échanges après l'opération Harmattan et vous pouvez être assurés qu'ils se poursuivront. Par ailleurs, une Opex est un tout. L'opération "Harmattan" est un tout. La conduite des opérations rend solidaire les différentes unités engagées, et surtout les distinctions et les hommages solennels pour les militaires, ayant combattu en Opex, sont du ressort du Président de la République, chef des armées et Ministre de la défense.

En conséquence, les propositions de ce vœu me paraissent difficilement envisageables pour une municipalité. Aussi, compte tenu de l'ensemble de ces informations, je pense que ce vœu devrait être retiré. S'il ne l'est pas, l'Exécutif votera contre.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame CHRISTIENNE.

Je suis saisi de deux demandes d'explication de vote, l'une de M. GOUJON et l'autre du président GAREL.

M. GOUJON a la parole, pour deux minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Je regrette, après avoir rappelé tous ces liens qui nous unissent au porte-avions Charles de Gaulle, dont la Ville de Paris est marraine, que Mme CHRISTIENNE demande le retrait de ce vœu.

Je voudrais, au contraire, au nom du groupe U.M.P.P.A. m'associer à cette excellente initiative de notre collègue Yves POZZO di BORGIO et de son groupe, pour rendre hommage à l'équipage et aux pilotes de l'aéronavale sur ce porte-avions qui ont permis de rendre la liberté au peuple libyen, sans oublier bien sûr l'hommage aux aviateurs de l'armée de l'air qui, dans des missions périlleuses et sans pertes, ont permis eux aussi ce résultat.

J'ai représenté moi-même, voilà quelques années, la Ville de Paris au lancement de ce magnifique navire, qui non seulement fait honneur à notre marine mais est un outil extrêmement efficace pour la défense de la patrie.

Je pense que la Ville de Paris, même si formellement les choses sont peut-être comme le dit Mme CHRISTIENNE, pourrait rendre cet hommage à ces militaires qui, dans des circonstances extrêmement difficiles, ont permis la libération de la Libye.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. le président GAREL, pour deux minutes.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien entendu, nous voterons contre cet amendement et ce vœu, et nous voterons aussi contre ce projet de délibération, comme chaque année. On se demande jusqu'à quand nous allons devoir cautionner un porte-avions nucléaire qui est à la fois quelque chose de dangereux, dangereux parce que son but est effectivement de faire la guerre, et dangereux parce qu'il a dans son système de propulsion des matières radioactives qui peuvent s'avérer extrêmement néfastes pour la population en cas d'accident.

Je suis aussi effaré par les discours qui sont tenus à chaque fois qu'il y a des débats sur cette subvention, et sur ce vœu qui a été rajouté par le groupe centriste. Mais je voudrais bien comprendre. Vous nous dites, Madame CHRISTIENNE, que le premier prix pour la Résistance et la Déportation, c'est une visite sur le porte-avions Charles-de-Gaulle. Je ne vois vraiment aucun rapport entre la Résistance et la Déportation et un porte-avions nucléaire.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur le président POZZO di BORGIO souhaite reprendre la parole, pour une explication de vote, puisqu'il n'a peut-être pas très bien expliqué son vote.

M. Yves POZZO di BORGIO. - D'abord, je voudrais remercier Mme l'adjointe au Maire de la réponse qu'elle a fait. C'est vrai qu'il y a beaucoup de choses que l'on ignore et il aurait été bien que les groupes au moins soient informés de toutes ces activités.

Je voudrais dire aussi que je suis un peu surpris d'entendre dans la bouche de M. GAREL, qui est monsieur 2 % en France, une telle virulence envers les soldats français qui ont risqué leur vie pour défendre le pays. Je trouve

un peu abusive la façon dont il se comporte actuellement. Je sais bien que c'est 2 % du pays, mais c'est quand même dommage.

Merci.

M. Sylvain GAREL. - Attendons les législatives !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Mme CHRISTIENNE ayant donné un avis défavorable à ce vœu, nous sommes bien d'accord ?

Est-il retiré ? Je n'ai pas très bien compris. Non, il n'est pas retiré. Vous donnez bien un avis défavorable, Madame, nous sommes d'accord ? Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 18 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à "La Forge de Belleville".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 19 qui ne se rattache à aucun projet de délibération. Il est relatif à "La Forge de Belleville" et il a été déposé par le groupe E.E.L.V.A.

La parole est à Mme GIBOUDEAUX, pour une minute.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis plus de quatre ans, l'association d'artistes "Traces" a su gagner la confiance des familles du bas Belleville et a réussi à amener à des pratiques artistiques des enfants très éloignés des pratiques culturelles traditionnelles.

Ce travail a été possible grâce à l'implantation de ces artistes au quotidien dans ce quartier et aussi au réseau qu'ils ont construit avec la communauté scolaire et les parents d'élèves.

Aujourd'hui, suite à la demande faite à cette association de quitter les lieux le 31 mai prochain, les habitants de ces quartiers s'interrogent à la fois sur la continuité des activités de "Traces" auprès des familles et aussi sur la pertinence du nouveau projet porté par "La caserne éphémère", l'association choisie pour succéder à "Traces".

Dans ce quartier politique de la ville, classé en zone urbaine sensible, les élus "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" souhaitent qu'il ne soit pas fait table rase des activités artistiques de "Traces" et seront vigilants et attentifs à l'avenir du site de La Forge.

C'est pour cette raison que nous demandons qu'un partenariat particulier soit mis en œuvre entre "La caserne éphémère" et l'association "Traces", qu'un suivi soit fait du travail de "La caserne éphémère" sur le site de La Forge sous la forme d'un comité de suivi qui pourrait se réunir deux fois par an et qu'une présentation du projet de "La caserne éphémère" soit faite dans le quartier.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - En accord avec Mme CALANDRA, maire du 20e arrondissement, j'é mets au nom de l'Exécutif un avis favorable à ce vœu présenté par Mme GIBOUDEAUX afin qu'une concertation régulière ait lieu avec le quartier.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Très bien. Merci beaucoup de votre concision, cher collègue.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 71).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'avenir de l'éducation populaire et de l'action associative dans les quartiers parisiens.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 20 relatif à l'avenir de l'éducation populaire et de l'action associative dans les quartiers parisiens, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

La parole est à Mme SIMONNET pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche vient de soutenir le vœu présenté à l'instant.

Le sens de notre vœu est complémentaire. À la fois il est nécessaire qu'un travail soit effectué pour que l'ensemble des activités portées par l'association "Traces" dans La Forge de Belleville puissent être pérennisées dans l'intérêt du quartier. Nous espérons d'ailleurs que l'adoption de ce vœu, le précédent, comme toutes les démarches et la mobilisation très forte dans le quartier permettent que cela aboutisse.

Je crois qu'un rendez-vous a déjà été pris, donc nous sommes confiants sur cela, mais nous souhaitons également à travers ce vœu qu'il y ait véritablement un débat au sein de notre Conseil de Paris relatif à l'avenir de l'éducation populaire et de l'action associative et culturelle dans les quartiers parisiens, car rien ne nous oblige de passer par ces logiques de marchés d'appels d'offres.

On souhaite un débat afin de redéfinir un cadre de financement pérenne pour le mouvement associatif et l'éducation populaire, rompant avec ces logiques d'appels d'offres qui mettent en concurrence les structures et cassent les dynamiques d'implication citoyenne locale, cassent les dynamiques qui permettent l'appropriation sociale de la culture par toutes et tous et que, au contraire, la Ville s'engage, comme le font certains départements, à favoriser des financements par convention triennale qui permettraient enfin de rompre avec ces logiques de mise en concurrence.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Vous m'étonnez, me surprenez, Madame SIMONNET.

Un nouveau marché a donc été lancé, c'est une procédure ouverte, transparente, démocratique, respectueuse.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Légale.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - J'allais l'ajouter, mais Bernard GAUDILLÈRE a raison de me le souffler : qui est surtout légale, c'est la loi et nous sommes pour le respect de la loi, rien que la loi.

Afin que la gestion du site de La Forge, qui était devenue ingérable et dangereuse parfois, soit assurée dans les meilleures conditions, ce marché ne portait pas explicitement sur une mission d'éducation populaire, mais sur deux missions principales (sur l'éducation populaire, en effet, je vous rejoins par ailleurs, mais c'est un autre débat) :

- Un programme d'animation auprès des habitants, destiné à assurer la bonne intégration des artistes en résidence dans le quartier,

- La mise en place de résidences d'artistes pour une durée d'un à 18 mois pour la réalisation de projets artistiques et d'un accompagnement dans leur projet.

Le cahier des charges reste évidemment ouvert aux actions d'éducation populaire, même si ce n'est pas explicitement l'objet du marché d'animation. Je rappelle par ailleurs que l'association "Traces" avait déjà été choisie dans le cadre d'un marché similaire pour la gestion et l'animation du site.

Cette logique d'appels d'offres et de marchés publics garantit à nos yeux la transparence et l'impartialité dans la sélection des candidats et donc, pour toutes ces raisons, vous comprendrez, chère Madame SIMONNET, que j'émetts au nom de l'Exécutif un avis défavorable à votre vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 20 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au théâtre Paris-Villette.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons maintenant les vœux n^{os} 21 et 21 bis relatifs au théâtre Paris-Villette qui ont été déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et par l'Exécutif.

La parole est à Mme ARROUZE.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est relatif au théâtre Paris-Villette dont l'existence est menacée.

Implanté sur le site du parc de la Villette depuis plus de 25 ans, le théâtre Paris-Villette propose une programmation audacieuse et contemporaine.

Or, sa pérennité n'est pas assurée. Sa Direction n'a reçu aucune garantie de la Ville pour 2013.

Depuis un mois et demi de mobilisation citoyenne, une pétition circule pour la défense de celui-ci, plus de 6.000 personnes se sont manifestées dont Yasmina REZA, Jack LANG, Ariane MNOUCHKINE, Denis PODALYDÈS, Philippe CAUBÈRE, Anne ALVARO, Mathieu AMALRIC et beaucoup d'autres professionnels, amateurs, acteurs, spectateurs, Parisiens habitants du quartier se sont manifestés.

Ainsi, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche au Conseil de Paris demande au Maire de Paris de renouveler l'engagement de la Ville en faveur du théâtre Paris-Villette.

Je vous remercie. Le vœu est maintenu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Sur les pétitions, permettez-moi juste de vous dire que, comme vous le savez, le papier ne refuse jamais l'encre.

D'ailleurs, interrogeant Jack LANG l'autre jour en voyage, dans un train en France, je me demandais s'il n'était pas tout à fait au courant qu'il avait signé cette pétition, en tout cas m'a-t-il dit.

Je veux bien que vous dépliez la liste des signataires, je ne suis pas sûr qu'ils savent exactement pour quelle raison ils ont signé ou en tout cas quelle est la réalité de la situation, mais on aime tous Paris-Villette, le problème n'est pas là.

Je tiens à insister sur trois points pour lever les malentendus ou fausses rumeurs qui persistent au sujet du théâtre Paris-Villette : la Ville n'a jamais baissé sa subvention au théâtre Paris-Villette depuis 2001. Au contraire, cette subvention, Monsieur le Maire, a augmenté régulièrement, malgré parfois l'avis défavorable de l'adjoint aux Finances, passant de 795.000 euros en 2006 à 265.000 euros en 2011, parfois malgré l'avis défavorable de l'adjoint qui tient les cordons de la bourse, l'adjoint aux Finances M. GAUDILLÈRE.

En complément de cette subvention de fonctionnement, nous avons attribué une subvention exceptionnelle de 150.000 euros en 2011 pour aider le théâtre à faire face à ses difficultés financières. Cela s'appelle du soutien, sonnante et trébuchant, à un théâtre parisien qui nous est cher.

Le contexte budgétaire que tout le monde connaît (je ne vais pas revenir sur la crise mondiale, française et internationale) était pourtant très contraint l'an dernier, cette décision était donc bien le reflet d'un choix politique de soutien, le choix d'aider un théâtre de production à amorcer un plan de redressement.

Malheureusement, force est de constater qu'un an plus tard, la situation ne s'est pas suffisamment améliorée et reste particulièrement fragile ; ceci est un euphémisme dans ma bouche !

Le nombre de spectateurs accueillis au théâtre Paris-Villette a baissé au fil des années, passant de 14.273 spectateurs payants en 2006 à 5.791 spectateurs payants en 2011, ce qui est préoccupant au regard de la mission du service public du théâtre et rend évidemment le prix de la place pour les contribuables parisiens extrêmement élevé : autour de 200 euros par personne. Je vous laisse juger.

Être attentif au public accueilli ne relève pas d'une logique comptable froide, je ne suis pas un comptable froid, mais bien du souci de la démocratisation culturelle et des publics, et de l'ouverture dans les quartiers. Une subvention publique de cette hauteur est destinée à soutenir la capacité de production du théâtre, mais aussi une politique de diffusion touchant le plus large public possible. Nous avons demandé à Patrick GUFFLET, dont le talent est avéré... Il est à la tête de ce théâtre depuis 26 ans.

Oui, 26 ans, c'est long, quand même !

... directeur du théâtre Paris-Villette, de nous soumettre des propositions pour la mise en œuvre d'un plan de redressement financier mais aussi pour une politique d'élargissement des publics. La proposition d'un lieu dédié au jazz est une proposition de l'Etat, par la voix de M. HIRSCH, soumise à la Ville en mars dernier, à deux mois de l'élection présidentielle. La Ville ne peut pas la balayer d'un revers de la main, dans la mesure où nous sommes locataires de l'Etat dans le bâtiment de Paris-Villette. Il est évident que nous reprendrons l'échange dès que possible avec la nouvelle équipe du Ministère de la Culture pour savoir si cette proposition reste d'actualité ou pas.

Quoi qu'il en soit, nous serons vigilants quant à l'avenir de ce lieu et nous rechercherons une solution concertée avec l'Etat.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif que nous avons déposé ce matin, dont je vous épargne la lecture, si vous en êtes d'accord, et je suis certain que vous l'avez lu attentivement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je vous remercie d'ailleurs au passage d'avoir souligné qu'il n'y a ici aucun comptable froid, mon cher collègue !

Je vais demander à Mme ARROUZE si le groupe Communiste retire son vœu à l'appel de M. GIRARD ?

Mme Aline ARROUZE. - Non, nous ne retirons pas notre vœu, Monsieur GIRARD.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Bien.

Nous allons donc passer au vote mais, auparavant, je suis saisi d'une demande d'explication de vote de Mme MACÉ de LÉPINAY.

Madame MACÉ de LÉPINAY, vous avez la parole pour 2 minutes.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Monsieur le Maire.

Patrick GUFFLET anime avec passion et exigence ce lieu de création, un lieu de découverte, et il a donné sa chance dans le théâtre Paris-Villette à de nombreux artistes.

Il est vrai qu'il n'a pas choisi une voie facile et que le théâtre rencontre, de ce fait, des difficultés financières.

C'est pourquoi le fait que l'établissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette décide d'y programmer la plus grande partie de sa saison théâtrale est, pour le théâtre, une très bonne nouvelle. Cette collaboration apportera des recettes au Paris-Villette qui devraient lui permettre de rester ce théâtre de création et de véritable culture.

Paris doit garder des théâtres comme celui-là. Il ne faut pas sacrifier ce théâtre qui a reçu bien peu de publicité médiatique de la part de la Municipalité, qui en est pourtant très prodigue pour ses projets de prestige.

Nous voterons le vœu du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 21, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 72).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au projet d'établissement public des musées parisiens.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons le vœu n° 22, relatif au projet d'établissement public des musées parisiens, qui a été déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche.

La parole est à Mme SIMONNET pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Concernant le projet d'établissement public des musées parisiens, sur lequel le Conseil de Paris aura prochainement à se prononcer sur le changement de statut des musées en établissement public à caractère administratif, il y a beaucoup d'inquiétudes. En amont d'une décision d'une telle importance, il nous semble important d'avoir l'ensemble des éléments qui nous aideront à nous prononcer.

Le développement des établissements publics à caractère administratif a bien souvent conduit à des mises en concurrence des établissements au travers de projets d'objectifs qui constituent de véritables obligations de résultat et pas toujours sur les critères culturels qui nous, à la Ville, nous sont très chers.

On a, par ailleurs, une diversité de musées, par leur taille, leur contenu scientifique et culturel, leur fréquentation. On sait tous qu'un établissement culturel ne saurait être considéré comme une entreprise commerciale qui devrait répondre à des injonctions de rentabilité financière mais doit rester, d'abord et avant tout, un établissement scientifique et culturel destiné à toutes et tous.

On est aussi attachés, à la Ville de Paris, à la gratuité d'accès aux collections permanentes et à l'exigence, que l'on doit poursuivre, de permettre un accompagnement d'éducation populaire pour permettre l'appropriation sociale de la culture. On doit aussi être attachés au fait que les personnels, qui travaillent dans les établissements culturels comme ailleurs, soient en nombre suffisant, avec le statut le moins précaire possible et soient donc titularisés.

Or, on sait qu'il y a beaucoup de précarité et beaucoup d'angoisse des personnels sur l'évolution de leur situation face à ce changement de statut.

Considérant l'ensemble de ces éléments, nous proposons, à travers ce vœu, que soit instauré un moratoire sur ce projet afin que l'on puisse transmettre un audit complet aux conseillers de Paris sur la situation des musées de la Ville, et que s'ouvre une négociation sociale avec les organisations syndicales sur les effectifs, les horaires, les transferts de poste, l'organisation du travail, les rémunérations, mais aussi sur les objectifs que l'on se fixe sur l'ensemble de ce dossier qui nous semble d'une très grande importance.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Bien.

Madame POURTAUD, vous avez la parole, pour répondre.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu nous amène à anticiper un débat que nous aurons à l'occasion d'une délibération qui sera présentée par Christophe GIRARD et moi-même au Conseil de juin. Vous comprendrez donc que j'y réponde rapidement

aujourd'hui puisque, par ailleurs, une information a également été faite à deux reprises en 9e Commission et notamment lors de sa dernière réunion, 9e Commission dont notre excellent collègue et ami Alexis CORBIÈRE est membre.

Je tiens, chers collègues, à vous rassurer sur l'ensemble des points que vous évoquez, car cette décision de création de l'établissement public n'a pas été prise à la légère.

D'abord, sur la méthode, vous connaissez le calendrier de la réforme : création de l'établissement public au 1er juillet et mise en activité au 1er janvier 2013. La décision de réformer la gestion administrative des musées, prise par le Maire en janvier 2011, s'appuie sur deux audits qui convergent sur la nécessité de réformer le système actuel : le rapport de 2009 de l'Inspection générale sur les musées parisiens et le rapport remis par Delphine LÉVY en 2010. Ces deux rapports sont, bien entendu, accessibles à l'ensemble des conseillers de Paris puisqu'ils sont en ligne.

Pour résumer ces rapports, auxquels je vous renvoie, ils établissent deux constats majeurs :

- la nécessité de moderniser nos musées pour améliorer le service rendu aux usagers, tout en confortant, je vous rassure - nous y sommes aussi attachés que vous -, la politique de gratuité et le renforcement de la politique de diversification des publics ; objectifs qui seront, bien entendu, poursuivis au-delà de la réforme.

- une organisation administrative trop éclatée entre la Direction des Affaires culturelles, d'une part, un opérateur privé (Paris Musées), qui assure la production de nos expositions et publications, et les musées, d'autre part, souvent un peu bridés dans ce schéma très centralisé.

L'expérience des musées nationaux situés à Paris a montré que l'autonomie dans le cadre d'un établissement public était le mode de gestion le plus adapté à cette activité culturelle très particulière.

Toutes les analyses de ces rapports ont ainsi conclu que l'organisation mise en place il y a 25 ans était devenue obsolète.

Par ailleurs, depuis mars 2011, la mission de préfiguration dirigée par Delphine LÉVY a mené un important travail de concertation, et le projet est vraiment le fruit d'un travail collégial.

D'une part, des groupes de travail thématiques présidés par les directeurs de musées qui ont associé plus de 150 participants, des personnels des musées, de "Paris Musées", des directions de la Ville, des experts extérieurs.

D'autre part, des comités de suivi avec les organisations syndicales, ainsi que des réunions avec les délégués du personnel, des entretiens individuels, des rencontres dans les musées, un espace de travail participatif sur l'intranet : autant de rendez-vous qui ont été l'occasion d'informations et d'échanges très larges sur le projet.

J'en viens maintenant à quelques précisions sur le fond de la réforme.

Comme je vous l'indiquais, le choix a été fait d'un établissement public administratif qui nous garantit contre toute logique de dérive concurrentielle ou de marchandisation de la culture, et qui nous permet bien au contraire de ramener au sein du service public les activités de "Paris Musées".

Par ailleurs, notre souci a été de garantir au mieux le statut des personnels. C'est pourquoi d'une part nous avons choisi une régie personnalisée dans laquelle les personnels seront affectés en gardant l'intégralité de leurs statuts. D'autre part, nous avons garanti le transfert des accords et des avantages sociaux.

La mission de préfiguration est également en train d'élaborer le calendrier de mise en place du comité technique et du CHSCT du futur établissement public pour le premier semestre 2013.

Voilà, mes chers collègues, je pense que toutes ces précisions (et je suis bien entendu à votre disposition comme à celle de l'ensemble des groupes) vous auront amplement rassurés.

Je pense que vous aurez également compris que la réussite de la réforme exclut tout retard dans le calendrier. J'espère donc que vous voudrez bien retirer votre vœu.

Merci beaucoup.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET, le vœu est-il retiré ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non, je vous remercie pour toutes ces précisions et ces engagements, mais nous maintenons notre vœu car visiblement, sur le terrain, les échos ne sont absolument pas les mêmes au regard de ce

qui a pu être voté, notamment par les organisations syndicales il y a quelques jours. Y compris, on a des échos du milieu culturel qui s'inquiète, et il nous semble important de prendre le temps nécessaire pour ne pas rater... ne pas prendre une décision d'une telle importance ainsi.

Donc, nous maintenons notre vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de Mme MACÉ de LÉPINAY.

Madame MACÉ de LÉPINAY, vous avez la parole pour deux minutes.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Je ne vais pas prendre deux minutes.

Ce projet d'établissement public a été mené tambour battant. Une étude de diagnostic menée par une personne seule a abouti à un projet élaboré de manière pour le moins discrète.

In extremis, un exposé a été organisé devant la 9e Commission sans que cela figure même à l'ordre du jour.

Vous comprendrez dans ces conditions que les élus du Conseil de Paris aient le sentiment de manquer singulièrement d'informations.

Nous voterons donc pour la demande de moratoire.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe C.I. relatif à la situation de Ioulia TIMOCHENKO.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu qui ne se rapporte à aucun projet de délibération. Il s'agit du vœu n° 23, relatif à la situation de Ioulia TIMOCHENKO, qui a été déposé par le groupe Centre et Indépendants.

La parole est à M. Jérôme DUBUS, pour une minute.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis plusieurs semaines, l'ancien Premier Ministre et opposante à l'actuel gouvernement ukrainien, Ioulia TIMOCHENKO, a entamé une grève de la faim.

Elle dénonce la répression politique qui règne dans son pays et proteste contre les violences qui lui ont été infligées en prison.

Condamnée le 11 octobre 2011 à sept ans de prison pour des choix politiques relevant de ses fonctions passées de Premier Ministre, la santé de la Chef de l'opposition ukrainienne se détériore de jour en jour.

Certes, très récemment, Ioulia TIMOCHENKO a pu bénéficier d'un certain nombre de soins à la suite des protestations de nombreuses chancelleries et de l'ensemble des institutions européennes.

Mais de nombreux opposants sont encore emprisonnés au-delà du cas extrêmement emblématique et symbolique de Ioulia TIMOCHENKO.

C'est la raison pour laquelle, par ce vœu, nous souhaitons que la Ville de Paris s'élève contre cette situation en s'associant aux protestations émises en Europe sur le sort de Ioulia TIMOCHENKO et de l'ensemble des opposants ukrainiens.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu se suffit à lui-même. L'ancienne Premier Ministre, qui a été effectivement extrêmement maltraitée pendant cette période, aurait finalement, d'après les informations que l'on a, cessé sa grève de la faim vendredi, mais il est à préciser que cela se passe dans le contexte de la prochaine Coupe d'Europe de football co-organisée par la Pologne et l'Ukraine.

Les relations politiques avec l'ensemble des pays européens et la Commission européenne se sont ainsi dégradées.

La Commission a annoncé d'ailleurs qu'elle n'enverrait aucun officiel en Ukraine. Donc nous nous associons à ce vœu dans la mesure où une vigilance quant à la situation de cette ancienne Première Ministre s'impose.

Avis favorable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 73).

2012, DA 18 - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande de prestations de traiteur destinées aux services de la Ville et du Département de Paris en 5 lots séparés et des modalités de lancement et d'attribution des marchés correspondants.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à la 1ère Commission, et nous examinons le projet de délibération DA 18, sur lequel les amendements n^{os} 24 et 24 bis ont été déposés respectivement par le groupe E.E.L.V.A. et par l'Exécutif.

Il s'agit, je vous le rappelle, de l'approbation d'une convention avec un groupement de commande de prestations de traiteur.

La parole est à Mme la Présidente FOURNIER pour cinq minutes.

Mme Danielle FOURNIER. - Il s'agit de prestations de traiteur destinées aux services de la Ville, prestations qui ont été séparées en cinq lots.

Nous avons souhaité déposer un amendement pour permettre de concrétiser de manière significative les objectifs de la Ville de Paris concernant l'alimentation dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat.

Il nous semble qu'un certain nombre de dispositions peuvent devenir exemplaires et pourraient à terme - court terme, moyen terme, long terme - inciter les filières des fournisseurs, notamment, à évoluer.

C'est pourquoi nous avons introduit par cet amendement un caractère plus contraignant que celui qui est mentionné dans le texte initial, un caractère plus contraignant dans le marché, en disant que les produits devront, et non pourront, provenir de l'agriculture biologique. Nous avons proposé que ce soit 50 % pour faire évoluer vraiment positivement et significativement ce marché.

D'autre part, nous avons inclus dans cet amendement la saisonnalité des produits qui, outre le fait qu'elle ne banalise pas l'usage de tel ou tel aliment, évite aussi d'avoir systématiquement recours à des produits qui ont fait des milliers de kilomètres avant d'arriver à portée de notre main dans un buffet.

Le troisième point est celui de la composition des menus et de la proposition de menus spécifiques selon les obligations diététiques ou culturelles.

Nous souhaitons que se développent les repas végétariens, qui sont à la fois - nous l'avons déjà dit mais nous pensons qu'il faut faire œuvre de pédagogie - bons pour la santé de tout un chacun, respectueux des usages

alimentaires des uns et des autres et de manière globale, bons pour la planète dans la mesure où ils sont économes en eau et en terre au niveau de la production.

Enfin, nous souhaitons, et cela fait aussi partie du marché, que l'usage du matériel jetable à usage unique soit plus que limité, et que l'on choisisse du matériel traditionnel pour la vaisselle - couverts et tout le service de table -, ou bien du matériel franchement recyclable, et que le recyclage soit effectivement fait.

L'argument qui nous a été souvent opposé, qui est que l'on ne peut pas faire autrement dans ces divers cas de figure, ne nous convainc pas dans la mesure où il nous semble que c'est en adoptant une attitude volontariste et déterminée que l'on arrive à faire évoluer les fournisseurs et les producteurs et que l'on arrive à répondre à la véritable demande qui émerge et qui doit être soutenue, des usagers.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Camille MONTACIÉ.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe, au nom de la 1^{ère} Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens à dire que la Ville de Paris, et en particulier la Direction des Achats, qui a procédé à la rédaction du cahier des charges de ce marché, est particulièrement soucieuse de la question, à la fois du développement durable mais aussi du développement des filières bio et de commerce équitable.

En même temps, les exemples montrent que ce n'est pas facile. La Direction des Achats est souvent confrontée à des infructueux, et cela exige des relances de marché, des marchés négociés sur lesquels il faut rétablir des équilibres entre les offres des fournisseurs et nos demandes.

Un grand nombre des dispositions demandées par le groupe E.E.L.V.A. sont déjà contenues dans le C.C.T.P. de ce marché, qui est un marché de plateaux repas, de petits déjeuners, de cocktails, etc. Il est en cinq lots et je ne vais pas le relire.

Un certain nombre de dispositions y figurent déjà. En particulier, des menus sans gluten, des menus végétariens existent pour les lots 1, 2, 4 et 5, tandis qu'il est demandé de respecter des obligations culturelles et diététiques.

En ce qui concerne la question du matériel utilisé, je tiens à dire que le C.C.T.P. prévoit déjà, pour les lots 4 et 5, du matériel traditionnel, donc qu'on réutilise. Mais pour les lots 1 et 3, on maintient la clause existante : le titulaire privilégiera l'utilisation de matériaux recyclés, recyclables et réutilisables. Parce que s'il faut du matériel que l'on vient rechercher, par exemple, lorsqu'il y a des marchés qui sont un peu dispersés partout, se pose le problème de l'empreinte carbone. On a donc fait ce choix.

En ce qui concerne la réduction de l'impact environnemental des emballages, les dispositions correspondantes existent dans le C.C.T.P. et sont valorisées par des critères de choix.

Si la Direction des Achats est dans une démarche de progrès, comme le montre ces clauses de cahier des charges, il est vrai que l'on doit pouvoir améliorer. En particulier, le renouvellement de ce marché pourrait redéfinir la prestation de petit déjeuner, pour qu'elle ne soit pas limitée comme ici aux viennoiseries, ce qui implique la présence de gluten.

De même, augmenter la part du commerce équitable, qui aujourd'hui concerne les jus de fruit et le thé, c'est l'élargir au sucre et au café, en définissant de nouveaux conditionnements. Par exemple le café est servi directement dans des thermos et on ne peut rien vérifier.

Dans le cadre actuel du marché et des moyens qui lui sont affectés, je propose un amendement de l'Exécutif, qui ajoute aux clauses actuelles de compléter les dispositions du C.C.T.P. pour les lots 4 et 5, avec la phrase suivante : "Le pain et les laitages pourront provenir de l'agriculture biologique" et compléter les dispositions du cahier des charges pour les lots 1, 4 et 5 avec la phrase suivante : "Une attention particulière sera portée à la saisonnalité du produit".

Au passage, je voudrais dire que pour ce marché le prix compte pour 30 %. Ce n'est donc pas la recherche du coût le plus bas qui nous anime. Mais il faut tenir en même temps dans la ligne budgétaire qui nous est allouée.

Je demande que l'amendement du groupe E.E.L.V.A. soit retiré. Sinon, c'est un avis défavorable et nous votons pour l'amendement qui est proposé par l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je vais donc interroger le groupe E.E.L.V.A. pour savoir s'il maintient ou retire l'amendement n° 24.

Mme Danielle FOURNIER. - L'amendement n° 24 est maintenu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je n'ai pas de demandes d'explication de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 24 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 24 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 24 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 24 bis est adopté.

Et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DA 18 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DA 18).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au soutien à la revue "60 millions de consommateurs".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération.

Le vœu n° 25, qui est relatif au soutien à la revue "60 millions de consommateurs" a été déposé par le groupe E.E.L.V.A.

La parole est à Mme FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Très rapidement, c'est une demande pour que le Maire de Paris intervienne auprès de l'Etat, dans les semaines qui viennent, afin de garantir le maintien de l'indépendance de la revue "60 millions de consommateurs".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

J'émet un avis favorable à ce vœu. Dans le flou actuel, je pense que nous devons prendre en compte que des raisons financières ont conduit l'ancien Gouvernement à envisager de ne pas poursuivre l'aide à l'association "60 millions de consommateurs", vu les difficultés de la presse écrite.

Nous considérons effectivement que ce magazine remplit d'une certaine façon une mission d'utilité publique, au profit des consommateurs, pour être indépendant des marques et évidemment de la publicité.

Donc, quand ce sera opportun, le maire pourra peut-être intervenir auprès du nouveau Gouvernement et de ceux en charge de cette question, afin d'étudier de près cette demande qui nous semble intéressante.

Donc, avis favorable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 74).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un chantier d'insertion "Propreté" sur les périmètres de La Fourche-Guy Môquet.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons les vœux n° 26 et n° 26 bis relatifs à la création d'un chantier d'insertion propreté sur les périmètres de La Fourche-Guy Môquet.

Le vœu n° 26 a été déposé par M. Thierry COUDERT auquel je donne la parole pour une minute.

M. Thierry COUDERT. - Monsieur le Maire, ce vœu résulte des débats au sein du conseil de quartier de La Fourche-Guy Môquet, pour lequel je suis le délégué du maire, et il répond à une double et noble préoccupation. C'est à la fois d'assurer une propreté plus suivie entre deux passages réguliers des services dévolus à cette mission, et en même temps de trouver des pistes d'insertion pour un certain nombre de personnes en difficulté.

C'est la raison pour laquelle j'ai proposé que soit mis en place sur ce périmètre, comme cela existe d'ailleurs dans une autre partie de l'arrondissement, un chantier d'insertion plus particulièrement dévolu à la propreté.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Seybah DAGOMA.

Mme Seybah DAGOMA, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je propose un vœu de l'Exécutif ainsi rédigé :

"Considérant la coresponsabilité de la mairie du 17e dans le pilotage du plan de propreté de son arrondissement et notamment dans la prise en compte des demandes des conseils de quartier,

Considérant la politique de la Ville et du Département de Paris en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire,

Considérant la vitalité de ce secteur dans le Nord-Est parisien, en particulier l'existence d'une régie de quartier intitulée "Passerelle 17" qui intervient déjà dans le domaine de la propreté dans le secteur de la Porte Pouchet,

Le Conseil de Paris émet le vœu qu'une étude soit menée conjointement par la Mairie de Paris et la mairie du 17e, avec la régie de quartier "Passerelle 17" pour élargir, le cas échéant, son périmètre d'intervention en matière de propreté au quartier La Fourche-Guy Môquet dans le cadre du plan pluriannuel départemental d'insertion et d'emploi, et du plan local de propreté".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que le groupe U.M.P.P.A. maintient le vœu n° 26, malgré le vœu n° 26 bis ?

M. Thierry COUDERT. - Je me rallie au vœu de l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vous en remercie infiniment et je mets donc aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 75).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'élaboration d'un Plan de la politique salariale pluriannuel pour Paris.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au coût de l'absentéisme au sein des administrations parisiennes.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'utilisation du Compte épargne Temps.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un audit sur les conditions de recrutement des directeurs, sous-directeurs et personnels encadrants de la Ville.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons les vœux n^{os} 27, 28, 29 et 30, portant sur les effectifs et la gestion des ressources humaines de la Ville et du Département, qui ont été déposés par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à M. le Président Jean-François LAMOUR; pour une minute.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci bien, Monsieur le Président.

C'est une longue affaire qui nous amène à déposer à nouveau ce vœu qui concerne la gestion de la politique salariale de la collectivité.

Souvenez-vous, Mme LAGARDE, lors d'une discussion budgétaire, Monsieur le Président, vous en étiez le premier concerné, avait proposé effectivement d'engager à la fois cet audit et cette réflexion sur la gestion des ressources humaines, et d'établir un réel plan en matière de masse salariale et de ressources humaines pour Paris.

En effet, depuis 2001, cette masse salariale a été augmentée de plus de 10.000 agents sans parler d'ailleurs de tous ceux qui sont cachés dans un certain nombre de DSP et autres établissements parapublics que gère plus ou moins la Ville et dont on voit bien aujourd'hui qu'ils coûtent de plus en plus, qu'ils pèsent sur les finances de la Ville sans pour autant apporter une réelle amélioration en matière de quotidien des Parisiennes et des Parisiens.

Donc, nous vous demandons, Monsieur le Président, d'élaborer un plan de la politique salariale pour Paris qui nous permettra d'avoir cette vision claire de la gestion de la politique salariale de la collectivité.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président - Très bien.

Vous n'avez présenté que le premier vœu, Monsieur le Ministre. Mme ERRECART préfère répondre sur les quatre, ce qui est assez naturel, donc pourriez-vous présenter les trois suivants.

M. Jean-François LAMOUR. - Vous me l'aviez proposé en me donnant la parole, Monsieur le Président, sinon j'aurais répondu bien volontiers à votre proposition, parce qu'il y a une réelle cohérence à les présenter ensemble.

Monsieur le Président, le dernier vœu concerne un sujet prégnant dans la gestion des ressources humaines des agents de la Ville, qui est l'absentéisme. Et je vous rappelle qu'il représente 10 % de la masse salariale, qu'il est évalué à plus de 200 millions d'euros, qu'il pèse sur les comptes de la Ville, des comptes dont vous avez de plus en plus de mal à assurer l'équilibre.

D'ailleurs, nous verrons bien si le sort des urnes aux législatives vous donne ces fameux pleins pouvoirs, comment vous ferez avec un État dont vous n'avez cessé de critiquer mois après mois, année après année, le soi-disant désengagement.

Nous verrons effectivement, encore une fois si le score des législatives vous le permet, ce que je ne souhaite pas évidemment, si vous avez un meilleur écho, car la réalité c'est qu'aujourd'hui, ce taux d'absentéisme, tel que nous le voyons apparaître dans un certain nombre d'avis et de rapports, pose problème en particulier en ce qui concerne les catégories d'agents les plus touchés au sein de l'administration parisienne, il y a une vraie souffrance, une vraie problématique de la prise en charge de cet absentéisme, auxquelles malgré nos appels de plus en plus pressants, en particulier celui qu'avait émis Alain DESTREM à l'occasion de sa mission d'évaluation sur les ressources humaines de la Ville, vous n'avez encore aujourd'hui absolument pas répondu.

L'autre vœu concerne la mise en place de négociations avec des organisations syndicales. Et une délibération qui s'ensuivrait, d'ici le budget supplémentaire, c'est-à-dire dans quelque semaine puisque le budget supplémentaire

sera débattu lors du Conseil de Paris du mois de juillet, pour que l'utilisation du compte épargne-temps soit désormais possible sous la forme d'une monétisation ou de points de retraite.

Je crois que là aussi ce sont des dispositifs performants, qui permettraient là aussi de répondre à une attente d'un certain nombre des agents de la Ville.

Enfin, dernier vœu, il s'agit d'effectuer un audit sur les conditions et les critères de recrutement appliqués depuis 10 ans pour les postes de direction, de sous-direction et d'encadrement dans l'administration parisienne. Cela a fait l'objet, vous le savez, Monsieur le Président, d'un courrier que j'ai fait parvenir au Maire de Paris, qui révélait que plus de 40 directions étaient occupées par d'anciens chargés de mission au sein de cabinets ministériels du temps où la Gauche était au pouvoir au niveau national, et nous l'avons vu d'ailleurs, avec un certain nombre de départs de ces directeurs ou de ces directrices qui n'étaient finalement pas du tout en adéquation avec les compétences de celles et ceux qui étaient recrutés.

Puisqu'il a été répondu par le Maire de Paris qu'il n'y avait rien à dire sur ce sujet, alors que nous pensons qu'il y a un vrai problème, nous demandons simplement que soit réalisé un audit extérieur sur cette situation, dont on sait qu'elle pose aujourd'hui un certain nombre de problèmes et suscite des réflexions au sein même de votre administration.

Le courrier en réponse à ma lettre au Maire de Paris ne suffit pas à répondre à cette attente, ces interrogations, voire même cette crispation au sein de l'administration parisienne.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président - Pour vous répondre, la parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je vais vous faire une réponse globale, parce que vous et votre groupe, Monsieur LAMOUR, vous avez de la constance : vous voulez nous faire croire que la gestion des ressources humaines de la Ville de Paris est insuffisante, non transparente, voire à la limite de la légalité et que votre politique serait meilleure.

Vous prônez en fait l'extension de la R.G.P.P., c'est-à-dire la suppression massive de postes qui serait bénéfique à la Ville de Paris. Pourtant, cette politique aveugle a démontré son inefficacité car elle a abouti à une dégradation de l'état du service public sans générer de substantielles économies. Il suffit que vous voyiez le rapport de la Cour des comptes publié en 2011, qui est parfaitement clair en la matière.

Vous demandez de surcroît deux audits supplémentaires comme si nous n'avions pas conduit la mission d'information et d'évaluation sur les effectifs et la gestion des ressources humaines à la Ville, et ceci en rupture totale avec les pratiques de votre majorité.

Comme si le rapport social dorénavant présenté au Conseil de Paris n'existait pas, ou encore que nous n'avions pas les rapports de l'Inspection générale.

Oui, Monsieur LAMOUR, l'Exécutif parisien a fait le choix d'une autre politique des ressources humaines : la stabilisation des emplois, et une politique salariale maîtrisée avec des mesures ciblées et fortes.

Sur le premier volet de cette politique, la collectivité mène concomitamment des politiques d'extension de l'offre de services aux usagers et une évolution des organisations afin de développer l'offre par redéploiement interne.

Ce double objectif, qui s'inscrit dans une politique pluriannuelle, est largement partagé par l'ensemble des directions, qui se doivent d'anticiper les effets de création de services et de lisser les redéploiements.

Il est très accompagné par la fonction RH, en termes tant de dialogue social que d'accompagnement des personnes qui peuvent être concernées par ces changements d'organisation.

Sur le second volet, celui de la maîtrise de la masse salariale, la Ville n'a pas à rougir des résultats obtenus.

La masse salariale s'élève à 2,11 milliards d'euros en 2011, contre 2,08 en 2010, soit une part en légère baisse dans les charges de gestion courante.

L'augmentation globale, sur les trois dernières années, s'élève à 6,4 %, soit autour de 2 % en rythme annuel.

Cette évolution maîtrisée s'est accompagnée de mesures fortes en faveur des plus basses rémunérations et de reconnaissances des responsabilités exercées dans le cadre de la réforme de la catégorie B, et de façon à garantir le pouvoir d'achat de ces personnels.

Pour les années 2012 et 2013, nous prévoyons une progression de la même façon aux alentours de 2 %.

Enfin, en matière de gestion prévisionnelle des ressources humaines, nous poursuivons nos actions d'amélioration, puisque nous avons créé, transformé une mission analyse, perspectives et emplois, modernisé notre système d'information des ressources humaines, réorganisé la DRH, et généralisé l'entretien annuel de formation.

Alors, vous évoquez la question des absences. Sur les absences, Monsieur LAMOUR, je voudrais vous rappeler qu'en 2008, à la demande du Maire de Paris, l'Inspection générale a rédigé un rapport d'analyse très fouillé sur le sujet.

Vous pouvez vous y référer encore, il reste d'actualité. Suite à ce rapport, un chef de mission absentéisme a été nommé avec pour objectif d'établir des plans de prévention de l'absentéisme, dans l'ensemble des directions de la Ville.

Ces dernières incluent un diagnostic précis par service et catégorie de personnels, et bien entendu, des mesures adaptées sont discutées dans les organisations paritaires de chaque direction.

Il est trop tôt pour tirer des enseignements définitifs, mais je constate, depuis quelques mois, une inversion de la courbe des absences qui ont baissé de plus de 1 point par rapport à 2010, et nous restons toujours mobilisés pour pouvoir actionner d'autres leviers comme l'amélioration de certains cycles de travail, le renforcement de l'efficacité des contrôles médicaux, la modification des modalités de versement de certaines primes, ou l'évolution des procédures de recrutement.

Je ne manquerai pas d'ailleurs de faire un point sur ces plans d'action, au sein du Comité de suivi de la mission d'information, puisque vous savez que nous avons un Comité de suivi qui réunit l'ensemble des groupes du Conseil de Paris, comité que j'envisage de réunir très prochainement.

Sur l'utilisation du compte épargne temps, le risque d'explosion du nombre de déblocages de C.E.T. est à écarter.

En effet, la prochaine actualisation du décret de 1994 a pour effet de supprimer l'effet couperet qui pouvait exister, compte tenu du délai de péremption de cinq ans. Cela permettra de régler l'inconvénient soulevé lors du bilan de la R.T.T., de l'accumulation de jours en trop grand nombre et de répondre aux inquiétudes des directions craignant une désorganisation de leur service lorsque les comptes épargne temps parviennent à échéance.

De plus, j'ai bon espoir que la limitation à 60 jours au lieu de 120 conduira à une consommation plus équilibrée des jours épargnés.

Par ailleurs, je vous rassure, nous discutons régulièrement avec des organisations syndicales de la monétisation des C.E.T., mais ces dernières sont extrêmement partagées sur le sujet.

Enfin, concernant les conditions de recrutement des directeurs et des sous-directeurs, vous faites référence au courrier que vous avez adressé au Maire de Paris le 11 avril et auquel il vous a été répondu le 17 avril.

En tout premier lieu, j'estime que votre courrier stigmatisait avant tout de nombreux fonctionnaires en les nommant, au seul motif que certains auraient au cours de leur carrière œuvré professionnellement au sein de cabinets ministériels.

Je redis ici devant mes collègues que cette stigmatisation est proprement indigne, car elle tente avec maladresse de jeter le discrédit sur des fonctionnaires de la Ville.

Ceux-ci n'ont pas à être jugés ou catalogués en fonction de considérations partisans et ce n'est pas parce que certains ont évolué dans des cabinets ministériels qu'ils sont disqualifiés pour exercer des responsabilités publiques.

C'est curieux d'ailleurs que vous évoquiez cela au moment même où l'on assiste à la nomination de nombre de membres de cabinets ministériels, et pour cause, dans les administrations centrales, préfectorales, diplomatiques ou encore à la tête des établissements publics.

Quoi qu'il en soit, pour ce qui concerne la Ville, la nomination des directeurs ou sous-directeurs s'opère sur les seuls critères de compétences et d'expérience professionnelle et selon des règles fixées par décret et parfaitement connues.

Pour les emplois de secrétaire général, secrétaire général adjoint, directeur général et directeur de la commune, la nomination relève de la décision du Maire de Paris, après une recherche de compétences tant en

externe qu'en interne. Ponctuellement, la Ville a effectivement recours à des consultants spécialisés en recherche de compétences.

Pour les sous-directeurs, le décret prévoit que les emplois de sous-directeurs soient réservés aux administrateurs de la Ville de Paris. Toutefois, dans la limite de 30 % des effectifs, ils peuvent être pourvus par des fonctionnaires d'autres administrations.

Tous les postes de sous-directeur déclarés vacants font l'objet d'une publication au B.M.O. sur une durée minimale d'un mois.

Voilà les réponses que je souhaitais vous apporter, Monsieur LAMOUR, et j'émetts donc un avis défavorable à l'adoption de vos quatre vœux.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. Bernard GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie beaucoup, Maité ERRECART, de cette réponse très complète.

Président LAMOUR, un mot ?

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Président.

J'ai entendu effectivement les avis donnés par Mme ERRECART et nous maintiendrons bien évidemment nos vœux car son optimisme, en particulier sur la gestion des C.E.T. et leur monétisation, ne me convient pas, pas plus que sur la question des chargés de mission et l'on ne peut que relever l'absence vraiment de résultat, depuis maintenant plusieurs années, quant au règlement de ce problème crucial.

Je voudrais juste revenir sur une chose. Madame ERRECART, vous avez dit que j'avais nommé désigné les directeurs en cause concernant les postes de Direction de la Ville.

Pardonnez-moi, justement, nous n'avons nommé personne, Madame ERRECART, et je trouve assez maladroit, si ce n'est inélégant, le fait que vous disiez que j'ai nommé, je n'ai nommé personne.

Nous avons simplement établi la liste des directeurs concernés, en particulier la première. Vous dites donc que ces directeurs sont désignés en raison de leurs compétences. Je rappelle pourtant que la directrice de la Voirie qui était un ingénieur des ponts, a été remplacée par un énarque qui n'a strictement aucune compétence dans ce domaine.

Vous voyez, Madame ERRECART, il s'agit bien là d'une politisation de l'Administration et en aucun cas de la mise en valeur des compétences de tel ou tel pour occuper des postes de direction dont les Parisiennes et les Parisiens ont besoin.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mme ERRECART aura le mot de la fin, puis on passe au vote.

Mme Maité ERRECART, adjointe. - Je constate que M. LAMOUR, comme il dit, ne nomme personne. Il vient d'en faire la démonstration.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, Président LAMOUR, accepteriez-vous que nous votions les quatre vœux ensemble ? C'est plus simple, puisque l'avis est également défavorable.

Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, les vœux n^{os} 27, 28, 29 et 30 assortis d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœux sont rejetés, je vous remercie.

2012, DDEEES 71 - Charte de partenariat avec le Crous de Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEEES 71 sur une charte de partenariat avec le C.R.O.U.S. de Paris.

Mme Sandrine CHARNOZ est inscrite, M. Didier GUILLOT lui répondra.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, je tenais en quelques minutes à saluer le projet de délibération portant sur une charte de partenariat avec le C.R.O.U.S. de Paris.

Il s'agit du renouvellement d'un partenariat engagé en mars 2004. En 2001, la Ville de Paris et le C.R.O.U.S. de Paris se sont engagés sur un programme de rénovation des infrastructures universitaires parisiennes afin d'améliorer les conditions de vie des étudiants sur la capitale.

Pour formaliser et amplifier les efforts et projets communs entre la Ville et le C.R.O.U.S., une première charte a été signée le 1er mars 2004 entre Paris et le C.R.O.U.S.

Cette première charte a permis à la Ville de Paris de participer au financement et à la rénovation de plusieurs cafétérias et restaurants universitaires, comme par exemple la création de trois nouveaux restaurants sur Paris rive gauche ou encore la réhabilitation des restaurants universitaires Dauphine, U.F.R. Saint-Charles, Châtelet, Mabillon et prochainement Paris rive gauche.

Elle a également permis de soutenir une politique de mise en œuvre en matière de santé, de culture avec par exemple le partenariat avec la Ville et le C.R.O.U.S. pour le festival artistique étudiant "Ici et demain".

D'autres actions portent sur l'amélioration des conditions de vie des étudiants à Paris. On peut citer comme autre illustration de ces actions partenariales la réhabilitation des deux premiers étages du centre sportif Jean Sarrailh situé dans les locaux du siège du C.R.O.U.S., un point d'accueil du service d'accueil des étudiants étrangers financé par la Ville ou encore le paiement des repas dans les restaurants C.R.O.U.S. avec la carte étudiant unique.

La Ville et le C.R.O.U.S. de Paris collaborent également pour informer les étudiants : création d'un site internet commun, etudiantdeparis.fr, et d'un guide papier commun, "Un étudiant dans la Ville", distribué à chaque rentrée dans les universités et les Restos U.

Rien qu'en investissement, ce sont plus de 7 millions d'euros qui ont été engagés avec le C.R.O.U.S. depuis 2004 sur des actions communes, preuve de notre mobilisation en faveur des étudiants.

Ce projet de délibération est pour moi l'occasion de rappeler l'engagement de notre collectivité en faveur du logement social étudiant, ce sont plus de 6.200 logements que notre collectivité a financés sur l'objectif des 7.800 que nous nous sommes fixé.

La Ville de Paris a ainsi soutenu financièrement et de façon exceptionnelle la création et la réhabilitation de résidences étudiantes universitaires en collaboration avec le C.R.O.U.S., gestionnaire de 80 % des logements financés par la Ville.

Cet engagement s'est traduit depuis 2004 par toute une série de délibérations que vous avez adoptées, mes chers collègues, dans cet hémicycle.

La nouvelle charte qui est aujourd'hui soumise à notre vote s'inscrit dans la continuité de la précédente et concerne les différents domaines de la vie étudiante pour lesquels notre Ville renouvelle son soutien et son implication.

Ce nouveau projet de charte actualise le premier document et renforce les grands principes de l'action commune avec le C.R.O.U.S.

Sans citer l'ensemble des engagements de cette nouvelle charte, je souhaite illustrer sa continuité d'action en mentionnant quelques exemples comme la poursuite de la rénovation du centre sportif Jean Sarrailh avec le lancement du troisième étage ou encore le financement de nouveaux projets de restauration universitaire.

Il s'agit également de saluer la poursuite de nos engagements en matière de logement social pour les étudiants par une programmation de nouveaux logements conséquents ou encore l'ouverture des résidences aux L1 dès le mois de septembre 2012, ou encore la mise en place de la gestion de l'aide votée par le Conseil de mars dernier, ou

encore la mise en place d'un parcours résidentiel pour adapter le lieu de résidence à la maturité de l'étudiant et à sa connaissance de Paris, ou enfin, dernier exemple, le développement des offres alternatives comme le logement en collaboration solidaire de la F.E.V.E.

Le volet santé est présent et c'est l'un des axes d'amélioration attendus par les étudiants, avec la mise en place de points d'écoute, première aide psychologique, dans des résidences en partenariat avec l'association A.P.A.S.O. Cette action est financée intégralement par la Ville.

Cette charte reprend également les axes de notre volontarisme politique en matière de développement durable, en y faisant référence dès le premier article, comme une intention transversale à l'ensemble de nos actions communes.

Elle comporte également un volet important pour améliorer l'accès des résidences actuelles aux personnes en situation de handicap, en allant au-delà des normes P.M.R., en particulier un investissement pour les handicaps visuels ou auditifs.

Politique de partenariat ambitieuse dans la lignée de notre engagement quotidien, voici en quelques mots l'esprit de cette charte que je vous invite à approuver.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La parole est à M. Didier GUILLOT pour vous répondre mais je crois que vous avez déjà dit beaucoup, donc sa réponse sera d'autant plus rapide.

M. Didier GUILLOT, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Je vais essayer de ne pas répéter ce qu'a dit Mme CHARNOZ très bien.

Permettez-moi tout d'abord de me féliciter de la qualité de ce partenariat que nous entretenons depuis près de dix ans avec le C.R.O.U.S. Les collaborations entre la Ville de Paris et l'Etat n'ont pas toujours été empreintes de sérénité ces dernières années dans beaucoup de domaines. En matière de vie étudiante, elles ont toujours été constructives, avec le C.R.O.U.S. comme avec la Cité internationale universitaire de Paris ou les universités.

J'en veux pour preuve l'engagement et la présence attentive du C.R.O.U.S. au sein d'Etudiants de Paris - Le Conseil, qui siège ici. Le C.R.O.U.S. est le lieu même de la démocratie étudiante mais c'est encore plus efficace quand ce C.R.O.U.S. joue aussi le jeu de la démocratie locale.

Les propositions formulées par les étudiants ont souvent été concrètement réalisées par le C.R.O.U.S. :

- soit à son initiative propre ; je pense au Forum logement ou au groupe de travail sur la restauration universitaire,

- soit en partenariat direct avec la Ville, par exemple la création de Points Ecoute dans les résidences étudiantes que nous allons réaliser avec l'association "APASO".

La nouvelle charte fait encore évoluer ce partenariat, notamment vers plus de développement durable et une meilleure prise en compte des problématiques de logement, de sport, de culture et de santé des étudiants, comme l'a souligné Sandrine CHARNOZ.

Plus généralement, cette charte consacre l'engagement sans faille de la Ville pour l'amélioration des conditions de vie des étudiants, la garantie de conditions d'études plus justes pour tous mais aussi l'attractivité de la Capitale.

L'implication des collectivités territoriales, et des villes en particulier, dans ces domaines est un investissement de long terme.

Là où les relations entre les collectivités, les étudiants et les acteurs de la vie étudiante sont toujours à réinventer, Paris est un exemple, en particulier parce qu'elle associe justement les étudiants à cette réflexion. La mise en œuvre de partenariats entre institutions et collectivités ne saurait être ni efficace ni aboutie sans cette participation active des étudiants.

Les relations que nous entretenons avec le C.R.O.U.S. n'échappent pas à cette règle, justement. Cette charte s'appuie sur une vision commune de ce que nous définissons comme la ville campus ; ville campus que nous avons développée dans la démarche Grand Quartier Latin, avec Anne HIDALGO et Jean-Louis MISSIKA.

Paris "Ville Campus", c'est justement permettre aux étudiants de bénéficier au mieux de la richesse des biens communs qu'offre une ville comme Paris en matière de mixité, de diversité culturelle, d'équipements sportifs, de

bibliothèques, de services publics, de transports. Mais c'est aussi améliorer directement les conditions de vie des étudiants partout où ils sont et il se trouve qu'à Paris, ils sont justement partout.

Les étudiants sont une chance pour les Parisiens et, en améliorant avec le C.R.O.U.S. et l'ensemble des partenaires, les conditions de vie des étudiants, ce sont tous les Parisiens qui en bénéficient. C'est bien cette vision commune d'une ville campus qui a permis à Paris d'arriver en tête récemment d'un classement international des villes étudiantes.

C'est parce que ce partenariat qui nous unit avec le C.R.O.U.S. porte en lui ces valeurs que je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter ce projet de délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 71.

Qui est favorable à son adoption ?

Y a-t-il des avis contraires ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2012, DDEEES 71).

2012, DVD 11 - Convention de financement avec S.N.C.F. "gares et connexions", Réseau ferré de France et le Syndicat des transports d'Ile de France concernant les études d'esquisse et d'avant-projet pour l'aménagement du parvis et des espaces publics aux abords de la gare Saint-Lazare (8e et 9e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, nous entrons maintenant dans la 3e Commission, avec un premier projet de délibération DVD 11, relatif à une convention de financement avec la S.N.C.F., R.F.F. et le S.T.I.F., sur l'aménagement des abords de la gare Saint-Lazare.

M. le maire du 8e, M. LEBEL, est inscrit ; Annick LEPETIT lui répondra.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Merci.

Je vais vous demander, Monsieur le Maire, de retirer de l'ordre du jour ce projet de délibération puisqu'il n'est pas passé au Conseil d'arrondissement. En effet, je l'ai retiré.

Pourquoi l'ai-je retiré ? Parce que j'ai été étonné de découvrir dans le dossier l'existence de réflexions déjà très abouties sur un sujet pour lequel j'ai été tenu dans une totale ignorance.

Je l'ai retirée également parce que j'ai découvert, également sans explication - il y en a certainement une -, la présence de la mairie du 9e dans le comité de pilotage que vous voulez créer, alors que le territoire du 9e, et sans que cela paraisse comme une agression contre mon voisin maire du 9e, n'est absolument pas concerné par la gare Saint-Lazare.

Enfin, le dossier qui m'est parvenu, Monsieur le Maire, ne comporte que de minuscules photocopies noir et blanc qui ne permettent évidemment pas de se faire une idée de ce qui est prévu mais qui laissent quand même imaginer que tout est déjà décidé ou en tout cas fortement suggéré à ce fameux comité de pilotage qui, donc, deviendrait plutôt bidon, si vous me permettez l'expression !

Donc, ayant retiré ce projet de délibération de l'ordre du jour, je vous demande de faire la même chose pour le Conseil de Paris et que, pour le moins, la Direction de la Voirie puisse déjà, avant même le comité de pilotage, nous informer de ce qui est prévu. Ne me dites pas que, précisément, le projet de délibération a pour objet de mettre en place le comité de pilotage, c'est la réponse que je m'attends à entendre : le comité de pilotage, en fait, sera là pour entériner, comme d'habitude, ce qui est déjà visiblement décidé par ailleurs et sans concertation.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Mme Annick LEPETIT, pour vous surprendre, sans doute !

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pense qu'il est vraiment utile et temps que nous puissions passer ce projet de délibération.

Monsieur le Maire, j'entends bien que vous l'avez retiré de votre ordre du jour du Conseil du 8e arrondissement mais je suis certaine, en tout cas c'est ce que les services de la DVD m'ont dit, qu'ils sont venus vous voir et vous parler de ce projet de délibération. J'imagine donc que vous avez eu loisir de leur poser toutes les questions qui sont, bien évidemment, votre droit. Je sais aussi que vous avez été associé, ce qui est tout à fait légitime d'ailleurs, par la S.N.C.F. au moment de la restructuration de la gare.

Je sais, par ailleurs, que le Conseil du 9e arrondissement a présenté la délibération à son Conseil et l'a adoptée.

Je tiens à préciser quand même que ce projet de délibération, vous l'avez d'ailleurs un peu dit, Monsieur LEBEL, marque le début des études et que la participation des maires du 8e et du 9e, bien sûr, au comité de pilotage de ces études est bien prévue. C'est inscrit d'ailleurs dans le projet de délibération lui-même. C'est écrit.

Donc, je pense, Monsieur LEBEL, que vous pouvez être rassuré : vous serez totalement associé à ces études mais je préfère que nous puissions adopter ce projet de délibération à notre Conseil.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Vraiment un petit mot, Monsieur LEBEL !

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Madame LEPETIT, je suis désolé mais j'ai l'impression que l'on vous a préparé une réponse en ne sachant pas quelle serait mon intervention, donc vous avez plutôt répondu à côté de la plaque !

Je répète que le 9e, que je sache, n'a rien à voir avec la gare Saint-Lazare.

Je suis désolé de contredire Jacques BRAVO.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Là, on parle des espaces publics situés aux abords.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - On parle des espaces publics. La gare Saint-Lazare n'est pas dans l'espace public du 9e.

Enfin, bref !

Madame LEPETIT, j'ai bien noté que je peux aller me faire voir avec cette affaire et que le comité de pilotage est là pour entériner ce qui est déjà décidé !

Mais cela, je le savais déjà.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je pense que ce n'est pas un résumé très fidèle de ce que vous a dit Mme LEPETIT ni de l'esprit dans lequel elle travaille. Je crois pouvoir confirmer que la mairie du 8e sera évidemment associée, autant qu'il sera possible, au travail qui s'engage. Nous n'en sommes qu'au démarrage, soyez rassuré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

NPPV du groupe U.M.P.P.A. Je vous remercie de la précision.

Le projet de délibération est donc adopté. (2012, DVD 11).

2012, DVD 127 - Signature avec la R.A.T.P. de l'avenant n° 4 à la convention d'affectation du domaine public viaire du 14 octobre 2003.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 127 qui porte avenant à la convention d'affectation du domaine public viaire.

M. Ian BROSSAT est inscrit. Annick LEPETIT lui répondra.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues, en nous proposant la signature avec la R.A.T.P. d'un quatrième avenant à la convention d'affectation du domaine public viaire en 2003, ce projet de délibération nous permet de prendre connaissance des travaux envisagés par l'établissement public.

Encore une fois, je souhaite revenir à cette occasion sur la situation du métro Château-Rouge, situation sur laquelle nous sommes déjà revenus ici à plusieurs reprises et, manifestement, une fois de plus, on constate que la station de métro Château-Rouge n'est pas une priorité pour la R.A.T.P., malgré les préoccupations exprimées à de très nombreuses reprises par les habitants, exprimées également par les élus du 18e et les élus de Paris dans cette enceinte.

Depuis 2009, ce sont des requêtes en pagaille, vœux au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris, réunions publiques, pétitions, courriers. Une association a même été créée à cette fin. Pendant ce temps, la galère continue. Des milliers de personnes dans ce quartier très populaire de la Capitale empruntent l'unique accès de la station. Aux heures de pointe, ce sont des bousculades, des disputes et des malaises. Depuis l'automatisation de la vente des billets, c'est à croire que la R.A.T.P. s'en lave les mains. En cas d'accident, les usagers ne peuvent compter sur personne.

Il est par conséquent plus que nécessaire de créer un deuxième accès à la station de métro Château-Rouge.

Depuis plusieurs années, de nombreux habitants, des usagers, des élus témoignent de cette situation insupportable.

La direction de la R.A.T.P. ne bouge pas, et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons à cette occasion revenir sur l'urgence qu'il y a à ce que la direction de la R.A.T.P. prenne ses responsabilités dans ce dossier et permette aux habitants de ce quartier d'emprunter le métro comme partout ailleurs, c'est-à-dire dans des conditions de sécurité et de confort dignes.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Annick LEPETIT pour répondre à M. BROSSAT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, ce projet de délibération est un avenant à la convention d'affectation du domaine public, et la R.A.T.P. met au point un nouveau programme de travaux.

C'est l'occasion, et je l'entends très bien, pour Ian BROSSAT de monter à nouveau au créneau, comme Daniel VAILLANT et moi-même avons eu l'occasion de le faire très souvent, et depuis de nombreuses années, sur les problèmes de la station de métro Château-Rouge, station qui est trop exiguë compte tenu de l'affluence.

Alors, je sais que dernièrement, enfin, comme quoi tout arrive, Monsieur BROSSAT, il faut que nous soyons patients, vous avez raison, quelques responsables de la R.A.T.P. se sont rendus sur place et ont découvert qu'il y avait un problème à la station Château-Rouge.

J'imagine qu'il faut que nous profitons de cette découverte pour à nouveau exprimer notre souhait. Nous allons rencontrer très prochainement avec Daniel VAILLANT le directeur général de la R.A.T.P. pour que nous puissions enfin entériner un vrai programme de travaux de cette station Château-Rouge.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 127.

Qui est pour ?

Pas d'avis contraires ni d'abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2012, DVD 127).

2012, DVD 31 - Principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Pont de Grenelle-Maison de la Radio (16e). Lancement de la consultation et accomplissement de tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la réservation d'emplacements dans le parc "Pont de Grenelle-Maison de la Radio".

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'aménagement de la terrasse du parc "Pont de Grenelle-Maison de la Radio".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous poursuivons avec l'examen des deux vœux n° 31 et n° 32 qui ont été déposés par le groupe U.M.P. des élus du 16e arrondissement en tout cas, sur le projet de délibération DVD 31.

Monsieur AURIACOMBE, vous avez deux fois 1 minute pour présenter ces deux vœux.

Vous avez la parole.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être très rapide. Il s'agit d'un parking sur le pont de Grenelle et la Maison de la Radio.

En effet, afin d'optimiser les travaux qui vont être faits, nous souhaitons que la Ville de Paris s'assure par un accord avec le futur délégataire de la réservation d'emplacements dans le parc pont de Grenelle pour le stationnement de véhicules de la voirie. Les services de propreté de la Mairie de Paris sont le matin cruellement en manque de parking. Nous souhaitons qu'une attention particulière soit portée dans ce cadre-là.

Je continue avec le vœu n° 32, si vous le permettez, Monsieur le Maire, qui s'applique toujours au même parking pont de Grenelle-Maison de la Radio.

Il est prévu au-dessus du parking un emplacement réservé pour les périodes de crue, et nous demandons que ce parking supérieur soit ouvert au habitant du 16e arrondissement en période normale.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, cher collègue, d'avoir présenté dans un même élan les vœux n° 31 et 32.

Mme Annick LEPETIT va vous répondre.

Je me permets de préciser, concernant le vœu n° 31, que j'ai demandé à Annick LEPETIT de prononcer en mon nom la réponse qu'il me revenait de vous faire.

Je donne la parole à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais donc répondre en votre nom sur le vœu n° 31.

C'est un avis défavorable puisque cette difficulté que vous venez d'expliquer est réelle, ancienne, mais nous l'avons pleinement prise en compte puisque beaucoup de nos agents sont astreints à une prise de service anticipée à 5 heures 30 et que, compte tenu de l'éloignement de leur domicile, ils ne peuvent emprunter les moyens de transport collectif, sauf à ne pas être ponctuels, bien évidemment.

Donc, la Direction de la Propreté œuvre au quotidien en recherchant et en louant des places de stationnement réservées aux agents de la propreté, notamment aux bailleurs sociaux.

Pour ce qui concerne l'atelier pour la rue des Boulainvilliers, les agents de la Direction de la Propreté ont donné leur accord en C.T.P. pour avancer le début de prise de services à 5 h 30 sur la base du volontariat, bien sûr. Cette prise de service anticipée concerne aujourd'hui une quinzaine d'agents.

Concernant le vœu n° 32, je réponds dans la foulée, j'émetts là aussi un avis défavorable parce que si j'ai bien compris, dans votre vœu, vous souhaitez ouvrir la terrasse du parking pont de Grenelle-Maison de la Radio au stationnement résidentiel. Mais ce parking, exception faite de cette terrasse, est déjà ouvert au résidentiel !

Les services de la DVD m'ont d'ailleurs précisé que ces places pour les résidents ne sont pas totalement utilisées.

Donc, ouvrir cette terrasse au stationnement résidentiel ne répondrait certainement pas aux exigences de qualité de service, et notamment de sécurité que les usagers sont en droit d'attendre dans un parking. La terrasse, de fait, est mieux adaptée au stationnement rotatif. On ne peut donc pas aujourd'hui accepter ce vœu.

Je demande donc, si vous en êtes d'accord, de le retirer.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour être très complet, l'idée était aussi de demander le retrait du vœu n° 31 à la faveur des engagements que je confirme rapidement, de prendre contact avec le propriétaire du parking pour voir à quelles conditions tarifaires nous pourrions louer les places dont nous aurions besoin.

Il n'est pas prévu de revenir sur des vœux. Je veux bien vous donner la parole, Monsieur le Maire, mais... bon, quelques secondes...

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je voudrais dire que ce vœu n'a pas été déposé comme cela, sur simple initiative des élus. Bien entendu, c'est avec un contact avec les services de la propreté.

Ce parking est sans doute assez maltraité, mais je vous assure que les travaux de la Maison de la Radio, pour passer au 32, sont tels que l'absence de stationnement est flagrante.

De plus, ce parking est très mal surveillé puisqu'on y découvre des activités nocturnes assez intéressantes, et en particulier les services de sécurité sont en général très concernés par cet endroit.

Ce n'est pas une lubie "16e arrondissement", c'est une demande des salariés de la Direction de la Voirie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur GOASGUEN, pas d'ambiguïté, la réponse que je n'ai pas pu prononcer mais qu'Annick LEPETIT a bien voulu relayer prend clairement acte de ce problème. C'est une action que nous avons engagée. Dans le cas d'espèce, pour des agents qui prendront leur service à 5 heures 30, c'est parfaitement justifié. Nous prenons l'attache du parking pour négocier aux meilleures conditions, vous le comprendrez bien, la location de places dont ces agents ont effectivement besoin : il n'y a pas de difficultés, et c'est bien l'engagement que je confirme.

Est-ce que nous pouvons prendre acte du retrait des vœux ?

Merci infiniment. Les vœux n^{os} 31 et 32 sont donc retirés.

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'insertion du service de transport "Imagine'R" dans la carte étudiant.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à la suite, en l'occurrence à l'examen du vœu n° 33, déposé par le groupe socialiste et présenté par Sandrine CHARNOZ, relatif à l'insertion du service de transport "Imagine'R" dans la carte étudiant.

Annick LEPETIT lui répondra.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu relatif à l'insertion du service de transport "Imagine'R" dans la carte étudiant.

On ne reviendra pas sur le succès de la carte "Imagine'R" auprès des étudiants puisqu'une grande majorité d'entre eux utilise les transports en commun - plus de 84 % -, et ils habitent d'ailleurs assez loin de leur lieu d'études.

Par ailleurs, la carte d'étudiant unique "Étudiant de Paris et d'Ile-de-France" qui a été développée dans le cadre du programme "Université Numérique Paris Ile-de-France" est détenue aujourd'hui par près de 250.000 étudiants inscrits dans plus de 20 établissements, ce qui est à la fois la preuve de son succès et de son développement.

Pour faire suite à une demande émanant d'Étudiant de Paris - Le Conseil mais également reprendre une proposition formulée par Jean-Pierre CAFFET dans son rapport de mission relatif à la métropolisation des politiques publiques parisiennes et à la gouvernance francilienne de juillet 2011, nous souhaitons que l'étude de la fusion de ces deux cartes puisse être mise en œuvre.

C'est pourquoi nous avons déposé ce vœu avec le groupe socialiste radical de gauche et apparentés, pour que le S.T.I.F. reprenne le travail engagé avec les universités numériques Paris Ile-de-France et les collectivités locales intéressées pour la mise à disposition des services de la carte "Imagine'R" sur la carte étudiant unique, en attirant l'attention sur les questions de service après-vente et de sécurisation des paiements qui devront également être au cœur de l'étude.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Annick LEPETIT a la parole pour vous répondre.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec mon collègue Didier GUILLOT, adjoint à la vie étudiante, bien sûr nous sommes extrêmement favorables à ce vœu.

La carte d'étudiant de Paris et d'Ile-de-France est aujourd'hui détenue par près de 250.000 étudiants, qui sont inscrits dans vingt établissements d'enseignement supérieur. Il faut savoir que cette carte est essentiellement financée par la Mairie de Paris, qui y consacre plus de 1,2 million d'euros depuis cinq ans, et l'idée d'y intégrer le titre de transport est évidemment intéressante.

L'objectif est d'offrir aux étudiants beaucoup plus de confort avec une carte unique qui apporte de plus en plus de services, et d'une façon plus générale tout ce qui va dans le sens du pass unique me convient parfaitement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Donc, un avis favorable sur ce vœu.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 76).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la station de métro La Fourche.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 34 déposé par Thierry COUDERT sur la station de métro La Fourche.

Monsieur COUDERT, vous avez une minute, et Annick LEPETIT vous répondra.

M. Thierry COUDERT. - Monsieur le Maire, c'est un vieux sujet qui revient perpétuellement au sein du conseil de quartier de La Fourche-Guy Môquet. L'intérieur de la station La Fourche a été recaréné entre 2009 et 2010. Reste aujourd'hui la question de l'accès, en tout état de cause, à savoir s'il est doublé ou pas, et surtout la grande question de l'esthétique très particulière de cet accès.

Il semblerait que le sujet ait été traité à de multiples reprises. Quand on parle de reprendre cette discussion, c'est pour aboutir et notamment éventuellement sur le plan financier puisque, dans ce genre de situation, je crois savoir qu'il y a eu déjà des accords de partage financier entre la Ville et la R.A.T.P. Peut-être serait-il donc utile de déboucher sur la station La Fourche de cette manière.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Mme Annick LEPETIT a la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons eu l'occasion avec Thierry COUDERT de parler de son vœu assez longuement, lors du Conseil du 17^e arrondissement, il y a une semaine.

Donc, je ne vais pas vous apporter de nouveaux éléments, Monsieur COUDERT. Je vous avais demandé de bien vérifier, comme je vous l'ai dit puisque il y a là un écrit, ce que nous avons demandé à la R.A.T.P. et au S.T.I.F. concernant un certain nombre de stations de métro. On a parlé tout à l'heure de celle de Château-Rouge, mais c'est également le cas, même si le problème n'est pas exactement le même, pour la station La Fourche, à savoir un accès supplémentaire. C'est écrit et largement défendu.

D'autre part, puisque votre vœu concerne aussi l'élément esthétique, là c'est un engagement et une discussion que nous avons eu avec la R.A.T.P. lors de la concertation publique pour le réaménagement de la partie de l'avenue de Clichy, entre la place Clichy et La Fourche.

Nous avons eu une discussion avec la R.A.T.P. dans le cadre d'une réunion publique et on ne peut pas être plus transparent. La R.A.T.P. a dit qu'elle allait étudier. Je pense que votre vœu, j'espère que vous en conviendrez, peut être retiré. Sinon, malheureusement, je serai obligée de demander le vote contre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur COUDERT ?

M. Thierry COUDERT. - Mon vœu se voudrait justement en appui à ces discussions que la Ville de Paris a avec la R.A.T.P. C'est pour cela que je le maintiens pour aider l'Exécutif et qu'il puisse s'appuyer sur un vote positif de l'assemblée.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Bien. Je crois qu'il prendra appui sur un avis défavorable, c'est en tout cas celui auquel vous invite Mme LEPETIT.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au stationnement des deux-roues motorisés sur le boulevard Beaumarchais.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le vœu n° 35 déposé par le groupe U.M.P. sera présenté par Mme Laurence DOUVIN. Il porte sur le stationnement des deux-roues motorisés boulevard Beaumarchais.

M. le Représentant du Préfet puis Annick LEPETIT vous répondront.

Madame DOUVIN, vous avez une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Le boulevard Beaumarchais a cette caractéristique d'avoir de nombreux magasins de vente de deux-roues motorisés qui sont situés sur le boulevard et également dans les rues adjacentes. Il n'y a pas d'emplacements suffisants pour le stationnement de ces deux-roues, et donc les revendeurs et les clients sont souvent bien obligés de stationner sur les trottoirs.

Or, les agents de surveillance de la voie publique procèdent à une verbalisation sans faire preuve d'indulgence, ni même du discernement qui est prévu par la circulaire du 10 mai 2008, qui, si je ne me trompe, introduit une certaine souplesse en fonction de critères de gêne ou non à la circulation des piétons.

Nous demandons donc par ce vœu que ce discernement fasse l'objet d'un rappel auprès des A.S.P. Et à la Ville, nous demandons que des emplacements de stationnement pour deux-roues motorisés, donc en nombre

supplémentaire, soient créés sur le boulevard Beaumarchais, en concertation avec les concessionnaires des deux-roues.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

D'abord, M. LERNER puis Annick LEPETIT.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Président, Madame la Conseillère.

Je ne vais pas revenir sur la problématique générale du stationnement des deux-roues à Paris. Simplement, vous l'avez mentionné, dans le contexte d'une augmentation forte de ces deux-roues, malgré la rigueur de la réglementation et pour tenir compte de leur difficulté, le Préfet de police a effectivement appelé les agents verbalisateur à du discernement, sauf évidemment lorsque ce stationnement pose d'autres difficultés.

Sur le boulevard Beaumarchais, la situation est un peu différente. D'abord, c'est une voie qui traverse trois arrondissements. Bien évidemment, la doctrine générale de discernement a vocation à s'appliquer. Pour autant, les diagnostics territorialisés, qui existent sur le secteur, montrent que le stationnement anarchique de deux-roues, de même que l'appropriation de l'espace public à des fins commerciales, ne va pas en différents endroits sans constituer de gêne pour le passage des piétons, le passage des personnes à mobilité réduite, voire parfois du stationnement sur des entrées carrossables.

C'est dans ce cadre que l'action des services de police, et des A.S.P. en particulier, a d'abord une vocation préventive : il y a du dialogue avec ces sociétés, mais c'est également répressif et c'est assumé lorsque le stationnement cause des troubles ou des nuisances.

De manière générale, et je terminerai par là, la question que vous soulevez pour le boulevard Beaumarchais nous conforte dans l'idée qu'il faut que l'on travaille de manière peut-être plus qualitative avec le cabinet de Mme le Maire et les services de la DVD, à un enrichissement des diagnostics territorialisés, arrondissement par arrondissement, de manière à faire émerger, lorsque c'est possible, des solutions de stationnement pour ces véhicules, mais également pour constater qu'à certains endroits ce stationnement pose de vraies difficultés et ne peut pas être toléré.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

En complément, Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Juste d'un mot, parce que je suis en parfait accord et, de toute façon, il faut sans arrêt retravailler sur ces questions qui nous sont posées, d'une manière ou d'une autre. Les professionnels de deux-roues sont concernés, même s'ils ne nous posent pas la question forcément mais la question se pose dans un certain nombre d'arrondissements, et plus généralement sur la place des deux-roues à Paris.

C'est un sujet sur lequel nous continuons de travailler, mais en tout cas juste pour répondre à Mme DOUVIN, on ne peut pas renâcler à installer des parkings de deux-roues pour les particuliers et demander la clémence pour des professionnels de deux-roues qui, il est vrai, envahissent quelque fois les trottoirs.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de ces précisions.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au réaménagement du parking avenue de la Porte Brancion.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le vœu n° 36 a été présenté par le groupe U.M.P. Il porte sur le réaménagement du parking de l'avenue de la porte Brancion. Je pense que c'est M. MENGUY qui nous le présente en une minute et Annick LEPETIT lui répondra.

Monsieur MENGUY, vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu qui revient sur les problématiques de stationnement dans le Sud du 15e arrondissement, en particulier porte de Vanves et porte Brancion. Lorsque des salons se tiennent dans le Parc des Expositions, les riverains font face à de grandes difficultés, compte tenu de l'offre de stationnement dans le secteur, en particulier suite à la résolution du problème juridique lié au 1-3, square Brancion.

Les conseillers de quartier se sont aussi prononcés en faveur de davantage de places pour le secteur, et surtout avenue de la porte Brancion. Un projet devait être étudié par la Ville et ce vœu appelle à ce que les élus du 15e, et indirectement ensuite les conseillers de quartier et la population, puissent être informés du projet concernant ce secteur.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Annick LEPETIT a la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Monsieur le Maire, je souhaitais préciser que les voitures qui stationnent porte de Brancion aujourd'hui le font de manière illicite. Il est évident que ce n'est pas satisfaisant d'avoir un espace inoccupé, c'est pourquoi nous avons proposé un aménagement, mais le maire de Vanves qui a été consulté sur cette première proposition, a donné un avis défavorable, car il souhaitait avant tout un espace dégagé.

Les services de la DVD ont retravaillé sur un projet ayant pour objectif de faire une place importante aux piétons et aux cyclistes, mais en aucun cas, un parking puisque vous le savez, l'objectif est quand même de répondre à tout ce qui avait été écrit concernant la couverture du périphérique.

Et donc, je ne suis pas certaine que créer un parking rende l'environnement plus agréable.

Le projet n'est pas encore finalisé, mais j'entends votre préoccupation puisque le fait nouveau concerne la nouvelle gestion du parking du square Brancion qui va être dorénavant, si j'ai bien compris, réservé aux locataires de "Paris Habitat".

C'est pourquoi je vais de nouveau demander aux services de la DVD, sur la base du projet d'étude en cours, d'estimer les besoins en stationnement du secteur, les besoins réels, et bien sûr, le cas échéant, comment les intégrer. Vous serez bien évidemment consultés sur les résultats de cette étude.

M. François DAGNAUD, adjoint, président - Merci.

Je mets donc ce vœu aux voix avec un avis défavorable, à moins que vous le retirez, Monsieur MENGUY ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Compte tenu de ce que vous avez dit, c'est tout de même un avis défavorable, alors que vous venez de dire que l'on serait informé et c'est ce que l'on demande dans le vœu. Je ne comprends pas très bien.

C'est défavorable ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Compte tenu de mes explications, c'est vrai je n'ai pas fini, je souhaitais vous demander de retirer le vœu, parce que vous demandez que l'on vous communique le projet de réaménagement du parking, pour le moment il n'y a pas de projet, il s'agit d'une étude.

Par conséquent, compte tenu de tout ce que je vous ai dit, vous pouvez être rassurés, vous serez bien sûr consultés une fois que l'étude sera faite. C'est pourquoi je ne peux pas proposer aux conseillers de Paris d'adopter ce vœu tel quel.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MENGUY, êtes-vous rassuré ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Compte tenu des engagements que vous venez de prendre, je vais retirer le vœu dans un esprit constructif, n'est-ce pas, et ne doutant pas de la parole donnée.

Par contre, je voudrais juste insister, pour que quand il y aura des estimations des besoins, on fasse attention aux périodes où se tiennent des salons puisque c'est là que le pic de pénurie est vraiment atteint, et cela crée beaucoup de crispations sur l'aménagement de ce quartier.

Nous prenons acte, je retire mon vœu, mais que l'on fasse vraiment attention à ces périodes.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

2012, DVD 25 - Programme 2012 de mise en accessibilité des autobus aux usagers en fauteuil roulant et demande des subventions correspondantes.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mmes Fabienne GIBOUDEAUX et Karen TAÏEB se sont inscrites sur le projet de délibération DVD 25, qui porte sur le programme 2012 de mise en accessibilité des autobus. Je vais donc leur donner la parole, puis Annick LEPETIT et Véronique DUBARRY leur répondront.

Madame Fabienne GIBOUDEAUX ?

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Ce projet de délibération permet de favoriser l'adaptation de modes de transport en commun alternatifs au tout métro, puisque l'accessibilité du métro est un enjeu qui nécessite des investissements à plus long terme, ascenseurs et infrastructures lourdes.

L'adaptation des lignes de bus aux fauteuils roulants est donc une première étape qui n'exonère pas d'engager une réflexion plus approfondie pour l'accessibilité du métro en intégrant tout type de handicap et pas seulement les fauteuils, signalétiques malentendants, malvoyants, handicap mental, etc.

Ces avancées ont déjà été lancées pour les lignes de bus. D'une part, une réflexion coordonnée serait à mener sur la signalétique dans les réseaux de transport en commun à destination des touristes étrangers, personnes âgées et enfants.

D'autre part, ce programme de travaux met en lumière un travail en bonne intelligence entre la R.A.T.P. qui adapte son matériel roulant au fur et à mesure des évolutions de normes, et la Ville de Paris qui adapte les points d'arrêt en conséquence. C'est le cas pour les deux lignes 57 et 68.

Enfin, ces programmes de travaux ont une dimension métropolitaine à souligner puisque la mise en accessibilité des lignes est étendue à des axes Paris banlieue.

Cet effort sera à poursuivre pour les programmes futurs.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Mme Karen TAÏEB a la parole.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être un peu plus longue tout en respectant le temps de parole.

Mes chers collègues, je voudrais effectivement au travers de ce projet de délibération, me féliciter du travail mené par la Ville de Paris avec la R.A.T.P. en faveur des personnes qui se déplacent en fauteuil roulant.

Redonner aux citoyens porteurs de handicap une plus grande liberté d'aller et de venir dans la cité, voilà une œuvre qui honore Paris.

Cela a évidemment nécessité volonté politique et responsabilité et aujourd'hui nous pouvons tous saluer le travail accompli. Se déplacer signifie de pouvoir le faire de manière sûre et sans obstacles, je pense aux personnes malvoyantes ou malentendantes.

C'est évidemment accéder librement aux transports en commun, ce qui hélas semble utopique du côté du métro, mais qui est désormais rendu possible au niveau des lignes de bus circulant à Paris intra-muros et qui s'étend progressivement aux proches banlieues comme nous le voyons avec ce projet de délibération, une manière d'associer pleinement les personnes porteuses de handicap à "Paris Métropole".

Il s'agit, en effet, avec ce projet de délibération, d'un programme de travaux pour 17 lignes du réseau de jour de banlieue empruntant les voies parisiennes, comme les lignes 112, 138, ou encore 351 qui relie la place de la Nation à Roissy pôle.

Le montant de l'ensemble de cette opération s'élève à 911.233 euros TTC, une subvention de 571.444,50 euros HT étant attendue de la part du S.T.I.F.

Aujourd'hui, il s'agit donc de poursuivre conformément au schéma directeur d'accessibilité à l'espace viaire adopté en juillet 2002, l'amélioration de la mise en accessibilité des autobus aux usagers en fauteuil roulant. Cela nécessite un matériel roulant adapté doté d'un plancher bas, d'une palette rétractable et d'un système d'agenouillement.

Si la R.A.T.P. remplace progressivement son matériel roulant par des autobus équipés en systèmes adaptés, la Ville de Paris veille à ce que l'accès à ces autobus au niveau des points d'arrêt soit compatible avec les normes de déplacement des usagers en fauteuil roulant.

Cela peut nécessiter différents travaux comme le rehaussement du trottoir, la création de passages pour piétons à mobilité réduite en amont et en aval du point d'arrêt, le marquage du repère jaune, la dépose d'obstacles, voire le déplacement du point d'arrêt.

Ces travaux permettront également d'améliorer le confort de l'utilisateur en fauteuil roulant en mettant aux nouvelles normes des lignes déjà déclarées accessibles mais selon d'anciennes normes, la pente maximale de palette rétractable étant passée de 16 à 12 %.

Tout est fait pour améliorer l'accueil des usagers en fauteuil roulant aux points d'arrêt sur les plans de ligne et sur les bus, le logo universel "fauteuil roulant" signale que la ligne est accessible, les arrêts non accessibles sont repérés par un triangle jaune, si l'arrêt n'est inaccessible que dans un seul sens, le triangle jaune est accompagné d'une flèche indiquant justement le sens dans lequel l'arrêt est inaccessible.

Chaque conducteur de la ligne reçoit également une formation sur l'accueil des personnes en fauteuil, qui doit se faire de la meilleure façon possible et je pense à certains conducteurs de bus dont le freinage est un peu brutal et l'allure un peu vive, ce qui doit gêner ces personnes en fauteuil roulant.

Je suggérerais en conclusion une plus grande communication qui permettrait de mieux faire connaître aux usagers porteurs ou non de handicap ce qui est fait pour améliorer l'accessibilité aux usagers en fauteuil roulant dans les bus, ce qui aurait sans doute pour finalité un plus grand respect de l'espace public et notamment la diminution du stationnement sauvage aux abords de la station de bus qui empêche les conducteurs d'autobus de se placer de façon parfaitement parallèle au trottoir, condition sine qua non d'une utilisation parfaite du système.

Un rapprochement du trottoir serait également utile aux personnes âgées qui ont plus de mal à descendre du bus. Bref, un petit geste de chacun pour le bonheur de tous.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Mme Véronique DUBARRY va vous répondre.

Mme Véronique DUBARRY, ajointe, au nom de la 6e Commission. - Merci Monsieur le Maire.

Merci, Mesdames, de vos interventions.

Je crois que la phrase finale de Karen TAÏEB résume bien l'esprit en tout cas dans lequel nous menons ce travail conjointement avec la R.A.T.P.

Vous avez dit, Madame TAÏEB, dans votre intervention, que l'accessibilité du métro était quelque chose d'utopique. C'est vrai et c'est faux.

C'est vrai en ce qui concerne les personnes en fauteuil roulant. La R.A.T.P. a définitivement fait une croix sur la mise en accessibilité des stations de métro.

En revanche, ce que je trouve intéressant, c'est qu'elle ne s'arrête pas à cela justement, mais qu'elle est bien dans cet esprit d'accessibilité universelle, et qu'elle réfléchit énormément à des dispositifs de mise en accessibilité pour les personnes sourdes d'un côté, et c'est la raison pour laquelle il y a de plus en plus d'affichages lumineux, y compris dans les rames de métro elles-mêmes.

Egalement, pour les personnes aveugles ou malvoyantes, vous avez vu, nous avons tous vu évoluer les signalétiques dans les stations de métro qui répondent à cela, et également dans les métros les annonces sonores, et les affichages lumineux.

C'est la même chose pour les bus, il y a eu ce travail assez impressionnant, qui a été réalisé conjointement par la D.V.D. et la R.A.T.P., de mise en accessibilité des arrêts de bus, mais il y a aussi ce travail absolument nécessaire de réponse "via" le matériel lui-même et, à nouveau, c'est pour cela que nous entendons maintenant des bus qui parlent et qui nous donnent énormément d'informations.

Je ne veux pas me faire l'avocate de la R.A.T.P., c'est vrai que nous avons eu des déboires. Vous avez rappelé, Madame GIBOUDEAUX, le fait que nous sommes obligés de remettre le métier sur l'ouvrage pour deux lignes assez importantes. C'est dommage, j'espère qu'à l'avenir nous n'aurons plus à supporter ces difficultés de réglage entre les uns et les autres, parce que cela coûte cher, parce que, bien que la sagesse populaire dise que "faire et défaire, c'est toujours faire", à un moment donné, il serait bien que cela s'arrête.

En tout cas, sachez que ces partenariats sont fructueux et que nous tâchons de répondre dans l'esprit de la politique menée par la Ville, en termes de réponse d'accessibilité universelle et que nous ne prenons pas en compte seulement l'accessibilité pour les personnes en fauteuil.

De cette façon, pour une ville touristique comme Paris, cela nous permet aussi de répondre aux besoins des touristes, cela nous permet aussi de répondre aux besoins, comme vous l'avez souligné, des personnes âgées, cela nous permet aussi de répondre aux besoins des enfants qui sont aussi des usagers des transports publics et cela me paraît tout aussi important.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Un mot d'Annick LEPETIT ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Un mot pour compléter puisque, à juste titre, les personnes qui sont intervenues ont salué ce travail extrêmement important.

Je voulais dire que ces aménagements sont subventionnés par le S.T.I.F. à hauteur de 75 % et que la Ville finance les 25 % restant.

Je voulais aussi ajouter un mot, je profite de la présence du représentant du Préfet de police, pour dire que ces aménagements de bus doivent être respectés, je parle des aménagements pour que le bus puisse accoster et permettre aux personnes, celles en tout cas qui ont un handicap physique et qui ont du mal à se déplacer, d'y accéder.

Il faut à nouveau être sévère avec les automobilistes, les camions aussi, qui se garent aux endroits où le bus doit justement avoir de la place pour pouvoir bien accoster.

J'insiste parce que ce travail, ces coûts, ce financement, etc., il faut aussi qu'ils soient utiles pour le quotidien de l'ensemble de nos concitoyens.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Parfait. Merci beaucoup.

Fort de ces explications convergentes, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 25.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DVD 25).

2012, DVD 110 Approbation des modalités de l'organisation de la concertation préalable pour le projet de tramway Paris-Orly sur la RD5.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au prolongement du tramway Paris Orly sur la RD5.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous terminons la 3e Commission avec l'examen du projet de délibération DVD 110 sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu n° 37.

Mme Laurence DOUVIN nous le présente en une minute et Mme Annick LEPETIT lui répondra.

Mme Laurence DOUVIN. - Ce vœu concerne le remplacement du bus 183 par un tramway entre Paris et Orly, c'est un itinéraire de 10 kilomètres.

J'interviens aujourd'hui parce que l'étude a prévu l'arrêt du tramway, non à l'aéroport, mais à la place du Fer-à-Cheval à Orly.

Or, avec le Val, nous avons déjà subi les conséquences d'une rupture de charge de la desserte d'Orly en transports collectifs. Il est donc important d'éviter de commettre une erreur comparable, c'est pourquoi nous avons demandé que cette étude soit reprise en compte et nous demandons que le Maire de Paris mandate les élus de la capitale aussi, de manière à ce qu'ils puissent demander que ce projet soit revu de manière à desservir la plateforme aéroportuaire, en tenant compte ainsi des nouveaux besoins des Parisiens.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Annick LEPETIT ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame DOUVIN, vous siégez comme moi au Conseil du S.T.I.F. et vous vous y exprimez d'ailleurs régulièrement.

Je ne comprends pas pourquoi vous demandez le soutien du Maire de Paris pour donner votre position, d'autant que le dossier d'orientation et les modalités de concertation ont déjà été approuvés par le Conseil du S.T.I.F. le 11 avril dernier.

Vous n'étiez plus en séance lorsque ce dossier a été abordé. Je ne peux pas accepter ce vœu, puisque la discussion a déjà eu lieu. J'émetts un avis défavorable.

En revanche, si vous souhaitez exprimer votre avis, la concertation préalable aura lieu à l'automne 2012 et elle doit précisément permettre de recueillir l'avis des habitants, des usagers, mais aussi des élus.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Quelle est la position de l'Exécutif ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Avis défavorable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 110.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DVD 110).

2012, DEVE 70 - Subvention (3.000 euros) à l'association Pour une Réglementation des Implantations d'Antennes Relais de Téléphonie Mobile (10e) pour son action sur le territoire parisien.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, nous démarrons la 4e Commission et je propose avant la suspension d'examiner les deux projets sur lesquels M. Denis BAUPIN rapporte.

À l'issue de ces deux projets de délibération, nous pourrions suspendre avant de nous retrouver en début d'après-midi.

Le projet DEVE 70 a fait l'objet d'une inscription, en l'occurrence celle de Mme Laurence DOUVIN à laquelle je donne la parole avant de demander à Denis BAUPIN de lui répondre.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un projet de délibération qui a pour objet d'accorder une subvention à l'association pour la réglementation des implantations d'antennes relais de téléphonie mobile à Paris.

Ce projet de délibération survient dans le cadre d'un débat important pour les Parisiens et qui, à ce jour, ne semble pas avoir été tranché.

Tout d'abord, j'insisterai, comme le parlementaire Alain GEST l'a fait dans son rapport, sur la nécessité de faciliter pour les citoyens l'accès à une véritable information transparente et complète et la possibilité pour eux de procéder à titre gratuit à la mesure du niveau d'exposition aux ondes dans leur domicile.

Mais nous sommes aussi à un moment clé où la Municipalité, apparemment, n'avance pas et où les négociations sur l'implantation des antennes relais avec les opérateurs achoppent.

Comme l'écrivait dernièrement au Maire de Paris le président de la Fédération française des Télécoms, les opérateurs arrivent au bout des avancées qu'ils peuvent consentir.

Quelle est la raison de cet immobilisme ?

La charte de 2003 signée entre les trois opérateurs et la Mairie de Paris engageait à contenir à 2 volts par mètre le niveau moyen d'exposition sur les lieux de vie, mais cette charte est arrivée à expiration le 30 septembre dernier.

Nous savons que des négociations se sont engagées au mois de mars puis arrêtées en octobre. Depuis lors, des réunions sont apparemment décommandées et nous n'avons plus de nouvelles, mais les besoins sont là plus que jamais, il y a un nouvel opérateur et l'arrivée de la 4G. Or, il apparaît que Paris est en retard sur d'autres villes comme Lyon et Marseille et que l'on ne peut pas rester dans cette situation.

Les élus E.E.L.V.A. réclament un seuil de 0,6, ce qui impliquerait vraisemblablement une diminution de la qualité du réseau et une augmentation de l'exposition des riverains s'il faut multiplier les antennes. Je crois comprendre qu'il est question de multiplier les antennes par deux ou par trois, ce qui est quand même considérable. Il est question aussi de les placer plus bas, pour qu'elles soient plus efficaces.

Les opérateurs, eux, proposent 5,5, donc les demandes d'implantation sur les bâtiments publics sont gelées, on ne peut pas rester dans la situation actuelle. De plus, réfléchissons ensemble, le débat ne peut se focaliser sur les seules antennes relais car ce serait oublier qu'elles émettent moins de rayonnement que les téléphones portables.

Nous demandons donc aujourd'hui que le Conseil de Paris soit informé de l'état actuel des négociations sur les antennes relais et que les décisions adéquates soient maintenant prises sans retard, pour tenir compte d'une part bien sûr des risques, mais aussi des conséquences négatives que tout retard supplémentaire dans l'installation de la 4G pourrait avoir.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Denis BAUPIN a la parole.

M. Denis BAUPIN, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis étonné d'entendre ce plaidoyer de Mme DOUVIN qui se fait porte-parole des opérateurs de téléphonie mobile, nous rappelant l'ensemble de leur argumentaire, de leurs attentes et de leurs besoins, alors que certaines mairies d'arrondissement, comme celle du 16e arrondissement par exemple, avaient décrété un moratoire sur les antennes.

J'avais cru comprendre à une certaine époque qu'il y avait de la part du groupe U.M.P. une position sur cette question des antennes qui essayait de ménager un peu plus la chèvre et le chou entre les attentes des citoyens et celles des opérateurs.

Pour notre part, en tant que Municipalité parisienne et sous la conduite de Mao PENINOÛ qui mène ces négociations, nous essayons de tenir les deux bouts et, donc, de faire en sorte à la fois de permettre d'accéder sur

Paris aux technologies d'information et à tout ce qui peut être utile en matière de numérique responsable pour la capitale et en même temps de protéger nos concitoyens contre les risques que ces ondes peuvent faire courir pour la santé.

Cela ne s'est pas beaucoup entendu, si c'était l'objet de votre intervention.

Je vous rappelle qu'une charte a été adoptée par la Ville de Paris, et que nous avons considéré il y a quelques mois au niveau de la Ville de Paris, qu'il était nécessaire de revoir cette charte. Ainsi, un vœu a été adopté par la majorité municipale, pas simplement par un groupe politique, qui demande que l'on baisse l'exposition à laquelle sont soumis nos concitoyens.

Comme vous l'avez rappelé, la situation s'est paradoxalement dégradée du fait que le Gouvernement précédent a décidé, alors même que les problèmes des trois premiers opérateurs n'avaient pas été réglés, d'accorder une quatrième licence, ce qui ajoute un quatrième opérateur sur le territoire. En plus, il y a maintenant le problème de la 4G et tout cela vient cumuler des problèmes.

Par ailleurs, nous avons estimé qu'il était nécessaire d'adapter le référentiel utilisé aujourd'hui dans la charte qui a été adoptée par la Ville de Paris pour les mesures, qui était un référentiel spécifique parisien mesurant l'exposition pendant 24 heures sur la moyenne, sur trois points, pour passer au protocole national A.N.F.R., ce qui nécessite, dans nos discussions avec les opérateurs, de se mettre d'accord sur l'évolution d'un référentiel à l'autre.

Donc, tout cela est relativement complexe et comme vous le savez, toute négociation, évidemment, a ces contraintes, ses rapports de force, ses discussions, ses allers, ses retours, d'autant plus que jusqu'ici - peut-être cela va-t-il changer maintenant -, le Gouvernement était aux abonnés absents pour faire en sorte qu'il y ait une réelle prise en compte des risques sanitaires pour la population.

La Ville de Paris se donc doit d'essayer de négocier sans avoir de reconnaissance d'un droit par les textes, d'imposer des règles aux opérateurs et donc d'essayer de faire au mieux en ce qui concerne la création, en quelque sorte, d'un droit positif.

Voilà ce que je peux vous indiquer par rapport à l'état de ces discussions.

En tout état de cause, notre sentiment est que cette situation de négociation ne doit pas perdurer, qu'elle est négative pour tout le monde, y compris pour les opérateurs. Mais que pour autant, cet espace ne doit pas être non plus une autorisation, un blanc-seing pour un certain nombre d'opérateurs pour passer en force dans tel ou tel quartier et imposer des antennes-relais dont la population ne veut pas, particulièrement à proximité de zones sensibles. Il y a un certain nombre de sites sur le territoire où des conflits durcissent, et à mon avis, ce n'est pas quelque chose qui va faciliter l'aboutissement des négociations.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame DOUVIN, un mot, et nous passerons au vote.

Mme Laurence DOUVIN. - Juste un mot, parce que M. BAUPIN a commencé son intervention en disant que je prenais la défense d'un opérateur, ce qui n'est absolument pas le cas puisque j'ai cité une intervention d'un opérateur mais j'ai également et bien entendu évoqué les risques et notre préoccupation à ce sujet.

Mon intervention vous a renvoyé, Monsieur BAUPIN, à votre responsabilité et il m'a bien semblé que cela vous ennuyait considérablement et que vous n'arriviez pas à en sortir.

C'est ce que je voulais dire, bien entendu, et remettre les choses au point.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Tout est clair.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 70.

Qui est pour ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DEVE 70).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux coupures à répétition de l'alimentation électrique dans le périmètre, 52 avenue de Choisy (13e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous terminons, pour ce matin en tout cas, avec l'examen du vœu n° 38, relatif à des coupures d'électricité avenue de Choisy.

C'est Mme Marie-Annick BARTHE qui le présente en une minute.

M. Denis BAUPIN lui répondra.

Mme Marie-Annick BARTHE. - Monsieur le Maire, ce vœu est relatif à des coupures à répétition de l'alimentation électrique dans le périmètre du 52, avenue de Choisy. La dernière en date est une coupure de 4 heures le vendredi 27 avril. Elle fait suite à deux autres coupures d'une durée équivalente au cours de l'année précédente.

Nous avons regardé les statistiques d'E.R.D.F. qui nous indiquent qu'en moyenne sur l'année 2011, on est à 20 minutes sur le réseau de distribution parisien, donc on est là dans des ordres de grandeur très supérieurs.

Ce qu'il est ici demandé à travers ce vœu, c'est de réaliser des travaux qui permettent au réseau de distribution sur ce secteur d'assurer une alimentation en électricité au niveau des standards parisiens.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Denis BAUPIN a la parole.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Ma réponse sera rapide, aussi rapide que l'intervention de Mme BARTHE, pour dire qu'en effet, la situation que connaît le 52, avenue de Choisy est anormale, clairement, et qu'à ce jour, renseignement pris auprès d'E.R.D.F., ils n'ont pas réussi à identifier les causes de ces coupures à répétition, donc ils ont mis en place un enregistreur pour essayer d'identifier la source du problème.

Le problème est qu'avec ce type de mise en place, cela veut dire que l'on va attendre le prochain problème éventuellement pour agir. Donc je pense que ce vœu est bien venu pour nous permettre de maintenir la pression sur notre concessionnaire - concessionnaire imposé, comme vous le savez, mais c'est un autre débat -, donc pour faire en sorte que ce concessionnaire fasse le nécessaire pour que les habitants du 52, avenue de Choisy arrêtent de subir ces coupures à répétition.

Donc, avis favorable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstentions ?

Le vœu est donc adopté à l'unanimité. (2012, V. 77).

Dépôt de questions d'actualité.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous informe à présent que des questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés. Elle est relative "au logement à Paris : situation et perspectives".

La deuxième question d'actualité est posée par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés". Elle est ainsi rédigée :

"Monsieur le Maire,

La France accueille, en la personne de François HOLLANDE, un nouveau Président de la République et nous nous en réjouissons. Cette victoire, avec les scores réalisés sur Paris, est particulièrement encourageante car c'est

une victoire pour laquelle chacune des composantes de la majorité a œuvré et qui démontre que la gauche et les écologistes sont parvenus à convaincre de la pertinence de leurs propositions.

L'élection de François HOLLANDE marque une étape importante pour engager des réformes ambitieuses notamment face à la crise du logement, pour renforcer les droits des minorités, favoriser la justice fiscale et amorcer la transition écologique. Dans tous ces domaines, des mesures emblématiques peuvent améliorer directement le quotidien des Parisiennes et des Parisiens. Et nous avons bon espoir, comme vous, que le nouveau Président de la République et son gouvernement lèveront les blocages que nous avons connus précédemment.

Ce nouveau quinquennat offre aussi l'opportunité de repenser le partage des compétences entre l'Etat et les collectivités, et notamment entre Paris et ses voisins. François HOLLANDE ambitionne un nouvel acte de la décentralisation mais entend semble-t-il en écarter Paris et la première couronne tant que les éluEs locaux ne se seront pas mis d'accord sur leur gouvernance. Il annonce ainsi "faire confiance aux élus de cette agglomération... pour définir ensemble les outils de la solidarité métropolitaine et pour inventer la structure et l'administration qui permettront de mobiliser les élus locaux". Au final, les questions de gouvernance, de solidarité financière, de logement et de transports demeurent ouvertes en Ile-de-France même si on ne peut se contenter d'attendre un consensus des élus, sachant qu'il y a urgence.

Pour ma part, nous plaidons toujours pour la réalisation d'une Métropole du Grand Paris efficace (dans une Région Ile-de-France confortée), dont le périmètre serait évolutif mais qui comprendrait a minima les 4 départements franciliens centraux et les intercommunalités adjacentes volontaires.

Par ailleurs, et c'est le deuxième objet de cette question d'actualité, Paris subit jusqu'à présent un régime dérogatoire en matière de police, issu de l'arrêté des consuls du 12 Messidor an VIII (1er juillet 1800). Selon l'article L. 2512-24 du Code général des collectivités territoriales, c'est le Préfet, (et donc l'Etat), qui a autorité sur les règles de circulation et de stationnement sur certains axes définis par décret, pour tenir compte des conditions de circulation dans l'agglomération parisienne et en Région Ile-de-France.

Or ces pouvoirs spéciaux freinent considérablement la mise en place de politiques municipales ambitieuses, comme nous avons pu le constater pour la question des voies sur berges ou pour lutter contre la pollution de l'air. Paris est ainsi la seule commune française à subir ce grave déficit démocratique, et nous le dénonçons depuis de longues années.

Aussi, Monsieur le Maire, nous avons deux questions à vous poser relatives à la gouvernance parisienne :

- Comment la Ville de Paris compte-t-elle agir pour intégrer réellement la problématique métropolitaine à l'acte 3 de la décentralisation ?

- Quelles évolutions au statut spécifique de Paris seront demandées au nouveau gouvernement ?"

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, est relative "à la prise en charge des mineurs isolés étrangers".

La quatrième question émane du groupe U.M.P.P.A. Elle concerne "le fichage des locataires de Paris-Habitat".

Enfin la dernière question d'actualité est posée par le groupe Centre et Indépendants et concerne "l'avenir de la gouvernance du Grand Paris".

Mes chers collègues, nous suspendons la séance et nous nous retrouverons à 14 heures 45 pour la séance des questions d'actualité.

Bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous prenons les questions d'actualité, qui commencent aujourd'hui par la question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

I - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relative au logement à Paris : situation et perspectives.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est Sandrine CHARNOZ qui la pose.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis dix ans, l'Etat a préféré miser sur l'investissement locatif privé par des mécanismes d'exonération fiscale onéreux, plutôt que sur la production de logement social. La production de logements pour tous, et notamment pour les plus modestes, de même que la rénovation et le renouvellement urbain ont ainsi été sacrifiés malgré l'urgence de la situation.

Tout d'abord, les projets de loi de finances successifs ont baissé les crédits de la mission Ville et logement, et les aides à la pierre se sont effondrées.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Une seconde.

S'il vous plaît, j'ai du mal à entendre ce que dit votre collègue, tellement vous parlez fort. Rapprochez-vous quand vous vous parlez et murmurez-vous à l'oreille.

Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - En période de crise, cette politique injuste et inefficace a été lourde de conséquences pour les Français, et en particulier pour les Parisiens. Les organismes HLM et la Ville de Paris ont dû résoudre une équation impossible : construire plus avec moins de financements.

Pour compenser ce désengagement de l'Etat et de poursuivre son objectif de financement de 6.000 logements sociaux, Paris a augmenté son engagement financier, afin que les bailleurs sociaux puissent faire face à la hausse des coûts de revient des opérations.

Dans le domaine du logement social, la volonté et la combativité de la Ville ont permis d'aller plus loin et d'accroître à la fois les moyens et les objectifs. Ainsi, pour répondre à la crise du logement, Paris est passé, de 2001 à 2010, de 13 % à 17 % de logements sociaux, et l'objectif des 20 % de la loi S.R.U. seront atteints dès 2014 avec six ans d'avance.

Toutefois, l'augmentation des loyers dans notre Capitale reste inacceptable. En effet, il est particulièrement intolérable que la spéculation entraîne une augmentation des loyers de 20 % quand l'inflation est à 1,5 %.

C'est pour cette raison que le Maire de Paris a demandé à François FILLON de le laisser expérimenter la maîtrise de la hausse des loyers, par des mesures d'encadrement pour plus de justice, que ce dernier a refusé aux Parisiens. Il suffisait pour cela de faire une modification législative. Le nouveau Président de la République s'y est engagé.

Rappelons également que Paris s'est engagé sur une proposition du rapport de Jean-Pierre CAFFET sur la gouvernance de notre métropole, en faveur de la création d'une autorité métropolitaine du logement, afin de conduire cette politique au niveau de "Paris Métropole" et d'apporter ainsi une réponse plus efficace à la situation du logement. Cela nécessite également une évolution de la loi.

Ensuite, concernant l'acquisition de grandes emprises foncières dont l'Etat est propriétaire pour construire des logements, ce dernier a bloqué près de 3.800 logements à Paris. De plus, il a mis en vente des immeubles désaffectés à des prix incompatibles avec le financement du logement social, ce qui a bloqué son développement dans les arrondissements déficitaires. De fait, les intérêts de valorisation financière ont pris le dessus sur les enjeux d'équilibre territorial et social au sein de notre Ville.

Monsieur le Maire, la nouvelle majorité présidentielle s'est engagée, pendant la campagne présidentielle, à répondre à la crise du logement et à faire du logement pour tous une priorité.

Quels seront, par conséquent, les changements que les Parisiennes et Parisiens peuvent à présent espérer voir se concrétiser sur la situation du logement à Paris prochainement ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Jean-Yves MANO va vous répondre, mais il ne peut engager que la Municipalité parisienne, n'est-ce pas ? Mais nous sommes pleins d'espérance, je vous le confirme.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Sans aucun doute, Monsieur le Maire.

Néanmoins, Mme CHARNOZ a soulevé la problématique de la réelle situation du logement dans ce pays, en mettant en évidence l'incongruité qui a valu pendant toutes ces années, où l'Etat a dépensé dix fois plus pour le logement privé que le logement social.

Deux chiffres : une génération Scellier ramenée à une année, c'était 4 milliards d'euros payés par les contribuables français. Dans le même temps, aujourd'hui dans l'exercice 2012, ce sont 440 millions d'euros d'aide à la pierre. C'est un écart de 1 à 10. Sans commentaire.

Alors, oui, nous espérons du changement, cela va de soi, et notamment attendu par de nombreux Parisiens, entre autres, au moins de l'Ile-de-France et au-delà dans toutes les zones tendues, et cela fait partie des engagements de François HOLLANDE, l'encadrement des loyers, demandé par notre Municipalité et vous-mêmes, Monsieur le Maire, à de nombreuses reprises. Les textes qui seront en préparation viseront à amener le taux d'effort des Parisiens à des moyens financiers compatibles avec leurs ressources et non pas de dépenser 40 ou 50 % de leurs revenus pour pouvoir se loger dignement. Oui, nous espérons un encadrement des loyers, assez précis et assez net, pour permettre aux Parisiens de vivre dignement.

De la même façon, la problématique de l'habitat dépasse les frontières parisiennes. Nous voyons bien, au niveau de l'Ile-de-France, qu'une organisation nouvelle doit se mettre en place. C'est pourquoi, en collaboration avec la Région, la Ville de Paris propose la création d'une autorité métropolitaine du logement, qui mettra les uns et les autres devant leurs responsabilités, sans aucun doute, avec la volonté de fournir un logement à l'ensemble des habitants franciliens, puisque plus de 400.000 demandeurs de logements sociaux existent et plus d'un million d'entre eux sont mal logés dans une zone où la population augmentera de 1 million de personnes d'ici 2030. On voit bien qu'il faut changer la nature des lieux de décision pour répondre à la crise du logement de Ile-de-France.

Très concrètement également sur le territoire parisien, nous pouvons envisager, avec un peu plus de sérénité, la cession de terrains nous permettant de construire du logement social et privé sur des zones dont nous discutons depuis un certain nombre d'années.

Je ne citerai que quelques exemples. C'est bien sûr la caserne de Reuilly, la caserne Saint-Didier, et j'imagine bien volontiers que nous pourrions construire les 500 logements sociaux prévus à l'entrepôt de bus de la Croix-Nivert, grâce à des échanges fructueux promettant l'existence d'un dépôt de bus près de Balard.

Evidemment, au-delà de ces aspects très concrets, nous pensons que, dans les prochains mois, nous pourrions travailler de façon plus efficace, sur des mesures complémentaires permettant une protection accrue des personnes victimes de ventes à la découpe, cela va de soi.

Comme nous pourrions, je le pense, mettre au travail l'ensemble des élus de la majorité sur un phénomène qui à la fois est récent et a de graves conséquences sur le territoire parisien : je veux parler des meublés touristiques. Il y a là, à l'évidence, nécessité d'une loi sur le sujet, précisant les choses, pour permettre aux Parisiens de rester vivre à Paris.

Ce ne sont que quelques exemples, au-delà des engagements à long terme que pourra prendre le Gouvernement sur le choix, la priorité sur le logement social, pour dépasser les 20 % et aller vers 25 % des logements sociaux dans les zones tendues, choix que nous partageons avec le nouveau Président de la République.

II - Question d'actualité du groupe E.E.L.V.A. concernant la gouvernance de Paris et de la métropole.

III - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants sur l'avenir de la gouvernance du Grand Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vient maintenant la question de Mme Danielle FOURNIER sur la gouvernance métropolitaine, mais je note que Mme Valérie SACHS, pour le groupe Centre et Indépendants, pose aussi une question sur la gouvernance métropolitaine. Je propose, si elles en sont d'accord, que Mme FOURNIER puis Mme SACHS interrogent, et M. Pierre MANSAT - décoré récemment - fera une réponse globale.

Vous voulez bien ? Alors, Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Monsieur le Maire, la France accueille, en la personne de François HOLLANDE, un nouveau Président de la République et nous nous en réjouissons. Cette victoire, avec les scores réalisés sur Paris, est particulièrement encourageante, car c'est une victoire pour laquelle chacune des composantes de la

majorité a œuvré et qui démontre que la Gauche et les écologistes sont parvenus à convaincre de la pertinence de leurs propositions.

L'élection de François HOLLANDE marque une étape importante pour engager des réformes ambitieuses, notamment face à la crise du logement - on vient d'en parler -, pour renforcer les droits des minorités, favoriser la justice fiscale et amorcer la transition écologique.

Dans tous ces domaines, des mesures emblématiques peuvent améliorer directement le quotidien des Parisiennes et des Parisiens. Nous avons bon espoir, comme vous, que le nouveau Président de la République et son Gouvernement lèveront les blocages que nous avons connus précédemment.

Ce nouveau quinquennat offre aussi l'opportunité de repenser le partage des compétences entre l'État et les collectivités, et notamment entre Paris et ses voisins.

François HOLLANDE ambitionne un nouvel acte de la décentralisation mais entend, semble-t-il, en écarter Paris et la première couronne tant que les élus locaux ne se seront pas mis d'accord sur leur gouvernance. Il a ainsi annoncé, je le cite : "faire confiance aux élus de cette agglomération pour définir ensemble les outils de la solidarité métropolitaine et pour inventer la structure et l'administration qui permettront de mobiliser les élus locaux".

Au final, les questions de gouvernance, de solidarité financière, de logement et de transport demeurent ouvertes en Ile-de-France, même si on ne peut se contenter d'attendre un consensus des élus, sachant qu'il y a urgence.

Pour notre part, nous plaçons toujours pour la réalisation d'une métropole du Grand Paris efficace dans une Région Ile-de-France confortée dont le périmètre serait évolutif mais qui comprendrait a minima les quatre départements franciliens centraux et les intercommunalités adjacentes volontaires.

Par ailleurs, et c'est le deuxième objet de cette question d'actualité, Paris subit jusqu'à présent un régime dérogatoire en matière de police issu de l'arrêté des Consuls du 12 messidor, an VIII, 1er juillet 1800.

Selon le Code général des collectivités territoriales, c'est le Préfet, et donc l'État, qui a autorité sur les règles de circulation et de stationnement sur certains axes définis par décret pour tenir compte des conditions de circulation dans l'agglomération parisienne et en Région Ile-de-France.

Or, ces pouvoirs spéciaux freinent considérablement la mise en place de politiques municipales ambitieuses, comme nous avons pu le constater pour la question des voies sur berges ou pour lutter contre la pollution de l'air, entre mille autres exemples.

Paris est ainsi la seule commune française à subir ce grave déficit démocratique, et nous le dénonçons depuis de longues années.

Aussi, Monsieur le Maire, nous avons deux questions à vous poser, relatives à la gouvernance parisienne :

Comment la Ville de Paris compte-t-elle agir pour intégrer réellement la problématique métropolitaine à l'acte III de la décentralisation ?

Deuxième questions : quelles évolutions au statut spécifique de Paris seront demandées au nouveau Gouvernement ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Valérie SACHS a la parole.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la question du Grand Paris a été une des grandes absentes du débat présidentiel, et je le regrette. C'est un paradoxe car la métropolisation de la région capitale est un défi national en termes de croissance, un enjeu européen pour notre essor économique international.

Il semble acquis que Paris et sa métropole ne seront pas concernés par le troisième acte de décentralisation souhaité par François HOLLANDE tant que les élus ne se seront pas mis d'accord.

Dans ses réponses au questionnaire de l'A.M.I.F., le candidat se déclarait très attentif à ce que le projet du Grand Paris se poursuive. Le choix du président peinera à rester aussi consensuel, mais je note avec satisfaction

qu'aucun dirigeant socialiste ne pense plus désormais à revenir sur le Grand Paris impulsé par le Président SARKOZY.

François HOLLANDE y évoquait aussi les financements nécessaires non encore tous finalisés. Devant l'ampleur des moyens requis, il faut convaincre les investisseurs, notamment privés et internationaux, que le Grand Paris constitue une opportunité exceptionnelle des 50 prochaines années. Aussi, est-il urgent de résoudre le problème de la sécurité juridique et institutionnelle du Grand Paris.

Pour votre part, Monsieur le Maire, vous proposez la création d'une conférence métropolitaine, autorité juridique non identifiée, qui viderait le Conseil régional de sa substance.

Dans le même temps, Claude BARTOLONE, Président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, se prononce pour une communauté urbaine et la fusion des quatre départements de la Seine, concept que vous jugez trop violent.

Votre adjoint Pierre MANSAT craint que la création d'un gouvernement uniforme ne réinstalle un centralisme certain.

Pour notre part, nous ne rejetons pas la communauté urbaine, solution qui peut trouver une majorité d'adhésion au sein de notre hémicycle.

Ainsi, la question de la gouvernance divise clairement la Gauche : confédération des maires contre communauté urbaine à fiscalité unique, qui parviendra à imposer sa vision ?

Votre débat interne prouve que l'avenir de ce dossier dépasse les clivages partisans traditionnels. Pour moi, notre intérêt est celui de Paris, ville monde, moteur de l'économie française, et non de choisir entre vous ou BARTOLONE.

Je rappelle pour mémoire que le Grand Londres se découpe en 3 niveaux de gouvernance globale et 34, locale, quand l'Île-de-France a 6 niveaux supérieurs et 1.414 structures locales !

Pour nous, la gouvernance institutionnelle du Grand Paris était une clause substantielle de la réforme.

La méthode du consensus, pourquoi pas ?

Comme européenne convaincue, j'y crois, mais nous, élus parisiens ou franciliens, sommes-nous aptes à dépasser le chacun pour soi ?

Pour conclure, comment Paris va-t-il convaincre l'État de résoudre efficacement la question de la gouvernance de la région capitale ? Si le nouveau Président laisse la main aux élus, alors il conviendrait de les encadrer dans un délai restreint en nommant mercredi un Ministre du Grand Paris déterminé à mener à son terme cette révolution.

Impulser une réelle vision d'ensemble à l'échelon métropolitain, c'est au moins 2 % de croissance pour l'économie française, et les emplois qui vont avec, thème qui devrait à mon sens conditionner le choix des Franciliens pour leurs futurs députés.

Commencer le quinquennat sans traiter en urgence ce sujet serait plus qu'une erreur politique : ce serait une faute économique et stratégique pour la France.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pierre MANSAT va vous répondre, mais vous avez employé une expression sur laquelle je veux réagir. Vous avez parlé de votre souhait que le futur président - puisque c'est demain seulement qu'il prend ses fonctions - encadre les élus locaux.

Je peux vous dire que ce n'est pas dans sa culture d'encadrer les élus locaux. C'est au contraire quelqu'un qui est très respectueux de la légitimité de la démocratie locale.

Encadrer les élus locaux... cela a une signification.

Pierre MANSAT.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Pour rassurer les intervenantes, je dirai que la problématique métropolitaine sera bien au cœur de l'acte III de la décentralisation.

Paris et les élus métropolitains s'y sont préparés. Ils s'en sont donnés les moyens. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler ensemble, notamment en février lors de notre séance exceptionnelle sur cette question de la gouvernance.

Le Livre vert sur la gouvernance évoqué devant le Conseil de Paris est adopté demain par "Paris Métropole". Ce sera le fondement d'une proposition des élus métropolitains. Je ne comprends donc pas l'inquiétude des intervenantes devant le manque de dynamisme qui serait celui des élus métropolitains, bien au contraire.

François HOLLANDE, d'ailleurs, a voulu donner une place particulière à Paris et à l'Ile-de-France dans son ambition pour les territoires. Je ne crois pas inutile d'en redire les principes :

- D'abord la reconnaissance de la spécificité de la Capitale, de son histoire et de son poids particulier ;
- La légitimité particulière de l'État à se préoccuper de son avenir ;

- Et oui, la confiance dans les élus réunis dans "Paris Métropole", je cite François HOLLANDE : "Pour définir ensemble les outils de la solidarité métropolitaine et pour inventer la structure et l'administration qui permettront de mobiliser les élus locaux".

Cette confiance ne revient donc pas à écarter, comme vous l'avez dit peut-être un peu vite, Paris et l'Ile-de-France de l'acte III de la décentralisation. Faire confiance, Madame FOURNIER, Madame SACHS, ce n'est pas se désintéresser du sort de Paris et de l'Ile-de-France, bien au contraire.

Cette confiance est en soi un changement pour l'État, un changement que nous appelions de nos vœux. Bertrand DELANOË le disait lors du débat organisé en février : l'intervention de l'État est attendue et légitime, pourvu qu'elle se fasse en cohérence et dans le respect des élus locaux. Elle revient donc à installer les élus au cœur de la réforme, et c'est là une véritable garantie de démocratie.

Et puis cette confiance est nourrie par le travail accompli et par les transformations des institutions et des mentalités déjà à l'œuvre dans notre métropole.

Confiance, enfin, pour trouver les moyens de reconnaître la spécificité de l'Ile-de-France. Cela ne veut pas dire définition de régime dérogatoire pour la métropole parisienne. Les orientations que Bertrand DELANOË a mises au débat s'inscrivent dans cette logique : articuler le projet de métropole avec l'acte III de la décentralisation, c'est d'abord amorcer la mise en œuvre en Ile-de-France de l'acte III de la décentralisation. C'est donc appliquer le droit commun de cette décentralisation, et prendre un nombre réduit de dispositions particulières.

Ensuite, méfions-nous des solutions simplistes qui visent à empêcher d'avancer. Oui, celle de l'unification par exemple.

En Ile-de-France comme dans le reste de la France, le vrai défi est la coordination des acteurs et non la suppression d'un échelon. Nous avons besoin de vrais outils de pilotage métropolitains, pas pour faire à la place des collectivités mais pour coordonner et pour se donner les moyens d'agir.

C'est dans cette logique que Bertrand DELANOË a demandé un aménagement de la loi pour mettre en place un pôle métropolitain dans la métropole.

Il n'est plus possible que Paris soit exclue de ce type de structures ; dans tout le territoire il est possible de créer des communautés d'agglomération, des communautés urbaines, des pôles métropolitains, il n'y a pas de raison que l'Ile-de-France en soit exclue.

Tout cela ne peut être suspendu à l'achèvement d'un projet de gouvernance. C'est pour cette raison qu'il est juste d'avoir su établir des priorités.

Vous avez raison, Madame FOURNIER, des urgences sont identifiées par tous les acteurs, ce sont ces urgences qui seront au cœur du deuxième semestre 2012 : le logement, la solidarité, les transports, vous connaissez aussi bien sûr l'importance de l'environnement, de l'hébergement d'urgence, du développement économique.

J'avais prévu de développer sur le logement, mais mon collègue Jean-Yves MANO a fait le rappel qui convenait sur ces questions et notamment la création de l'Autorité métropolitaine du Logement.

S'agissant de vos questions concernant le Préfet de police, le problème des enjeux métropolitains dépasse largement l'arrêté du 12 Messidor, le blocage d'ailleurs, si l'on ne prend que cet exemple, du projet des berges n'est pas dû à l'action du Préfet de police, c'est l'obstruction politique du chef du Gouvernement qui a provoqué cette

situation et on voit bien que ce n'est pas dans le simple contexte de l'arrêté du 12 Messidor an VIII que se pose cette question.

Enfin, transformer la gouvernance de l'Île-de-France, c'est refuser le démantèlement de Paris, l'unité de Paris garantit une véritable péréquation entre les arrondissements de l'Est et de l'Ouest parisien, c'est le moyen d'assurer la cohérence et la solidarité entre toutes les parties du territoire parisien, cette unité ne peut être remise en cause.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - On aura l'occasion d'en reparler.

Je voulais vous dire, en complément de ce qu'a dit Pierre MANSAT, que nous y travaillons tous actuellement, aussi bien dans "Paris Métropole" que dans toutes les instances des élus, nous sommes en train d'avancer.

A la dernière réunion de "Paris Métropole", tout le monde était représenté, Droite et Gauche, tous types de collectivités. C'est exactement le débat que nous avons eu et j'ai quand même le sentiment que des pas seront franchis, y compris par les élus locaux, dans les prochaines semaines ou les prochains mois. On en reparlera aussi souvent que nécessaire.

Merci.

IV- Question d'actualité du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relative à la prise en charge des mineurs isolés étrangers.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je passe à la question de Mme Danielle SIMONNET à qui je donne la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur le Maire, les mineurs isolés étrangers ont été doublement victimes des politiques anti-immigrés et de la remise en cause de la protection de l'enfance en général.

La situation actuelle est des plus préoccupantes. Dans les faits, les lois françaises découlant de la convention internationale des droits de l'Enfant ne sont plus respectées. Les mineurs isolés étrangers sont de plus en plus considérés avant tout comme étrangers et non plus comme mineurs, et qui plus est mineurs isolés en danger.

Le Gouvernement a été le premier responsable de cette situation en ne permettant pas que l'Etat accorde les moyens nécessaires aux collectivités pour assumer les missions qui sont les leurs, mais les départements les plus concernés par un nombre conséquent de mineurs isolés, tels que Paris, ne peuvent non plus s'en exonérer en dépit du droit. Aucun ne peut évoquer la charge financière ou se déclarer incompétent.

L'association "France terre d'asile" s'occupe à Paris de la mise à l'abri des mineurs en danger. Sur le terrain, de nombreux jeunes dorment dehors, errent dans les rues et se retrouvent en grand danger.

Certains mineurs sont considérés comme pas assez mineurs et ne peuvent bénéficier d'hébergement du fait de l'insuffisance de places et de moyens.

Pendant la période d'attente de la décision du juge des enfants, la présomption de minorité doit au contraire être respectée afin d'ouvrir à l'ensemble des droits.

Aussi, la signature des contrats jeunes majeurs afin de prolonger les prises en charge jusqu'à 21 ans ne doit faire l'objet d'aucune dissuasion.

Il est urgent d'instaurer un schéma national impliquant l'Etat, les départements et les associations, prévoyant d'adapter les dotations budgétaires correspondant à la satisfaction des besoins pour garantir la prise en charge immédiate et effective des mineurs isolés étrangers, notamment le signalement systématique à l'Aide sociale à l'Enfance et au Parquet des mineurs, l'accès au juge pour enfants, la scolarisation ou l'accès à une formation, l'accès aux mesures socioéducatives et médico-psychologiques que leur situation réclame.

La reconnaissance de leur minorité doit se baser sur les preuves administratives qu'il est possible de recueillir, les tests osseux étant abandonnés du fait de leur imprécision avérée.

Monsieur le Maire de Paris, quelles renégociations sont prévues avec l'Etat afin que des moyens conséquents soient mis à disposition de la collectivité ?

Quelles dispositions sont prévues par le Département de Paris pour que soit effectif et renforcé le travail de terrain, de repérage par des maraudes régulières pour assurer la mise en confiance puis la mise à l'abri dans des équipements d'hébergement adaptés au public et assurer l'ensemble de l'accompagnement de qualité dont les

jeunes ont besoin, avec des éducateurs spécialisés pour un suivi socioéducatif qui les amène vers les dispositifs de droit commun, la scolarisation, l'accompagnement à la formation puis l'insertion ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

M. Romain LÉVY a la parole.

M. Romain LÉVY, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Danielle SIMONNET, la question effectivement des mineurs étrangers isolés, ces jeunes qui ont fui la guerre ou la misère pour venir demander protection à notre pays, est particulièrement sensible.

C'est pourquoi nous devons être attentifs à ce qui est dit et éviter les confusions.

Dans le domaine de l'accueil de ces mineurs, il nous revient, en tant que Département, de les prendre en charge suite à une décision de placement du juge. Paris accueille ainsi plus de 1.700 mineurs étrangers isolés, ce qui représente le tiers des enfants suivis par l'Aide sociale à l'Enfance, trois fois plus qu'en 2008.

Pas un enfant placé à l'Aide sociale à l'Enfance n'est sans solution d'hébergement et de suivi.

Les moyens alloués ont doublé en deux ans, passant de 40 millions d'euros en 2009 à 85 millions d'euros en 2011, preuve, s'il en fallait une, que la question de l'accueil de ces jeunes est une priorité pour le Département et que le Maire de Paris a toujours veillé à ce que les moyens nécessaires lui soient donnés.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Une seconde.

Que ce soit à un endroit ou à un autre de l'hémicycle pendant les questions, écoutons les réponses et les questions aussi, d'ailleurs. Ce sont des sujets un peu délicats, les mineurs étrangers isolés.

Écoutons tout le monde, toutes les interrogations et toutes les réponses, s'il vous plaît.

Encore une fois, je rappelle ce que je disais tout à l'heure (mais certains n'étaient peut-être pas là), quand vous avez vraiment besoin de vous parler, murmurez-vous à l'oreille.

M. Romain LÉVY, adjoint. - Vous parlez, chère Danielle SIMONNET, de la mise à l'abri de ces jeunes, c'est-à-dire la période qui va de leur arrivée en France à la décision de placement du juge.

Elle relève, non pas de la compétence du Département auquel l'enfant n'est pas encore confié, mais de l'Etat qui est responsable de l'hébergement d'urgence.

Or, ce dernier, malgré le dynamisme des arrivées, n'a pas fait évoluer son dispositif de 100 places qui étaient créées en 2003 par Dominique VERSINI, ceci en dépit de nos incessantes interpellations ou d'ailleurs des interpellations des associations.

Face à l'insuffisance de ce dispositif, Paris n'a pas renvoyé la balle à l'Etat sans rien faire ni fermé la porte aux jeunes comme d'autres départements. Elle est allée au-delà des responsabilités et a ouvert en 2011 une plate-forme d'accueil et d'orientation gérée par "France terre d'asile" ainsi que 100 nouvelles places pérennes de mise à l'abri en complément des places existantes.

A cela se sont ajoutées pendant la période hivernale 70 places supplémentaires. Paris a donc ouvert deux fois plus de places que l'Etat dont c'est pourtant la responsabilité.

Je veux saluer le travail difficile, mais remarquable, de "France terre d'asile" pour protéger ces mineurs au quotidien, notamment en offrant une alternative sur la question de l'expertise de l'âge osseux dont vous avez parlé.

Ce qui est fait dans la plate-forme d'accueil, c'est justement un système qui permet d'éviter ce recours à l'expertise d'âge osseux.

Permettez-moi en outre de vous dire à quel point il me semble stérile, face à l'urgence de la situation, d'opposer les associations les unes aux autres.

Vous l'avez dit, Madame SIMONNET, toute la question de la prise en charge des mineurs étrangers isolés doit se poser au niveau national.

Il n'est pas normal - et chacun le reconnaît - que seuls deux Départements, Paris et la Seine-Saint-Denis, accueillent à eux seuls près de la moitié de tous les M.I.E. de France, ils n'en ont en outre plus les moyens.

La seule vraie solution durable est en réalité sur la table depuis 10 ans, évoquée par tous les rapports, celle d'une véritable répartition nationale de la prise en charge de ces jeunes et de la création de plates-formes régionales d'accueil et d'orientation.

Pouvons-nous accepter en Ile-de-France par exemple que, pendant que Paris accueille 1.700 M.I.E., les Hauts-de-Seine n'en accueillent qu'une centaine ? Le Val-de-Marne que vous connaissez bien une soixantaine ou le Val-d'Oise et les Yvelines moins d'une quarantaine ?

Je ne crois ni juste ni acceptable que Paris, département qui en fait le plus en France (et de très loin, selon tous les indicateurs), soit ainsi pointé du doigt et je suis sûr, chère Danielle SIMONNET, que vous aurez le souci de porter à nos côtés le souhait qu'une véritable solidarité nationale soit mise en œuvre et qu'une meilleure répartition soit mise en place pour le bien-être même de ces jeunes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

V - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au fichage des locataires de "Paris Habitat".

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme DECORTE pour la question de son groupe.

Mme Roxane DECORTE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, rappelons les faits : en février dernier, par voie de presse, nous avons appris la mise en demeure publique de "Paris Habitat" par la Commission nationale informatique et liberté pour atteinte à la vie privée de ses locataires à la suite de plaintes d'associations de locataires.

C'est une première en France. En effet, c'est la première fois que la C.N.I.L. décide de rendre publique une mise en demeure. Cette mesure totalement inédite a été décidée au regard de l'importance des manquements constatés, du statut de Paris Habitat et du nombre de locataires concernés puisque ce sont plus de 120.000 logements.

Cette mesure exceptionnelle permet à la C.N.I.L. d'informer l'ensemble des locataires des droits dont ils disposent et de rappeler aux offices H.L.M. leurs obligations concernant le respect fondamental de la vie privée des locataires. Pour en savoir davantage, nous avons alors posé une question d'actualité, par la voix de Jean-François LEGARET, lors du Conseil de Paris de février, sur les suites que vous comptiez donner à cette affaire inquiétante à plusieurs titres.

En effet, il était question d'un fichage des locataires de "Paris Habitat" et de la divulgation de ses données comme : "alcoolique, violences conjugales, dépression, hôpital psychiatrique, personne très difficile à vivre, de tempérament agressif et violent, très procédurier, séropositif", et pourtant vous avez refusé de vous porter partie civile pour défendre les intérêts de la Ville de Paris. Vous avez refusé aussi de saisir l'Inspection générale.

Nous vous avons alors demandé de faire toute la lumière sur ce dossier.

Or, aucune communication n'a été faite à ce jour au sein de notre assemblée sur les conclusions de l'audit "conformité C.N.I.L." réalisé par le cabinet CILEX de Béziers, que nous pouvons trouver en ligne sur le site Internet de "Paris Habitat".

Si nous prenons acte des conclusions de ce rapport d'audit, il établit des manquements graves. Le rapport met en exergue des négligences, des dysfonctionnements et une organisation interne déficiente à l'origine de véritables atteintes à la vie privée des locataires de "Paris Habitat".

Monsieur le Maire, quelles suites comptez-vous donner à ce rapport d'audit ?

Quelles dispositions internes à "Paris Habitat" ont été mises ou vont être mises en place ? Une réorganisation des services de "Paris Habitat" est-elle prévue ? Une formation spécifique pour les salariés de "Paris Habitat" sur les conformités C.N.I.L., sur le thème de la vie privée est-elle prévue également ?

Le rapport d'audit cite la grande méconnaissance des problématiques de protection des données personnelles par les éditeurs de logiciels. Au sein de "Paris Habitat" il s'agissait du logiciel Ikos, mais quid des autres bailleurs ?

Jean-François LEGARET vous avait interpellé sur ce sujet. Quid de la R.I.V.P. ? Quid de la S.G.I.M. ? A ce jour nous n'avons pas eu de réponse. Nous vous avons demandé, Monsieur le Maire, de réaliser des audits au sein de tous les bailleurs sociaux dépendant de la Ville.

Enfin, je tiens à vous alerter, et l'ensemble de mon groupe, une nouvelle fois sur la dégradation préoccupante du parc social de Paris qui nuit à la qualité de vie des locataires, en particulier dans l'Est parisien.

Quelles dispositions comptez-vous prendre pour répondre aux interrogations des locataires de "Paris Habitat" qui ont été atteints au cœur de leur vie privée ?

De la même manière, quelles réponses allez-vous donner quand on voit la part consacrée à l'entretien dans le budget de "Paris Habitat" qui diminue chaque année ? Merci de vos réponses.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Monsieur le Maire, Mme DECORTE essaie de rebondir sur quelque chose qui a fait l'actualité, un problème sérieux qui a été traité sérieusement par "Paris Habitat" et j'en parlerai plus longuement.

Néanmoins, Madame DECORTE, vous et quelques-uns de vos collègues ont essayé, pendant la campagne présidentielle et sans doute dans l'esprit de la campagne législative, de distribuer quelque tracts qui allaient assez loin et remettaient en cause y compris le travail de "Paris Habitat" avec un succès pour le moins limité quand on regarde le résultat des élections dans les 18e, 19e ou 20e arrondissements.

C'est une partie de ma réponse, excusez moi...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Attendez une seconde ! Personne n'a interrompu la question, on n'a pas dit... Madame DECORTE, je vous en prie, pendant que vous parliez, je pensais des choses figurez-vous, je n'ai rien dit. Alors maintenant vous écoutez la réponse aussi aimablement.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Evidemment, Madame DECORTE, vous êtes administratrice de "Paris Habitat", et donc vous avez été invitée à deux reprises, lors d'un conseil d'administration extraordinaire de mise à plat de la problématique posée avec des responsables qui avaient été immédiatement, notamment le cabinet d'audit, recrutés pour faire un premier point de la situation.

Deuxièmement, au dernier conseil d'administration vous étiez présente, un point a été fait également sur le rapport rendu à la C.N.I.L. suite au travail effectué, nécessaire, de mise à plat des procédures.

Le rapport d'audit que vous avez, qui est à disposition de l'ensemble des élus sur le site de "Paris Habitat", démontre bien évidemment un certain nombre de manquements que nous ne contestons pas. Sinon, il n'y aurait pas eu de problématiques posées même si sur le plan quantitatif également le rapport d'audit le mentionne, c'est extrêmement limité, mais un cas est un cas et c'est un cas de trop !

C'est pourquoi des décisions ont été prises, de suppression des bloc-notes, impossibilité pour l'ensemble du personnel de mentionner des remarques à titre personnel qu'il pouvait avoir par rapport à tel comportement de locataire.

Je rappelle simplement que l'ensemble des remarques avaient été faites suite à la déposition des locataires eux-mêmes pensant utile pour leur dossier de mentionner un certain nombre de situations personnelles, notamment dans le cadre de leur suivi social.

Deuxièmement, bien évidemment, le travail a été fait en lien avec la C.N.I.L., qui a souhaité collaborer au travail de mise à plat du dossier avec "Paris Habitat" et ces derniers, d'ailleurs, ont pu remarquer que dans la conception qu'ils avaient de l'application stricte et légitime des textes, il y avait une nécessité d'évolution notamment par rapport à l'évolution des métiers.

Je pense qu'un travail est actuellement en cours entre la C.N.I.L. et l'Union sociale pour l'habitat regroupant l'ensemble des bailleurs sociaux, notamment par rapport au rôle des gardiens qui ont évolué et ne sont plus en lien par rapport à une référence d'une convention collective qui ne correspond pas à la mission aujourd'hui des gardiens.

Tout ceci est très pris au sérieux. Un délégué de la C.N.I.L. a été nommé à "Paris Habitat" pour un contact permanent avec eux et pour apprécier l'ensemble des éléments nécessaires au contrôle permanent des fichiers par la C.N.I.L.

En ce qui concerne les autres bailleurs sociaux, si les membres de l'opposition étaient présents au conseil d'administration, ils sauraient, car cela a été abordé dans l'ensemble des conseils, que ce soit à la R.I.V.P. ou à la

S.G.I.M., qu'un contrôle a été effectué parmi l'ensemble de ces bailleurs sociaux pour vérifier que l'application stricte des consignes de la C.N.I.L. est appliquée, chose qui a pu être constatée aujourd'hui.

Voilà où nous en sommes, cette affaire, je le répète, est traitée avec le sérieux et tout le sérieux nécessaire, et mobilise une partie importante du personnel de "Paris Habitat" notamment, et du contrôle chez les autres bailleurs, car il est hors de question pour nous que nous ne soyons pas en toute légalité par rapport aux textes qui existent aujourd'hui malgré tout ce que cela veut dire de contrôle d'accès, de limitation des informations à la disposition de telle ou telle personne au sein de ces organismes. Je peux vous rassurer sur le sujet.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Vous souhaitez ajouter un commentaire, Madame DECORTE, je vous donne la parole.

Mme Roxane DECORTE. - J'ai été extrêmement choquée. On a d'abord été invités à une réunion d'information et je pensais que vu la gravité de la situation, vu la gravité du sujet, on pouvait avoir véritablement un conseil d'administration.

On a eu ensuite un conseil d'administration que Jean TIBERI et moi-même avons demandé en tant qu'administrateur. Il y avait un côté "circulez, il n'y a rien à voir" et dire que c'est de la politique politicienne qui est à l'origine du fait que la C.N.I.L. ait rendu pour la première fois un rapport public, non, quand vous lisez le rapport de la présidente de la C.N.I.L., c'est au vu de la gravité de la situation. C'est complètement inédit, Monsieur le Maire, que la C.N.I.L. rende ce type de rapport chose publique.

D'autre part, je suis aussi très choquée en tant qu'administrateur de "Paris Habitat", quand j'appelle le nouveau directeur de cabinet, jamais on ne me répond.

Quand vous avez un ascenseur en panne depuis 4 mois au 22, boulevard Ney, qui me répond ?

Quand vous avez des infiltrations, des moisissures, qui répond ?

Mais non ce n'est pas "circulez, il n'y a rien à voir", vous ne donnez pas la même valeur aux habitants et aux territoires, et c'est votre conception de la ville qui m'insupporte.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame DECORTE, d'abord, pour ce qui concerne le respect vis-à-vis des habitants des quartiers les plus éprouvés de Paris, j'ai plutôt l'impression qu'ils ressentent le respect que leur porte la Municipalité, ils le manifestent et Mme DECORTE en est témoin dans des quartiers qu'elle connaît bien, où le respect, la cohésion, le service public...

Madame DECORTE, je ne vous ai pas interrompue ! Pardonnez-moi, mais, Madame DECORTE, c'est dommage, je crois que je connais... j'ai une petite crédibilité dans ces quartiers.

Vous voyez, Monsieur DESTREM, je n'ai pas voulu comparer ma crédibilité avec celle de Mme DECORTE, que je respecte et que je connais bien.

Je veux vous redire, Madame DECORTE, que je vous ai écoutée patiemment et que je crois qu'il serait plus convenable que vous m'écoutez avec la même patience.

Deuxièmement, je n'ai pas voulu commenter les mots que vous avez employés et le ton. Libre à vous !

Simplement, "Paris Habitat", qui s'appelait avant O.P.A.C., a une histoire. Quand vous dites "gravité", Madame DECORTE, restons tous modestes et ayons un peu de mémoire !

Sur le sujet en question, d'abord la C.N.I.L. : j'ai quand même l'impression que la C.N.I.L. est assez apaisée par les éléments de réponse qu'elle peut constater elle-même et, au-delà de l'emballement d'aujourd'hui, j'espère que vous aurez la même exigence quand le rapport final existera.

Deuxièmement, s'il y a eu un certain nombre d'erreurs, le moins que l'on puisse dire, c'est que j'ai été hyper-réactif et net pour l'ensemble des organismes de logement social et que les choses sont tenues, et tenues d'un point de vue légal et moral, sérieux. Jean-Yves MANO m'a aidé évidemment à mettre en œuvre ces principes, donc vous savez bien qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Vous savez bien, puisque certains de vos collègues étaient au conseil d'administration de la R.I.V.P., que je me suis immédiatement mis en situation de vérifier que tout se passait de manière convenable.

Troisièmement, tous les éléments d'information sont à votre disposition. Peut-être que vous regrettez notre transparence, notre rigueur mais j'ai l'impression que le ton, Madame DECORTE, et les mots sont inversement proportionnels à la réalité.

Alors, que cela vous fasse plaisir ou pas, nous avons des principes, nous les mettons en œuvre avec sévérité et il n'y a donc aucune inquiétude à avoir. Vous avez toutes les informations que vous souhaitez à votre disposition.

Voilà ce que je tenais à dire sur ce sujet.

Je veux bien comparer, sur ce plan et sur le plan de l'office H.L.M. de Paris, mon action et, si vous me cherchez vraiment, celles de mes prédécesseurs.

Nous passons au Conseil général.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures trente minutes, est reprise à seize heures quinze minutes, sous la présidence de Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux en formation de Conseil municipal.

2012, DPE 17 - Subvention (15.200 euros) à l'association de mon assiette à notre planète pour la réalisation d'une étude sur le gaspillage alimentaire dans deux écoles parisiennes volontaires (11e et 19e). Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au gaspillage alimentaire.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPE 17 sur lequel le groupe E.E.L.V.A. a déposé le vœu n° 39.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT, pour 5 minutes.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Sur le vœu n° 40 ? Je suis un peu perdu, je pensais qu'on en était au vœu 40. J'en étais au vœu n° 39. Je vous prie de m'excuser.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Vous aviez une inscription sur le DPE 17 la subvention à l'association...

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Le vœu sur le gaspillage alimentaire, c'est le vœu n° 39 et donc j'interviens en lieu et place de Danielle FOURNIER. Je vous prie de m'excuser.

Je présente ce vœu relatif au gaspillage alimentaire qui propose au Conseil de Paris d'étudier la mise en place d'un plan ambitieux de lutte contre le gaspillage alimentaire en direction de tous les restaurants parisiens, incluant des actions dans les restaurants collectifs de la collectivité parisienne que ce soient les restaurants scolaires ou administratifs. L'étude qui fait l'objet du projet de délibération que nous allons adopter, qui s'appelle "de mon assiette à notre planète", est un plan ambitieux mais qui gagnerait à être étendu à l'ensemble des restaurants collectifs de la collectivité parisienne.

Je vous remercie pour votre attention.

(M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. DAGNAUD. Il s'agit du DPE 17.

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Je confirme tout à fait le vœu de Jacques BOUTAULT que j'appellerai à voter. Sachant qu'il redit sans doute mieux ce que le projet de délibération dit déjà, donc autant le dire deux fois qu'une seule et cela ne me pose aucune difficulté de faire plaisir à mon ami Jacques BOUTAULT.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 78).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 17.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DPE 17).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la collecte sélective au Forum des Halles.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons examiner des vœux qui ne se rattachent à aucun projet de délibération. Il s'agit du vœu n° 40 déposé par le groupe E.E.L.V.A., qui est relatif à la collecte sélective au Forum des halles.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour 5 minutes.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Monsieur le Maire, rapidement également, le Forum des Halles qui regroupe 260 magasins et accueille 40 millions de visiteurs par an, produit énormément de déchets notamment liés aux emballages, et paradoxalement, n'effectue pas le tri de ces déchets.

Tout repart dans la même benne, ce qui est une hérésie écologique, alors qu'il est possible de mettre en place un tri sélectif puisque, par exemple, la R.A.T.P. a un accord avec la DPE pour que les déchets produits dans le cadre des surfaces gérées par la DPE fassent l'objet d'une collecte sélective. Unibail qui gère le Forum ne pratique pas ce tri sélectif, alors même que le groupe s'est engagé, dans son rapport "développement durable", à diminuer d'ici 2016 d'au moins 50 % les déchets collectés dans ses centres commerciaux et indiqué qu'ils devront être recyclés dans des proportions importantes pour réduire les déchets qui partent en incinération ou en enfouissement.

L'objet de ce vœu est que la Ville rappelle Unibail à ses propres engagements et qu'elle s'organise pour mettre en place un système de collecte sélective pour l'ensemble des commerces du site du Forum des Halles.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Le Forum des Halles n'est pas collecté par les services municipaux, compte tenu de la difficulté pour les gestionnaires et les commerçants de remonter les bacs de collecte en surface et de les présenter aux horaires de passage des bennes.

Pour les papiers et les cartons qui sont, en volume, les premiers déchets générés par les enseignes installées dans le Forum des Halles, la société "Paprec", pour le compte d'Unibail-Rodamco, réalise, grâce à l'installation de trois compacteurs souterrains, une collecte spécifique.

Demeurent donc les bouteilles, les canettes en aluminium et les flacons qui aujourd'hui ne sont pas valorisés, en effet.

L'amélioration du tri est une préoccupation constante de la Ville de Paris et nous travaillons d'ailleurs actuellement à des solutions pour la collecte des équipements municipaux présents à l'intérieur du Forum des Halles ; je pense, par exemple, au centre d'animation, à la piscine ou au Forum des Images.

Toutefois, il s'avère nécessaire de mieux impliquer l'ensemble des opérateurs parisiens et, dans ce cas précis, Unibail-Rodamco, dans cette démarche d'optimisation de la collecte. C'est le sens de la démarche O3R initiée depuis septembre 2010.

Je souscris donc bien volontiers à ce vœu et je souhaite que cette question soit inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du comité de pilotage du Forum des Halles.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Merci.

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 79).

Vœu déposé par Mme POIRAULT-GAUVIN relatif à l'attribution de logements sociaux à des membres de la famille d'élus parisiens en fonction.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Il s'agit maintenant du vœu n° 41, déposé par Mme POIRAULT-GAUVIN, qui est relatif à l'attribution de logements sociaux à des membres de la famille d'élus parisiens en fonction.

Madame, vous avez la parole pour une minute.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

L'attribution des logements sociaux à Paris reste un sujet sensible, voire un sujet tabou.

Une réelle équité entre les demandeurs et une réelle objectivité des désignations sont-elles sérieusement possibles avec le système actuel ? N'est-ce pas plutôt un simulacre de transparence auquel nous assistons depuis 2001 ? Il existe bien un risque parce qu'en se réfugiant derrière les commissions d'attribution, cela permet, en quelque sorte, de se dédouaner et, avec cette collégialité, ce n'est pas "tous responsables" mais bien "plus personne n'est responsable".

Nous sommes tous interpellés sur ces bancs puisque gauche et droite participent à ces commissions d'attribution. Les campagnes électorales, passées et actuelles, mettent en évidence le souhait de nos concitoyens d'une plus grande moralisation de la vie publique. Les Français veulent des élus exemplaires.

Pour restaurer l'image du politique dans notre pays, il faut des actes forts et, en matière d'attribution de logements sociaux, voici donc mes propositions par ce vœu : si des élus se sont vu attribuer un logement social avant leur élection, à partir du moment où ils répondent aux critères, il me semble important qu'ils en fassent la déclaration au Secrétariat général du Conseil de Paris à partir du moment où ils touchent une indemnité, qu'ils soient conseillers de Paris, adjoints au Maire ou conseillers d'arrondissement. Il faut que cette information puisse être communiquée aux Parisiens qui en feraient la demande, pas pour stigmatiser mais bien au nom de la transparence.

Deuxièmement, si les membres des familles d'élus en exercice se sont vu attribuer des logements sociaux pendant l'exercice de ce mandat, même chose : cette information ne doit pas être dissimulée.

Enfin, pour conserver la confiance de nos concitoyens, il me semble préférable que les commissions d'attribution s'abstiennent d'attribuer des logements sociaux à des enfants, des parents ou en tout cas des très proches d'élus. Cela peut sembler injuste mais comment expliquer que le sort ou le choix soit porté sur une personne avec une telle proximité avec un élu sans qu'il y ait une suspicion ou un doute sur la totale objectivité de l'attribution ? En la matière, je pense que les élus doivent avoir moins de droits que le citoyen lambda.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. DAGNAUD.

Il y aura une explication de vote ensuite.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Chère collègue, votre vœu me donne l'occasion de rappeler la vigilance de cette équipe municipale pour mettre un terme aux abus et détournements qui ont, hélas, pu marquer des mandatures précédentes en matière d'attribution de logements sociaux aux élus de Paris.

Nous avons, par exemple, et une nouvelle fois en fin d'année dernière, en application du vœu voté par le Conseil de Paris en 2006, sollicité de l'ensemble des élus municipaux parisiens une déclaration sur l'honneur portant sur leurs conditions de logement.

Je suis donc en mesure aujourd'hui de rendre compte de l'état de la situation des conseillers de Paris à la fin 2011.

Nous avons reçu 159 réponses sur les 163 élus que compte notre Assemblée. Malgré plusieurs relances, 4 élus n'ont pas répondu et je suis au regret de vous préciser qu'ils sont tous élus de l'opposition.

17 conseillers de Paris sont locataires du parc social, plusieurs l'étaient avant d'être élus.

Aucun conseiller de Paris en exercice n'a bénéficié de l'attribution d'un logement social depuis 2001.

Cette déclaration, vous le savez, sera désormais intégrée à la déclaration préventive d'éventuels conflits d'intérêts que nous avons mise en œuvre l'année dernière. Là aussi, je dois vous rappeler que le groupe U.M.P. a décidé de ne pas se soumettre à cette démarche de transparence.

Je ne pourrai, par contre, pas vous suivre sur l'idée d'étendre l'obligation de déclaration aux membres de la famille des élus. Jusqu'à quel degré de parenté faudrait-il aller ? Avec quels moyens de contrôle ? Bref, en l'absence de bases juridiques, je ne peux engager notre Assemblée sur cette voie et vous inviterai donc à retirer votre vœu.

Je vous invite, en revanche, à rappeler avec moi - mais vous venez de le faire - que le sens de l'éthique qui devrait animer chaque élu devrait suffire à écarter toutes les attributions potentiellement litigieuses.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

J'ai une explication de vote de M. POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Autant avouer tout de suite qu'il nous est difficile d'appréhender ce vœu. Nul ici n'ira à l'encontre de l'esprit qui l'anime et je connais assez bien Géraldine POIRault-GAUVIN pour savoir combien sa recherche d'équité et de moralisation des pratiques politiques est totalement sincère.

Nul ici ne contestera qu'assurer transparence et clarté dans les attributions du parc social est un devoir ; un devoir d'autant plus exigeant que 130.000 ménages attendent un logement social et que seuls 4.400 d'entre eux environ trouveront satisfaction auprès du contingent de la Ville.

Bien sûr que le dispositif concernant les élus, adopté à la suite des préconisations de l'Inspection générale, n'est pas un pare-feu total aux faveurs qui pourraient être accordées aux membres de leur famille ou à leurs proches mais on ne peut exclure ces derniers sous la seule considération qu'ils sont liés à un élu.

Chers collègues, les élus, leur parentèle ou leurs relations doivent être traités comme les autres demandeurs, ni mieux ni moins bien, selon les catégories de logement et la légitimité de leur dossier.

Je pense d'ailleurs que c'est l'objectif de ce vœu et je reprends la formule du maire adjoint : c'est aussi un problème d'éthique de leur part.

Mais faisons attention à ne pas créer une suspicion généralisée, en faisant des principes excessifs : trop de transparence finirait par tuer la transparence.

A mon avis, une collégialité active des commissions de désignation constitue une première sécurité, mais je ne doute pas que la mission d'information et d'évaluation, qui planche en ce moment sur ce thème et que préside Sylvain GAREL, que je respecte malgré nos accrochages, n'apporte prochainement de nouvelles pistes d'amélioration au processus d'obtention des logements sociaux.

Ainsi, dans l'attente des conclusions de cette M.I.E., le groupe Centriste ne participera pas au vote.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - J'ai deux autres demandes d'explication de vote : M. GAREL, puis Mme MACÉ de LÉPINAY.

M. Sylvain GAREL. - Je laisse la parole, au nom du groupe, à René DUTREY.

M. René DUTREY. - Le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" est assez sensible à la thématique de ce vœu.

Premièrement, je voudrais saluer le travail de François DAGNAUD sur le conflit d'intérêts et cette déclaration : nous avons vraiment avancé en matière de transparence.

Après, nous défendons, nous, "Europe Écologie - Les Verts et apparentés", une transparence totale par rapport à l'élu, dans le sens que l'élu doit être exemplaire, et que le discrédit qui pèse aujourd'hui sur le politique vient à notre

avis de cette suspicion permanente dont vous parlez, Monsieur POZZO di BORGIO, suspicion qui, à notre avis, vient principalement de l'absence de transparence et de l'opacité.

Après, nous pensons aussi qu'il ne faut pas se limiter au logement social. S'il y a des élus en logements sociaux et s'ils y ont accédé dans les règles classiques comme n'importe quel Parisien, c'est très bien que nous ayons des élus qui représentent la diversité de la population.

Par contre, si nous partons d'un système de transparence, il faut l'élargir là où habitent les élus. Un gros propriétaire élu qui détiendrait trois immeubles devrait également faire l'objet d'une déclaration dans le cadre de sa déclaration de patrimoine.

C'est un système de transparence proactive, comme il existe au Québec ou dans certains pays nordiques : à partir du moment où vous êtes élu, vous déclarez en début de mandat où vous habitez, votre patrimoine, vous mettez tout sur la table pour éviter toute suspicion.

Je dis cela parce que, à notre avis, cela ne doit pas se limiter au logement social, mais s'élargir à l'ensemble de la vie de l'élu. Au Québec, vous pouvez entre autres accéder à l'ensemble des notes de frais de vos élus, en direct, sur Internet, au fur et à mesure qu'elles sont établies. Cela permet à chaque citoyen de se transformer en une petite Cour des comptes.

En tout cas, la suspicion, cette suspicion qui pèse sur le discrédit du politique est levée, et je crois que nos concitoyens, et même les inscriptions sur les listes électorales s'en ressentiraient.

Pour toutes ces raisons, par intérêt pour la thématique du vœu, mais malgré tout sur des côtés excessifs, entre autres sur la lignée familiale qui à notre avis est absolument inapplicable, nous nous abstenons sur ce vœu.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame de LÉPINAY, pour une explication de vote.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais en quelques mots vous dire pourquoi nous ne voterons pas ce vœu. J'aurais beaucoup d'autres arguments, mais pour être brève, je me contenterai de vous dire qu'un membre de la famille d'un élu peut rencontrer un problème de logement et que, comme tout Parisien, il peut déposer une demande de logement.

Si sa demande est légitime et répond aux critères requis, elle peut être examinée par une commission d'attribution, que ce soit la commission MANO ou une commission d'arrondissement, ou même la commission d'un autre réservataire.

Que dès lors que sa candidature est éventuellement retenue, elle est soumise à la commission d'attribution du bailleur.

Dans ces conditions, il ne me paraît pas choquant qu'un membre de la famille d'un élu puisse se voir attribuer en toute transparence un logement.

S'il a peut-être plus de devoirs qu'un autre citoyen, il n'en a pas moins de droits.

Ce qui me paraît choquant, c'est précisément le climat de suspicion que crée ce vœu qui, à mon avis, va à l'encontre du souhait de moralisation que manifeste sa signataire.

Qu'est-ce au juste qu'un proche ou un parent d'élu ?

Ce qui me paraît choquant, ce sont les dérives auxquelles pourraient conduire ce vœu : délation, inquisition, fraude, etc.

Faudra-t-il fournir une fiche d'état-civil, un arbre généalogique et la liste de ses amis sur Facebook pour faire dorénavant une demande de logement ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Au bout de ces explications de vote, Madame POIRAULT-GAUVIN, retirez-vous ce vœu ?

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Non, je ne retire pas mon vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 41, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

N.P.P.V., le Nouveau Centre, pardon !

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif aux études de valorisation du patrimoine d'Eau de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 42 a été déposé par plusieurs élus U.M.P. du 16e arrondissement. C'était M. GOASGUEN qui devait le défendre, mais la parole est à M. GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Monsieur le Maire, le maire du 16e, Claude GOASGUEN, a informé les membres du Conseil d'arrondissement des projets de la Mairie de Paris dont il a eu connaissance, relatifs à l'avenir du service public de l'eau de la Capitale.

Le Maire a présenté le vœu pour que le Conseil du 16e arrondissement soit informé du devenir des équipements en eau situé dans l'arrondissement, et notamment les réservoirs de Passy et l'usine de pompage d'Auteuil.

Même s'il semble que les décisions en la matière n'ont pas encore été prises, qu'aucun projet ne soit retenu et que les études sont encore à l'état d'embryon, nous demandons que le projet, à l'avenir, du service public de l'eau à Paris soit non seulement présenté aux conseillers de Paris, mais également aux conseillers d'arrondissement.

Nous souhaitons être informés préalablement à la prise de décision par la Commission et la Direction de l'Urbanisme chargée des études.

Ce vœu du 16e arrondissement, mis aux voix, a été voté à l'unanimité des élus présents.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

C'est Mme GIBOUDEAUX qui va répondre.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Lors de notre dernier Conseil, notre Assemblée a approuvé le maintien du réseau d'eau non potable à l'issue d'un important travail de réflexion et d'une longue démarche de concertation.

Eau de Paris et la Direction de la Propreté et de l'Eau se sont immédiatement mises au travail afin de mettre en œuvre notre décision et optimiser le fonctionnement du réseau.

L'Atelier parisien d'urbanisme va, quant à lui, préciser les nouveaux usages possibles de l'eau non potable et les différentes manières d'alimenter le réseau pour limiter son impact sur les milieux aquatiques.

Si les études de l'A.P.U.R. réalisées en 2010 et 2011 nous ont amenés à conclure qu'il fallait, pour des raisons aussi bien économiques qu'environnementales, maintenir le réseau, elles n'ont pas porté, contrairement à ce que laisse croire l'un des considérants du vœu de l'U.M.P.P.A., sur la réalisation de programmes immobiliers sur les réservoirs de Passy et dans l'usine d'Auteuil.

L'A.P.U.R. a simplement proposé des orientations pour l'avenir du réseau et les usages de l'eau non potable.

Les études d'optimisation du réseau menées par Eau de Paris ont parallèlement montré qu'il était possible de se passer de deux réservoirs et de l'usine d'Auteuil sans nuire à son bon fonctionnement, ni à son développement potentiel lié à son éventuelle extension métropolitaine ou à de nouveaux usages de l'eau brute à Paris.

Ces emprises font désormais l'objet d'études complémentaires, et aucune décision quant à leur devenir ne sera bien entendu prise sans que soient consultés les élus et les habitants des arrondissements concernés.

La Ville sera comme toujours guidée par l'intérêt général et une réflexion à long terme.

Il serait néanmoins prématuré d'organiser une réunion dès maintenant alors que les études sont à peine commencées.

En attendant que ces études aboutissent, nous organiserons à l'automne, au sein de la 4e Commission, une visite des réservoirs suivie d'une réunion ad hoc sur l'E.N.P., avec présentation des réflexions de l'A.P.U.R. et d'Eau de Paris.

L'une et l'autre seront ouvertes à tous les conseillers de Paris.

Des procédures légales encadrent tout aménagement urbain, et nous ne manquerons pas de les respecter. Au-delà de nos obligations, et comme pour toutes les opérations menées par la Ville, une large concertation adaptée aux enjeux urbains, paysagers et patrimoniaux de ces sites sera menée avec toutes les parties prenantes dans les arrondissements concernés.

En tout état de cause, l'indéniable qualité paysagère et patrimoniale des parcelles concernées sera bien entendu préservée, et leur caractère historique respecté. La Commission du Vieux Paris s'est déjà rendue sur les lieux dans le cadre des réflexions en cours auquel nous l'associons dès à présent.

J'espère vous avoir rassurés quant au projet de la Ville et quant à notre volonté d'associer élus et habitants à notre réflexion, et je vous demande le retrait de ce vœu au vu des informations et assurances que je viens de vous donner.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GABORIAU, retirez-vous ce vœu ?

M. Pierre GABORIAU. - Je remercie Mme le Maire de toutes ces explications qui me rassurent, mais je le maintiens pour que l'on n'oublie surtout pas d'associer les élus des Conseils d'arrondissement concernés en plus des conseillers de Paris qui seront invités par la 4e Commission.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 42, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

2012, DUCT 52 - Communication du bilan de la Commission parisienne du débat public.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à la 5e Commission, et nous mettons à la discussion la communication du bilan de la Commission parisienne du débat public.

C'est le DUCT 52 et je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, je voulais, par cette intervention, me féliciter de l'action de la Municipalité pour promouvoir la démocratie participative et mieux impliquer la population dans les décisions qu'elle prend.

Pour cela, la Commission parisienne du débat public joue un rôle important, mais un rôle qui pourrait gagner à une plus grande visibilité. Je sais que des ateliers se sont tenus lors du Printemps de la démocratie, au printemps dernier comme leur nom l'indique, pour faire plusieurs propositions.

Cependant, je souhaiterais que notre Assemblée prenne aussi un peu de temps, pour réfléchir à nouveau - elle l'a déjà fait - sur la possibilité pour les Parisiens de saisir le Conseil de Paris lors de pétitions sur des sujets qu'elle souhaite ensuite voir inscrits à notre ordre du jour.

Vous savez que, suite à un vœu du groupe écologiste, le nombre de signataires pour saisir le Conseil de Paris a été abaissé de 3 à 1 %, mais celui-ci semble encore trop élevé, puisque cela implique que 18.000 et quelques personnes signent la même pétition pour que le sujet, dont elles souhaitent se saisir, soit inscrit au Conseil de Paris.

Peut-être que ramener ce nombre, comme nous l'avions suggéré initialement, à 10.000 signataires, soit environ 0,5 % de Parisiens permettrait de motiver un peu plus de signataires. A l'heure actuelle le chiffre est à ce point élevé qu'il n'est pas possible d'aboutir à la saisie du Conseil de Paris. En clair, aujourd'hui, sur l'ensemble des sujets qui ont été initiés par les Parisiens, celui qui a recueilli le plus de signataires se monte à 91 personnes. Cela prouve bien qu'on est très loin même des 10.000 signataires.

En diminuant le nombre de signataires et en mettant en place une communication plus importante pour expliquer aux Parisiens l'intérêt de saisir le Conseil de Paris à travers ces pétitions, nous pourrions gagner en participation et peut-être mieux faire vivre cette disposition importante de la démocratie locale.

Voici, en quelques mots, ce que je voulais dire. Je ne doute pas de la bonne volonté d'Hamou BOUAKKAZ, adjoint au Maire de Paris chargé de la démocratie locale et de la vie associative, pour pouvoir mener à nouveau les réflexions pour que ce superbe outil puisse avoir une vraie efficacité dans notre débat démocratique.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Hamou BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je vous remercie, cher Jacques BOUTAULT, d'avoir pendant quelques instants évoqué le travail extrêmement important de la Commission parisienne du débat public. Cet organisme indépendant se réunit très fréquemment et est en train d'installer à Paris une nouvelle culture de la concertation. Je vous invite d'ailleurs à lire son rapport qui est tout à fait illustrant.

Vous vous préoccupez à juste titre de la question de l'exercice du droit d'interpellation, que notre Assemblée a mis à la disposition des Parisiens. Quand je veux me faire provocateur, je dis de temps en temps que - ce qui fait froncer les sourcils - face à la démocratie locale, nous avons une obligation de moyens mais pas une obligation de résultat.

Je dis cela parce qu'il faut longtemps pour inscrire, dans la culture démocratique, de nouveaux outils. Ces outils progressent lentement, au fur et à mesure que les Parisiens constatent que leurs avis sont non seulement collectés, mais qu'il en est tenu compte.

Vous m'invitez, Monsieur le Maire, à travailler avec vous sur l'amélioration de cet outil. Je saisis la balle au bond car, dans le cadre de l'évaluation de la Charte parisienne de la participation, j'entends faire travailler des élus de tous les groupes sur l'amélioration de cet outil au service des Parisiens. Je vous inviterai, évidemment le cas échéant, à nous retrouver dans cette instance.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous remercie.

C'était une communication et il n'y a donc pas de vote.

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à l'affichage d'opinion et à la publicité des associations.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner maintenant des vœux qui ne se rattachent à aucun projet de délibération. Il s'agit du vœu n° 43 qui a été déposé par le groupe E.E.L.V.A. et qui est relatif à l'affichage d'opinion et à la publicité des associations.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT pour une minute.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Parmi les moyens dévolus aux Parisiens pour faire vivre la démocratie locale, il en est un sur lequel nous pourrions progresser assez valablement. C'est celui qui concerne l'implantation de panneaux d'affichage relatifs à l'activité des associations, puisque Paris n'est pas en conformité avec la réglementation en vigueur en matière d'affichage d'opinion et d'affichage associatif. Les panneaux à disposition, tant des Parisiens eux-mêmes que de leurs associations, ne sont pas en nombre suffisant.

Donc, le vœu demande qu'un effort soit fait par la Ville.

Par exemple, dans le 2e arrondissement, nous avons, en concertation avec les conseils de quartier, souhaité que plusieurs sites soient équipés de ces panneaux. Cela n'a pas eu de suite. Je pense qu'il ne s'agit pas d'une mauvaise volonté de la Ville, mais plutôt d'un problème technique.

Je crois que nous pourrions valablement progresser et c'est l'objet du vœu que le groupe écologiste et européen du Conseil de Paris a déposé.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce vœu attire notre attention sur une difficulté qui est de rendre compatible la liberté d'expression et un certain nombre de contraintes liées à des règlements, de façon à éviter la pollution visuelle et les difficultés de l'environnement visuel. Nous sommes en plein dans ce cas-là.

Oui, trois fois oui, à tout faire pour que la liberté d'expression ait toute sa place à Paris. D'ailleurs, nous le faisons par les panneaux vitrés, par un certain nombre de dispositifs d'affichage, mais aussi de dispositifs numériques.

Mais nous sommes soumis à une injonction paradoxale : nous ne respectons pas effectivement le Règlement sur l'environnement. En revanche, nous respectons le Règlement local de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes que notre Assemblée a voté en 2011, et qui limite assez strictement le cadre de l'affichage, l'interdisant même dans certains endroits.

Donc, je donne un avis favorable à ce vœu, mais je tiens à vous assurer que nous travaillons dans un cadre extrêmement contraint.

En revanche, vous avez insisté sur la nécessité de mieux communiquer sur les panneaux d'affichage et les dispositifs permettant aux associations de s'exprimer à Paris. C'est le rôle des Maisons des associations et j'entends qu'elles jouent tout leur rôle dans ce domaine.

S'il y a un problème spécifique dans le 2e arrondissement, Monsieur le Maire, comme d'habitude, je serai à votre disposition pour le régler.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 80).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la généralisation des fiches d'évaluation des risques financiers et juridiques des associations.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 44 a été déposé par le groupe U.M.P.P.A. et il est relatif à la généralisation des fiches d'évaluation des risques financiers et juridiques des associations.

Je donne la parole à M. GIANNESINI pour une minute.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Au regard de l'absence de critères définis par les Directions de la Ville pour le versement des subventions aux associations, au regard de l'absence d'évaluation des actions menées par les associations avec le soutien de la Ville, dans la mesure où dans le projet de délibération DPVI 52 sont annexées des fiches d'évaluation des risques

financiers et juridiques pour chaque association, formulant un avis favorable, défavorable ou réservé, dans la mesure où 13 des 22 associations subventionnées au titre du projet de délibération DPVI 52 font l'objet d'un avis réservé, principalement en raison de la précarité financière de l'association, et dans la mesure où la Ville a provisionné dans son projet de budget 2012 près de 204 millions d'euros de subvention de fonctionnement, nous demandons et nous souhaitons que toute subvention à une association soit assortie de la fiche d'évaluation des risques financiers et juridiques.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci d'avoir tenu votre temps.

La parole est à M. Hamou BOUAKKAZ pour la réponse.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Monsieur le conseiller, votre vœu est assorti de considérants un peu tendancieux. J'espère que ce n'était pas votre objectif, mais, en tout cas, depuis 2001, étape par étape et en ayant vraiment le souci d'évoluer toujours plus dans ce domaine, la transparence du processus d'instruction de nos projets de délibération est absolument remarquable et reconnue.

L'article L. 2121-12 du C.G.C.T. stipule que tout projet de délibération relatif à une subvention est accompagné d'une fiche technique présentant l'association, sa situation financière et un certain nombre d'autres données organisées de manière didactique, de façon à vous permettre d'en évaluer la pertinence et la qualité du travail.

La fiche d'évaluation des risques est un document administratif, c'est un document qui éclaire la direction et l'adjoint de tutelle sur le projet de délibération à passer. C'est un document qui n'a rien de politique et qui ne me paraît donc pas devoir être annexé au projet de délibération.

C'est pourquoi je donne un avis défavorable à ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 44 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la multiplication des incendies de deux-roues.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 45 est déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés. Il est relatif à la multiplication des incendies de deux-roues.

La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 3 mai dernier, au petit matin, des scooters garés sur un emplacement qui leur est dédié sur la chaussée, rue Lemerrier dans le 17e, étaient en feu ainsi qu'un immeuble avec un commerce au rez-de-chaussée.

Je ne connais pas encore le nombre exact de scooters, mais je pense qu'il y en a eu plus d'une quinzaine, ni la cause de l'incendie, puisque l'enquête est en cours, mais ce sinistre a suscité et suscite encore de vives inquiétudes auprès des riverains, dans le quartier, d'autant qu'il y a eu des feux similaires puisque l'on en dénombre dans le 17e, depuis 2010, au moins sept.

Il y a eu un feu d'ailleurs similaire dernièrement dans le 12e arrondissement, donc, évidemment le 17e n'est pas le seul arrondissement touché et, depuis quelques années, nous avons ce type d'actes criminels. A plusieurs reprises, nous avons eu l'occasion ici même d'interpeller M. le Préfet de police.

C'est l'occasion à nouveau, par le biais de ce vœu, afin qu'il puisse mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour endiguer ces phénomènes et bien sûr élucider ces actes criminels.

Cela suscite bien sûr de vives inquiétudes, cela peut avoir des conséquences encore plus graves et, bien évidemment, les habitants qui sont directement touchés par le sinistre ou ceux qui vivent à côté, aujourd'hui, redoutent qu'il y ait d'autres incendies de ce type.

Nous avons donc eu en février dernier, il n'y a pas très longtemps, l'occasion d'en parler parce que nous avons déposé un vœu en ce sens. J'ai aussi retrouvé un vœu qui avait été déposé par Pierre AIDENBAUM en 2010, à l'occasion de feux semblables dans son arrondissement, le 3e arrondissement.

Je souhaitais bien sûr interroger à nouveau M. le Préfet de police et, par ailleurs, j'ai souhaité que nous puissions avoir une réunion technique avec les services de police, avec les services de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et, bien sûr, les services de la Ville, pour essayer d'avoir un peu plus de précisions quant à ce type d'incendie qui se reproduit de plus en plus souvent.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Mme TROSTIANSKY a la parole.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Annick, avec Myriam EL KHOMRI, nous sommes bien évidemment tout à fait favorables à ce vœu, nous sommes là face à des délits criminels répétés : incivisme, destruction volontaire de biens, les dégradations occasionnées par ces incendies ne se limitent pas aux deux-roues ciblés puisque des véhicules, des façades d'immeuble et des commerces se trouvant à proximité sont également touchés.

Les conséquences peuvent être encore plus dramatiques vu la vitesse avec laquelle le feu se propage à chaque fois, il s'en est fallu de très peu pour que nous soyons témoins de véritables tragédies.

Mme Annick LEPETIT a relaté l'inquiétude des riverains, elle est grandissante puisque l'origine criminelle et le phénomène de série semblent se confirmer.

Est-ce qu'il y a un lien entre ces différents sinistres ? Je pense notamment à la série d'incendies criminels dans le 14e arrondissement.

Est-ce qu'il s'agit d'un phénomène de bandes ou d'actes individuels de délinquance ?

Il faudrait ne pas attendre qu'il y ait des victimes pour mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour élucider ces faits criminels, identifier leurs auteurs et les déférer devant la justice.

Monsieur le représentant du Préfet de police, pouvez-vous nous en dire davantage sur les conclusions de l'enquête menée par vos services depuis le vœu voté en Conseil de Paris de février dernier ?

Avez-vous pris des mesures concrètes pour lutter plus efficacement contre ces phénomènes ?

Je voulais également formuler le vœu avec Myriam EL KHOMRI que les patrouilles soient renforcées dans les quartiers concernés afin d'assurer une présence policière qui soit dissuasive pour les pyromanes et rassurante pour les habitants.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Président.

Comme j'avais commencé à le dire ces derniers jours, il est exact que plusieurs incendies de deux-roues se sont déclarés dans divers arrondissements parisiens.

Vous avez, Madame la députée, fait référence à celui qui s'est déclaré rue Lemercier. Le dernier bilan de cet incendie fait état de trois véhicules à quatre roues, 17 scooters et le commerce que vous avez évoqué totalement détruit et également des façades d'immeuble noircies aux alentours.

Depuis le début du mois, nous avons également assisté à deux séries d'incendies, toujours de deux-roues, dans les 9e et 12e arrondissements.

Je tiens à le dire, les premiers éléments d'enquête démontrent qu'aucun lien ne peut être fait entre ces trois séries d'incendie. Pour autant, le Préfet de police et les services de police prennent ces éléments, dont on mesure qu'ils suscitent légitimement l'inquiétude des riverains, avec beaucoup de sérieux.

L'origine criminelle de chacun des sinistres que je viens d'évoquer ne faisant aucun doute, d'importants moyens d'investigation ont à chaque fois été déployés.

Dans le 17e arrondissement, par exemple, plusieurs suspects potentiels ont été entendus, finalement et pour l'heure mis hors de cause. Un appel à témoins, vous le savez, a été diffusé auprès des riverains du quartier et plusieurs témoignages (vous comprendrez que je n'en dise pas beaucoup plus) sont en cours d'analyse.

Dans le 9e arrondissement, on en parlait tout à l'heure avec les élus concernés, les témoins entendus orientent cette fois-ci les recherches vers plusieurs jeunes du quartier de la rue Milton, des jeunes qui sont d'ailleurs bien connus des services de police, mais aussi des services sociaux de la Ville et qui ont d'ailleurs, je le dis en passant, rendu l'intervention des services de secours bien compliquée lors de l'incendie des deux-roues.

De manière générale, ce type de violence urbaine appelle trois commentaires.

Comme je l'ai déjà indiqué, tout est mis en œuvre à Paris pour prévenir et pour lutter contre les phénomènes de violence urbaine, des violences urbaines qui sont d'ailleurs en baisse de plus de 20 % ces deux dernières années, notamment les incendies de véhicules.

Ce chiffre est le résultat d'une meilleure occupation de l'espace public, mais également d'un recours systématique aux moyens de la police technique et scientifique qui permettent de relever les traces et indices sur la scène de crime.

Quant aux seuls incendies de deux-roues, après une année 2011 marquée par une certaine accalmie sur la Capitale, si le début de l'année 2012 enregistre une augmentation du nombre de véhicules détruits, notamment dans les arrondissements que je viens de citer, c'est en raison d'un nombre limité de dépôts de feu, mais qui se sont rapidement propagés à de nombreux véhicules stationnés à proximité.

Deuxième remarque sur les trois que je souhaite faire, les incendies de deux-roues présentent en effet quelques spécificités qu'il me paraît utile de préciser ici. D'abord la mise à feu d'un scooter en raison de l'accessibilité du réservoir, mais aussi du caractère combustible d'un certain nombre de parties du véhicule, je pense à la selle ou au garde-boue, est facilitée par rapport à d'autres types de véhicules.

En outre, la propagation d'un sinistre est accélérée par le comportement au feu de certaines composantes de ces véhicules notamment tout ce qui est matière plastique, et parfois leur fréquente concentration sur un périmètre restreint. C'est ce que l'on appelle le phénomène de combustion proche en proche et nous aurons l'occasion d'en reparler avec les services techniques de la Ville.

Enfin, dernier point, compte tenu du caractère plus aisé de la mise à feu, l'interpellation en flagrant délit des incendiaires est bien évidemment plus compliquée que pour un véhicule quatre roues. Elle est néanmoins recherchée et donne des résultats.

Vous avez cité le 14e arrondissement, vous savez que sur cet arrondissement, un incendiaire avait été interpellé en flagrant délit et a lui-même reconnu huit faits similaires, cela remonte à quelques mois et depuis dans cet arrondissement les choses se sont bien calmées.

Vous évoquiez également le 3e arrondissement, le maire du 3e le sait bien, là aussi un incendiaire a été interpellé et la série s'est également arrêtée.

Lorsque l'identification des auteurs n'est pas possible en flagrant délit, elle s'appuiera bien sûr de plus en plus sur les moyens classiques d'enquête, mais également le recours aux moyens modernes, je pense à la vidéo et suis en mesure d'annoncer aux élus du Conseil de Paris que dans le cadre du plan de vidéoprotection pour Paris ce sont, à l'heure où je vous parle, plus de 450 nouvelles caméras qui sont actuellement raccordées. Vous avez tous en tête qu'un millier le sera à l'échéance de quelques semaines maintenant.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 81).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la demande d'interdiction des prières de rue organisées par le groupement intégriste "SOS tout-petits".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 46 est déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés. Il est relatif à la demande d'interdiction des prières de rue organisées par le groupement intégriste "SOS tout-petits".

Je donne la parole à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues, je m'exprime ici à la place de Frédérique CALANDRA qui ne peut pas être avec nous en ce moment.

Comme vous le savez, chaque mois, depuis la rentrée de 2011, des intégristes catholiques se regroupent devant l'hôpital Tenon pour protester contre la réouverture du centre IVG.

Au-delà du désaccord de fond que j'ai et que nous avons tous, j'espère, avec les thèses défendues par SOS tout-petits, la municipalité du 20e estime que ce rassemblement constitue un trouble à l'ordre public et considère qu'il s'agit d'une prière de rue.

Le site Internet de ce groupuscule est d'ailleurs sans équivoque, car il a récemment appelé ses adhérents à "venir prier près de l'hôpital, samedi 12 mai 2012, à 10 heures 30".

Bien entendu, samedi dernier, ils étaient encore plusieurs dizaines à psalmodier leur rosaire en public alors que la loi l'interdit formellement.

Par trois fois, Frédérique CALANDRA, la maire du 20e arrondissement, a donc formellement écrit à M. le Préfet de police pour demander l'interdiction de cette manifestation. Elle l'a également interpellé lors du Conseil de Paris, le 12 décembre dernier, à ce sujet.

Malgré ces demandes argumentées, ces manifestations ont toujours été autorisées par les autorités compétentes et nous le regrettons.

Ce vœu réaffirme donc notre volonté commune de voir ces manifestations interdites définitivement, il n'est pas acceptable que quelques dizaines de personnes perturbent la vie de ce quartier et contreviennent à la loi NEIERTZ du 27 janvier 1993, relative au délit d'entrave à l'IVG.

Je vous appelle, mes chers collègues, à approuver ce vœu pour les raisons que je viens d'énoncer et surtout afin de réaffirmer publiquement notre engagement indéfectible au droit à l'IVG pour toutes et ce, dans les meilleures conditions.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président - Pour répondre, Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec Myriam EL KHOMRI nous donnons un avis favorable, bien sûr, à ce vœu.

Depuis le vœu de l'Exécutif voté au Conseil de Paris au mois de septembre dernier, les manifestations anti-avortement se poursuivent à proximité de l'hôpital Tenon dans le 20e arrondissement.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, la demande reste la même, ne pas donner les autorisations de rassemblement à cette association appelant aux prières publiques.

Les provocations de cette association sont récurrentes, les prières de rue systématiquement organisées dans le cadre de ces rassemblements sont une atteinte au principe de laïcité.

En septembre, vous informiez cette assemblée que les policiers présents n'établissent nullement que ces manifestations entravent le fonctionnement de l'hôpital et de ses services, or une fois de plus, la mairie du 20e arrondissement nous rapporte que ces rassemblements créent des difficultés de circulation et d'accès au service d'urgence de l'hôpital Tenon.

Les positions radicales, rétrogrades, défendues par l'association SOS tout-petits sont contraires au principe républicain et au combat mené pour la liberté et la dignité.

Par ailleurs, le risque d'affrontement entre les manifestants et les contre-manifestants existe réellement, et la vie de ce quartier est perturbée chaque mois.

Je ne peux que soutenir, avec Myriam EL KHOMRI, ce vœu des élus du 20e arrondissement et nous donnons un avis favorable de l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président - Merci.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs les conseillers, la Préfecture de police s'efforce au mieux de concilier le respect de la liberté de manifestation qui, je le rappelle, est constitutionnellement protégé avec les impératifs de sécurité et d'ordre public.

Je me dois de préciser par rapport aux deux interventions précédentes, qu'à aucun moment la Préfecture de police n'a autorisé les manifestations de SOS tout-petits, elle s'est contentée de prendre acte de la déclaration, puisqu'en matière de manifestation le Préfet de police n'autorise rien, il prend acte.

L'exercice des libertés publiques étant la règle, et la restriction étant l'exception, une interdiction de manifester n'est possible qu'à certaines conditions très strictement encadrées par le juge.

Ainsi, je citerai brièvement les deux conditions que pose la jurisprudence administrative à une interdiction de rassemblement, c'est d'abord une menace exceptionnellement grave pour l'ordre public, mais également une incapacité des services de police à encadrer l'événement.

En 2011, j'indique ainsi que seules 3 manifestations sur les 3.658 qui ont été déclarées auprès des services de la Préfecture de police ont été interdites.

Pour ce qui est de l'hôpital Tenon, 6 rassemblements ont été déclarés par l'association "SOS tout-petits" de septembre 2011 à mai 2012.

A chaque fois, ces rassemblements ont donné lieu à des contre- rassemblements.

Au regard des principes que je viens de rappeler, une interdiction permanente de ces manifestations ne serait pas conforme au droit sans doute.

Pour autant, la Préfecture de police a systématiquement pris le soin de rappeler fermement aux représentants de l'association SOS tout-petits que tout comportement contraire à la loi serait immédiatement sanctionné. Je pense notamment au délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse.

De même, les services de la police ont toujours veillé à ce que les rassemblements laissent en permanence libre l'accès à l'hôpital Tenon.

Lors des deux derniers rassemblements, compte tenu des risques auxquels vous avez fait allusion, Madame la Maire, de tensions croissantes sur le secteur, indéniables, le Préfet de police a été conduit à interdire un périmètre à ces manifestants. Deux arrêtés d'interdiction ont été pris pour des périmètres limités.

Cette mesure limitée dans l'espace et dans le temps, et donc strictement proportionnée, a permis au rassemblement du 31 mars et à celui de samedi dernier, de se dérouler sans aucun incident ni perturbation notable évidemment pour le service public hospitalier, nous y sommes très attentifs, mais également pour les riverains.

Si d'éventuels rassemblements devaient de nouveau être organisés, soyez assurés que les mesures adaptées seront prises en fonction des circonstances.

Enfin, dernier point, pour ce qui est de l'assimilation des rassemblements contre l'interruption volontaire de grossesse à des appels à la prière, il est à rappeler que la Préfecture de police n'a pas ménagé ses efforts ces derniers mois pour mettre fin aux prières de rue, je pense notamment au 18e arrondissement. Elle l'a fait en privilégiant le dialogue avec les associations gestionnaires du culte.

Les prières constatées en marge des rassemblements autour de l'hôpital Tenon ne relèvent, selon nous, pas de la même logique étant effectuées en marge d'une manifestation à visée revendicative.

De même, la périodicité fluctuante de ces rassemblements, qui se font d'ailleurs en dehors de tout calendrier liturgique, tout comme l'absence d'organisation collective des offices rendent, de notre point de vue, contestable l'assimilation à des prières de rue.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 82).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'extension des zones interdites à la mendicité.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 47 déposé par le groupe U.M.P.P.A. est relatif à l'extension des zones interdites à la mendicité.

Je donne la parole à M. Philippe GOUJON, pour une minute.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, le 15e est, comme vous le savez, un arrondissement solidaire, où existent 40 structures d'hébergement. En période hivernale, en plus, nous ouvrons une salle de la Mairie, ce qui est assez rare, à Paris. Nous avons créé une bagagerie, nous avons ouvert une épicerie solidaire cette année, etc.

Mais ces nombreuses initiatives n'ont pas empêché que se développe une mendicité, que l'on pourrait qualifier d'agressive, depuis plusieurs mois et qui dégénère de plus en plus en incidents, avec commerçants ou riverains, avec notamment l'installation de campements insalubres qui se sont multipliés, par exemple, aux abords de la rue Cambronne, du boulevard de Grenelle, principalement mais pas seulement. D'ailleurs, plus d'une cinquantaine de plaintes, de pétitions de riverains exaspérés m'ont été adressées ainsi qu'à la police.

Il y a une action quasi quotidienne des pouvoirs publics, des forces de police mais aussi des agents municipaux, d'ailleurs, je dois le reconnaître : les inspecteurs de la Ville, les services de la propreté qui se sont mobilisés lors des évictions. Mais la situation continue à se dégrader et il s'agit la plupart du temps de ressortissants d'Europe de l'Est, de réseaux souvent mafieux, internationaux, très structurés et dont ces personnes sont d'ailleurs plutôt les victimes, il faut bien le reconnaître, que les bénéficiaires.

Le Préfet de police a déjà pris des arrêtés qui ont abouti, me semble-t-il, à une diminution des nuisances et des délits liés à certaines formes de mendicité, et c'est un outil juridique à sa disposition.

Lutter contre ces réseaux sur le plan international, sur le plan national, sans disposer de la possibilité de lutter dans la rue, serait vain.

Pour terminer, je dois préciser qu'il ne s'agit pas de stigmatiser telle ou telle catégorie de population en situation de précarité, ce que nous reconnaissons bien volontiers - et les efforts importants entrepris par le 15e, par tous, ces dernières années le démontrent -, mais de lutter plutôt contre l'utilisation, l'exploitation de la misère humaine, finalement, par des réseaux mafieux et ce que l'on pourrait appeler une sorte d'esclavagisme des temps modernes.

C'est la raison pour laquelle nous demandons à M. le Préfet de police la possibilité d'étendre à certains quartiers du 15e les arrêtés qu'il a déjà pris ailleurs dans Paris.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent l'extension d'arrêtés anti-mendicité à des lieux à forte densité commerciale et touristique dans le 15e, en visant cette fois, contrairement à ce qui a été dit oralement, les personnes sans-abri.

Je crois qu'il faut rappeler que, contrairement aux autres communes de France, à Paris, cette compétence revient à l'Etat et non au Maire.

Je crois que vouloir combattre la pauvreté par l'amende et la répression est assez choquant, alors que, depuis des mois, le Gouvernement Fillon ne remplit pas ses obligations, ni en termes de mise à l'abri des mineurs isolés ni en matière d'hébergement d'urgence.

Je crois qu'il est important d'avoir en tête que c'est la pauvreté qu'il faut combattre et ce ne sont pas les pauvres qu'il faut combattre.

Vous avez raison de dire qu'il y a des problèmes liés à la mendicité agressive, ils sont évidemment réels, mais l'efficacité des arrêtés est très largement contestable, d'autant plus dans la lutte contre les réseaux et le trafic.

Concernant la lutte contre les réseaux et le trafic, c'est une action concertée des services européens de justice et de police qui permettra d'éradiquer ce fléau.

Vous en profitez, Monsieur GOUJON, dans ce vœu, pour critiquer, comme vous le faites depuis l'été dernier, l'ouverture des CHU, les centres d'hébergement d'urgence, en opposant les uns et les autres. Moi, je voudrais peut-être juste rappeler que le maire d'arrondissement a un rôle exemplaire à tenir : plutôt que d'opposer les populations de son arrondissement, il est important qu'il facilite la bonne cohabitation de tous. Les Parisiennes et les Parisiens attendent du maire d'arrondissement, de lui, de la responsabilité dans son arrondissement, et de jouer plutôt un rôle de médiateur.

Je pense qu'il est important que l'on n'envenime pas les choses et que l'on ne mette pas les personnes déjà fragiles en porte-à-faux vis-à-vis de la population.

Donc, avec Myriam EL KHOMRI, nous donnons un avis négatif à ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous voulez dire un mot ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Président.

Comme le Préfet de police a souvent eu l'occasion de l'indiquer personnellement, vous connaissez, Monsieur le Député, les motivations qui l'ont conduit à prendre effectivement sur trois secteurs de la Capitale un arrêté restreignant la mendicité et ses formes assimilées. Face à un phénomène délinquant, qui se traduit par l'exploitation des plus faibles, et notamment des mineurs, au sein de réseaux bien souvent organisés, ces outils à disposition des policiers ont d'abord permis de faire diminuer les nuisances et les délits associés à certaines formes de mendicité sur les sites concernés.

Toujours appliquées avec discernement, les dispositions de ces arrêtés ont également facilité le travail des policiers dans l'identification des donneurs d'ordre, ce qui est notre priorité. En effet, l'interpellation régulière des mêmes individus, parfois plusieurs fois dans la même journée, signe les limites d'une stratégie d'action qui ne serait qu'une stratégie d'action de voie publique, notamment pour les mineurs. Ce travail de démantèlement des réseaux est d'ailleurs conduit en parfait accord avec les autorités roumaines. Signe de cette excellente coopération, l'interpellation en Roumanie les 27 avril et 2 mai derniers de deux personnes qui faisaient l'objet de mandats d'arrêt internationaux à la demande de la France est le signe de cette bonne coopération. Ils ont été extradés vers la France.

Compte tenu des résultats enregistrés sur les sites couverts par cet arrêté, plusieurs maires d'arrondissement, ici même, ont sollicité l'extension des arrêtés anti-mendicité. La Préfecture de police a pris note de ces demandes ; elles seront reconsidérées dans quelques semaines, de même que la vôtre, Monsieur le Député.

D'ores et déjà, et je terminerai par là, je suis en mesure de vous indiquer qu'une vingtaine de policiers roumains supplémentaires devraient venir renforcer les services de police de la Préfecture de police pour la période estivale, sans doute de juin à août. Vous savez qu'il y a déjà 10 policiers qui sont présents de manière permanente ; on en aurait 20 de plus pour la période estivale. Ces 20 policiers seront déployés sur la voie publique.

Monsieur le Député, Monsieur le Député-maire, il va de soi que ces 20 nouveaux patrouilleurs, si leur affectation est confirmée, auront vocation à intervenir de manière importante dans votre arrondissement, dans le 15e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Théoriquement, on ne reprend pas la parole, Monsieur GOUJON, écoutez ! Mais non, l'explication de vote ! C'est vous qui déposez le vœu.

Très, très rapidement. Franchement, un mot ! Je vous ai déjà laissé plus...

Allez-y !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je tiens à remercier le Préfet de police de cette initiative et rappeler justement, et il vient de le dire, tout l'intérêt, sur un plan strictement juridique, de cet outil supplémentaire

à la disposition de la police. Mais surtout, je veux dire à Mme TROSTIANSKY, qu'en aucun cas, je n'ai contesté l'ouverture de centres d'hébergement d'urgence dans le 15e, d'autant plus que, depuis que je suis maire, près d'une demi-douzaine ont ouvert, avec mon appui, mon soutien et mes encouragements.

Je voulais simplement faire cette rectification.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 47, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Merci.

Qui est contre ? Merci.

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

2012, DPP 3 - DVD 98 - Subvention (300.000 euros) à l'Association des promoteurs et exploitants de parkings (APEP).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPP 3 - DVD 98, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé l'amendement n° 48. Il s'agit d'une subvention de 300.000 euros à l'Association des promoteurs et exploitants de parking.

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis très étonnée qu'il nous soit proposé de diminuer la subvention à l'Association des promoteurs et exploitants de parking, subvention qui est destinée à soutenir financièrement le dispositif de surveillance des parcs. Cette subvention était l'an dernier de 350.000 euros et il nous est proposé de la diminuer de près de 15 %, pour la plafonner à 300.000 euros. L'exposé des motifs commence par dire : "La sécurisation des espaces publics constitue un objectif important pour la Ville de Paris". Qui peut dire le contraire ?

"Les parcs de stationnement concédés font partie de cet espace et doivent, à ce titre, répondre à des critères élevés de sécurité" : bien sûr, on ne saurait mieux dire !

Alors, pourquoi diminuer la somme affectée ?

Les moyens engagés, je le rappelle brièvement, ce sont trois équipes de deux agents conducteurs de chiens de défense qui opèrent des vacations de 8 heures, 365 jours par an. Ce qui fait que chaque parc est visité environ toutes les 36 heures. Toutes les 36 heures, c'est à la fois beaucoup mais c'est aussi peu. Il n'est donc pas du tout pertinent de diminuer ce service.

Toujours pleine d'espoir de recevoir des réponses en 3e Commission, espoir qui est de plus en plus souvent déçu, je dois bien le dire, j'obtiens en retour, mes chers collègues, je vous le livre : "Mais la société de sécurité promet de faire le même service pour 50.000 euros de moins !"

Est-ce une réponse sérieuse à un problème qui, lui, l'est ? Je ne le crois pas. Je m'inquiète de constater que la présence humaine dans les parcs de stationnement ne soit plus systématique.

Enfin, dernière demande : la convention prévoit qu'un rapport annuel fait état des moyens mis en œuvre, des missions effectuées et des résultats obtenus, ainsi que des incidents survenus.

Nous souhaiterions avoir communication de ce rapport.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, une intervention assez brève pour dire qu'avec l'"Association des promoteurs et exploitants de parking", cette année, comme à notre habitude au niveau de la Ville de Paris, une concertation est menée avec "A.P.E.P." pour établir le montant de notre contribution. Une analyse

financière est établie sur la base des prestations réalisées et des coûts pratiqués, et l'"A.P.E.P." a convenu de faire des efforts de productivité et d'efficacité.

Donc, croyez bien, chers collègues, que nous veillons toujours à donner les moyens à l'"A.P.E.P." pour son action et nous sommes vigilants à bien mesurer la qualité de leurs interventions.

Je crois que les choses sont claires : la Ville veille à verser à l'ensemble de ses partenaires des aides qui soient calculées au plus juste. C'est le travail qui a été fait avec l'"Association des promoteurs et exploitants de parking".

J'émet donc un avis défavorable, Monsieur le Maire, à cet amendement.

Nous maintenons le montant de la subvention à la hauteur de la décision qui a été concertée. En revanche, je demanderai aux services que l'on puisse vous communiquer le rapport annuel que vous sollicitez.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 48 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 48 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération de DPP 3 - DVD 98.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPP 3 - DVD 98).

2012, DASES 8 - Participation (31.234,64 euros) et subvention d'investissement (47.921,42 euros) dans un cadre conventionnel avec l'association "Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur de Paris" (10e).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la subvention de l'association "Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur de Paris" (10e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à la 6e Commission.

Nous examinons le projet de délibération DASES 8 sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu n° 49. Il s'agit de la participation et subvention d'investissement dans un cadre conventionnel avec l'association "Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur de Paris" (10e).

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT. - Monsieur le Maire, jusqu'en 2011, les "Restos du Cœur" étaient installés dans le Forum des Halles, c'est-à-dire à la fois "Les Relais du Cœur" et "Les Restos du Cœur bébés".

Au moment du lancement du projet Canopée, je m'étais inquiétée, avec le Maire du 1er arrondissement, du sort qui serait réservé à ces "Restos du Cœur" qui ont vocation à être installés en centralité, ne serait-ce que parce que s'y trouve la plus grande gare souterraine européenne.

Le pavillon Lescot, qui abritait "Les Restos du Cœur", a été détruit ou est en cours de destruction. La Municipalité parisienne a porté un premier élément de réponse, qui consiste à proposer et à accompagner la réinstallation des "Restos du Cœur" dans le 12e. Mais, dans le 12e, la surface est nettement insuffisante pour accueillir à la fois "Les Relais du Cœur" et "Les Restos du Cœur bébés".

Une solution transitoire a été apportée pour que "Les Restos du Cœur bébés" soient, non pas comme c'est écrit à plusieurs endroits dans le projet de délibération au 101, rue Berger mais au 101 Porte Berger - je le dis parce que beaucoup de personnes ont du mal à trouver ces "Restos du Cœur bébés" : c'est donc bien au 101 Porte Berger

et non au 101 rue Berger. Mais évidemment, c'est une solution transitoire, puisque l'ancien Monoprix qui accueille ces "Restos du Cœur" va lui aussi disparaître.

Dans un cadre conventionnel, la Ville propose de subventionner les investissements afférents aux travaux qui permettent de reloger "Les Relais du Cœur" dans le 2e et "Les Restos du Cœur bébés" dans le 1er arrondissement, pour quelques semaines encore, si j'ai bien compris, et de verser une subvention de fonctionnement destinée à couvrir le fameux loyer dans le 12e.

Moi, comme première adjointe, chargée notamment de la petite enfance, je suis très attachée à ce qu'une solution puisse être apportée à ces "Restos du Cœur bébés", qui ne peuvent pas être installés et travailler valablement dans le 12e.

"Les Restos du Cœur bébés", c'est une banque alimentaire, ce sont des matériels - vous le savez bien, Madame l'adjointe -, c'est un lieu d'éveil. Ce sont aussi des lieux de conseil et de sociabilité absolument irremplaçables et inestimables, pour toute une partie fragilisée de la population féminine, et je pense en particulier à ces femmes et ces jeunes femmes, qui sont chefs de famille, comme on dit, de famille ou d'unité monoparentale.

Le vœu vise tout simplement à obtenir, dans le cadre de la future implantation de ces "Restos du Cœur - Relais du Cœur bébé", des gages de pérennité dans le 1er arrondissement.

Merci.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. Jean VUILLERMOZ au fauteuil de la présidence).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame BERTHOUT.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Maire, chers collègues, "Les Restos du Cœur" occupaient depuis quelques années des locaux dans les Halles, qu'ils ont dû quitter lorsque les travaux ont démarré. Notre collectivité a tout mis en œuvre pour permettre à l'association de poursuivre ses activités relatives aux "Restos du Cœur bébés" et aux "Relais du Cœur".

Madame BERTHOUT, je suis heureuse de vous annoncer, comme le cabinet de M. LEGARET en a été informé, que les "Restos du Cœur bébés" vont revenir dans le 1er arrondissement, après avoir pendant un temps été transférés dans le 12e arrondissement.

En effet, le Département de Paris va mettre à disposition des "Restos du Cœur" un ancien restaurant Emeraude, situé rue Saint-Roch dans le 1er arrondissement, où l'association servira chaque soir plusieurs dizaines de repas.

Je remercie d'ailleurs M. LEGARET de son soutien à ce projet.

Ce lieu accueillera également les "Restos du Cœur bébés" en journée.

"Le Relais du Cœur", relogé depuis un an dans le 12e arrondissement, sera quant à lui réparti entre deux autres structures similaires, situées dans les 9e et 19e arrondissements.

Votre vœu souligne également quelques inexactitudes dans le projet de délibération. Elles se résument à une erreur sur l'adresse temporaire des "Restos du Cœur bébés". Comme vous l'avez souligné, ce n'est pas rue Berger mais porte Berger. Donc, un amendement technique peut rectifier cette petite erreur, s'il en est besoin.

Voilà par rapport à votre vœu plus global. Compte tenu des éléments que je viens de vous apporter, je vous propose de retirer votre vœu, puisque la situation que vous avez évoquée est réglée.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame BERTHOUT, est-ce que vous répondez à l'appel ?

Mme Florence BERTHOUT. - Oui, la situation est en voie de règlement et je retire mon vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DASES 8).

Je vous remercie.

2012, DASCO 85 - Convention relative à l'occupation de locaux scolaires municipaux par les services de l'Académie de Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la 7e Commission et nous démarrons par le projet DASCO 85, sur lequel l'Exécutif a déposé un amendement technique n° 49 A. Je ne sais pas si M. VUILLERMOZ veut le présenter...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au lieu et place de Mme Colombe BROSEL, adjointe, au nom de la 7e Commission. - C'est effectivement un amendement technique et le texte est clair.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Absolument.

Je mets aux voix, à main levée, cet amendement technique.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 49 A est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 85 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DASCO 85).

2012, DPA 58 - Indemnisation de la société "S.R.C." dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension du service de restauration de l'école élémentaire, 34, rue du Faubourg Saint-Denis (10e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPA 58, sur lequel notre collègue Jean-Pierre LECOQ est inscrit.

Je vous laisse à peine reprendre votre souffle et je vous propose d'intervenir sur ce projet d'indemnisation de la société "S.R.C."

Jean VUILLERMOZ vous répondra au nom de Colombe BROSEL.

Monsieur LECOQ ?

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

En réalité, je me suis inscrit sur ce projet de délibération, sur lequel je ne vais pas formellement intervenir, pour attirer l'attention de la Mairie et de Mme BROSEL - je le lui ai d'ailleurs dit tout à l'heure oralement - sur la situation financière des caisses des écoles, que nous présidons en notre qualité de maire d'arrondissement et qui se trouvent en difficulté en 2012, en raison des retards que nous observons dans les versements qui nous avaient été promis.

Très rapidement, sur ce sujet d'ailleurs sur lequel je ne demanderai pas de réponse formelle à M. VUILLERMOZ, je lui demanderai simplement de transmettre à Mme BROSEL mon intervention, et je lui ai promis d'ailleurs de lui réécrire dans les tous prochains jours.

Je voulais rappeler que jusqu'en 2010 le bureau de la restauration informait la caisse des écoles des montants des subventions versées pour l'année civile. Il y avait en général trois versements qui intervenaient au cours de l'année :

- un premier acompte, un tiers du montant, intervenait en janvier,
- un deuxième acompte intervenait dès le mois de février;
- le troisième acompte intervenait, en règle générale, au mois de juillet.

En 2011, année de réflexion et de restructuration du mode de financement de la restauration scolaire par la DASCO, le B.R.S. a modifié les dates de versement, puisque les versements se sont effectués entre mi-février et fin septembre. On a donc démarré plus tard et cela s'est terminé plus tard.

A cette époque, les réserves financières de nombreuses caisses leur permettaient de pallier ce manque à gagner, grâce à l'utilisation de leurs excédents de fonctionnement. En 2011, le B.R.S. nous informait qu'il revoyait le mode de financement des caisses des écoles à la suite de l'adoption d'une grille tarifaire unique, et on nous informait effectivement qu'un premier acompte devait intervenir au mois de février, suivi d'un deuxième acompte au mois de mai, le solde intervenant au mois de septembre.

Or, à l'instant où je vous parle, l'acompte de février n'a été versé qu'au mois de mars, et nous attendons toujours... celui qui était prévu au mois d'avril n'a toujours pas été versé.

Sans compter le fait que la fameuse enveloppe de convergence qui nous avait été promise, et qui représente environ 180.000 euros pour la seule caisse du 6e arrondissement, et la prime de qualité - l'ancienne subvention contractuelle - n'ont pas encore été votées par le Conseil de Paris.

Je souhaitais, Monsieur le Maire, mes chers collègues, attirer l'attention du Conseil sur les grandes difficultés que connaissent un certain nombre de nos caisses. Je pense qu'il n'est pas de bonne gestion de leur faire continuer à subir sur leur fonds de roulement le financement de l'activité de restauration qui leur échoit, et je vous demande, Monsieur le Maire, Madame l'adjointe, de bien vouloir remédier à cet état de fait dans les meilleurs délais.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au lieu et place de Mme Colombe BROSSEL, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Évidemment, cette intervention, comme vous l'avez dit, n'a rien à voir avec le projet de délibération. En accord avec Mme BROSSEL, je vous propose de vous mettre en relation, soit par courrier, soit oralement avec elle, et elle m'a dit qu'elle vous répondrait.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - C'est noté. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 58.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPA 58).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'aide à la scolarisation des enfants dans les pays en voie de développement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 50, qui a été déposé par l'Exécutif, relatif à l'aide à la scolarisation des enfants dans les pays en voie de développement.

M. Jean VUILLERMOZ a la parole.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Dans le cadre de la classe à Paris "Découverte des institutions de la République" organisée par la Direction des Affaires scolaires, l'hémicycle du Conseil de Paris accueille chaque année 4 classes de CM2 formant le Conseil de Paris des enfants.

Le 23 mars dernier, une centaine d'enfants se sont donc réunis à l'Hôtel de Ville pour débattre et défendre leurs projets de délibération et leurs amendements afin de valoriser leurs travaux.

Conformément aux engagements que Colombe BROSSEL a pris devant les enfants, je vous propose ici d'adopter un vœu relatif à l'aide à la scolarisation des enfants dans les pays en voie de développement en proposant que chaque école ait la possibilité de faire don de matériel scolaire non utilisé à l'association de son choix qui le redistribuerait au profit d'enfants scolarisés dans les pays en voie de développement.

Il s'agit du seul projet de délibération adopté lors de la séance. Il provient de la classe de CM2 de Mme Martine NATHAN-LALIRE de l'école élémentaire 33, rue Saint-Bernard, dans le 11e.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Avec une présentation aussi convaincante, nous ne pouvons que voter unanimement à ce vœu.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 83).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au maintien de toutes les classes de l'école Neuve Saint-Pierre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous poursuivons avec le vœu n° 51, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif au maintien des classes à l'école Neuve Saint-Pierre, que nous présente Christophe NAJDOVSKI, et je remercie par avance Jean VUILLERMOZ de continuer à répondre pour le compte de Colombe BROSSEL.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu demande le maintien de toutes les classes à l'école Neuve Saint-Pierre, dans le 4e arrondissement.

En effet, cette année, il y a eu une menace de fermeture d'une classe dans cette école. Or, dans le 4e arrondissement, à proximité, il y a des programmes de logements qui sont projetés, qui comprennent de grands appartements, et qui doivent être livrés dans le courant de l'année 2013.

Aussi, je relaie une préoccupation de l'élue "Europe Écologie - Les Verts et apparentés" du 4e arrondissement, Corine FAUGERON, qui n'a malheureusement pas pu présenter ce vœu en Conseil du 4e arrondissement, pour que la fermeture de cette classe soit gelée jusqu'à la livraison des nouveaux logements et l'arrivée des familles qui devraient les occuper.

Cela permettra ainsi d'éviter que l'on ait une fermeture et une réouverture et que l'on maintienne ainsi les capacités d'accueil dans les écoles du 4e.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour l'Exécutif, M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci.

Une fermeture de classe à l'école de la rue Neuve Saint-Pierre, dans le 4e arrondissement, a effectivement été annoncée par le Rectorat lors du C.D.E.N. du 16 février dernier.

Cette école élémentaire de 8 classes avait un effectif moyen de 23,4 élèves par classe à la dernière rentrée.

Si l'école fonctionnait à 7 classes à effectif constant, sa moyenne par classe serait de 26,7 élèves par classe.

Pour votre information, les inscriptions constatées à ce jour ne montrent pas de saturation, ni de cette école, ni des autres écoles alentour.

Les élus de la majorité municipale se sont effectivement mobilisés contre cette fermeture de classe, et notamment Dominique BERTINOTTI, la maire du 4^e arrondissement.

Cette mobilisation a abouti à un engagement écrit de la part du rectorat de reconsidérer cette fermeture en fonction des effectifs lors du groupe de travail du mois de juin prochain.

Aussi, dans l'attente du réexamen de la situation précise de l'école Neuve Saint-Pierre, je vous demanderai, Monsieur NAJDOVSKI, de retirer votre vœu, et Colombe BROSSEL ne manquera pas de vous tenir informé du sort qui sera fait à cette demande de maintien de classe.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Oui, Monsieur le Maire, j'accepte bien volontiers, sachant que nous serons vigilants, et je pense que les élus du 4^e en particulier seront vigilants quant aux conclusions qui ressortiront de la prochaine réunion du C.D.E.N. de début juin.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Parfait, je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au financement des classes de découverte.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le vœu n° 52 a été déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche ; le n° 52 bis, par l'Exécutif, en réponse au 52.

Les deux ont trait au financement des classes de découverte.

C'est Aline ARROUZE qui présente le premier vœu, et Jean VUILLERMOZ lui répondra.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il s'agit d'un vœu relatif au financement des classes de découverte.

La baisse du budget de la Ville de Paris pour les classes de découverte est passée de 7,9 millions d'euros en 2009 à 7 millions d'euros en 2011, puis à 5,8 millions d'euros en 2012.

Cette baisse a des incidences sur le nombre de classes de découverte, la durée et le coût des séjours proposés aux enfants.

Le nombre d'enfants ne pouvant pas partir en vacances s'agrandit, la crise s'aggravant. Les classes de découverte sont des expériences éducatives et pédagogiques, un moment privilégié d'apprentissage de la vie collective. C'est très important pour les enfants.

C'est pourquoi, sur proposition du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que le budget dédié aux classes de découverte retrouve son niveau de financement de 2009 afin qu'un maximum d'enfants puissent partir en classe de découverte.

Je vous remercie pour eux.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Jean VUILLERMOZ ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Comme vous le savez, la Mairie de Paris organise et finance depuis les années 50, sur le temps scolaire, des séjours appelés classes de découverte, répartis selon cinq thématiques : neige, mer, équitation, classe verte et culture, dans laquelle il y a le patrimoine, les sciences et les arts.

Ces classes de découverte, dont l'intérêt pédagogique est reconnu par tous, permettent à plusieurs milliers d'élèves de CE2, CM1 et CM2, accompagnés de leurs enseignants et d'animateurs, de voyager en France chaque année.

Le souhait de la Ville de Paris est, malgré le contexte de crise économique que nous connaissons et un désengagement constant de l'État pendant ces cinq dernières années, particulièrement dans le champ scolaire, de concentrer ses efforts dans le domaine éducatif, notamment sur temps scolaire, en direction des enfants les plus fragiles scolairement, économiquement ou socialement.

Pour l'année scolaire 2011-2012, ce sont donc davantage d'écoles classées Z.E.P. et R.E.P., et dont la sociologie est similaire à celle des Z.E.P., et donc davantage d'enfants qui ont pu bénéficier de cet engagement fort de la collectivité parisienne. Ce mouvement se poursuivra bien sûr les années prochaines.

Aussi, je vous propose, Madame ARROUZE, de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif qui réaffirme son attachement au dispositif des classes de découverte.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suppose qu'Aline ARROUZE acceptera de retirer le vœu n° 52 au profit du vœu n° 52 bis.

Mme Aline ARROUZE. - Oui, nous retirons le vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mme DOUVIN, pour une explication de vote.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous aurions voté le vœu déposé par le groupe Communiste, relatif au financement des classes de découverte.

Nous ne voterons pas le vœu de l'Exécutif en raison du caractère polémique du quatrième considérant.

Nous nous abstiendrons sur le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - C'est noté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Abstention du groupe U.M.P.

Le vœu est adopté. (2012, V. 84).

Je vous remercie.

2012, DJS 364 - Mise en place du Pass Jeunes.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la mise en place du Pass jeunes.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la mise en place du Pass jeunes (bilan de l'opération).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la mise en place du Pass jeunes (conditions d'accès au chéquier).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous poursuivons avec les projets de délibération qui relèvent de la délégation de M. Bruno JULLIARD, il vient de nous rejoindre à temps, c'est parfait.

En l'occurrence, il s'agit du projet DJS 364 sur lequel l'U.M.P. a déposé trois vœux, les n^{os} 53, 54 et 55 qui feront l'objet j'imagine d'une présentation commune.

S'agissant de la mise en place du Pass jeunes, plusieurs élus sont par ailleurs inscrits, je leur donne la parole dans l'ordre.

Frédérique PIGEON pour démarrer, puis Catherine BRUNO, Jean-François MARTINS et Jean-Baptiste MENGUY.

Madame PIGEON, vous avez la parole.

Mme Frédérique PIGEON. - Merci, Monsieur le Maire.

La jeunesse est l'âge où l'avenir est à écrire, c'est celui des découvertes, c'est celui de tous les possibles. Encore faut-il rendre ces possibles réalisables et permettre l'exercice de l'ouverture au monde.

Or, quand nos jeunes citoyens et citoyennes se heurtent au mur de l'argent, ils sont souvent réduits à être tenus en résidence.

Voici pourquoi Paris crée le Pass jeunes pour les vacances d'été. Ce Pass jeunes permet l'accès gratuit ou à prix très réduit à toute une série d'équipements sportifs et culturels, municipaux et appartenant à des partenaires privés : bibliothèques, piscines, musées, gymnases, parcs et jardins, cinémathèques, Cité des Sciences, vedettes du Pont-Neuf, musée de l'Air et de l'Espace.

Il y aura évidemment une large campagne d'information, notamment en direction des jeunes gens des quartiers populaires.

Je veillerai pour mon compte absolument au déploiement de ce dispositif au plus près des jeunes habitants et habitantes du 18^e arrondissement. Ce dispositif représente un investissement de près de 400.000 euros qui se décomposent en frais de gestion et en perte théorique. Nous évaluerons sous l'animation de Bruno JULLIARD cette opération et son extension ou adaptation.

En tout cas, merci à Bruno JULLIARD de miser sur la jeunesse, il faut le faire à la tête de la Nation et dans toutes nos collectivités.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous poursuivons avec Catherine BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'été parisien possède des charmes incontestables pour qui devient touriste en sa propre cité, profitant de l'exode massif des habitants héliotropiques.

Ce plaisir est d'autant plus savoureux qu'il est temporaire et fugace et qu'il s'accompagne des moyens financiers requis pour participer aux événements culturels, artistiques ou ludiques dont regorge la Ville.

Pour tous ceux qui restent par défaut, faute de pouvoir rêver d'ailleurs et par manque d'argent, l'été parisien peut en revanche se révéler suffoquant.

A ce titre, le concept d'un Pass jeunes destiné aux jeunes Parisiens de 15 à 25 ans - dont 13 % renoncent à partir en vacances -, proposant des entrées gratuites ou à tarif réduit dans des équipements culturels et sportifs de la Ville de Paris et de certains partenaires, est certes enthousiasmant, mais il ne s'affranchit pas de certains manquements, voire de lacunes évidentes.

Ma première source d'interrogation concerne la tranche d'âge des jeunes Parisiens que vise ce Pass jeunes. Pourquoi fixer une fourchette arbitraire de 15 à 25 ans, différente de celle qui s'applique à d'autres dispositifs à vocation complémentaire ?

En effet, "Paris Jeunes Vacances" peut être sollicité par les 18 à 30 ans, "Paris Jeunes Aventures" par les 16 à 30 ans ou encore "Paris Jeunes Solidaires" par les 13 à 30 ans.

Ce manque de lisibilité certain ne révélerait-il pas une incohérence de l'action municipale, d'autant plus que le site sur lequel les jeunes Parisiens peuvent s'inscrire et manifester leur volonté de bénéficier de ces mesures est quant à lui dédié aux 13 à 30 ans ?

Ce flou artistique exclut sans raison de nombreux jeunes et témoigne de l'insuffisante couverture du Pass jeunes qui sera distribué à 20.000 exemplaires, alors même que plus de 320.000 jeunes Parisiens ont entre 16 et 25 ans, que 30 % d'entre eux ne partent que très rarement en vacances, soit près de 100.000 jeunes.

Votre proposition est donc bien en deçà des besoins, Monsieur le Maire, et fera bon nombre de déçus.

Quand bien même vous décideriez de concentrer cet effort sur les plus précaires (or, dans votre projet de délibération, aucun processus de sélection sous condition de ressources n'est évoqué), vous ne parviendriez pas à couvrir les attentes des jeunes les moins favorisés.

Qui plus est, comment réussirez-vous à concilier l'exigence de diffusion du chéquier auprès des jeunes habitant les quartiers politiques de la ville et l'octroi de celui-ci aux 20.000 jeunes qui se seront manifestés le plus rapidement ?

Le gage à la rapidité et à l'information ne saurait supplanter les besoins réels de ces jeunes.

Certes, il est probable que la plupart des demandes formulées sur le portail internet émaneront des ordinateurs des antennes jeunes, qui se trouvent pour la plupart d'entre elles dans les quartiers "politique de la ville", mais vous laissez là au hasard ce dont une politique municipale volontariste aurait pu décider.

Il eut été préférable de stipuler que l'inscription, à l'instar du retrait, se déroulerait au sein même des antennes ou des kiosques jeunes, afin que les jeunes les moins privilégiés bénéficient en tout premier lieu de ce dispositif.

Les jeunes Parisiens sont pourtant friands d'activités culturelles et de loisirs. J'en veux notamment pour preuve le succès des kiosques jeunes qui accueillent plus de 30.000 jeunes chaque année et distribuent plus de 40.000 contremarques.

Vous ne pourrez donc que constater avec moi, Monsieur le Maire, que votre offre de Pass jeunes est sous dimensionnée. Peut-être aurait-elle une vocation expérimentale ? Je vous le demande.

Souhaitons que le bilan de la diffusion et de l'utilisation de ce Pass jeunes, prévu avant la fin de l'année, saura vous convaincre de l'étendre à un public plus nombreux.

Enfin, les partenariats noués ne sont pas suffisamment ambitieux et l'effort consenti par la Municipalité demeure tardif, temporaire et limité, alors même que, depuis le 4 avril 2009, l'accès aux établissements nationaux, musées et monuments, est gratuit pour les 18 à 25 ans, et ce toute l'année.

De plus, ce chéquier aurait pu offrir davantage d'entrées pour des expositions temporaires, voire quelques places de cinéma.

Je me réjouis néanmoins que la négociation avec l'aquarium de Paris ait abouti à la remise d'une entrée gracieuse, alors même que le tarif de 19 euros habituellement en vigueur évince de cette visite bien des jeunes.

Monsieur le Maire, malgré ma réserve et mes différentes interrogations, je voterai bien sûr le principe de ce Pass jeunes parce qu'il procède d'une volonté d'amener les jeunes parisiens à la culture et au divertissement, mais j'espère que les lacunes mises en exergue sauront être palliées et les incertitudes levées.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame BRUNO.

Nous poursuivons avec Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues, je venais saluer la triple intelligence du dispositif qui nous est aujourd'hui proposé par l'Exécutif municipal.

Ce Pass jeunes a une triple intelligence, la première est celle tout simplement d'aborder un vrai sujet, celui de la question des activités des jeunes l'été, ceux qui n'ont pas la chance de partir en vacances ou ceux qui n'ont pas d'emplois estivaux, de pouvoir accéder à la culture, aux équipements municipaux, aux divertissements, à l'ensemble de ce qui va construire leur épanouissement, leur accomplissement, parce que ce n'est pas seulement la transmission académique ou même l'emploi qui construisent le citoyen, mais bien l'accès aux équipements publics, à la mixité sociale, à l'accès au droit, à la culture. S'y atteler de la sorte est une bonne nouvelle.

La deuxième intelligence de ce projet est d'avoir une approche nouvelle, que je trouve intéressante de la part de l'Exécutif, qui est de ne pas tomber dans la facilité de tout simplement donner de l'argent aux jeunes, de donner une bourse, de donner un chèque aux jeunes, mais bien de donner aux jeunes des opportunités et de l'incitation, non pas financière, mais concrète vers des équipements publics identifiés, intelligents, sur lesquels ils pourront avoir à la fois de la culture, mais aussi des activités, comme par exemple les piscines.

En même temps, cette approche est nouvelle et intéressante de la part de la Ville parce qu'elle se fait, non pas seulement sur les équipements municipaux, mais en partenariat avec d'autres équipements, notamment privés, qui vont permettre aux jeunes d'accéder à une batterie d'activités et pas seulement celles de la Ville.

Cette dernière remarque que je faisais sur les partenaires privés donne la troisième intelligence de ce projet, c'est que ce projet se fait à coût relativement réduit, il se trouve que les partenaires privés vont donner un certain nombre de ces places et de ces chèques d'entrée pour rien, en tout cas qui ne coûteront rien à la Ville de Paris ou presque.

Je m'en félicite, c'est la preuve que l'on peut trouver, quand c'est intelligemment fait, des partenariats sur lesquels tout le monde gagne et en tout cas qui permettent à la Ville d'accompagner 20.000 jeunes vers des activités estivales à moindre coût.

Evidemment, je souligne l'intelligence de ce projet de délibération, je le voterai sans réserve. Il faudra aller plus loin. J'attendrai avec impatience le bilan que Bruno JULLIARD pourra nous faire de ce premier été, j'espère d'ici la fin 2012, que l'on puisse savoir ce qui a été, pas été, notamment sur la question de la répartition sociale des bénéficiaires, savoir si l'on a réussi l'objectif et voir à quel point l'incitation tarifaire peut-être, parfois, ne pourra pas suffir et nécessitera un accompagnement plus individuel vers la culture peut-être moins accessible et qui nécessitera un peu d'accompagnement et pas seulement de l'incitation tarifaire.

Mais, en tout cas, je voterai ce projet de délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. MENGUY n'est pas là, donc je clos les inscriptions sur le projet de délibération et nous passons - j'ai bien suivi, rassurez-vous ! - à la présentation des vœux qui revient à Mme DOUVIN, qui dispose donc de trois fois une minute pour présenter les trois vœux déposés par son groupe.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, je vais présenter, si vous le permettez, les trois vœux ensemble puisqu'il s'agit essentiellement des modalités de ce chéquier à destination des jeunes Parisiens de 15 à 25 ans, comprenant, comme on l'a dit, des entrées gratuites ou à tarif réduit dans des équipements sportifs et culturels de la Ville et également chez d'autres partenaires publics et privés. Nous savons que ce chéquier sera délivré après inscription sur le site Internet "jeunes.paris.fr". Il faudra y laisser ses coordonnées (mail et adresse postale) et ensuite le retirer dans le point d'accueil le plus proche du domicile de celui qui aura déposé ses coordonnées, parmi les 11 antennes jeunes, les 3 kiosques jeunes et le salon d'accueil de l'Hôtel de Ville.

C'est pourquoi nos vœux portent sur les points suivants :

- d'une part, que le fichier ainsi constitué (donc je le rappelle, avec les adresses mail et postale des bénéficiaires) soit détruit dès la fin de l'opération ;
- d'autre part, qu'un bilan de cette opération soit présenté au Conseil de Paris du mois d'octobre ;
- et, enfin, que soient précisées les conditions d'accès à ce chéquier, c'est-à-dire justificatif d'identité et justificatif de domicile et également que soient précisées les modalités d'inscription. S'il peut s'agir du même endroit de dépôt que le point de retrait du chéquier, cela nous paraîtrait préférable.

Je vous remercie de votre attention.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants et préciser la position de l'Exécutif sur les vœux de l'U.M.P., M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, pour l'ensemble de vos interventions. Je suis très heureux de pouvoir vous présenter ce projet de délibération aujourd'hui, qui répond à trois objectifs.

D'abord, ce sont des difficultés pour bon nombre de jeunes Parisiens, on les estime à 13 % chaque année, et même 30 % de jeunes Parisiens, qui ne partent pas tous les ans en vacances. Pendant cette période d'été, nous avons considéré qu'il était pertinent et important de leur proposer des accès à des activités culturelles ou de loisirs.

Deuxième objectif : nous savons que l'aspiration à l'accès à la culture, aux loisirs est très forte chez les jeunes. Nous faisons déjà beaucoup, notamment avec Christophe GIRARD et Jean VUILLERMOZ, mais nous souhaitons aller encore un peu plus loin, particulièrement pendant cette période d'été.

Enfin, dernier objectif : c'est le dessein de justice sociale qui doit nous amener à permettre aux jeunes issus de catégories sociales défavorisées d'accéder plus facilement aux activités de loisirs et de culture.

C'est donc le principe de ce Pass Jeunes qui a été largement présenté dans les interventions précédentes. Je serai donc très bref.

Pass Jeunes qui consiste à proposer, en plus de l'offre déjà existante, aux jeunes Parisiens de 15 à 25 ans, puisqu'il faut bien définir une catégorie de la population jeunesse, nous ferons un bilan, nous verrons si nous élargissons ces tranches d'âge dans les années qui viennent. Nous proposerons donc aux jeunes Parisiens de 15 à 25 ans, un chéquier gratuit comprenant non pas des chèquiers d'argent mais comprenant des entrées gratuites ou à tarifs très réduits dans des équipements sportifs et culturels de la Ville.

Je remercie également ma collègue Gisèle STIEVENARD qui a particulièrement insisté pour que nous concentrions nos efforts sur les quartiers "politique de la ville", ce qui sera fait avec l'ensemble de nos structures jeunesse.

Le Pass Jeunes sera sous la forme d'un chéquier qui sera émis à 20.000 exemplaires pour cette première année de lancement. Une grande campagne d'information pour l'ensemble du public jeune débutera le 22 juin prochain et comportera un volet spécifique pour les jeunes habitant les quartiers relevant de la politique de la ville.

Comme Jean-François MARTINS à l'instant, j'insiste sur le fait que nous sommes arrivés à proposer ces dispositifs avec un coût relativement bas, puisqu'il n'y a quasiment qu'un coût de communication de lancement des dispositifs que nous évaluons aujourd'hui à 24.000 euros.

J'en profite d'ailleurs pour saluer l'inventivité et la créativité des directions concernées ; je pense à la Direction de la Jeunesse et des Sports et à la Direction de la Communication qui ont largement œuvré pour que nous puissions faire ce Pass Jeunes à coûts très bas. Je les en remercie.

Concernant, très brièvement, le vœu n° 53 de l'U.M.P. relatif au fichier, je demande un retrait ou j'émettrai un avis défavorable puisque, bien évidemment, nous respecterons l'ensemble des obligations imposées par la C.N.I.L. Le fichier a d'ailleurs fait l'objet d'un dépôt auprès de la C.N.I.L. récemment. Il ne contiendra que des informations sur les internautes, qui se sont inscrits évidemment de leur propre gré, et seront conservées dans ce fichier uniquement les coordonnées des jeunes qui souhaitent continuer à bénéficier des informations du site "paris.jeunes". Bien évidemment, il n'y aura aucune utilisation de ce fichier mais là, nous ne ferons que respecter très scrupuleusement les règles imposées par la C.N.I.L.

Je considère donc que ce vœu n'a pas de raison d'être et je demande qu'il soit retiré.

Concernant le vœu n° 54, relatif au bilan de la diffusion et de l'utilisation du Pass Jeunes, vœu également de l'U.M.P., j'émet un avis favorable, comme l'ensemble des dispositifs jeunesse qui doivent être évalués et ce sera le cas d'ici la fin de l'année 2012.

Comme Mme BRUNO, je pense que si on peut améliorer le dispositif, nous le ferons, mais parfois le mieux est l'ennemi du bien. Commençons par le bien, puis nous ferons, après ce bilan, des propositions.

Enfin, le vœu n° 55 de l'U.M.P., relatif à la précision des conditions d'accès à ce chéquier ainsi qu'aux modalités d'inscription, je suis favorable à l'ensemble des deux points. J'émet donc un avis favorable à ce vœu n° 55 de l'U.M.P.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame DOUVIN, compte tenu de l'avis favorable émis par M. Bruno JULLIARD sur les vœux n° 54 et n° 55, est-ce que vous accepteriez de retirer le n° 53 ?

Mme Laurence DOUVIN. - J'accepte de retirer le vœu n° 53 en raison de ce que M. JULLIARD a dit sur ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - En plus. Bien !

Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, les vœux n^{os} 54 et 55 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je propose un vote groupé, si personne ne s'y oppose.

Qui est pour ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstentions ?

Ces deux vœux sont donc adoptés. (2012, V. 85 et V. 86).

Je mets aux voix, à main levée, le projet DJS 364.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2012, DJS 364).

Félicitations à Bruno JULLIARD et à ses équipes.

Vœu déposé par Mme KUSTER et M. DUBUS relatif au Centre d'animation de la Jonquière (17e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous poursuivons avec le vœu n° 56 qui ne se rattache à aucun projet de délibération.

Je propose à Mme DOUVIN de présenter ce vœu dans sa minute réglementaire. Il est relatif au centre d'animation de la Jonquière.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a actuellement un différend qui oppose certains salariés du centre d'animation de la Jonquière à l'association gestionnaire qui s'appelle ACTISCE. Une grève du travail a été initiée par la C.G.T. et dure depuis près d'un mois. C'est une grève très minoritaire, puisqu'elle rassemble à ce jour une demi-douzaine de salariés sur plus de 250. Le service public a été maintenu pratiquement dans sa totalité malgré cette grève, mais il y a, bien entendu, des plaintes des utilisateurs du centre et un certain nombre de nuisances. La mairie du 17e a reçu les parties. Un dialogue est maintenant engagé par la Direction d'ACTISCE avec les salariés.

ACTISCE est une association tout à fait appréciée pour sa gestion et pour son dialogue social. Il faudrait donc maintenant que ce différend s'arrête, en particulier en raison des nuisances dans le quartier et des plaintes des riverains et des commerçants.

C'est pourquoi nous demandons au Maire de Paris d'appuyer les efforts d'ACTISCE pour prendre au plus vite des mesures qui viseraient à rétablir le bon fonctionnement du centre d'animation de la Jonquière.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Assez brièvement, vous avez raison de souligner que les conséquences de ce mouvement social dans le centre d'animation de la Jonquière sont pénibles, d'abord pour les salariés qui ne sont pas en grève, pour les salariés en grève aussi en général - on le fait rarement pour le plaisir de ces mêmes salariés -, mais également pour bon nombre d'usagers de ce centre d'animation.

Je rappellerai que le centre d'animation de la Jonquière est délégué à l'association ACTISCE sous forme d'une délégation de service public. La gestion des Ressources Humaines dépend donc du droit privé et dépend de l'exclusive responsabilité de l'association gestionnaire.

Je mets donc en garde contre une intervention trop importante de la Mairie de Paris dans la gestion des Ressources humaines, puisque cela pourrait même parfois être considéré comme un délit d'entrave par les deux parties, qu'il s'agisse des salariés grévistes ou de l'association gestionnaire.

Nous ne sommes, cependant, pas restés inertes après l'ensemble des événements, que je ne rappellerai pas, de ce mouvement mais nous avons quand même eu quelques avancées puisque le salarié qui était en grève de la faim, principe que d'ailleurs je réproouve totalement, a tout de même cessé sa grève de la faim et des discussions ont été engagées.

J'ai demandé qu'une rencontre ait lieu entre les services de la Direction de la Jeunesse et des Sports et les responsables du mouvement social de ce centre d'animation pour lui faire part des positions de l'Exécutif et de la Ville de Paris.

D'abord, il n'y a pas d'ingérence de la Mairie de Paris dans la gestion du personnel par le délégataire, en l'occurrence l'association ACTISCE. Cependant, c'est le deuxième principe, nous avons affirmé une extrême vigilance quant à la continuité du service public dans les meilleures conditions au sein du centre d'animation.

Par ailleurs, nous avons saisi l'Inspection du travail pour qu'une médiation puisse intervenir, si possible dans les plus brefs délais. Et un courrier adressé par la Direction de la Jeunesse et des Sports à la Direction d'ACTISCE lui demande également de trouver une sortie rapide à ce conflit.

La situation actuelle, ce sont six grévistes, cinq au centre d'animation la Jonquière, et un au centre d'animation Saint-Michel. Je reconnais que nous pouvons avoir quelques doutes quant à l'explication d'un gréviste qui n'appartient pas aux centres concernés. J'espère avoir également quelques informations rapidement qui puisse expliquer cette particularité surprenante.

Cependant, je suis tout de même optimiste puisque des négociations sont en cours sur les revendications des salariés. Je reconnais comme vous que les propositions faites par l'association gestionnaire ACTISCE ont été particulièrement positives et méritent une attention particulière de la part des salariés, notamment dans l'intérêt de la continuité du service public qui doit être maintenue.

D'ailleurs, aucun stage de vacances ni aucun cours n'a été annulé à ce jour puisque seule la salle de spectacle est indisponible.

Concernant votre vœu, comme vous je souhaite qu'une solution soit trouvée le plus rapidement possible, dans l'intérêt de tout le monde, des salariés, de la direction et de l'association qui fait bien son travail, mais surtout des usagers du 17e arrondissement et de ce centre la Jonquière plus particulièrement.

Cependant, je regrette de ne pouvoir émettre un avis favorable à votre vœu, toujours pour les deux mêmes raisons, d'abord faisons attention à ne pas être nous-mêmes acteurs d'une sorte de délit d'entrave en intervenant dans un conflit alors qu'un droit de grève existe, il n'est pas de notre responsabilité de prendre position dans un conflit qui relève d'abord du droit privé et de la relation dans les ressources humaines entre l'association gestionnaire et les salariés en grève.

Cependant, cela ne vous convaincra peut-être pas suffisamment, mais je vous demande de me croire, nous suivons quotidiennement ce sujet et nous espérons très rapidement qu'une sortie du conflit sera trouvée. Nous essayons de faire toutes les propositions pour aller dans ce sens, mais je crains des effets négatifs d'un vote comme celui-là et je ne souhaiterais pas qu'il soit instrumentalisé et que l'effet soit pire que celui que vous souhaitez aujourd'hui.

Je souhaiterais donc qu'il soit retiré.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que Mme DOUVIN entendra l'appel de la sagesse ?

Mme Laurence DOUVIN. - Je ne sais pas s'il s'agit de l'appel de la sagesse.

J'entends bien ce qui a été répondu et je suis sensible aux arguments qui ont été avancés, je suis un peu liée par le désir des déposants du vœu.

Je vais maintenir le vœu, mais je leur ferai part des réponses qui ont été apportées.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif, vous le comprendrez.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le voeu est rejeté.

Je vous remercie. Je remercie Bruno JULLIARD.

2012, DFPE 341 - Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion et à l'exploitation de trois établissements de petite enfance situés dans les 2e, 9e et 17e arrondissements.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux projets de délibération rapportés par M. Christophe NAJDOVSKI avec en premier lieu le projet DFPE 341 sur lequel, je le cite pour mémoire mais inutile peut-être de le présenter plus en détail, un amendement technique, le n° 57, a été déposé. Rien à dire de plus ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, au nom de la 7e Commission - Il se suffit à lui-même.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Absolument, merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 57.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 57 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 341 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2012, DFPE 341).

2012, DFPE 349 - Approbation afin de percevoir une subvention de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie dans le cadre du marché à procédure adapté relatif au diagnostic et à la formation à l'application des pratiques environnementales dans les établissements d'accueil de petite enfance de la Ville de Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFPE 349 sur lequel M. Jacques BOUTAULT s'est inscrit ; Christophe NAJDOVSKI lui répondra.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, l'adoption du plan Climat en 2007 par notre Conseil a fixé des objectifs ambitieux à la Ville de Paris en matière d'écologie et de développement durable, notamment celui de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30 % d'ici 2020 par rapport à 2004, de réduire les consommations énergétiques de l'éclairage municipal de 30 %, mais aussi d'augmenter notre consommation d'énergie provenant du renouvelable.

Ces grands objectifs généraux sont déclinés sur différentes thématiques et pour n'en citer que quelques-unes, je voudrais pointer notamment atteindre 30 % de bio d'ici 2014, dans les restaurants scolaires municipaux, rénover 600 écoles parisiennes d'ici 2020 pour que leur consommation énergétique soit revue à la baisse.

Avec le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui, un nouveau dispositif de l'action municipale est lancé en matière de progrès écologique.

Ce dispositif se distingue par son ambition puisqu'il concerne l'ensemble du secteur de la petite enfance, soit pas moins de 420 établissements municipaux où sont employés quelque 7.600 agents qui représentent une capacité d'accueil de 22.500 berceaux environ.

Ce plan consiste en l'établissement d'une démarche écologique globale prenant en compte à la fois les pratiques relevant des services centraux telles que la politique d'achat, la gestion des déchets, la construction et l'entretien du bâti, ainsi que les livraisons et les pratiques au sein de ces équipements.

Ainsi que nous l'apprend le projet de délibération, cette démarche reposera en premier lieu sur l'établissement par un prestataire extérieur spécialisé de diagnostics environnementaux qui concerneront d'une part, la gestion relevant des services centraux, et d'autre part, les pratiques dans les établissements.

20 établissements pilotes représentatifs de la diversité des équipements sont ainsi ciblés cette année, puis une généralisation progressive de la démarche sera mise en œuvre.

Il s'agira d'analyser les pratiques de nettoyage, d'approvisionnement, de gestion des déchets, de gestion de l'eau et de l'énergie.

A partir des diagnostics réalisés, des groupes de travail, rassemblant des personnels des services centraux avec ceux des établissements, seront chargés, sous l'assistance du prestataire extérieur, de définir des possibilités d'évolution dans les politiques relevant des services centraux et dans le fonctionnement de ces établissements.

Des formations spécifiques à l'environnement, adaptées à chaque catégorie de personnel seront mises en œuvre, que ce soit pour les directeurs ou directrices d'établissements, les auxiliaires de puériculture, les cuisinières, les agents techniques.

Une initiation des tout-petits au respect de l'environnement sera également mise en place.

La démarche mise en place sous l'égide de Christophe NAJDOVSKI est ainsi à la fois ambitieuse et pragmatique, ambitieuse par sa globalité puisqu'elle lie au sein des établissements l'ensemble des personnels, et pragmatique car il s'agit d'envisager une évolution progressive des pratiques en différenciant ce qui peut être réalisé à très court terme ou immédiatement et ce qui peut être réalisé à très long terme.

Compte tenu de l'intérêt du dispositif, l'ADEME Île-de-France a souhaité s'y associer en finançant une partie, notamment dans le domaine des diagnostics initiaux.

De nombreux efforts en faveur de la prise en compte de l'écologie et du développement durable dans les crèches ont été réalisés, puisque d'ores et déjà 25 % de l'alimentation y est bio, ce chiffre atteindra 30 % l'an prochain.

La petite enfance sera ainsi le premier secteur municipal à atteindre l'objectif du plan alimentation durable.

Paris a également été la première collectivité française, je le rappelle, à interdire les biberons contenant du bisphénol A.

Avec cette démarche écologique globale, il s'agit de continuer sur cette voie et de franchir un palier supplémentaire afin d'améliorer encore ce qui demeure la priorité de la Municipalité, à savoir : la qualité de l'accueil dans les crèches pour le bien-être des tout-petits, du personnel, et dans le plus grand respect de l'environnement.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je ne sais pas si Christophe NAJDOVSKI aura grand-chose à ajouter après un tel éloge.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Pas grand-chose, Monsieur le Maire, mais tout de même quelques mots pour dire que c'est un projet de délibération important puisque l'environnement et le développement durable imprègnent tous les secteurs de la vie de notre cité, y compris celui de la petite enfance.

Je tiens à saluer à travers ce projet de délibération l'engagement des personnels des établissements d'accueil de la petite enfance, qui sont très favorables à cette démarche de formation à l'environnement et au développement durable dans les crèches municipales parisiennes, puisque l'idée de cette démarche est de faire les choses par le bas si je puis dire, et donc avec les personnels et non pas en décrétant des choses par le haut.

Comme vous l'avez dit, Monsieur BOUTAULT, nous lançons ce dispositif cette année sur 20 établissements pilotes avec l'objectif évidemment d'une généralisation à terme.

Vous l'avez rappelé, la Ville de Paris met déjà en œuvre une démarche relative au développement durable dans le secteur de la petite enfance avec une politique d'achat.

Nous avons notamment, vous l'avez rappelé, aujourd'hui, l'objectif d'arriver d'ici 2014 à 30 % d'alimentation d'origine biologique pour les crèches municipales.

C'est aussi une gestion des déchets innovante, un système de livraison qui permet de réduire les déplacements.

C'est aussi, évidemment, une démarche en matière de construction des bâtiments, qui s'inspire et respecte la démarche de haute qualité environnementale et le Plan Climat de la Ville de Paris.

Ce projet de délibération a pour objectif de solliciter une subvention de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie pour mettre en place cette démarche innovante dans les établissements de la petite enfance. Je crois que nous faisons bonne œuvre en la matière puisque cela permettra non seulement de former les personnels à ces pratiques, mais surtout de le faire avec eux sur la base du volontariat, et je sais d'ores et déjà, pour ce qui est des 20 établissements, que nous n'aurons pas de difficultés à trouver des volontaires pour mettre en œuvre cette démarche.

Merci pour cette intervention, et je vous appelle évidemment à voter ce projet de délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 349.

Qui est pour ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2012, DFPE 349).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la construction d'une crèche rue Olivier de Serres.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous poursuivons avec l'examen du vœu n° 58, qui ne se rattache à aucun projet de délibération. Il est déposé par le groupe U.M.P. et porte sur la construction d'une crèche rue Olivier-de-Serres.

Je crois que c'est Mme MACÉ de LÉPINAY qui va le présenter en une minute, et Christophe NAJDOVSKI lui répondra.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Monsieur le Maire.

Les élus de notre arrondissement se réjouissent que la Ville de Paris ait abandonné le projet de construction de logements sociaux sur la parcelle libérée par la restructuration du groupe scolaire du 99, rue Olivier-de-Serres tel qu'il avait été prévu, si l'on en croit les plans-masses qui ont été diffusés aux parents d'élèves lors d'une réunion, le 5 avril dernier.

En effet, ce quartier comporte déjà une très forte densité de logements sociaux.

Lors de cette réunion, Mme HIDALGO a donc promis qu'un équipement collectif verrait le jour sur ce site et vous envisagez, Monsieur le Maire, un équipement qui permettrait de desserrer le conservatoire du 15e arrondissement.

Or, nous souhaitons que cet équipement culturel, très nécessaire et que nous réclamons depuis des années, soit localisé sur la Z.A.C. "Boucicaut", ce qui est beaucoup plus satisfaisant du point de vue géographique pour les familles du 15e arrondissement.

Compte tenu de la demande très forte dans le quartier de la rue Olivier-de-Serres, nous demandons donc qu'une crèche soit implantée dans cet endroit, et c'est le sens de notre vœu.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je ferai remarquer au préalable que ce vœu est quasiment identique à un vœu qui avait été déposé par le groupe U.M.P. en novembre 2010.

Je voudrais rappeler ici pour ce qui est du 99, rue Olivier-de-Serres, qu'il s'agit d'un projet à long terme sur cette parcelle. Nous avons d'ailleurs répondu en novembre 2010 que rien n'était décidé et qu'il convenait de prendre en considération l'ensemble des besoins sociaux du quartier avant de décider du choix de l'implantation de tel ou tel équipement.

Aujourd'hui, la décision concernant le devenir de cette parcelle n'est pas encore prise.

La restructuration du groupe scolaire n'a en effet pas encore débuté, et la parcelle susceptible d'accueillir de nouveaux équipements ne sera libérée qu'à l'issue de la reconstruction de la nouvelle école en 2015.

Il n'y a donc pas urgence à prendre une décision et de trancher en faveur de tel ou tel équipement.

Je peux toutefois vous affirmer que le projet d'un équipement petite enfance n'est pas écarté.

Je vous signale pas ailleurs que, dans ce quartier du 15^e arrondissement, sont prévus d'autres projets en matière de petite enfance, et cela dès 2012.

Nous aurons une augmentation de capacité de 22 places avec la crèche associative de la rue d'Alleray.

Nous aurons l'ouverture d'une crèche collective municipale de 66 places au 218, rue de la Croix-Nivert, si tout se passe bien fin 2013.

En 2015, est prévue l'ouverture de deux équipements de 40 places, l'un sur le site de l'hôpital Saint-Michel et l'autre, au 59, boulevard Lefebvre.

Donc, vous voyez : les efforts de la Ville de Paris en matière de développement de l'offre d'accueil de la petite enfance dans le 15^e arrondissement se poursuivent.

Sur le 99, rue Olivier-de-Serres, il n'y a pas encore d'arbitrage. Il est donc tout à fait prématuré de préempter une décision.

Compte tenu de ces éléments, l'Exécutif émet un avis défavorable sur votre vœu, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il rejette l'hypothèse d'implantation d'une crèche sur cette parcelle.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Avis contraires ?

Abstentions ?

Le vœu est donc rejeté.

Je vous remercie.

2012, DPA 35 - Autorisation de déposer toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme notamment les demandes de permis de démolir, de construire, d'aménager et de déclaration préalable pour la reconstruction de vestiaires et d'un TEP sur le stade Georges Hébert (16^e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons cette fois aux projets de délibération rapportés par M. Jean VUILLERMOZ. Je remercie Christophe NAJDOVSKI.

Nous passons au stade Georges-Hébert, avec trois inscriptions : Yves CONTASSOT, Pierre GABORIAU et David ALPHAND.

La parole est à M. Yves CONTASSOT pour démarrer.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet s'inscrit évidemment dans le projet global d'extension de Roland-Garros, et ce n'en est qu'un des éléments ; c'est bien ainsi qu'il faut le voir.

Or, le projet de délibération, dans son deuxième paragraphe, rappelle que sur ce stade Hébert, il est juridiquement possible de faire une opération parce qu'il y aurait une convention d'occupation domaniale approuvée par une délibération signée le 23 novembre.

Je fais remarquer au passage que cette convention a reçu un avis négatif de la Commission nationale des sites et qu'elle devra nécessairement être revotée dans des termes différents par notre Conseil municipal.

Autrement dit, on nous demande d'avance de prendre en considération une convention qui, à ce stade, et d'ores et déjà caduque.

Au plan juridique, j'avoue que c'est pour le moins curieux, et je m'interroge un peu sur cette volonté d'aller aussi vite, de passer en force, alors qu'il est évident que si le projet d'extension de Roland-Garros ne voyait pas le jour, la construction du Centre national d'entraînement sur le stade Hébert n'aurait plus aucun sens.

Autrement dit, on commence par une proposition subséquente avant même de savoir ce que nous allons faire de l'essentiel.

Curieuse manière de procéder, et qui fait penser à une volonté de passer en force plutôt qu'à une logique correspondant à des besoins réels avérés.

Deuxième élément, c'est que lors des concertations, il a toujours été dit que rien ne se ferait en matière d'évolution des équipements destinés aux scolaires tant que des solutions alternatives ne seraient pas trouvées.

Or, là encore, petit souci puisque, à ce stade, si j'ose dire, il est envisagé de transférer les activités scolaires sur les pelouses de l'hippodrome d'Auteuil. Et là, difficulté, à nouveau, puisque deux fois, des avis négatifs ont été donnés sur ce site d'accueil pour des raisons de sécurité, et il semblerait - je parle au conditionnel - qu'il sera assez difficile de trouver les solutions satisfaisantes compte tenu des contraintes patrimoniales sur ce site.

Autrement dit, on nous demande là encore de revenir sur les promesses qui ont été faites lors de la concertation et de mettre un peu la charrue avant les bœufs, c'est-à-dire de donner satisfaction à la Fédération française de tennis sans même que les scolaires aient un point d'accueil à court terme.

Cela nous paraît un peu curieux, je dois dire, que pour 40 stagiaires qui seront accueillis au C.N.E. - ce sont les chiffres avancés par la Fédération française de tennis lors des réunions publiques -, pour 40 stagiaires, on sacrifie complètement les activités scolaires de l'ensemble du secteur.

Je dois dire que c'est une conception, évidemment, qui est celle du sport de très haut niveau, de l'élitisme, du "sport business" - on le voit une fois de plus dans ce dossier - au détriment du sport scolaire et du sport de proximité.

Nous souhaitons évidemment, compte tenu de toutes ces incertitudes, juridiques notamment, que ce projet de délibération soit reporté et à défaut, nous voterons évidemment contre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous poursuivons avec l'intervention de M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il a été demandé au conseil d'arrondissement du 16e d'autoriser diverses demandes d'urbanisme sur l'aménagement du stade Hébert, demandes liées aux aménagements réalisés pour Roland-Garros.

Grâce à la persuasion du maire du 16e arrondissement, Claude GOASGUEN, et de son adjoint au sport, Yves HERVOUET DES FORGES, une partie du stade Hébert a été préservée pour la pratique sportive scolaire.

Il s'agit aujourd'hui de réaliser des travaux sur les 4.000 mètres carrés conservés par la Ville de Paris pour y aménager des équipements sportifs, la superficie totale du stade représentant 17.000 mètres carrés.

J'ajoute que ces travaux conduiraient à la démolition de deux bâtiments de vestiaires puis au nivelage du terrain : cela permettra l'aménagement du site pour créer un terrain de hand-ball avec panneaux de basket latéraux, un anneau circulaire de course comprenant trois pistes, une aire de saut en longueur et un vestiaire d'environ 160 mètres carrés.

Ces travaux d'un montant prévisionnel de 2 millions d'euros seront pris en charge par la Fédération française de Tennis suite à la convention passée entre celle-ci et la Ville de Paris. La fin des études est prévue pour mi-2012, les travaux sont prévus pour février à août 2013.

Je veux souligner que la restitution de ces espaces sportifs permettra l'accueil des sportifs scolaires particulièrement nombreux et dynamiques dans ce périmètre.

Les arbitrages demandés et obtenus par le maire du 16e arrondissement tiennent compte de cette réalité. D'autres restitutions en cours ou à venir sur l'hippodrome d'Auteuil et l'espace Géo André compléteront l'offre sportive en matière d'athlétisme associatif, très dynamique dans l'arrondissement.

Je demande à la Ville de Paris de s'assurer de l'homogénéité de l'avancement des travaux entre la parcelle municipale et la parcelle concomitante du C.N.E. afin d'éviter la situation d'un espace sportif globalement inutilisable au-delà de la durée des travaux prévus pour sept mois.

Il est tout de même regrettable de noter que la piste d'athlétisme ne permette pas la préparation des épreuves du baccalauréat.

Le maire du 16e arrondissement note que le C.N.E. est la partie la plus difficile de cet aménagement, il est nécessaire que le permis soit déposé le plus tôt possible, afin que les recours puissent s'effectuer dans les meilleurs délais.

Un recours est prévisible, car la domiciliation du C.N.E. a déjà fait l'objet de contestations.

Aussi, le maire du 16e arrondissement souligne la nécessité d'aller vite afin d'harmoniser la construction du stade Hébert et demande qu'en aucun cas les travaux ne débutent avant que les recours ne soient purgés, tout ceci pour éviter que le chantier ne dure trop longtemps.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de votre attention.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous terminons avec M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est des rituels immuables et appréciés, ainsi au printemps les marronniers de la porte d'Auteuil bourgeonnent et le temps approche du tournoi de Roland-Garros.

Il est d'autres rituels tout aussi immuables, mais beaucoup moins appréciés. Ainsi en est-il au Conseil de Paris lorsqu'il s'agit d'évoquer les conséquences du projet actuel d'extension de Roland-Garros.

Un projet toujours aussi mal inspiré, malgré les alertes que nous ne cessons de vous répéter, depuis plusieurs mois, Laurence DREYFUSS, moi-même et quelques autres, dans cet hémicycle.

Aujourd'hui, nous abordons donc la destruction d'une partie du stade de proximité Georges Hébert. Ce que l'on pouvait craindre se précise, car voilà que le sport scolaire va se voir amputé des trois quarts de sa superficie sur Hébert. Ce n'est pas rien de passer de 17.260 mètres carrés à 4.000 mètres carrés.

Hébert, en fait, ne sera bientôt plus un stade, mais une peau de chagrin.

Sait-on au moins quelles sont les restitutions ? Rien de bien précis. Or, quand c'est flou, Monsieur VUILLERMOZ, c'est qu'il y a un loup.

Que devient donc la piste d'athlétisme de 250 mètres ? Un anneau circulaire de course, comme le dit pudiquement l'exposé des motifs du projet de délibération, mais ce n'est pas la même chose du tout, non, vraiment pas du tout, car, pour le bac, une piste de 200 mètres minimum est obligatoire, d'où notre inquiétude légitime, d'autant plus qu'il y a un effet d'accumulation dans cette affaire.

Le 16e arrondissement a déjà perdu une piste de 400 mètres située sur Jean Bouin. A l'époque, la promesse de la Ville fut de récupérer cette piste "via" l'hippodrome d'Auteuil, mais maintenant nous allons perdre une nouvelle

piste de 250 mètres sur Hébert et, Monsieur VUILLERMOZ, sauf à faire courir les enfants la nuit avec des lampes de poche, on ne voit pas bien comment l'hippodrome d'Auteuil peut à nouveau être appelé à la rescousse.

Il y a un mensonge dans le libellé de l'exposé des motifs de ce projet de délibération, on y prétend en effet que la superficie restante du stade Hébert est dévolue au projet de construction d'un équipement sportif municipal pour restituer l'offre sportive municipale dans ce secteur, mais c'est faux, puisque l'on ne récupérera pas la piste de 200 mètres requise pour les examens des scolaires.

Dans le fond, chacun sait bien que le projet actuel d'extension de Roland-Garros est déséquilibré par des exigences exorbitantes de la Fédération française de Tennis.

Tout d'abord, la construction d'un court de 5.000 places dans le Jardin des serres d'Auteuil, un court qui ne sera utilisé que trois semaines par an.

Et puis, il y a également l'annexion du stade Hébert par la Fédération française de Tennis au profit de son centre national d'entraînement. Cette dernière exigence relève vraiment et essentiellement du snobisme de quelques-uns qui ne veulent pas quitter la porte d'Auteuil. C'est la logique du "pousse-toi de là, que je m'y mette !"

Les jeunes footballeurs, eux, jouent à Clairefontaine, les jeunes rugbymen à Marcoussis, pourquoi les jeunes tennismen devraient-ils absolument jouer à Paris "intra muros" ? D'autant qu'on sait, Monsieur VUILLERMOZ, qu'un tennisman est mobile, par définition, il suffit de regarder tous ceux qui partent en Suisse.

Ainsi, pour toutes ces raisons, ma collègue Laurence DREYFUSS et moi-même ne voterons pas ce projet de délibération, nous voterons contre et nous réitérons notre demande d'un autre projet sur l'implantation du centre national d'entraînement de la Fédération française de Tennis au profit de la préservation de la qualité de vie dans le 16e arrondissement et dans la Capitale.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous passons maintenant à la réponse de M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas refaire ici les débats qui ont duré très longtemps, qui ont été très nombreux, notamment à travers la Commission nationale du débat public, très bien animée par M. TIFFON. Je sais que M. CONTASSOT est contre le projet, je sais que M. ALPHAND est contre le projet, mais je sais aussi qu'une très grande majorité du Conseil de Paris, que ce soit socialistes, majorité ou opposition, ont voté ce projet et sont favorables à ce projet.

Je ne parle pas des millions de gens qui, aussi bien à Paris, en France et dans le monde, sont totalement favorables à ce que ce projet puisse continuer à se faire et donc faire en sorte que ce tournoi du Grand Chelem sur terre battue à Paris puisse avoir lieu dans de très bonnes conditions.

Je veux dire à M. CONTASSOT, peut-être n'avons-nous pas les mêmes documents, que j'ai sous les yeux un document émanant de la Commission supérieure des Sites qui s'est prononcée et qu'elle nous a envoyé le 20 mars 2012, qui dit (je ne fais que citer une phrase) : "Après un large débat, les membres de la Commission se sont déclarés favorables aux propositions figurant dans le plan guide par 14 avis favorables, huit avis défavorables et une abstention" et suivent un tas de choses qui vont directement dans le sens de cette phrase dont je viens de parler.

M. CONTASSOT et M. ALPHAND font semblant, parce qu'il y a eu de nombreuses réunions dans la mairie du 16e arrondissement, où je suis allé, à la demande de M. GOASGUEN, maire du 16e arrondissement, avec Anne HIDALGO également, pour montrer que l'ensemble des équipements sportifs sont reconstitués, ceux qui existent sont reconstitués dans le 16e arrondissement, avec même un petit développement, puisque des équipements seront en plus de ceux qui existent aujourd'hui.

C'est vrai qu'il y a un petit problème que nous n'avons pas complètement réglé, qui est la petite piste d'athlétisme qui se trouvait sur le terrain de Georges Hébert, qui faisait 200 mètres.

C'est vrai que nous avons pour l'instant du mal à la reconstituer pour faire 200 mètres. Nous avons prévu un certain nombre de choses, notamment sur Géo André, où nous pourrions essayer de faire une piste la plus grande possible avec des virages penchés, qui permettent de faire un certain nombre de choses.

En ce qui concerne le bac, je redis quand même qu'il y a une piste d'athlétisme de 400 mètres avec six couloirs qui se trouve sur les pelouses d'Auteuil, qui est très bien et qui sera éclairée parce que, malgré tout, nous prendrons les décisions qui correspondent aux besoins du développement de l'athlétisme à Paris et du développement de l'athlétisme dans le 16e arrondissement, notamment pour répondre aux besoins du Stade français athlétisme.

Tout cela, vous le savez, n'a pas cessé d'être répété. D'ailleurs, je vous signale que, avec le maire du 16e arrondissement, et les réunions que nous avons faites sur le sport, sur le sport scolaire et sur le sport qui répond aux besoins des associations, la grande majorité des participants à ces réunions a été d'accord.

Ils ont souligné les efforts qui avaient été faits par la Mairie de Paris sur le 16e arrondissement pour donner satisfaction aux sportifs du 16e arrondissement, et d'ailleurs de Paris puisque ce ne seront pas forcément des équipements qui seront utilisés seulement par les enfants, les scolaires du 16e arrondissement ou les athlètes du 16e arrondissement.

Donc, c'est un plus, pas seulement pour le 16e arrondissement, mais aussi pour l'ensemble de Paris.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Evidemment, Monsieur ALPHAND, ce n'est pas vous faire injure de penser, qu'au-delà de votre conception personnelle du tennis en France et du tennis dans le monde, et du tennis à Roland Garros, il y aussi un petit aspect politique, politicien peut-être, au sein du 16e arrondissement, puisque M. GOASGUEN, comme l'a dit M. GABORIAU, est tout à fait favorable à ce projet.

Donc votre proposition est aussi quelque part un peu politicienne, dans le contexte où j'ai cru comprendre que vous vous présentiez en plus dans le 16e arrondissement.

Voilà simplement ce que je voulais dire, sans aller trop loin dans les discussions, parce qu'elles ont déjà eu lieu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 35.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPA 35).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la création d'une piscine de 50 mètres pour les habitants des 17e et 18e arrondissements.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant une série, en tout cas un premier vœu, le n° 59 déposé par le groupe socialiste, qui ne se rattache pas à un projet de délibération et qui a trait à la création d'une piscine pour les habitants des 17 et 18e arrondissements.

Je laisse à Annick LEPETIT le soin de présenter ce vœu et Jean VUILLERMOZ lui répondra après l'explication de vote de Laurence DOUVIN.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, nous avons déposé ce vœu lors du Conseil du 17e arrondissement. Il s'agit d'une demande d'étude pour la création d'une piscine répondant aux besoins des habitants du Nord du 17e arrondissement et de l'Ouest du 18e arrondissement. Et ce vœu a été adopté à l'unanimité du Conseil du 17e arrondissement.

Alors, si j'ai proposé ce vœu, et je le propose encore, c'est que je sais qu'en ce moment les services de la Direction de la Jeunesse et des Sports travaillent sur un schéma directeur de programmation des équipements sportifs, et je souhaite bien sûr, à travers ce vœu, prendre date, pour que les besoins aujourd'hui, remarqués ou soulignés, puissent être actés.

En effet, la Direction de la Jeunesse et des Sports a estimé que le 17e arrondissement se situe en seizième position en offre de piscines, avec deux bassins de 25 mètres et un bassin école sur l'ensemble de l'arrondissement. Donc, on peut imaginer aisément que l'offre de piscines va être saturée, puisque 8.000 nouveaux habitants et 7.000 employés vont petit à petit arriver dans les quartiers des Epinettes et des Batignolles, dans le 17e arrondissement. C'est également la création d'un centre d'animation, de groupes scolaires et d'un collège situé à côté, dans le quartier Saussure, qui va aussi générer de nouveaux besoins.

J'ai bien conscience qu'à ce jour des espaces sportifs ont été réalisés dans le parc Martin Luther King et qu'il était également prévu de construire deux nouveaux gymnases dans le secteur "Clichy-Batignolles". Néanmoins, je

souhaite à travers ce vœu, qui a été largement partagé, attirer votre attention, Monsieur le Maire, et bien évidemment que cette étude puisse être engagée.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La réponse de Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Ce vœu vient rappeler à tous que la question des piscines à Paris est un enjeu crucial puisque, depuis 2001, la pratique individuelle a augmenté de 75 %, passant de 2.100.000 à 3.700.000 entrées par an. Je rappelle qu'il y a, si on y ajoute les scolaires et les associations, plus de 6 millions de pratiquants qui entrent dans les piscines de Paris.

Mais comme vous le savez, Paris subit un sous-équipement particulièrement accru, y compris évidemment dans le 17^e arrondissement, mais ce n'est pas le seul. Je pense aussi au 20^e arrondissement et au 18^e arrondissement. Je l'ai déjà dit : nous sommes les héritiers d'une politique pauvre en matière de rénovation et de construction de piscines. Je rappelle qu'avant 2001, la dernière piscine qui avait été inaugurée l'avait été en 1992.

Pour y remédier, la Ville a déjà engagé un plan de rattrapage ambitieux puisque, entre 2001 et 2014, six nouvelles piscines auront été réalisées, parmi lesquelles la piscine Beaujon qui constituera, à partir de 2014, un équipement aquatique complet et moderne dans le Nord du 8^e arrondissement, avec la vocation de servir aux habitants du Sud du 17^e arrondissement. Cette nouvelle piscine aura également un impact positif sur les piscines Champerret et Lafay, relâchant la pression pesant actuellement sur elles.

Le vœu que vous avez déposé, chère Annick LEPETIT, rappelle l'apport de populations nouvelles dans le cadre de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", mais priorise à juste titre un secteur élargi et à forts besoins, situé en lisière des 17 et 18^e arrondissements.

Je peux ainsi répondre, d'ailleurs aussi à Mme la Maire du 17^e arrondissement, que l'on a entendue dans la presse s'étonner du vœu déposé par le groupe socialiste, étant donné que, selon elle, celui-ci reprenait les termes d'un vœu qu'elle avait elle-même proposé et que le Conseil de Paris avait rejeté il y a deux ans.

Or, le vœu que nous examinons aujourd'hui n'est pas le même que celui que vous aviez présenté. Votre demande portait sur la création d'une piscine dans le périmètre exclusif de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles". Je vous avais indiqué à l'époque que les quatre équipements aquatiques du 17^e arrondissement (piscine Lafay, Champerret, bassin école Biancotto et Balzac) se situaient en bordure de cette Z.A.C. et que ce n'était donc pas la réponse la plus appropriée.

Outre un périmètre élargi et plus pertinent, ce vœu intègre également - je tenais à en remercier Annick LEPETIT - la démarche du schéma directeur des piscines parisiennes qui sera lancé en fin d'année 2012 et qui donnera, à la prochaine équipe municipale, un outil stratégique pour définir la future politique d'investissement dans les piscines.

Je donne donc un avis favorable, étant rappelé à tous que nous nous situons dans le cadre d'une étude et non dans le cadre d'un engagement de réalisation.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avant de passer au vote, une explication rapide de Mme DOUVIN pour son groupe.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais rappeler que la majorité municipale du 17^e arrondissement effectivement a déposé - c'était en mars 2010 - un vœu qui portait sur la création d'une piscine pour la Z.A.C. "Clichy-Batignolles". C'était en toute logique, puisque cette époque était celle de la conception des équipements sur la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".

Alors, l'opposition du 17^e arrondissement s'était opposée et le vœu avait été repoussé au Conseil de Paris. C'est pourquoi nous avons découvert, avec un certain étonnement, le vœu de Mme LEPETIT au dernier Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement, mais nous avons décidé de nous y associer, puisque nous partageons effectivement le vœu qu'une piscine vienne en tout cas s'installer dans le 17^e arrondissement ou à proximité.

Nous avons donc voté à l'unanimité, lors du Conseil du 17^e arrondissement. Mme LEPETIT avait, lors de ce Conseil, accepté qu'il soit déposé au Conseil de Paris conjointement par l'ensemble des groupes.

Je demande donc qu'une modification soit effectuée pour que ce vote respecte les conditions qui avaient alors été posées et qu'il soit indiqué que ce vœu a été présenté par l'ensemble des élus du 17^e arrondissement, de manière à ce que nous puissions le voter, en tout conformité, avec ce qui a été dit au Conseil d'arrondissement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Bien.

M. VUILLERMOZ ne voit pas de raison de modifier la présentation du vœu, si j'ai bien compris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Non, je réponds à un vœu qui a été déposé. Le reste n'est pas directement de ma responsabilité.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je crois que la meilleure façon de revendiquer une copaternité sur le vœu est de le voter. C'est sans doute le plus simple.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu à l'approbation du Conseil.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc adopté à l'unanimité. (2012, V. 87).

Félicitations.

Nous avons bientôt terminé.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au stade du Saut du Loup.

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif aux conséquences de l'incendie au stade du "Saut du Loup" et à l'avenir de l'ACBB rugby.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le vœu n° 60 a été déposé par le groupe U.M.P., le n° 61 par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS. Les deux ont trait au stade du Saut du Loup. Ils vont nous être présentés, le premier par Pierre GABORIAU, le second par M. ALPHAND lui-même, en une minute.

Jean VUILLERMOZ leur répondra.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris est propriétaire du stade du Saut du Loup situé dans le bois de Boulogne, stade qui accueille les activités sportives de l'ACBB Rugby. La Ville de Paris a décidé de ne pas renouveler la concession du Saut du Loup avec la Ville de Boulogne, afin de mettre à la disposition du Stade français un terrain d'entraînement à proximité et en plus du nouveau stade Jean Bouin dès la saison 2013-2014.

Puis-je rappeler que l'ACBB est un club historique du rugby français et figure parmi les plus prestigieux de France, que l'ACBB Rugby compte 765 licenciés dont 300 jeunes à l'école de rugby, que plus de 30 % des licenciés du club sont parisiens et que, sans le stade du Saut du Loup, ces sportifs amateurs ne seront plus en mesure de pratiquer le rugby ?

Ainsi, l'ACBB Rugby risque de disparaître. Dans la mesure où le Stade français pourrait continuer de s'entraîner à la Cité universitaire de Paris une fois le nouveau stade Jean Bouin construit et que les joueurs professionnels du Stade français pourraient s'entraîner au stade de la Marche à Marnes-la-Coquette, considérant que les entraînements du Stade français pourraient également avoir lieu au stade Charléty qui a accueilli le club pendant les travaux de Jean Bouin et qui a été aménagé à cette fin (salle de musculation, salle de réception et vestiaires), je suis convaincu que ces trois solutions permettraient à l'ACBB de demeurer sur le stade du Saut du Loup.

Aussi, Jean-François LAMOUR, président du groupe U.M.P.P.A., Claude GOASGUEN, maire du 16^e, et les élus du groupe U.M.P.P.A. émettent le vœu que la Ville de Paris étudie les solutions existantes pour éviter que l'ACBB, premier club de rugby amateur de France, quitte le stade du Saut du Loup.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur ALPHAND ?

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire, pour présenter un vœu tout à fait complémentaire à celui que vient d'exposer mon collègue GABORIAU, puisque précisément les ennuis s'acharnent sur l'ACBB.

Le 16 avril dernier, le stade du Saut du Loup a été ravagé par un incendie qui a touché notamment une partie des installations et en particulier les vestiaires de ce stade.

La Ville de Paris a estimé que, pour des raisons de sécurité, l'ACBB Rugby ne pouvait plus utiliser le terrain. Or, pourtant, l'avenir de ce club doit être assuré, afin de ne pas priver ses licenciés de la passion qui est la leur : le rugby.

Alors, le vœu que nous présentons, avec ma collègue Laurence DREYFUSS, vise à ce que le Maire de Paris précise pourquoi le Saut du Loup ne peut pas être rouvert, alors que les terrains eux-mêmes n'ont pas été touchés, et que le Maire de Paris indique également quelle solution alternative la Mairie de Paris propose à ce club.

Puisqu'il s'agit du dernier vœu, j'en forme un complémentaire : que M. VUILLERMOZ évite, autant que faire se peut, les dérapages politiques tels qu'il a pu en commettre lors de la réponse qu'il m'a donnée sur le stade Hébert. Cela ne témoigne ni de beaucoup de pertinence et encore moins d'esprit.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous savons que Jean VUILLERMOZ a beaucoup d'imagination.

Jean, pour répondre ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - En ce qui concerne le premier vœu qui a été déposé, le vœu qu'a présenté M. GABORIAU, je vais être trivial, si vous me le permettez, mais quand même vous charriez un peu !

Pourquoi ? Parce que c'est un peu ce que l'on appelle écrire l'histoire à l'envers !

Faut-il encore une fois rappeler que le club de l'ACBB, ainsi que la Ville de Boulogne-Billancourt, qui est la deuxième ville de la région parisienne, étaient informés depuis 2004 du souhait du Stade français d'avoir des créneaux au Saut du Loup et, depuis 2009, qu'à l'expiration de la C.O.D.P. en 2010, la Ville de Boulogne devait accueillir son club sur son territoire.

Dois-je vous rappeler quand même que l'ACBB est le club de Boulogne-Billancourt et du 92, et non pas le club de Paris ?

C'est vrai qu'il y a un certain nombre de gamins qui jouent dans ce club. Mais pourquoi jouent-ils dans ce club, et plus que dans le Stade français ? Tout simplement parce qu'ils ont des terrains proches de Paris, alors que le Stade français a des terrains... je dirais que c'est une équipe totalement nomade et qu'il joue un peu partout parce que la Ville de Paris n'a pas pu encore lui donner des terrains pour qu'il puisse jouer sur Paris.

Donc, quand même, permettez-moi de vous dire que je préfère aider un club parisien qu'aider un club de Boulogne-Billancourt.

C'est vrai que je n'ai pas cessé, là encore, de recevoir le club de l'ACBB et d'essayer de trouver avec eux des formes qui permettent à un moment donné de ne pas les laisser sans rien. Prenant en compte aussi le fait que, quand même, le maire de Boulogne-Billancourt a attendu plus de deux ans pour essayer de trouver des solutions.

C'est vrai que ces solutions aujourd'hui sont pratiquement trouvées. Il y a des possibilités pour, dans deux ans, que ce club puisse aller jouer à Marnes-la-Coquette mais, pour l'instant, évidemment, comme il a mis du temps à répondre à la demande de son club, il y a un problème.

Ce problème vient, en plus, d'être amplifié, évidemment, parce que c'est quand même une question : les vestiaires du Saut du Loup ont brûlé, et ce, parce que cela faisait longtemps que nous pensions qu'il était nécessaire de faire une rénovation mais nous ne pouvions pas la faire.

Nous ne pouvons pas la faire parce que, justement, ce stade était occupé par l'ACBB.

Nous n'avons pas cessé de répéter qu'il fallait, à un moment donné, libérer le stade du Saut du Loup pour que l'on puisse venir faire des travaux sur ce stade.

Voilà, cela n'a pas pu être fait. On est dans une situation compliquée. Evidemment, c'est quelque chose de très grave qui s'est produit. Heureusement, il n'y a pas eu de blessés ni de victimes. Mais il n'empêche quand même que dans ces conditions-là, il faut maintenant que nous prenions toutes nos précautions en matière d'utilisation de ces

vestiaires et de ces terrains. Je ne vois pas comment il est possible d'utiliser un terrain sans vestiaires. D'ailleurs, vous nous le reprochez parfois ailleurs. Là, il est évident que nous ne pouvons pas accepter de rouvrir le stade du Saut du Loup sans les vestiaires.

Pourquoi ? Parce que je rappelle qu'il y a évidemment un sinistre, d'ailleurs dont l'origine exacte reste à déterminer, qui a endommagé également les installations électriques du site, qui n'est donc plus sous tension, c'est-à-dire que, dans ce site, il n'y a plus d'électricité nulle part. Cette non-alimentation complète du site touche également les parties intactes, qu'il s'agisse des vestiaires et du club house, mais aussi des bâtiments modulaires servant de vestiaires et de bureaux pour les agents de la Ville, ainsi que le surpresseur qui permet l'arrosage de la pelouse et, enfin, les poteaux d'éclairage.

Vous aurez compris que l'hypothèse d'un sinistre causé par un problème électrique dans la laverie concédée au club rend inévitable la réalisation de travaux importants sur ledit réseau électrique avant toute réouverture du site, afin qu'il le soit dans les meilleures conditions de sécurité pour les utilisateurs.

Enfin, il faut comprendre que la partie sinistrée du site ne peut pas être déblayée et sécurisée dans sa totalité d'ici aux conclusions définitives de l'expert qui sera désigné dans le cadre de la procédure de référé instruction, actuellement envisagée par la Ville.

Il est donc tout particulièrement dangereux d'imaginer y faire revenir de jeunes joueurs. Dans ce contexte, vous aurez compris que les agents de la Ville ne pouvant pas travailler sur le site et les utilisateurs ne pouvant y être accueillis dans de bonnes conditions, il est donc impossible de rouvrir les installations pour le moment.

C'était pour répondre aussi à M. David ALPHAND.

S'agissant de la deuxième partie...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pardonnez-moi, peut-être que le détail technique pourra faire l'objet d'entretiens directs.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je veux bien, mais à l'heure actuelle, il y a un certain nombre de solutions qui ont été trouvées, d'ailleurs de façon assez rapide par l'ACBB, par le Département du 92 et la Ville de Boulogne-Billancourt. Ce n'était pas prévu avant et maintenant, cela l'est. C'est quelque chose de nouveau qu'il faut prendre en compte.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Quelle est votre position sur les deux vœux ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je suis contre les deux vœux.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ces deux vœux, avec avis défavorable de l'Exécutif mais avec des explications détaillées.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Les vœux n^{os} 60 et 61 sont rejetés.

Vous voulez voter séparément sur les deux vœux ?

Mme Laurence DOUVIN. - Nous souhaitons deux votes séparés.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous revenons en arrière. Bien qu'il n'y ait pas de problème dans le 16e arrondissement, il faut quand même deux votes.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 60 déposé par le groupe U.M.P.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 61 présenté par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté. C'est une confirmation !

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, nous en avons terminé avec l'ordre du jour.

Il nous reste à nous prononcer sur la désignation de représentants d'associations et de l'Observatoire de l'eau, ainsi que de personnalités qualifiées dans les organismes suivants :

Etablissement public local à caractère industriel et commercial "Eau de Paris" (Conseil d'administration) (R. 11) :

- trois nouveaux représentants :

Mme Olivia POLSKI,

Mme Danielle FOURNIER,

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

- trois représentants (associations et Observatoire de l'eau) avec voix délibérative :

M. Abelardo ZAMORANO (FNE),

M. Henri COING (UFC - Que choisir),

M. Paul BAYLAC-MARTRES (Observatoire parisien de l'eau).

- deux personnalités qualifiées avec voix consultative :

Mme Céline BRAILLON, chargée de mission au bureau des territoires du Commissariat général au développement durable au MEEDDM,

Mme Cécile LOUMAGNE-JOANICOT, directrice de recherche à l'IRSTEA.

Etablissement public de coopération scientifique "Hautes Etudes - Sorbonne - Arts et Métiers" (HESAM) (Conseil d'administration) (R. 12) :

- M. Didier GUILLOT en remplacement de M. Jean-Louis MISSIKA, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2012, R. 11 à R. 12).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci à tous, bonne fin de soirée, merci aux agents et à bientôt.

(La séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq minutes).

Liste des membres présents en Commission.

1ère Commission

MM. Julien BARGETON, Jean-Pierre CAFFET, Sylvain GAREL, Bernard GAUDILLERE, Jean-François LEGARET, Jean-François MARTINS, Mme Camille MONTACIÉ, MM. Mao PENINOU, Daniel VAILLANT.

Excusés : M. Jacques BRAVO, Mmes Marie-Claire CARRERE-GEE, Geneviève BERTRAND.

2e Commission

Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Seybah DAGOMA, Maïté ERRECART, M. Didier GUILLOT, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Valérie SACHS, M. Christian SAUTTER.

Excusés : MM. Jacques BOUTAULT, Jean-Louis MISSIKA.

3e Commission

M. Jérôme COUMET, Mmes Laurence DOUVIN, Françoise de PANAFIEU, M. Jean VUILLERMOZ.

Excusée : Mme Annick LEPETIT.

4e Commission

M. Daniel MARCOVITCH, Mmes Aline ARROUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Fabienne GIBOUDEAUX, Annick OLIVIER.

Excusés : M. Denis BAUPIN, Mme Anne LE STRAT.

5e Commission

Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés : Mmes Myriam EL KHOMRI, Gisèle STIEVENARD, M. Hamou BOUAKKAZ.

6e Commission

Mmes Karen TAIEB, Catherine BRUNO, Liliane CAPELLE, Véronique DUBARRY, Myriam EL KHOMRI, Martine MÉRIGOT de TREIGNY, Olga TROSTIANSKY.

Excusés : Mme Fatima LALEM, M. Vincent ROGER.

7e Commission

Mmes Marie-Annick BARTHE, Colombe BROSSEL, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe NAJDOVSKI, Jean VUILLERMOZ, Richard STEIN.

Excusés : Mme Michèle BLUMENTHAL, MM. Hervé BENESSIONO, Bruno JULLIARD.

8e Commission

MM. René DUTREY, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, M. Alain LHOSTIS.

Excusées : Mmes Anne HIDALGO, Sandrine CHARNOZ.

9e Commission

Mme Geneviève BERTRAND, MM. Pierre AIDENBAUM, Thierry COUDERT, Mme Danielle FOURNIER, M. Christophe GIRARD, Mmes Hélène MACÉ de LÉPINAY, Danièle POURTAUD, MM. Hermano SANCHES-RUIVO, Pierre SCHAPIRA, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Excusée : Mme Catherine DUMAS.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, MM. Denis BAUPIN, Hervé BENESSIONO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, MM. Pierre GABORIAU, Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, MM. Jean-Marie LE GUEN, François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mmes Camille MONTACIÉ, Valérie MONTANDON, Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, MM. Yves POZZO di BORGIO, Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusées :

Mmes Emmanuelle BECKER, Hélène BIDARD, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Isabelle GACHET, Anne LE STRAT.

Absents :

Mme Valérie HOFFENBERG, M. Patrick KLUGMAN.

Votes spécifiques.

MM. Hermano SANCHES-RUIVO, Christian SAUTTER, Mme Yamina BENGUIGUI, MM. Pierre MANSAT, Sylvain GAREL, Mme Brigitte KUSTER, M. Pierre GABORIAU, Mmes Florence BERTHOUT et Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DDEES 84 Subvention (340.000 euros) avec convention à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris pour l'opération "Ambassadeurs de l'accueil".

2012 DDEEES 92 Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris et la société Médiakiosk pour l'exploitation de quatre kiosques à journaux dans le cadre de l'opération Les Ambassadeurs de l'Accueil.

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DU 154 Autorisation du déclassement de principe du domaine public et autorisation donnée à Paris - Habitat OPH de déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à l'emprise située 8 à 12, place du Docteur Yersin dans la ZAC Joseph-Bédier - Porte d'Ivry (13e).

2012 DU 58 Acquisition en l'état futur d'achèvement auprès de Paris Habitat OPH d'une crèche 110 - 122, rue des Poissonniers (18e).

2012 DLH 15 Avenant au bail emphytéotique conclu le 23 avril 2008 au profit de PARIS HABITAT-OPH, portant location d'une emprise communale, 83-91 rue des Haies (20e).

2012 DLH 76 Résiliation partielle du bail à construction conclu le 28 avril 1981 avec l'Office Public d'HLM de Paris, devenu depuis lors PARIS HABITAT-OPH, portant location de l'immeuble 124 à 138, rue des Poissonniers (18e).

2012 DAC 245 Subvention (60.000 euros) et avenant à la convention avec Paris Habitat.

2012 DVD 99 Convention de financement et d'organisation de la maîtrise de l'ouvrage avec Paris Habitat-OPH concernant l'aménagement de la place Pinel (13e).

M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DLH 17 Location par bail emphytéotique, au profit de la R.I.V.P., de l'immeuble communal 8, rue de Montmorency (3e).

2012 DLH 79 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal (94 Villejuif).

M. Jean-Yves MANO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DLH 81 Transfert au profit de la S.A. d'HLM "France Habitation" des garanties d'emprunt initialement accordées par la Ville de Paris aux sociétés anonymes d'HLM "Tradition et Progrès", "Les Logements Familiaux" et "La Lutèce" pour le financement de divers programmes dans les 1er, 13e, 15e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

M. Ian BROSSAT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DLH 66 Location par bail emphytéotique, au profit de la société ICF LA SABLIERE, de l'immeuble communal 254, rue de Charenton (12e).

M. Jérôme COUMET, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Annick OLIVIER, M. Christian SAUTTER, Mme Liliane CAPELLE, M. Patrick TRÉMÈGE et Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DU 160 Modification de la délibération 2011 DU 233-3° approuvant la cession à la SEMAPA des emprises de la ZAC Joseph Bédier - Porte d'Ivry (13e).

M. Roger MADEC, Mmes Claudine BOUYGUES, Isabelle GACHET, MM. Rémi FERAUD, François DAGNAUD, Denis BAUPIN, Mme Brigitte KUSTER, MM. Hervé BENESSIANO, Jean-Jacques GIANNESINI et Mme Fabienne GASNIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DU 150 Autorisation de signer une promesse de vente tripartite Ville de Paris, RFF et SEMAVIP pour la cession des terrains situés rue Gaston Tessier (19e).

MM. Jean-Bernard BROS, Pierre AIDENBAUM, Mme Danielle SIMONNET, MM. Claude DARGENT, Ian BROSSAT, Sylvain GAREL, Mme Rachida DATI, MM. Pierre CHARON et Yves POZZO di BORGIO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DEVE 58 Signature d'une convention avec la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel (SETE) et ses mandataires, les autorisant à occuper une parcelle de terrain située Champ de Mars (7e) afin d'y installer une base de vie de chantier.

MM. François DAGNAUD, Alexis CORBIÈRE, Mmes Seybah DAGOMA, Frédérique PIGEON, M. Jean-Louis MISSIKA, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Olivia POLSKI, Pascale BOISTARD, MM. Julien BARGETON, Jean-Marie LE GUEN, Mmes Aline ARROUZE, Catherine VIEU-CHARIER, MM. Yves CONTASSOT, Sylvain GAREL, Mme Danièle GIAZZI, M. Pierre AURIACOMBE, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE, Rachida DATI, Laurence DOUVIN, Marie-Laure HAREL, Marie-Chantal BACH, Hélène MACÉ de LÉPINAY, Anne-Constance ONGHENA, Fabienne GASNIER, Danielle SIMONNET, MM. Gilles ALAYRAC, Gauthier CARON-THIBAUT, François VAUGLIN, Daniel ASSOULINE, Mmes Frédérique CALANDRA, Isabelle GACHET, Myriam EL KHOMRI, M. Etienne MERCIER, Mme Fatima LALEM, MM. Jean VUILLERMOZ, Pierre MANSAT, Denis BAUPIN, Mmes Fabienne GIBOUDEAUX, Roxane DECORTE, Claude-Annick TISSOT, Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Lynda ASMANI, Géraldine POIRault-GAUVIN, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, MM. Hervé BENESSIANO, Patrick TRÉMÈGE et Mme Geneviève BERTRAND ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DPE 32 Convention avec le SYCTOM pour la mise en oeuvre de l'expérimentation de l'extension de la consigne de tri à tous les emballages plastiques.

MM. Jacques BRAVO, David ASSOULINE, Mmes Danièle POURTAUD, Pauline VÉRON, Emmanuelle BECKER, MM. Jacques BOUTAULT, Georges SARRE, Mmes Hélène MACÉ de LÉPINAY, Catherine DUMAS et Marie-Claire CARRÈRE-GÉE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DAC 19 Subvention (5.375.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (4e et 18e).

M. LE MAIRE DE PARIS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DAC 73 Subvention (30.000 euros) et avenant à convention avec l'association A.R.C.A.L. (Atelier de recherche et de création pour l'art lyrique) (20e).

M. Patrick BLOCHE, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Georges SARRE, M. LE MAIRE DE PARIS et M. Christophe GIRARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DAC 75 Subvention (2.979.700 euros) avec avenant à convention passée avec l'association Orchestre de Paris (8e).

MM. Christophe GIRARD, Romain LEVY, Mme Karen TAIEB, M. Jean-Pierre LECOQ et Mme Catherine DUMAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DAC 281 Subvention (800.000 euros) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (6e).

Vote spécifié.

Mme Florence BERTHOUT ne prend pas part au vote sur les vœux n^{os} 21 et 21 bis.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2012 DEVE 8 Adhésion de la Ville de Paris à l'Agence Parisienne du Climat et avenant à la convention d'objectifs fixant le montant de la contribution financière au budget de l'association pour 2012.

2012 DPA 53 Approbation du principe, des modalités de passation et signature d'un marché à bons de commande pour la maintenance, le dépannage, les réparations et l'amélioration des installations de rafraîchissement d'équipements municipaux.

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

2012 DPVI 50 Subvention (44.000 euros) avec avenant n°2 à l'Observatoire International des Prisons (19e).

2012 DPVI 51 Subvention (112.000 euros) avec avenant n°1 au Centre Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris et d'Ile-de-France pour son fonctionnement.

2012 DPVI 60 - DFPE 338 Subvention (12.500 euros) à l'association "Contact Paris Ile-de-France" (4e) destinée à financer des actions de soutien en direction des gays, des lesbiennes et de leur famille.

2012 DPVI 61 Subvention (80.000 euros) avec convention à l'association Ligue des Droits de l'Homme.

2012 DPVI 78 Subvention (5.000 euros) à l'association Nouveaux Droits de l'Homme au titre des droits de l'Homme.

Mme Yamina BENGUIGUI, rapporteure.

2012 DPVI 40 Subventions (52.000 euros) pour les associations Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales et Génériques avec avenant n°2 à convention avec CIEMI (11e) et conventions avec l'association Génériques (12e).

2012 DPVI 46 Subventions (14.000 euros) aux associations Centre Alpha Choisy (13e) et Espace 16 (17e). Signature d'une convention avec le Centre Alpha Choisy.

2012 DPVI 49 Subventions (18.000 euros) aux associations Espace Bénévolat (18e) et Réseau Alpha (13e). Signature de l'avenant n°2 pour Espace Bénévolat et d'une convention pour Réseau Alpha.

2012 DPVI 74 Subvention (7.500 euros) à quatre associations au titre de l'intégration.

2012 DPVI 95 Subvention (7.000 euros) à l'association L'Ogresse au titre de l'intégration.

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

2012 DPVI 42 Subvention (50.000 euros) au titre du fonctionnement de l'association CIMADE et convention (13e).

Mmes Pascale BOISTARD, Yamina BENGUIGUI, Fatima LALEM, rapporteures.

2012 DPVI 43 - DAC 296 - DJS 284 Subvention (55.000 euros) avec avenant n° 2 à l'association Juste Debout (Pantin 93).

Mme Pascale BOISTARD, M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD et M. Jean VUILLERMOZ, rapporteurs.

2012 DUCT 85 Subvention Fonds du Maire à l'association "Association culturelle et caritative Passy-Mozart" (16e).

2012 DUCT 92 Subvention Fonds du Maire (10.000 euros) au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, section du 19e.

2012 DUCT 93 Subvention Fonds du Maire (3.000 euros) à l'association Projets-19 (19e).

2012 DUCT 94 Subvention Fonds du Maire (3.000 euros) à l'association Espace 19 (19e).

2012 DUCT 95 Subvention Fonds du Maire (5.000 euros) à l'association Les enfants du Danube (19e).

2012 DUCT 98 Subvention Fonds du Maire (3.000 euros) à l'association Vivre ensemble à Maroc Tanger (19e).

2012 DUCT 99 Subvention Fonds du Maire (3.000 euros) à l'association Jaurès, Pantin, Petit (J2P) (19e).

2012 DUCT 100 Subvention Fonds du Maire (3.000 euros) à l'association Espoir et avenir pour tous à Claude Bernard (19e).

2012 DUCT 101 Subvention Fonds du Maire (3.000 euros) à l'association Centre social et culturel Danube (19e).

2012 DUCT 103 Subvention Fonds du Maire (3.000 euros) à l'Association Belle Ville (19e).

2012 DUCT 115 Subvention (5.000 euros) à l'association Semaines Sociales de France de Montrouge.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2012 DUCT 28 - DFPE 348 Subvention (34.000 euros) et convention avec l'association Cafézoïde (19e).

M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Mao PENINOU, rapporteurs.

2012 DDEEES 84 Subvention (340.000 euros) avec convention à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris pour l'opération "Ambassadeurs de l'accueil".

2012 DDEEES 92 Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris et la société Médiakiosk pour l'exploitation de quatre kiosques à journaux dans le cadre de l'opération Les Ambassadeurs de l'Accueil.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2012 DASCO 81 Subvention (8.000 euros) à l'association "Union Départementale des Associations Familiales" (9e) pour le dispositif parisien "Lire et faire lire".

2012 DASCO 84 Lancement d'un marché à bons de commandes pour la réalisation de travaux d'entretien et de rénovation dans des logements de direction et de gardiens gérés par la DASCO dans les écoles publiques du 1er degré et dans les établissements scolaires du second degré sous statut municipal.

2012 DASCO 86 Dotation (1.500 euros) au lycée polyvalent François Truffaut (3e) pour le financement d'un voyage à Londres pour l'année scolaire 2011-2012.

2012 DASCO 108 Lancement d'un marché à bons de commandes pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux dans les logements de direction et de gardiens gérés par la DASCO (écoles publiques du 1er degré et établissements scolaires du second degré sous statut municipal).

2012 DPA 26 Indemnisation du groupement conjoint constitué de la société Elisabeth Dousset Architecture, la société CEBAT, la société Benigaud Conseils et la SARL G Duret Associés dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension du service de restauration de l'école élémentaire, 34, rue du Faubourg Saint-Denis (10e).

2012 DPA 56 Approbation d'une convention de groupement de commande entre la Ville et le Département de Paris pour des travaux de restructuration du service de restauration commun de l'école élémentaire 29, rue Joseph de Maistre et du collège 16, rue Coysevox (18e).

2012 DPA 61 Approbation du principe de construction d'un bâtiment annexe de l'école polyvalente Tourelles (20e) et autorisation de déposer les demandes de permis de démolir et de construire correspondantes.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2012 DPA 6 Signature d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre signé avec le groupement conjoint LIGNE 7 Architecture (mandataire) BEGC, BETHAC et Cabinet ROUBILLE, dans le cadre de la restructuration du service de restauration du groupe scolaire Keller/Bullourde, 4, passage Bullourde et 4/10 rue Keller (11e).

Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique DUBARRY, rapporteures.

2012 DDEEES 34 Subvention (5.000 euros) à l'association des commerçants du village de Lévis (17e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 70 Subvention (19.000 euros) à l'association des commerçants Lepic-Abbesses (18e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 73 Subvention (9.000 euros) à l'association Le Faubourg Saint-Germain (7e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 74 Subvention (1.700 euros) à l'association des commerçants et artisans de la rue Montparnasse (14e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 82 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Avron Concept (20e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 83 Subvention (6.000 euros) à l'association des commerçants de l'avenue Secrétan (19e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 86 Subvention (1.500 euros) à l'association des commerçants de la rue Joubert et rue de Mogador (9e) pour les illuminations de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 91 Subvention (29.000 euros) et convention avec l'association des commerçants Lecourbe Cambronne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011 (15e).

2012 DDEEES 94 Subvention (5.500 euros) à l'association Les Villages de Mouffetard (5e) pour les illuminations de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 106 Subvention (8.000 euros) à l'association des commerçants du Village d'Auteuil (16e) pour les illuminations de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 108 Subvention (3.000 euros) à l'association Village des Panoramas (2e) pour les illuminations de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 112 Subvention (5.000 euros) à l'association Initiative Damrémont pour les illuminations de fin d'année 2011 (18e).

2012 DDEEES 77 Subvention (8.000 euros) à l'association Carré de la Porte Montmartre (18e) pour les animations commerciales au titre de l'année 2012.

2012 DDEEES 81 Subvention (8.300 euros) à l'association des commerçants et artisans de la rue de la Jonquièrre et des rues adjacentes (17e) pour des animations de quartier au titre de l'année 2012.

2012 DDEEES 105 Subvention (7.750 euros) à l'association des commerçants et artisans de Saint-Blaise (20e) pour son animation de quartier dans le cadre de la Politique de la Ville au titre de l'année 2012.

2012 DDEEES 60 Principe du renouvellement de la délégation de service public relative à la gestion des marchés aux puces de la porte de Clignancourt et de la rue Jean-Henri Fabre (18e)

2012 DDEEES 113 Subvention (10.000 euros) à l'association AFRIKEVENTS pour l'organisation du salon Labo Ethnik (4e).

2012 DDEEES 107 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

2012 DDEEES 109 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

2012 DDEEES 110 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

2012 DDEEES 114 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis des travaux d'extension du tramway T3.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2012 DDEEES 93 Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la société Le Kiosque Théâtre et la société Médiakiosk pour l'exploitation de deux kiosques culturels et touristiques situés place de la Madeleine (8e) et place Raoul Dautry (15e)

Mme Lyne COHEN-SOLAL et M. Jean-Bernard BROS, rapporteurs.

2012 SG 47 Versement de la cotisation (3.000 euros) pour 2012 de la Ville de Paris à l'Association des Villes Marraines.

Mme Odette CHRISTIENNE, rapporteure.

2012 DPE 32 Convention avec le SYCTOM pour la mise en oeuvre de l'expérimentation de l'extension de la consigne de tri à tous les emballages plastiques.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2012 DASES 13 Convention avec le Département de Paris pour la mise à disposition de quatre locaux situés au 38, rue des Amandiers (20e).

2012 PP 21 Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour la location-maintenance de matériels d'impression numérique connectés à la publication assistée par ordinateur (PAO) pour l'imprimerie de la préfecture de police.

2012 PP 22 Approbation des modalités d'attribution d'un marché relatif à la fourniture de dispositifs médicaux stériles et non stériles de prompts secours au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2012 PP 23 Approbation d'un projet de règlement amiable d'une affaire mettant en cause la responsabilité de la commune de Paris.

2012 PP 24 Avenant n° 4 à la convention de mandat pour la maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux de construction du centre de secours et de lutte contre l'incendie situé à Nogent sur Marne - 94130.

2012 PP 25 Approbation des modalités d'attribution d'un marché relatif au nettoyage de certains locaux de la préfecture de police.

2012 PP 26 Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour l'acquisition de pièces de rechange pour la réparation des véhicules spécialisés dans la lutte contre l'incendie et le secours à victimes de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2012 PP 27 Création de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des personnels non titulaires de la préfecture police.

2012 PP 28 Modification de la délibération n° 2004 PP 107 des 27 et 28 septembre 2004 portant dispositions fixant la nature, le programme des épreuves, les modalités et les règles générales d'organisation des concours externe et interne d'accès au corps des démineurs (hommes et femmes) à la préfecture de police.

2012 PP 29 Dispositions fixant la nature, le programme des épreuves et l'organisation générale des concours d'accès au corps des agents de maîtrise de la préfecture de police.

2012 PP 30 Fixation de la nature des épreuves et du règlement de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de maîtrise de 1ère catégorie du corps des agents de maîtrise de la préfecture de police.

2012 PP 31 Approbation des modalités d'attribution d'un marché relatif à l'acquisition de licences, la maintenance et l'accompagnement à la mise en oeuvre du progiciel IBM COGNOS TM1 au sein des différents services de la préfecture de police.

2012 PP 32 Autorisation à M. le préfet de police de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de paris.

2012 PP 33 Avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'opération relative à l'aménagement de l'immeuble sis 186, avenue Jean Jaurès (19e).

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2012 DILT 4 Approbation du principe de vente de véhicules du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux pour 2012.

2012 DRH 23 Approbation du projet de décret modifiant le décret n°94-415 du 24 mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes.

2012 DRH 30 Fixation de la liste des disciplines ainsi que de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès aux corps des assistants spécialisés d'enseignement artistique de la Commune de Paris - assistant spécialisé de classe supérieure.

2012 DRH 81 Extension de la prestation "allocation transport handicapé".

2012 DUCT 107 Acceptation d'une donation consentie à la Ville de Paris en faveur de la Mairie du 6e arrondissement.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2012 DRH 50 Lancement et signature d'un marché à bons de commande d'interprétariat en langue de signe française et prise de notes des activités organisées par la Ville de Paris.

Mme Maïté ERRECART, **Mme Véronique DUBARRY**, rapporteures.

2012 DF 53 Marché d'appel d'offres ouvert pour le contrat d'assurance "manifestations ponctuelles" pour la Ville de Paris au 1er janvier 2013.

2012 DF 56 Avenant à la convention d'occupation du domaine public relatif à l'établissement Le Grand Bleu (12e).

2012 DF 63 Nouvelle convention avec la société AEROPARIS portant sur l'exploitation d'un ballon captif dans le parc André Citroën (15e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2012 DEVE 54 Signature d'une convention avec le Foyer des Elèves de l'Ecole Du Breuil pour la mise à disposition d'un local.

2012 DEVE 56 Subvention et convention avec l'association des Anciens Elèves et Elèves de l'Ecole du Breuil, sous la forme d'un don de plantes produites par l'Ecole Du Breuil.

2012 DEVE 64 Signature avec l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication, d'une convention autorisant la Ville de Paris à occuper des locaux situés sous le Palais de Chaillot, dans le jardin du Trocadéro (16e).

2012 DEVE 58 Signature d'une convention avec la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel (SETE) et ses mandataires, les autorisant à occuper une parcelle de terrain située Champ de Mars (7e) afin d'y installer une base de vie de chantier.

2012 DEVE 63 Attribution de la dénomination jardin Charles Trenet au jardin situé dans l'Eco-ZAC de la gare de Rungis (13e).

2012 DEVE 82 Demande d'autorisations administratives pour la création d'un jardin, 122, rue des Poissonniers (18e).

2012 DEVE 48 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2012 DEVE 67 Subvention (2.000 euros) à l'association Réseau Mémoire de l'Environnement (18e) pour son offre de documentation, d'information et d'éducation relative à l'environnement naturel et social.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX et **M. Denis BAUPIN**, rapporteurs.

2012 CAB_MA 1 Subvention (3.000 euros) à l'association La Compagnie des Mornes Bleus pour l'organisation de plusieurs séances d'un spectacle intitulé "Karok le maître musicien de la Forêt Epopée" destiné aux enfants et familles parisiens à l'auditorium de l'Hôtel de Ville.

2012 CAB_MA 3 Subvention (3.800 euros) à l'association Classic in Black Groupe France (5e) pour l'organisation d'une rencontre débat sur le thème de l'entreprise sociale et mécénat face à la crise et à la globalisation.

2012 CAB_MA 4 Subvention (5.000 euros) à l'association Kiosquorama (20e) pour l'organisation du "Festival Kiosquorama" en 2012.

2012 CAB_MA 6 Subvention (4.000 euros) à l'association Afrikevents pour l'organisation du salon "Labo Ethnik" (93100 Montreuil).

2012 CAB_MA 8 Subvention (20.000 euros) à l'association Fédération Carnaval Tropical de Paris et d'Ile-de-France (20e) pour l'organisation d'ateliers artistiques autour du Carnaval Tropical de Paris.

2012 CAB_MA 9 Subvention (15.000 euros) à l'association Gloriana (83510 Saint Antonin du Var) pour la production et la diffusion de l'opéra lyrique "L'île de Merlin" de Gluck avec des artistes lyriques de l'Outre-Mer.

2012 CAB_MA 10 Subvention à l'association STAR - Paris 10 - pour l'organisation d'un colloque intitulé les arts du Dannyé et du Moringue.

2012 CAB_MA 11 Subvention (5.000 euros) à l'association Compagnie Boukousou (93200 Saint-Denis) pour la diffusion du spectacle vivant conte et danse intitulé "Waka douvan jou" et l'organisation de la seconde édition de la nuit du GwoKa.

2012 CAB_MA 12 Subvention (5.000 euros) à l'association PROCREAN (18e) pour l'organisation d'une exposition ayant pour thème "La Forêt Epopée" en bédé vision à l'auditorium de l'Hôtel de Ville.

2012 CAB_MA 14 Subvention (15.000 euros) à l'association Théâtre de l'air nouveau (18e) pour la production et la diffusion de l'opéra "Ka Karmenka" de Luc SAINT ÉLOI.

2012 CAB_MA 15 Subvention (5.000 euros) à l'association Ecritures Théâtrales Contemporaines en Caraïbe - ETC Caraïbe pour la remise de deux prix littéraires à des écrivains de l'Outre-mer et de la Caraïbe.

2012 DAC 9 Subvention (70.000 euros) avenant et convention avec l'association Centre National des Dramaturgies Contemporaines - Théâtre Ouvert (18e).

2012 DAC 11 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Centre d'art et de culture de la rue Broca (5e).

2012 DAC 17 Subvention (15.000 euros) à l'Association pour le développement d'un espace artistique, culturel et civique à l'Entrepôt (14e).

2012 DAC 19 Subvention (5.375.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (4e et 18e).

2012 DAC 22 Subventions (450.000 euros) avenant et convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).

2012 DAC 23 Subvention (301.250 euros) et avenant avec l'association Paris Mouff'Théâtre (5e).

2012 DAC 26 Subventions (160.000 euros), avenant et convention avec l'association Nouveau Théâtre de Novembre (20e).

2012 DAC 69 Subvention (10.000 euros) à l'Association Le Paris des Femmes (9e).

2012 DAC 73 Subvention (30.000 euros) et avenant à convention avec l'association A.R.C.A.L. (Atelier de recherche et de création pour l'art lyrique) (20e).

2012 DAC 75 Subvention (2.979.700 euros) avec avenant à convention passée avec l'association Orchestre de Paris (8e).

2012 DAC 77 Subvention (3.000 euros) à l'association Fêtart (20e).

2012 DAC 85 Subvention (15.000 euros) à l'association Ensemble Les Talents Lyriques (9e).

2012 DAC 88 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Le Concert spirituel (1er).

2012 DAC 103 Subvention (6.000 euros) à l'association Ensemble Alternance (4e).

2012 DAC 123 Subvention (9.000 euros) à l'association Artistes à la Bastille (11e).

2012 DAC 130 Subvention (5.000 euros) à l'association Lire Autrement (14e).

2012 DAC 136 Subvention (15.000 euros) à la Société à Responsabilité Limitée Impérial (12e).

2012 DAC 141 Subvention (20.000 euros) à l'association Place 2 B (20e).

2012 DAC 142 Subvention (3.000 euros) à l'association Dédale (20e).

2012 DAC 151 Subvention (3.000 euros) à l'association Tabarmukk (14e).

2012 DAC 155 Subvention (11.000 euros) à l'Association ACP La Manufacture Chanson (11e).

2012 DAC 195 Subvention (13.000 euros) à l'association Maison des Cultures du Monde (6e).

2012 DAC 198 Indemnisation suite à la disparition d'une trottinette dans une bibliothèque municipale.

2012 DAC 201 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Boris Vian et Jacques Prévert 6 bis cité Veron (18e).

2012 DAC 202 Subventions (22.000 euros) aux associations AK Entrepôt (22000 Saint-Brieuc), Compagnie Lunatic (5e), Marmite Productions et compagnie (44000 Nantes) et Balle rouge association (37000 Tours).

- 2012 DAC 209 Subvention (6.000 euros) à l'association Les Ateliers du Père Lachaise Associés (20e).
- 2012 DAC 224 Subvention (17.000 euros) à l'association Centre de la Chanson d'Expression Française (4e).
- 2012 DAC 229 Subvention (4.000 euros) à l'association Quilombo Projection (11e).
- 2012 DAC 232 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Robert et Gaby Casadesus, 54 rue Vanneau (7e).
- 2012 DAC 233 Subvention (5.000 euros) à l'association Ensemble Carpe Diem (38260).
- 2012 DAC 234 Subvention (2.500 euros) à l'association La Charte des auteurs et des illustrateurs pour la jeunesse (14e).
- 2012 DAC 238 Subvention (30.000 euros) et avenant à convention avec l'association Nouveau Centre Communautaire de Paris (10e).
- 2012 DAC 239 Subvention (5.000 euros) à l'association Galerie Anatome (11e).
- 2012 DAC 242 Subvention (5.000 euros) à l'association Les Trois Ourses (11e).
- 2012 DAC 243 Subvention (4.000 euros) à l'association TJAD Cie (18e).
- 2012 DAC 244 Subvention (2.500 euros) à l'association La Maison des illustrateurs (13e).
- 2012 DAC 245 Subvention (60.000 euros) et avenant à la convention avec Paris Habitat.
- 2012 DAC 249 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché de maintenance multi technique pour le Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris.
- 2012 DAC 251 Subvention (5.000 euros) à l'association Quai Jazz (11e).
- 2012 DAC 257 Subvention (10.000 euros) à l'association Sonic Protest (10e).
- 2012 DAC 260 Subvention (6.000 euros) au Comité des fêtes et d'action sociale du 6e arrondissement.
- 2012 DAC 263 Demande de subvention auprès de la Commission européenne au titre du Programme ERASMUS pour des activités menées par le Conservatoire à rayonnement Régional de Paris.
- 2012 DAC 265 Subvention (40.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Amis de Magnum Photos (18e).
- 2012 DAC 266 Subvention (85.000 euros) et avenant à convention avec l'Association de gestion du Fonds régional d'art contemporain d'Ile-de-France (19e).
- 2012 DAC 272 Subvention (1.000 euros) à l'association Echo Philharmonique Paris (18e).
- 2012 DAC 276 Subvention (4.000 euros) à l'association L'Institut Mangala (18).
- 2012 DAC 281 Subvention (800.000 euros) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (6e).
- 2012 DAC 286 Subvention (1.000 euros) à l'association Courts Devant (17e).
- 2012 DAC 288 Subvention (2.000 euros) à l'association les Mille-Feuilles (4e).
- 2012 DAC 289 Subvention (70.000 euros) avec avenant à convention avec l'Association des Concerts Padeloup (3e).
- 2012 DAC 290 Subvention (90.000 euros) avec avenant à la convention annuelle d'objectifs avec l'association Orchestre des Concerts Lamoureux (11e).
- 2012 DAC 292 Subvention (11.000 euros) et convention avec l'association Le Petit Ney (18e).
- 2012 DAC 294 Subvention (15.000 euros) à l'association Studio des Variétés (9e).
- 2012 DAC 295 Subvention (2.000 euros) à Ciné d'hier (7e).

- 2012 DAC 299 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association L'Onde et Cybèle (18e).
- 2012 DAC 300 Fixation des nouveaux tarifs du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR).
- 2012 DAC 308 Subvention (3.000 euros) à l'association Volontariat et Soutien par l'Art (16e).
- 2012 DAC 310 Subvention (25.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Glaz'Art (19e).
- 2012 DAC 314 Subvention (15.000 euros) à la Société par Actions Simplifiée ORIZA (20e).
- 2012 DAC 322 Acceptation de dons manuels en faveur des conservatoires de la Ville de Paris.
- 2012 DAC 331 Subvention (45.000 euros) et avenant à la convention d'objectif avec l'association Polynotes 75 (11e).
- 2012 DAC 335 Subvention (4.000 euros) à l'association Institut de Théologie Orthodoxe (19e).
- 2012 DAC 336 Subvention (4.000 euros) à l'association Flip Flap (14e).
- 2012 DAC 344 Subvention (1.000 euros) à l'association Croqu'Anime (20e).
- 2012 DAC 355 Subvention (3.000 euros) à la Société unipersonnelle à Responsabilité Limitée Madamelune (20e).
- 2012 DAC 359 Subvention (3.000 euros) à l'association Le 6e, Ateliers d'Artistes (6e).
- 2012 DAC 369 Subvention (4.000 euros) à l'association Choeur et Orchestre Symphonique de Paris (15e).
- 2012 DAC 384 Subvention (237.500 euros) et signature d'un 4e avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec la société par actions simplifiée Cité de la Musique- Salle Pleyel (8e).
- 2012 DAC 386 Subvention (10.000 euros) à la Société à Responsabilité Limitée QLP (92110 Clichy).
- 2012 DAC 391 Subvention (11.500 euros) à l'association Le Grand Pan- Intégrale Brassens (16e).
- 2012 DAC 408 Subvention (8.000 euros) et avenant a convention avec l'association Maison d'Europe et d'Orient (12e).
- 2012 DICOM 10 Convention de prêt d'oeuvres pour l'exposition "Paris vu par Hollywood".
- 2012 DPA 19 Signature de deux avenants relatif à l'opération de création d'un centre dédié aux musiques actuelles et aux arts numériques dans l'ancien théâtre de la Gaîté Lyrique 3bis, rue Papin (3e).
- 2012 DPA 41 Indemnisation de la société CICAD CONSULTANTS suite à l'allongement du chantier dans le cadre de la création d'un centre dédié aux musiques actuelles et aux arts numériques dans l'ancien Théâtre de la Gaîté Lyrique (3e).
- 2012 SG 101 Subvention et avenant à convention (101 500 euros) avec l'association Cinémas Indépendants Parisiens.
- 2012 SG 103 Subvention et convention (45 000 euros) avec l'association Tribudom.
- 2012 SG 108 Subvention et convention (10 000 euros) avec l'association Maison du film court (19e).
- 2012 SG 115 Subvention (14 000 euros) à l'association Light Cone (19e).
- 2012 SG 135 Subvention (13 000 euros) à l'association Documentaire sur grand écran (19e).
- 2012 SG 142 Subvention (3.302.000 euros) et signature d'un avenant à la convention avec l'association Forum des images (1er).
- 2012 SG 143 Subvention et avenant à convention (371.500 euros) avec l'association APOEC (11e).
- 2012 SG 144 - DAC 406 - DAC 407 Subventions (1.242.599 euros) et signature de 33 conventions avec 33 établissements cinématographiques parisiens.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2012 SG 141 - DPVI 48 Subvention et convention (22.500 euros) avec l'association Alliance (7e).

M. Christophe GIRARD, Mme Yamina BENGUIGUI, rapporteurs.

2012 DAC 267 Subvention (10.000 euros) à l'association Safoul productions (93100 Montreuil).

M. Christophe GIRARD, Mme Pascale BOISTARD, rapporteurs.

2012 SG 118 - DPVI 53 - DGRI 28 Subvention (12 000 euros) à l'association Le Maghreb des films.

M. Christophe GIRARD, Mme Pascale BOISTARD, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2012 DAC 10 - DJS 299 Subvention (60.000 euros) et avenant avec l'association Confluences (20e).

M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2012 DAC 12 - DGRI 12 Subvention (50.000 euros) et convention avec la SARL Le Tarmac - La scène internationale francophone (20e).

2012 SG 119 - DGRI 30 Subvention et convention (7.000 euros) avec l'association Isratim (1er).

M. Christophe GIRARD et M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2012 DAC 298 Subvention (2.000 euros) à l'association Arsmedia (19e).

2012 DAC 301 Subvention (7.000 euros) à l'association Fabrication Maison (67000 Strasbourg).

M. Christophe GIRARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2012 DAC 342 Subvention (7.000 euros) à l'association Centre Medem Arbeter Ring (10e).

M. Christophe GIRARD et Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteurs.

2012 DDEEES 95 Subventions à trois associations étudiantes - Montant total : 10.000 euros.

2012 DDEEES 96 Subvention (22.000 euros) à l'association "Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées".

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2012 DU 46 Lancement de marchés à bons de commande pour des prestations de levés topographiques, de récolements et d'intégration de données dans un Système d'Informations Géographiques pour la Direction de l'urbanisme, en quatre lots séparés.

2012 DU 143 Echange de volumes dans l'immeuble à construire dit "T8" 115-121 avenue de France (13e).

2012 DU 154 Autorisation du déclassement de principe du domaine public et autorisation donnée à Paris - Habitat OPH de déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à l'emprise située 8 à 12, place du Docteur Yersin dans la ZAC Joseph-Bédier - Porte d'Ivry (13e).

2012 DU 160 Modification de la délibération 2011 DU 233-3° approuvant la cession à la SEMAPA des emprises de la ZAC Joseph Bédier - Porte d'Ivry (13e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2012 DU 173 - SG 151 Groupement de commande en vue de la réalisation d'une étude urbaine sur le site de l'usine de production d'eau potable d'Ivry-sur-Seine (94), augmentation des crédits initialement votés.

Mme Anne HIDALGO et M. Pierre MANSAT, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2012 DU 168 Reporter les délibérés 2012 DU 103 n° 1 à n° 4. Approbation de la modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics. Approbation de l'avenant n° 2 à la CPA de la ZAC Claude Bernard/Canal Saint-Denis/Quai de la Charente et signature de cet avenant avec la SEMAVIP.

Mme Anne HIDALGO et M. Pierre MANSAT, Mme Annick LEPETIT, rapporteurs.

2012 DU 58 Acquisition en l'état futur d'achèvement auprès de Paris Habitat OPH d'une crèche 110 - 122, rue des Poissonniers (18e).

Mme Anne HIDALGO, M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteurs.

2012 DPA 39 Approbation du principe de la réalisation d'un Terrain d'Education Physique et autorisation du dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme et demande de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable en vue de la réalisation de locaux vestiaires 115-119 rue Castagnary et 2-6 rue Jacques Baudry (15e).

Mme Anne HIDALGO, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteurs.

2012 DICOM 13 Conventions de partenariat pour l'opération "Pass Jeunes".

2012 DJS 151 Subvention (11.000 euros) à l'Association d'Education Populaire Charonne Réunion (20e).

2012 DJS 156 Subvention (3.500 euros) à l'association Groov'En Scène Projet Musical (19e).

2012 DJS 209 Subvention (3.500 euros) à l'association La Clairière (2e).

2012 DJS 281 Subvention (10.000 euros) à Le PariSolidaire - IDF (LPS IDF) (17e).

2012 DJS 285 Subvention (5.000 euros) et convention au Comité International des Jeux Mathématiques (15e).

2012 DJS 322 Subvention (3.700 euros) à l'association Les P'tits Poulbots Oeuvre des Gosses de la Butte Montmartre (18e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2012 DJS 153 - DPVI 422 Subvention (6.000 euros) à l'association Atellanes (19e).

2012 DJS 157 - DPVI 417 Subvention (3.500 euros) au Groupe Amical Sportif de Clignancourt (18e).

2012 DJS 159 - DPVI 416 Subvention (2.000 euros) à l'association Le Club Barbès (18e).

2012 DJS 160 - DPVI 420 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Le Petit Ney (18e).

2012 DJS 167 - DPVI 452 Subvention (3.000 euros) à l'association Oasis 18.

2012 DJS 201 - DPVI 404 Subvention (12.000 euros) et avenant à convention avec Strata'j'm Paris (20e).

2012 DJS 222 - DPVI 433 Subvention (5.000 euros) à l'association Centre Paroissial d'Initiatives Jeunes (14e).

2012 DJS 250 - DPVI 444 Subvention (5.000 euros) à l'Association Jeunesse Education (20e).

2012 DJS 259 - DPVI 414 Subvention (3.000 euros) à l'association La Compagnie à l'Affût (5e).

2012 DJS 272 - DPVI 419 Subvention (3.000 euros) à l'association Archipélia (20e).

2012 DJS 302 - DPVI 426 Subvention (3.000 euros) à l'association Imp-Actes Ingénierie, Médiation, Patrimoine, Animation, Culture, Territoire, Environnement, Santé (14e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2012 SG 1 Subvention et convention (31.000 euros) avec l'association Centre Audiovisuel Simone de Beauvoir (9e).

2012 SG 5 Subvention (3 200 euros) à l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FPFA) (15e).

2012 SG 6 Subvention (3.500 euros) à l'association Adéquations (10e).

2012 SG 10 Subvention (3.500 euros) à l'association Pour qu'elle revienne (18e).

2012 SG 15 Subvention et convention (20.000 euros) avec l'association Accompagnement Lieux d'accueil Carrefour éducatif et social (ALC) (06100 Nice).

2012 SG 18 Subvention et convention (42.000 euros) avec l'association Médecins du Monde (18e).

2012 SG 25 Subvention (1.500 euros) à l'association Femmes de la Terre (19e).

2012 SG 26 Subvention (15.000 euros) à l'association Femmes solidaires (12e).

2012 SG 31 Subvention et convention (22.000 euros) avec le Foyer Jorbalan (19e).

2012 SG 38 - DPVI 56 Subvention (15.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Cie Graines de Soleil (18e).

2012 SG 67 Subvention (6.000 euros) à l'association Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (11e).

2012 SG 75 Subvention (2.500 euros) à l'Université Paris Diderot - Paris 7 (13e).

2012 SG 91 Subvention (4.000 euros) à l'Association de Solidarité avec les Femmes Algériennes Démocrates (13e).

2012 SG 97 Subvention (8.000 euros) à l'association Halte Aide aux Femmes Battues (20e).

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2012 DVD 29 Approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement souterrain "Marigny Château" (Vincennes 94). Lancement de la consultation et accomplissement de tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.

2012 DVD 65 Principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Meyerbeer (9e). Lancement de la consultation et accomplissement de tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.

2012 DVD 66 Principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien de 5 parcs de stationnement situés dans la ZAC Seine Rive Gauche (13e). Lancement de la consultation et accomplissement de tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.

2012 DVD 126 Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition d'emplacements de stationnement dans le parc autocars Carroussel-Louvre (1er).

2012 DVD 99 Convention de financement et d'organisation de la maîtrise de l'ouvrage avec Paris Habitat-OPH concernant l'aménagement de la place Pinel (13e).

2012 DVD 103 Approbation du principe et des modalités de lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert européen pour l'attribution d'un marché à bons de commandes relatifs à des prestations de dessin et récolement des plans de voirie de surface de Paris

2012 DVD 106 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2012 DPE 12 Approbation du principe et des modalités d'attribution de deux marchés de missions d'assistance technique relatives aux infrastructures par le Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2012 DPE 44 - DEVE 69 Adhésion à l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) et versement de la cotisation 2012.

Mme Anne LE STRAT, M. François DAGNAUD et Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteurs.

2012 DVD 46 Subvention (5.000 euros) à l'association Contraste (93320 Pavillons-sous-Bois), pour l'organisation de la 13e édition de "l'Ourcq'athlon".

2012 DVD 47 Subvention (2.000 euros) à l'association Au Fil de l'Ourcq (93410 Vaujours) pour la poursuite de ses actions de valorisation du canal de l'Ourcq.

2012 DVD 89 Signature d'une convention de superposition d'affectation pour l'aménagement paysager du site "Port de Noisy" sur le canal de l'Ourcq à Noisy le Sec (93).

Mme Anne LE STRAT, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2012 DLH 15 Avenant au bail emphytéotique conclu le 23 avril 2008 au profit de PARIS HABITAT-OPH, portant location d'une emprise communale, 83-91 rue des Haies (20e).

2012 DLH 17 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 8 rue de Montmorency (3e).

2012 DLH 51 Avenant au bail emphytéotique du 15 février 2007, au profit de REHABAIL, visant à insérer des lots supplémentaires dépendant de l'immeuble en copropriété 47, boulevard Ménilmontant (11e).

2012 DLH 66 Location par bail emphytéotique, au profit de la société ICF LA SABLIERE, de l'immeuble communal 254, rue de Charenton (12e).

2012 DLH 70 Transfert au profit de la SA d'HLM FIAC des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris à la SA d'HLM LE LOGEMENT URBAIN pour le financement de divers programmes de logements sociaux dans les 14e, 15e et 20e arrondissements.

2012 DLH 71 Modification des garanties accordées par la Ville de Paris à EFIDIS en vue du financement d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 15 logements PLUS, 95 rue Julien Lacroix (20e).

2012 DLH 74 Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts PLA-I et PEEC à contracter par ADOMA en vue du financement du programme de restructuration du Foyer de travailleurs Migrants "Fontaine au Roi" comportant 189 logements PLA-I, 77 rue de la Fontaine au Roi (11e).

2012 DLH 76 Résiliation partielle du bail à construction conclu le 28 avril 1981 avec l'Office Public d'HLM de Paris, devenu depuis lors PARIS HABITAT-OPH, portant location de l'immeuble 124 à 138, rue des Poissonniers (18e).

2012 DLH 79 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal (94 Villejuif).

2012 DLH 82 Compactage de deux emprunts contractés par France Habitation auprès de la CDC, pour le financement de deux opérations de logements sociaux, 10 rue Marx Dormoy (18e) et 24-26 rue des Orteaux (20e).

2012 DLH 83 Transfert au profit de VILOGIA SA des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris à VILOGIA Primo pour le financement d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 29 logements PLA-I et d'un programme de construction de 9 logements PLA-I, 25 rue Morand (11e).

2012 DLH 91 Octroi d'une subvention complémentaire au programme de construction d'une Unité de Logements Spécialisés, composée de 10 logements PLUS, sur le lot 6 du groupe Villiot-Râpée, 19 rue Villiot (12e).

2012 DLH 93 Réalisation par ERILIA d'un programme de construction neuve comportant 7 logements PLUS et 4 logements PLS, 35 rue du Capitaine Marchal (20e).

2012 DU 113 Cession de la mitoyenneté du mur 15 rue de l'Orillon/1 passage Piver (11e) au Logement Francilien.

2012 DU 132 Vente par voie d'adjudication publique d'un logement avec cave et d'un débarras, libres d'occupation, dans l'immeuble 16 rue de Seine (6e).

2012 DU 155 Vente par voie d'adjudication publique d'un studio avec annexes, libres d'occupation, dans l'immeuble 3 quai Malaquais (6e).

2012 DU 158 Vente par voie d'adjudication publique d'un appartement, libre d'occupation, dans l'immeuble 22-24 rue Jacob (6e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2012 DU 167 Cession de la parcelle cadastrée J n° 47 à Saint-Ouen au profit de SEQUANO, aménageur de la commune de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis).

2012 DU 138 Cession d'un pavillon d'habitation (77140 Nemours).

2012 DU 169 Approbation du dépôt des autorisations d'urbanisme concernant l'îlot Canal aux Pavillons-sous-Bois (Seine Saint Denis).

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2012 DASCO 95 Dotation (7.707 euros) à l'E.S.A.A. DUPERRE (3e).

2012 DDEEES 125 Convention d'occupation du domaine public avec la RATP pour l'installation et l'occupation expérimentales d'une station de bus innovante boulevard Diderot (12e)

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2012 DA 1 Approbation du lancement de marchés à bons de commande relatifs à la réalisation de travaux d'étanchéité des toitures-terrasses végétalisées dans le cadre d'un groupement de commande entre la ville et le département de Paris pour la réalisation et la maintenance des bâtiments.

2012 DA 11 Lancement de marchés à bons de commande pour la réalisation de prestations de services de débarras de nettoyage relevant du budget municipal et départemental en 2 lots séparés.

2012 DA 13 Lancement et signature dans le cadre du groupement de commandes des marchés à bons de commande mono-attributaire en quatre lots séparés pour des prestations de diagnostics ou opérations pour la maintenance et l'aménagement de bâtiments

2012 DA 14 Lancement et signature d'un marché à bons de commande mono attributaire pour des prestations de mesures et conseils en acoustique pour des études ou opérations pour la maintenance et l'aménagement de bâtiments

2012 DA 21 Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour des prestations relatives aux produits d'impression destinés à l'ensemble des services de la Ville et du Département de Paris aux mairies d'arrondissement et aux services disposant d'un budget annexe en 17 lots séparés

2012 DA 22 Lancement de marchés à bons de commande en 4 lots séparés dans le cadre du groupement de commande pour la réalisation des bâtiments pour la maintenance des installations de sécurité incendie relevant du budget municipal et départemental

2012 DA 26 Convention constitutive du groupement de commandes entre Ville et Département de Paris pour l'achat de fournitures et de services liés à des prestations sportives, culturelles, scolaires et à la petite enfance.

2012 DA 27 lancement d'un marché à bons de commande pour la vérification technique de divers équipements de travail par un bureau de contrôle accrédité destiné à l'ensemble des directions et des mairies d'arrondissement de la ville de Paris.

2012 DA 28 Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville et le département de Paris pour la collecte de prélèvements, d'analyses médicales pour la ville et le département de Paris et lancement et signature des marchés à bons de commande correspondants

2012 DA 29 Approbation et signature d'un avenant n°1 au marché à bons de commande avec la société OPTTEOR IMMOTIC pour la maintenance et la réparation des systèmes de sécurité incendie.

2012 DAJ 5 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 12 avril et 24 avril 2012.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2012 DFPE 2 Approbation du principe d'indemnisation du maître d'oeuvre dans le cadre de la réhabilitation du pavillon Lenègre de l'ancien hôpital Boucicaut rue Lacordaire (15e) et de l'aménagement d'une crèche collective de 66 places, et signature du contrat de transaction correspondant.

2012 DFPE 6 Subvention (554.400 euros) et convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris au titre de la création d'une crèche 15 rue Pierre Budin / 54 rue des Poissonniers (18e).

2012 DFPE 11 Subvention (151.103 euros) et convention avec l'association Crescendo (11e) pour sa crèche collective Les Enfants d'Abord (19e).

2012 DFPE 12 Subvention (395.875 euros) et convention avec l' A.R.F.O.G. pour sa crèche collective (6e).

2012 DFPE 13 Subvention (185.650 euros) et convention passée avec l'association Le Dauphin Bleu pour la restructuration de sa crèche collective de 21 places, 34, rue des Cloÿs (18e) en établissement de type multiaccueil de 12 places.

2012 DFPE 57 Subvention (97.613 euros) et avenant n° 3 à l'Association Au Rendez-Vous des Bout'chou pour la halte-garderie (15e).

2012 DFPE 59 Subvention (89.906 euros) et avenant n°3 à l'Association Générale des Familles de Paris 12 pour la Halte garderie (12e).

2012 DFPE 61 Subvention (85.114 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Goutte de Lait Saint Leon pour la halte-garderie Le Petit Edgar (15e).

2012 DFPE 62 Subvention (138.699 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Goutte de Lait Saint Léon pour l'établissement multi-accueil Le Saint Léon (15e).

2012 DFPE 63 Subvention (149.266 euros) et avenant n°2 à l'Association La Goutte de Lait Saint Léon pour l'établissement multi-accueil Le Petit George (15e).

2012 DFPE 65 Subvention (49.476 euros) et avenant n° 3 avec l'association Relais 59 (12e) pour sa halte-garderie.

2012 DFPE 66 Subvention (76.994 euros) et avenant n° 3 avec l'association Halte-garderie du Grand Pavois (15e) pour sa Halte-garderie.

2012 DFPE 67 Subvention (77.735 euros) et avenant n° 3 avec l'association Varet Saint Charles (15e) pour la Halte-garderie La Coccinelle (15e).

2012 DFPE 68 Subvention (29.642 euros) et avenant n°3 avec l'Association Calinot Singe (15e) pour sa crèche parentale.

2012 DFPE 70 Subvention (73.874 euros) et avenant n° 3 avec l'association Quel Univers Inventer pour la Crèche parentale (19e).

2012 DFPE 73 Subvention (43.559 euros) et avenant n° 3 avec l'association les 19e Rugissants pour la Crèche parentale La Maison des Lutins (19e).

2012 DFPE 86 Subvention (159.937 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Chouine pour la crèche parentale (18e).

2012 DFPE 87 Subvention (98.321 euros) et avenant n° 3 avec l'association Acidulés et à croquer pour la crèche parentale (18e).

2012 DFPE 122 Subvention (126.117 euros) et avenant n° 3 avec l'association Interculturelle de Recherche d'Action Parents Enfants (13e) pour la halte-garderie l'Envolée.

2012 DFPE 123 Subvention (60.640 euros) et avenant n° 3 avec l'Association Générale de Familles du 13e pour la halte-garderie La Kalabane (13e).

2012 DFPE 124 Subvention (135.191 euros) et avenant n° 3 avec l'association Aide aux Mères de Famille pour la halte-garderie Aide aux Mères de Famille (7e).

2012 DFPE 126 Subvention (75.930 euros) et avenant n° 3 avec l'association Crèche Parentale PIROUETT (13e) pour sa crèche parentale.

2012 DFPE 127 Subvention (55.284 euros) et avenant n° 3 avec l'association Réseau treize pour la halte garderie Le Petit Navire (13e).

2012 DFPE 129 Subvention (79.259 euros) et avenant n° 3 à l'association Accueil Goutte d'Or pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte garderie La Caravelle (18e).

2012 DFPE 130 Subvention (112.738 euros) et avenant n° 3 avec l'association Ateliers pour les Petits (18e) pour la halte-garderie du même nom.

2012 DFPE 132 Subvention (52.529 euros) et avenant n°3 avec l'association Les Petits Loups (19e) pour sa crèche parentale.

2012 DFPE 150 Subvention (260.373 euros) et avenant avec l'association Les Amis (17e) pour sa structure multi-accueil.

2012 DFPE 162 Subvention (40.849 euros) et avenant n°3 avec l'association Balustrade pour la crèche parentale (11e).

2012 DFPE 164 Subvention (83.543 euros) et avenant n°3 avec l'association Plaisir d'Enfance pour la structure multi-accueil le Nid des Tout Petits (19e).

2012 DFPE 165 Subvention (92.914 euros) et avenant n°3 avec l'association Babillages (11e) pour sa crèche parentale.

2012 DFPE 166 Subvention (35.595 euros) et avenant n°3 avec l'association Les 400 Coups (11e) pour sa crèche parentale.

2012 DFPE 167 Subvention (76.305 euros) et avenant n°3 à l'association Petit Concept (11e) pour sa crèche collective.

2012 DFPE 168 Subvention (42.349 euros) et avenant n°3 avec l'association Square Bande (11e) pour sa crèche parentale.

2012 DFPE 169 Subvention (61.866 euros) et avenant n°3 avec l'association Les Pieds Tendres (12e) pour sa crèche parentale.

2012 DFPE 170 Subvention (91.827 euros) et avenant n°3 avec l'association Les Gardons (12e) pour sa crèche parentale.

2012 DFPE 171 Subvention (122.452 euros) et avenant n°3 avec l'association Les Crocos pour sa crèche parentale.

2012 DFPE 172 Subvention (115.785 euros) et avenant n° 3 avec l'association Le Moulin Bleu (12e) pour la crèche parentale Pic Puce (12e).

2012 DFPE 195 Subvention (35.953 euros) et avenant n° 3 avec l'association Lutin Lune (20e) pour sa crèche parentale.

2012 DFPE 200 Subvention (75.179 euros) et avenant n° 3 avec l'association Le Relais Ménilmontant pour la halte garderie Les Lutins Verts (20e).

2012 DFPE 201 Subvention (67.925 euros) et avenant n° 3 avec l'association Le Relais Ménilmontant pour la halte garderie Le Petit Relais (20e).

2012 DFPE 205 Subvention (17.978 euros) et avenant n° 3 avec l'association Crèche Parentale du Marais (4e) pour sa crèche parentale.

2012 DFPE 206 Subvention (133.765 euros) et avenant n° 3 avec l'association Halte Garderie Les Poussins d'Annam (20e) pour la halte-garderie (20e).

2012 DFPE 207 Subvention (88.811 euros) et avenant avec l'association Metramômes (20e) pour sa crèche parentale.

2012 DFPE 208 Subvention (49.156 euros) et avenant n°3 avec l'association Grenadine et Menthe à l'eau (19e) pour sa crèche parentale.

2012 DFPE 212 Subvention (30.081 euros) et avenant n° 3 avec l'association Le Dauphin Bleu pour la crèche collective Le Dauphin Bleu Les Cloys (18e).

2012 DFPE 218 Subvention (76.363 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Porte Entr'Ouverte pour la crèche parentale (14e).

2012 DFPE 239 Subvention (68.156 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Planète des Enfants pour la structure multi-accueil (14e).

2012 DFPE 240 Subvention (44.399 euros) et avenant n° 3 à l'association Les zèbres de l'Atlas (10e) pour sa structure multi-accueil.

2012 DFPE 242 Subvention (67.110 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Cool Douche pour la crèche parentale (14e).

2012 DFPE 244 Subvention (106.016 euros) et avenant n° 3 à l'association Gribouille Alésia (14e) pour sa crèche collective.

2012 DFPE 246 Subvention (120.721 euros) et avenant n° 3 avec l'association Les Petits Lardons pour la crèche parentale (10e).

2012 DFPE 292 Subvention (68.429 euros) et avenant n°3 à l'association Les Apaches des Vignoles (20e) pour sa crèche parentale.

2012 DFPE 312 Subventions (128.668 euros au total) et conventions avec l'association consultation et lieu d'accueil psychanalytique - CLAP, pour la création et la gestion d'un lieu d'accueil enfants parents le passage des tout-petits (12e).

2012 DFPE 345 Lancement d'un marché à bons de commande relatif à des prestations de nettoyage des vitres, luminaires, aérateurs et grilles d'aération dans les établissements de petite enfance de la Ville de Paris en trois lots séparés.

2012 DFPE 347 Subventions (50.000 euros) et avenant n°1 à la convention avec la Fondation oeuvre de la Croix Saint Simon (20e) relative pour sa plate forme de services à la personne, notamment pour le financement d'ateliers collectifs.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2012 DFPE 121 Subvention (117.215 euros) et avenant n° 3 avec l'association Aide aux Jeunes Handicapés pour une Insertion Réussie pour la halte garderie (20e).

M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2012 DUCT 109 Adhésion de la Ville de Paris à l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit pour 2012 - Désignation d'un représentant de la Ville afin de siéger dans cette association.

2012 DUCT 110 Adhésion de la Ville de Paris à l'Association PIMMS de Paris - Désignation d'un représentant de la Ville afin de siéger dans cette association

2012 DUCT 111 Adhésion de la Ville de Paris à l'association Tempo Territorial.

2012 DUCT 113 Subvention (15 000 euros) avec convention avec l'Association BruitParif, observatoire du bruit en Ile-de-France.

M. Mao PENINOU, rapporteur.

2012 DAC 72 Convention de mécénat avec la Fondation Conny-Maeva portant sur la restauration des façades ouest de la chapelle du Calvaire de l'église Saint-Roch (1er).

2012 DAC 212 Subvention (3.000 euros) à l'association Les Appels d'Orphée (8e).

2012 DAC 258 Subvention (10.000 euros) à l'association Institut Protestant de Théologie (14e).

2012 DAC 270 Acquisition de deux gouaches d'Ossip Zadkine "Homme à la pipe, lisant" et "Le Musicien" en faveur du musée Zadkine.

2012 DAC 332 Marché de maintenance multi technique pour le Musée Carnavalet et ses trois annexes.

2012 DU 16 Mise en valeur des passages couverts parisiens. Subventions aux propriétaires du passage couvert Choiseul (2e) pour l'instauration d'une servitude de passage public et de sa restauration. Convention en vue d'instaurer une servitude de passage public en contrepartie de subventions pour la restauration de la verrière du passage Choiseul (2e).

2012 DUCT 91 Acceptation du legs particulier consenti à la Ville de Paris, au bénéfice de la Biliothèque Historique de la Ville de Paris.

2012 SG 148 Signature d'un contrat de co-édition entre les Presses Universitaire de la Sorbonne et le Comité d'histoire de la Ville de Paris.

2012 SG 152 Signature de deux contrats de co-édition entre les Presses Universitaires de Rennes et le Comité d'histoire de la Ville de Paris.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2012 DGRI 11 Subvention et convention (343.000 euros) avec la Maison de l'Europe de Paris (4e).

2012 DGRI 35 Subvention et convention (29.000 euros) avec la Maison des Journalistes (15e).

2012 DGRI 37 Subvention (2.000 euros) à l'association Cá e lá, Troupe de Théâtre (94400 Vitry sur Seine).

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2012 DPE 26 - DGRI 6 Subvention et convention (104.817 euros) avec l'association CARE France relative au projet d'appui à des comités d'assainissement de N'Djaména (Tchad).

2012 DPE 41 - DGRI 48 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris (1.000 euros) à l'association Programme Solidarité-Eau.

M. Pierre SCHAPIRA, Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

2012 DPVI 52 Subventions avec convention à 22 associations créatrices de 35 emplois d'adultes relais.

2012 DPVI 70 Subventions (947.000 euros) et conventions 18 associations pour le fonctionnement des 19 Espaces Publics Numérique parisiens.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2012 DPVI 29 - DEVE 32 Subvention (40.000 euros) à l'Amicale Bouliste du quartier Fougères situé en politique de la ville pour l'extension de son local et l'aménagement d'un jardin partagé dans le cadre d'un chantier école (20e).

Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteures.

2012 DPVI 44 - DJS 291 Subvention (13.000 euros) et avenant à convention avec l'association Espoir 18 du quartier La Chapelle (18e) dans le cadre de la politique de la ville.

Mme Gisèle STIEVENARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2012 DPVI 41 - DJS 290 - DAC 222 Subvention (14.500 euros) et avenant à convention triennale avec l'association Capoeira Viola/ Cie le Sommet l'abricotier du quartier la Chapelle (18e) dans le cadre de la Politique de la Ville.

Mme Gisèle STIEVENARD, M. Bruno JULLIARD, M. Christophe GIRARD, rapporteurs.

2012 CAB_MA 7 Subvention (12.000 euros) à l'association Comité d'Action Sociale en faveur des Originaires des Départements d'Outre-Mer (1er) pour la mise en oeuvre de son programme d'activités pour 2012.

2012 DASES 10 Contribution non financière accordée à l'association Emmaüs Défi au titre de la mise à disposition de locaux, 29 boulevard Ney - 11 rue du Pré (18e) pour son action de banque solidaire de l'équipement.

2012 DASES 11 Subvention et avenant n°2 à convention (20.000 euros) avec l'association Collectif Les Morts de la Rue (20e) pour son action d'accompagnement des convois des défunts indigents

2012 DASES 12 Fixation de la redevance annuelle due par l'association Les Restaurants du Coeur - Les Relais du Coeur de Paris pour l'occupation temporaire de locaux sis 29 boulevard Ney / 11 rue du Pré (18e).

2012 DFPE 330 Subvention (4.000 euros) à l'association Cultures sur cour (18e).

2012 DFPE 331 Subvention (12.000 euros) à l'association Culture 2+ (18e).

2012 DFPE 332 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Le Picoulet - Mission Populaire 11e .

2012 DFPE 333 Subvention (2.700 euros) à l'association Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (10e).

2012 DFPE 334 Subvention (2.000 euros) à l'association espace d'accueil d'animation interculturelle et sociale dit espace universel (10e).

2012 DFPE 335 Subvention (2.000 euros) à l'association de culture Berbère (20e).

2012 DFPE 336 Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association Réel, Symbolique, Imaginaire La Ressource (17e).

2012 DFPE 337 Subvention (1.000 euros) à l'association Vivre ensemble à Maroc Tanger (19e).

2012 DFPE 340 Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association Cabane à Jeux destinée au financement de la ludothèque Denise Garon (13e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2012 DASES 9 Subvention (5.000 euros) à l'association Centre d'information et d'animation du 7e - Inter 7.

Mme Olga TROSTIANSKY et **Mme Liliane CAPELLE**, rapporteures.

2012 DAC 56 Subvention (10.000 euros) à l'association Maison des Anciens Combattants de la 2e D.B. (14e).

2012 DAC 145 Subvention (600 euros) au Comité des 1er et 2e arrondissements de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie F.N.A.C.A (1er).

2012 DAC 149 Subvention (700 euros) au Comité du 7e arrondissement de Paris de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie F.N.A.C.A (7e).

2012 DAC 150 Subvention (1.100 euros) à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie F.N.A.C.A Comité du 8e arrondissement.

2012 DAC 194 Subvention (2.000 euros) au Club informatique FNACA Paris (13e).

2012 DAC 196 Subvention (1.200 euros) à l'Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre et des combattants pour l'amitié la solidarité, l'antifascisme et la paix A.R.A.C 3e section (3e).

2012 DAC 203 Subvention (5.000 euros) au Comité de liaison des associations d'anciens combattants et résistants du 17e arrondissement (17e).

2012 DAC 211 Subvention (500 euros) au Comité du 19e arrondissement de Paris des anciens combattants de la Résistance.

2012 DAC 223 Subvention (600 euros) au Comité du Souvenir du 1er arrondissement.

2012 DAC 235 Subvention (110.000 euros) et avenant à convention avec le Mémorial de la Shoah (4e).

2012 DAC 274 Subvention (850 euros) à l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre-Union locale de Paris 18e U.F.A.C (18e).

2012 DAC 280 Subvention (600 euros) au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, groupements du souvenir et sociétés patriotiques du 14e arrondissement.

2012 DAC 293 Subvention (900 euros) au Comité d'entente des anciens combattants et victimes de guerre du 19e arrondissement.

2012 DAC 309 Subvention (1.100 euros) au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre du 6e arrondissement (6e).

2012 DAC 317 Subvention (800 euros) à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie Comité du 16e arrondissement.

2012 DAC 349 Subvention (7.924 euros) à l'Association des déportés et internés, résistants et patriotes de Paris (4e).

2012 DAC 350 Subvention (500 euros) à l'Association Fonds Mémoire d'Auschwitz (4e).

2012 DAC 351 Subvention (800 euros) à la Fédération nationale des déportés et internés de la résistance (10e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2012 CAB_MA 2 Subvention (3.000 euros) à l'association Groupement Culturel Marie-Galantais (92700 Colombes) pour l'organisation d'une manifestation festive et sportive à destination des jeunes et des familles.

2012 DJS 1 Subventions (15.000 euros) à huit associations parisiennes.

2012 DJS 19 Subvention et convention (34.000 euros) avec le Comité Départemental de Rugby de Paris (11e).

2012 DJS 28 Subvention (11.500 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 8e arrondissement.

2012 DJS 35 Subvention (22.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 15e arrondissement.

2012 DJS 41 Subventions (32.700 euros) à dix-sept organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives.

2012 DJS 46 Subventions (8.700 euros) à six associations du 3e arrondissement.

2012 DJS 48 Subventions (21.700 euros) à treize associations du 5e arrondissement.

2012 DJS 49 Subventions (8.300 euros) à quatre associations du 6e arrondissement.

2012 DJS 50 Subventions (5.000 euros) à quatre associations du 7e arrondissement.

2012 DJS 51 Subventions (4.200 euros) à quatre associations du 8e arrondissement.

2012 DJS 52 Subventions (22.300 euros) à douze associations du 9e arrondissement.

2012 DJS 54 Subventions (15.150 euros) à dix associations du 10e arrondissement.

2012 DJS 56 Subventions (33.250 euros) à treize associations du 12e arrondissement.

2012 DJS 59 Subvention (15.000 euros) au Stade Olympique de Paris (13e).

2012 DJS 64 Subventions (36.100 euros) à quinze associations du 17e arrondissement.

2012 DJS 67 Subventions (26.000 euros) à quinze associations du 20e arrondissement.

2012 DJS 76 Subvention (4.260 euros) à deux associations dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements.

2012 DJS 81 Subvention et convention (14.000 euros) avec le comité départemental d'athlétisme de Paris (18e).

2012 DJS 84 Subvention et convention (17.000 euros) avec le Sporting Club Nord Parisien (19e).

2012 DJS 92 Subvention et convention (43.000 euros) avec le Sporting Club Universitaire de France (17e).

2012 DJS 93 Subvention (9.200 euros) et convention avec l'association le Cercle Féminin de Paris (16e).

2012 DJS 94 Subvention et convention (32.000 euros) avec la Ligue de Paris de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées (14e).

2012 DJS 97 Subvention et convention (10.000 euros) avec Roller Squad Institut (13e).

2012 DJS 98 Subvention et convention (45.000 euros) avec le Sporting Club Maccabi de Paris (11e).

2012 DJS 103 Subvention et convention (30.000 euros) avec Paris Handball Club (15e).

2012 DJS 105 Subvention (30.000 euros) et convention avec GRS Paris Centre (1er).

2012 DJS 108 Subvention (15.000 euros) et convention avec l' Association Sportive du Bon Conseil (7e).

2012 DJS 113 Subvention et convention (8.500 euros) avec l'Association du Quartier Saint-Bernard (11e).

2012 DJS 117 Subvention et convention (48.000 euros) avec le Sporting Club de Paris (13e).

2012 DJS 121 Subvention (19.000 euros) et convention avec l'association Jeunesse Athlétique de Montrouge (14e).

2012 DJS 122 Subvention (44.000 euros) et convention avec l'association Paris Alésia Football Club (14e).

2012 DJS 125 Subvention et convention (30.000 euros) avec l'Evolution Sportive et Culturelle du XVe (15e).

2012 DJS 128 Subvention et convention (22.000 euros) avec l'association Nicolaïte de Chaillot (16e).

2012 DJS 130 Subvention (90.000 euros) et convention avec Championnet Sports (18e).

2012 DJS 133 Subvention (29.000 euros) et convention avec l'association Les Enfants de la Goutte D'Or (18e).

2012 DJS 134 Subvention (35.000 euros) et convention avec Paris Basket 18.

2012 DJS 135 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Club Sportif Paris 19e (19e).

2012 DJS 136 Subvention (13.000 euros) et convention avec l'Amicale Manin Sport Paris-Est (19e).

2012 DJS 137 Subvention (34.000 euros) et convention avec l'association FC Solitaires Paris Est (19e).

2012 DJS 141 Subvention (9.000 euros) et convention avec l'association Paris Sport Club (20e).

2012 DJS 226 Subvention (411.000 euros) avec avenant à convention avec le P.U.C. Omnisports au titre de la saison sportive 2012-2013.

2012 DJS 233 Subvention (1.076.000 euros) avec convention avec le PUC Volley-ball au titre de la saison sportive 2012-2013.

2012 DJS 238 Avenant à convention (20.000 euros) avec le club Issy Paris Hand au titre de la saison 2011-2012 et subvention et convention (200.000 euros) au titre de la saison 2012-2013.

2012 DJS 241 Subvention (5.000 euros) à l'association Paris-Colmar à la marche pour l'organisation de l'édition 2012 de l'épreuve Paris-Colmar à la marche.

2012 DJS 287 Subvention (7.000 euros) et convention avec l'Association Sportive Belleville (19e).

2012 DJS 288 Subvention (9.000 euros) et convention avec l'association La Gassendiana (14e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

2012 DJS 202 Subvention et convention (15.000 euros) avec la Fédération Française Handisport à l'occasion de l'organisation des Rencontres Handisport les 25 et 26 mai 2012.

M. Jean VUILLERMOZ, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2012 DPA 45 Approbation des modalités de passation des marchés de travaux relatifs à la construction d'un gymnase, d'un centre d'adaptation psychopédagogique, d'un espace Jeunes et d'un terrain d'éducation physique, 28 rue Paul Meurice (20e).

M. Jean VUILLERMOZ et M. Bruno JULLIARD, M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteurs.

2012 DJS 183 Subvention et convention (156.000 euros) avec l'Association des Personnels Sportifs des Administrations Parisiennes - Ville de Paris (APSAP-VP) au titre de la saison 2012-2013.

M. Jean VUILLERMOZ, M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2012 DEVE 66 Communication de M. le Maire de Paris relative à trois arrêtés préfectoraux autorisant et réglementant, au titre du Code de l'Environnement, l'exploitation d'installations soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

2012 DAJ 6 Communication de la liste de marchés attribués du 9 février 2012 au 3 avril 2012.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

Questions du groupe U.M.P.P.A.

QE 2012-11 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au parvis de l'Hôtel de Ville et au parking situé en sous-sol.

Libellé de la question :

"Le parvis de l'Hôtel de Ville est le lieu de manifestations incessantes, impliquant fréquemment le montage de structures lourdes et la présence de camions de fort tonnage. Le revêtement de cette place est par endroit très détérioré, ainsi que les joints de dilatation, ce qui pourrait aussi expliquer la présence d'infiltrations dans le sous-sol, c'est-à-dire dans le parc de stationnement situé sous le parvis.

Concernant le parc de stationnement de l'Hôtel de Ville : qu'en est-il du projet de restructuration et de son aménagement intérieur avec des accès handicapés ? Et comprendra-t-il la restructuration de l'accès piéton situé devant l'entrée du 9, place de l'Hôtel de Ville, accès où les conditions d'hygiène sont toujours aussi déplorable, l'escalier servant de toilettes en plein air et l'entrée étant en permanence inondée en raison d'un dysfonctionnement du système d'évacuation.

Aussi, Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris de répondre à leurs demandes répétées sur les dispositions à prendre concernant :

- le revêtement de la place afin qu'elle retrouve tout le lustre qu'elle mérite ;
- l'étude sur les infiltrations du sous-sol ;
- les aménagements relatifs au parc de stationnement en matière d'hygiène et d'accessibilité."

Réponse non parvenue.

QE 2012-12 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au changement de sens de circulation de voies parisiennes.

Libellé de la question :

"Vous avez fréquemment choisi de faire alterner dans une même voie les sens de circulation, les coupant ainsi en fractions "tête-bêche".

Dans votre communication destinée aux résidents de ces voies, vous annoncez "vouloir lutter contre la pollution qui constitue l'un des objectifs prioritaires de la Municipalité qui souhaite développer une politique des déplacements plus respectueuse de l'environnement et de la qualité de l'air"...

Si l'objectif de ces nouveaux flux circulatoires était de trouver des solutions pour réduire les embouteillages de la circulation générale, vous conviendrez qu'il n'en est rien puisque dans les secteurs concernés, les encombrements se sont étendus à toutes les voies collatérales entraînant parfois des remaniements de la part des services concernés.

C'est pourquoi, Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris de dresser un bilan de ces rues à sens multiples afin d'évaluer les conséquences de tels aménagements en terme de circulation, de pollution atmosphérique et sonore dans les quartiers concernés en prenant évidemment en compte les détours qu'engendrent obligatoirement ces modifications."

Réponse non parvenue.

Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Déposé en	Commission Séance	n° Provisoire	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Attribution Adjoint	VOTE
8e	8e	1	1		Exécutif	HIDALGO	CM	A	DU 150	Amendement technique	HIDALGO	Adopté
8e	8e	5	2		EELVA	BOUTAULT	CM	Vnr	-	Déclassement des circulations horizontales et verticales du forum des Halles	HIDALGO	Retiré
4e	8e	3	3		UMPPA	KUSTER	CM	Vnr	-	Végétalisation de la zone de fret de la ZAC Clichy-Batignolles	HIDALGO	Rejeté
8e	8e/7e	8	4		EELVA	NAJDOVSKI	CM	A	DU 35	Réalisation d'une bibliothèque de quartier à Bercy	HIDALGO	Rejeté
8e	8e	9	5		UMPPA	KUSTER, STEIN	CM	Vnr	-	Attribution de la dénomination "La Lison" à une voie nouvelle du secteur Saussure	HIDALGO	Rejeté
8e	8e	10	6		UMPPA	KUSTER, STEIN	CM	Vnr	-	Attribution du nom de Léopold Sédar Senghor à une future voie du quartier Clichy-Batignolles	HIDALGO	Rejeté
8e	8e	11	7		Exécutif	MANO	CM	A	DLH 81	Rectification d'erreur matérielle	MANO	Adopté
8e	8e	12	8		UMPPA	TREMEGE	CM	V	DLH 88	Conventionnement de logements de la tour Rimini (13e)	MANO	Rejeté
8e	8e	13	9		EELVA	DUTREY, NAJDOVSKI	CM	Vnr	-	Dispositif législatif limitant les possibilités de vente à la découpe et de congé vente	MANO	Retiré

Déposé en	Commission Séance	n° Provisoire	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Attribution Adjoint	VOTE
Séance	8e		9 bis	68	Exécutif		CM	Vnr			MANO	Adopté
8e	8e	14	10		PCF-PG	LHOSTIS	CM	Vnr	-	Ventes immobilières spéculatives de GECINA	MANO	Retiré
8e	8e	15	11		UMPPA	LAMOUR, GIANNESINI	CM	Vnr		Vente lot par lot d'immeubles d'habitation de la société GECINA	MANO	Rejeté
8e	8e	16	12		PS-RGA	MADEC, DAGNAUD	CM	Vnr	-	Situation de l'immeuble 25-31, rue Pradier / 63, rue Fessart (19e)	MANO	Retiré
8e	8e	17	13		PCF-PG	VUILLERMOZ	CM	Vnr	-	Situation de l'immeuble 25-31, rue Pradier (19e)	MANO	Rejeté
8e	8e	18	14		UMPPA	GIANNESINI, ONGHENA	CM	Vnr	-	Vente à la découpe des 203 logements du 25, rue Pradier (19e)	MANO	Rejeté
1ère	8e	42	15	69	EELVA	FOURNIER, GAREL, DUTREY	CM	Vnr	-	Espace vert, 40 rue de la Chapelle	MANO	Adopté
8e	8e	7	16		PCF-PG	LHOSTIS	CM	Vnr	-	Réalisation de logements sociaux pour les personnels de l'AP-HP sur les terrains de l'hôpital Sainte Périne	MANO	Retiré
8e	8e	19	17	70	UMPPA	GOASGUEN, DEBRE, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY- ESPERONNIER, AURIACOMBE, HOFFENBERG, HAREL	CM	Vnr	-	Situation de la parcelle 11-13, rue Heine et 25, rue Jasmin (16e)	MANO	Adopté

Déposé en	Commission Séance	n° Provisoire	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Attribution Adjoint	VOTE
1ère	9e	20	18		CI	POZZO DI BORGIO	CM	Vnr	-	Porte-avions Charles de Gaulle	CHRISTIANNE	Rejeté
9e	9e	21	19	71	EELVA	GIBOUDEAUX, BAUPIN, LOPEZ, CHARZAT	CM	Vnr		relatif à la Forge de Belleville	GIRARD	Adopté
1ère	9e	22	20		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	-	Avenir de l'éducation populaire et de l'action associative dans les quartiers parisiens	GIRARD	Rejeté
9e	9e	23	21		PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Renouvellement de l'engagement de la Ville pour le Théâtre "Paris-Villette"	GIRARD	Rejeté
Séance	9e		21 bis	72			CM	Vnr			GIRARD	Adopté
9e	9e	24	22		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	-	Demande d'un audit complet sur la situation des musées parisiens	POURTAUD	Rejeté
9e	9e	25	23	73	CI	DUBUS	CM	Vnr	-	Situation de loula TIMOCHENKO	SCHAPIRA	Adopté
1ère	1ère	26	24		EELVA	FOURNIER, BOUTAULT, BAUPIN	CM	A	DA 18	Amendement aux articles "prescriptions générales" (marchés traiteurs)	MONTACIE	Rejeté
Séance	1ère		24 bis				CM	A	DA 18		MONTACIE	Adopté
2e	2e	27	25	74	EELVA	NAJDOVSKI	CM	Vnr	-	Soutien à 60 millions de consommateurs	COHEN-SOLAL	Adopté
1ère	2e	48	26		UMPPA	COUDERT	CM	Vnr	-	Création d'un chantier d'insertion "propreté" sur les périmètres du Conseil de Quartier de La Fourche/Guy Môquet	DAGOMA	Retiré
Séance	2e		26 bis	75	Exécutif		CM	Vnr				Adopté

Déposé en	Commission Séance	n° Provisoire	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Attribution Adjoint	VOTE
1ère	2e	28	27		UMPPA	LAMOUR, DESTREM	CM	Vnr	-	Plan de politique salariale pluriannuel pour Paris	ERRECART	Rejeté
1ère	2e	29	28		UMPPA	LAMOUR, DESTREM	CM	Vnr	-	Coût de l'absentéisme au sein des administrations parisiennes	ERRECART	Rejeté
1ère	2e	30	29		UMPPA	LAMOUR, DESTREM	CM	Vnr	-	Utilisation du compte épargne temps	ERRECART	Rejeté
1ère	2e	31	30		UMPPA	LAMOUR, DESTREM	CM	Vnr	-	Audit sur les conditions et critères de recrutement des personnels encadrants au sein de l'administration	ERRECART	Rejeté
3e	3e	32	31		UMPPA	GOASGUEN DEBRE GIAZZI	CM	V	DVD 31	Réservation d'emplacements dans le parc de stationnement pour les services de la propreté du 16e	LEPETIT	Retiré
3e	3e	33	32		UMPPA	GOASGUEN DEBRE GIAZZI	CM	V	DVD 31	Ouverture au stationnement résidentiel de la terrasse du parking	LEPETIT	Retiré
3e	3e	34	33	76	PS-RGA	CHARNOZ	CM	Vnr	-	Insertion du service de transport Imagine R dans la carte d'étudiant	LEPETIT	Adopté
3e	3e	35	34		UMPPA	COUDERT	CM	Vnr	-	Reconfiguration de la station de métro La Fourche	LEPETIT	Rejeté
3e	3e	36	35		UMPPA	TISSOT	CM	Vnr	-	Stationnement des deux roues motorisés sur le bd Beaumarchais	LEPETIT	Rejeté
3e	3e	37	36		UMPPA	GOUJON LAMOUR MENGUY	CM	Vnr	-	Réaménagement du parking avenue de la Porte Brancion	LEPETIT	Retiré
3e	3e/8e	38	37		UMPPA	DOUVIN	CM	V	DVD 110	Terminus du tramway sur le RD 5 au sein de la plate forme aéroportuaire d'Orly	LEPETIT	Rejeté

Déposé en	Commission Séance	n° Provisoire	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Attribution Adjoint	VOTE
1ère	4e	39	38	77	PS-RGA	COUMET, BARTHE	CM	Vnr	-	Coupures électriques à répétition dans le périmètre 52, avenue de Choisy	BAUPIN	Adopté
4e	4e	40	39	78	EELVA	BOUTAULT	CM	V	DPE 17	Lutte contre le gaspillage alimentaire	DAGNAUD	Adopté
4e	4e	6	40	79	EELVA	BOUTAULT CONTASSOT	CM	Vnr	-	Collecte sélective au Forum des Halles	DAGNAUD	Adopté
8e	4e	41	41			POIRAULT-GAUVIN	CM	Vnr	-	Attribution de logements sociaux à des membres de la famille d'élus parisiens en fonction	DAGNAUD	Rejeté
4e	4e	4	42		UMPPA	GOASGUEN DEBRE GIAZZI	CM	Vnr	-	Communication des études de valorisation du patrimoine d'Eau de Paris	GIBOUDEAUX	Rejeté
5e	5e	43	43	80	EELVA	FOURNIER, DUTREY	CM	Vnr	-	Réglementation de l'affichage d'opinion et publicité relative aux activités des associations	BOUAKKAZ	Adopté
5e	5e	47	44		UMPPA	GIANNESINI	CM	Vnr		Généralisation des fiches d'évaluation des risques financiers et juridiques des associations subventionnées	BOUAKKAZ	Rejeté
5e	5e	44	45	81	PS-RGA	LEPETIT, KLUGMAN, GACHET	CM	Vnr	-	Multiplication des incendies de deux roues	EL KHOMRI	Adopté
5e	5e	45	46	82	PS-RGA	CALANDRA	CM	Vnr	-	Interdiction définitive des prières de rue organisées par le groupement intégriste "SOS tout-petits"	EL KHOMRI	Adopté
5e	5e	46	47		UMPPA	GOUJON, LAMOUR	CM	Vnr	-	Extension des zones interdites à la mendicité	EL KHOMRI	Rejeté
3e	5e/3e	49	48		UMPPA	DOUVIN	CM	A	DPP3/DVD 98	Augmentation de la subvention APEP	EL KHOMRI	Rejeté

Déposé en	Commission Séance	n° Provisoire	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Attribution Adjoint	VOTE
6e	6e	50	49		UMPPA	BERTHOUT, LEGARET	CM	V	DASES 8	Subvention à l'association Les Restaurants du Cœur - Les relais du Cœur (10e)	TROSTIANSKY	Retiré
Séance	6e		49a		Exécutif		CM	A	DASCO 85	Amendement technique		Adopté
7e	7e	51	50	83	Exécutif		CM	Vnr	-	Aide à la scolarisation des enfants dans les pays en voie de développement	BROSSEL	Adopté
7e	7e	52	51		EELVA	NAJDOVSKI	CM	Vnr	-	Maintien de toutes les classes de l'école Neuve Saint-Pierre	BROSSEL	Retiré
7e	7e	53	52		PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CM	Vnr	-	Demande d'augmentation du budget des classes de découverte	BROSSEL	Retiré
Séance	6e		52bis	84	Exécutif		CM	Vnr				Adopté
7e	7e	54	53		UMPPA	MENGUY	CM	V	DJS 364	Destruction du fichier adresses mail et postale dès la fin de l'opération Pass jeunes	JULLIARD	Retiré
7e	7e	55	54	85	UMPPA	MENGUY	CM	V	DJS 364	Bilan de l'opération Pass jeunes au Conseil de Paris d'octobre	JULLIARD	Adopté
1ère	7e	56	55	86	UMPPA	MENGUY	CM	V	DJS 364	Conditions d'accès au chéquier Pass Jeunes	JULLIARD	Adopté
7e	7e	57	56			KUSTER, DUBUS	CM	Vnr	-	Centre d'animation de La Jonquière	JULLIARD	Rejeté
7e	7e	58	57		Exécutif		CM	A	DFPE 341	Amendement technique	NAJDOVSKI	Adopté
7e	7e	59	58		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, MENGUY	CM	Vnr	-	Construction d'une crèche rue Olivier de Serres	NAJDOVSKI	Rejeté
7e	7e	61	59	87	PS-RGA	LEPETIT, GACHET, KLUGMAN	CM	Vnr	-	Création d'une piscine de 50m pour les habitants des 17e et 18e ards	VUILLERMOZ	Adopté

Déposé en	Commission Séance	n° Provisoire	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Attribution Adjoint	VOTE
7e	7e	62	60		UMPPA	LAMOUR, GOASGUEN	CM	Vnr	-	Que le club de rugby amateur ne quitte pas le stade du Saut du Loup	VUILLERMOZ	Rejeté
1ère	7e	63	61			ALPHAND, DREYFUSS	CM	Vnr	-	Conséquences de l'incendie au stade du Saut du Loup et avenir de l'ACBB rugby	VUILLERMOZ	Rejeté

Annexe n° 3 - Tableau des votes des groupes politiques.

Commission Séance	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	CM n° CG	A V Vnr	n° délib	Objet	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		CI		UMPPA		UNANIMITE
									CONTRE	ABS T	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
8e	1		Exécutif	CM	A	DU 150	Amendement technique	Adopté											X
8e				CM		DU 150		Adopté											X
8e	3		UMPPA	CM	Vnr	-	Végétalisation de la zone de fret de la ZAC Clichy- Batignolles	Rejeté	X		X		X						
8e				CM		SG 146		Adopté						X		X			
8e				CM		SG 147		Adopté						X		X			
8e/ 7e	4		EELVA	CM	A	DU 35	Réalisation d'une bibliothèque de quartier à Bercy	Rejeté	X				X					X	
8e/ 7e				CM		DU 35		Adopté											X
8e	5		UMPPA	CM	Vnr	-	Attribution de la dénomination "La Lison" à une voie nouvelle du secteur Saussure	Rejeté	X		X		X						

Commission Séance	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	CM no CG	A V Vnr	n° délib	Objet	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		CI		UMPPA		UNANIMITE
									CONTRE	ABST									
8e	6		UMPPA	CM	Vnr	-	Attribution du nom de Léopold Sédar Senghor à une future voie du quartier Clichy- Batignolles	Rejeté	X		X		X						
8e	7		Exécutif	CM	A	DLH 81	Rectification d'erreur matérielle	Adopté											X
8e				CM		DLH 81		Adopté											X
8e	8		UMPPA	CM	V	DLH 88	Conventionnement de logements de la tour Rimini (13e)	Rejeté	X		X		X						
8e				CM		DLH 88		Adopté						X		X			
8e	9 bis	68	Exécutif	CM	Vnr			Adopté											X
8e	11		UMPPA	CM	Vnr		Vente lot par lot d'immeubles d'habitation de la société GECINA	Rejeté	X		X		X						
8e	13		PCF-PG	CM	Vnr	-	Situation de l'immeuble 25-31, rue Pradier (19e)	Rejeté			X		X						
8e	14		UMPPA	CM	Vnr	-	Vente à la découpe des 203 logements du 25, rue Pradier (19e)	Rejeté	X		X		X						

Commission Séance	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	CM no CG	A V Vnr	n° délib	Objet	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		CI		UMPPA		UNANIMITE
									CONTRE	ABST									
8e	15	69	EELVA	CM	Vnr	-	Espace vert, 40 rue de la Chapelle	Adopté											X
8e	17	70	UMPPA	CM	Vnr	-	Situation de la parcelle 11-13, rue Heine et 25, rue Jasmin (16e)	Adopté											X
9e	18		CI	CM	Vnr	-	Porte-avions Charles de Gaulle	Rejeté	X		X		X						
9e	19	71	EELVA	CM	Vnr		relatif à la Forge de Belleville	Adopté									X		
9e	20		PCF-PG	CM	Vnr	-	Avenir de l'éducation populaire et de l'action associative dans les quartiers parisiens	Rejeté					X				X		
9e	21		PCF-PG	CM	Vnr	-	Renouvellement de l'engagement de la Ville pour le Théâtre "Paris-Villette"	Rejeté				X	X						
9e	21 bis	72		CM	Vnr			Adopté											
9e	22		PCF-PG	CM	Vnr	-	Demande d'un audit complet sur la situation des musées parisiens	Rejeté			X		X						
9e	23	73	CI	CM	Vnr	-	Situation de loula TIMOCHENKO	Adopté											X
9e				CM		DA 18		Adopté										X	

Commission Séance	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	CM no CG	A V Vnr	n° délib	Objet	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		CI		UMPPA		UNANIMITE
									CONTRE	ABST									
1 ^{èr} e	24		EELVA	CM	A	DA 18	Amendement aux articles "prescriptions générales" (marchés traiteurs)	Rejeté	X					X				X	